LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Le mois de JANVIER c'est le mois des
GRANDES AUBAINES
Librairie Garneau
Complexe Desjardins/1691 est, rue Fleury

Vol. LXXII — No 248 | Ennuagement graduel, neige en soirée. Maximum -6 (détail en page 20) | Montréal, jeudi 31 décembre 1981 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles 40 cents) 35 CENTS

culture & société

Nos cinéastes, notre passé

«Les Plouffe», la production majeure du cinéma québécois en 1981, aura confirmé de façon éloquente le retour au passé qui caractérise plusieurs de nos long métrages récents. Richard Gay décrit et explique le phénomène. **Page 13**

Rétrospectives

En cette fin d'année, Gilles Potvin passe en revue la vie musicale montréalaise et conclut que la musique se porte bien. De son côté, Nathalie Petrowski se demande si, pour les variétés, 1981 n'a pas constitué un creux dans le calendrier. **Page 13**

tourisme

Les Saintes

Tout à côté de la Guadeloupe, à l'ombre de la Soufrière, se cache l'archipel des Saintes, à 15 minutes d'avion de Pointe-à-Pitre. Mais voilà un paysage qui ressemble à la Polynésie. La baie de Terre-de-Haut fait même penser à un petit Rio de Janeiro. Pour Guy Deshaies, c'est un paradis insoupçonné qu'il ne faut pas tarder à découvrir avant de s'y retrouver trop nombreux. **Page 18**

Le monde

■ Varsovie prend des risques en haussant demain les prix. **Page 4**

■ Le sénateur Percy a rencontré des dirigeants palestiniens en Israël. **Page 5**

Les banques baissent leur taux de base à 16.5%

Pour la première fois depuis un an, le taux de base, ou taux préférentiel consenti aux meilleurs clients des banques à charte est tombé à 16.5% hier, peu de temps après que la Banque du Canada eut annoncé une diminution de son taux d'escompte, qui est passé de 15 à 14.66%.

La Banque Impériale de Commerce a damé le pion à la banque centrale en annonçant la première une diminution de son taux de base, de 17.25 à 16.50%. Quatre autres banques, la Nationale, la Toronto Dominion, la Banque de Montréal et la Banque Royale ont emboîté le pas.

Il s'agit de la première modification du taux de base des banques à charte depuis le 19 novembre, date à laquelle il avait été établi à 17.25%. Le taux de base est celui que réservent les banques à leurs meilleurs clients, soit les grandes entreprises.

Si le taux de base est à son plus bas niveau depuis un an, le taux d'escompte de la banque centrale, qui fléchit chaque semaine depuis 18 semaines, se trouve à son plus bas niveau depuis le 27 novembre 1980, alors qu'il était de 13.95%. A cette époque, les banques avaient établi leur taux de base à 14.5% ou 15%.

La baisse du taux d'intérêt préférentiel que les banques réservent à leurs meilleurs clients se traduit habituellement par un fléchissement des taux d'intérêt des prêts aux consommateurs et des taux d'hypothèques.

Au mois d'août, le taux préférentiel des banques était à son plus haut niveau de 22.75% tandis que le taux d'escompte de la Banque du Canada était de 21.24%.

Le taux d'escompte de la banque centrale est établi chaque jeudi (il a été annoncé hier et mercredi dernier à cause des modifications apportées aux horaires pour les Fêtes) à l'adjucation des bons du Trésor fédéral. Hier, pour $900 millions de ces bons ont été adjugés, $700 millions venant à échéance le 2 avril 1982 et d'un rendement moyen de 14.41% et pour $200 millions venant à échéance le 2 juillet 1982 et d'un rendement moyen de 14.51%.

A l'adjudication de la semaine dernière, le taux de rendement moyen avait été de 14.75% pour les bons à 92 jours et de 15.02% pour les bons de 183 jours.

Avant que la Banque du Canada n'annonce son nouveau taux d'escompte de 14.66%, la Banque Impériale avait fait savoir que son taux de base serait de 16.5% dès la semaine prochaine.

Peu de temps après, la Banque Nationale du Canada, la Royale, la Toronto-Dominion et la Banque de Montréal ont annoncé qu'elles feraient de même et que

Voir page 12: Banques

L'objectif d'autosuffisance semble plus éloigné que jamais

Le prix du pétrole albertain dépasse celui d'Arabie saoudite

par Michel Vastel

OTTAWA — Ce soir à minuit, le prix du pétrole albertain deviendra plus cher que l'*Arabian Light* d'Arabie saoudite, mais le Canada reste toujours très loin de son rêve d'autosuffisance.

Le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a annoncé hier que le prix du «nouveau» pétrole canadien pourra atteindre $46.65 le baril de brut rendu à Montréal. Ce chiffre surprend puisque les pays producteurs de pétrole (OPEP) ont gelé leurs prix à 34 dollars américains le baril jusqu'en 1982, ou $40.2 au cours actuel de la devise canadienne. Un porte-parole du ministère fédéral de l'Énergie a précisé que le prix indiqué dans le communiqué correspond à la meilleure qualité de brut. Le prix moyen, selon ce même porte-parole, serait de $45.63, «livré à Montréal». Il s'agit d'un écart de $2.67 par rapport au prix prévu ($47.30) dans l'entente du 1er septembre avec le gouvernement de l'Alberta.

Mais même ce prix «moyen» demeure bien supérieur à ce que les raffineurs montréalais pourraient obtenir de leur principal fournisseur, l'Arabie saoudite. En effet, le prix du «brut léger» d'Arabie est d'un peu plus de $40 et même en ajoutant $1.50 pour les frais de transport océanique, et 75 cents pour le pipeline de Portland (E-U) à Montréal, on arrive encore à un prix inférieur de plus de $3 le baril par rapport à celui qui devra être payé à des producteurs canadiens.»

De plus, pour arriver à ce prix de $45.63, déjà inférieur à ce que prévoyait l'entente avec l'Alberta, le ministère fédéral a dû mettre tous les atouts de son côté:

■ on établit ainsi le prix moyen du pétrole importé à $35 américains le baril alors que 40% de nos importations, en provenance d'Arabie saoudite, ne coûteront que $34. Le pétrole du Venezuela — 40% également des importations canadiennes, coûtera environ $35 et ce n'est que le pétrole importé d'Algérie ou du Niger ($37.50) qui coûtera plus cher que la «moyenne» prévue par le ministère. L'Irak et l'Iran, par exemple, vendent leur pétrole environ $33 et une bonne partie du brut saoudien ne coûte que $32.50.

En somme, le prix «moyen» de $35 est passablement soufflé;

■ de plus, on ajuste un coefficient de 84 cents américains pour un dollar canadien alors que la devise canadienne est actuellement plus élevée et que tous les analys-

Voir page 12: Pétrole

La télé payante / *4) Un club de riches investisseurs*

par Rodolphe Morissette

UNE poignée de producteurs de films et d'émissions de télévision de Toronto ont recruté dix grands investisseurs corporatifs à travers le pays et quelques petits actionnaires individuels afin de se lancer dans la télé payante. Ils disposent d'un capital de $19 millions. Ils nomment leur nouvelle société la «First Choice Canadian Communications Corporation».

Les dix compagnies qui financent l'opération possèdent 90% des actions de la nouvelle société. Font partie du consortium les célèbres familles, multimillionnaires, Mannix et McCaig de Calgary, Keevil de Vancouver et Sobey de Stellarton, Nouvelle-Écosse. Avec elles, la Manufacturers Life Insurance Co. de Toronto, puis le RoyFund (Equity) de la Banque Royale du Canada.

Ont chacune 15% des actions de First Choice la Manufacturers Life Insurance Co., une firme ayant une exploitation internationale, et le holding de la famille Sobey qui a nom «Empire Company Ltd». La ManuLife est représentée au conseil d'administration par MM. Thomas Di Giacomo, vice-président du secteur des investissements et directeur d'une entreprise de promotion immobilière de Terre-

Voir page 12: Télé payante

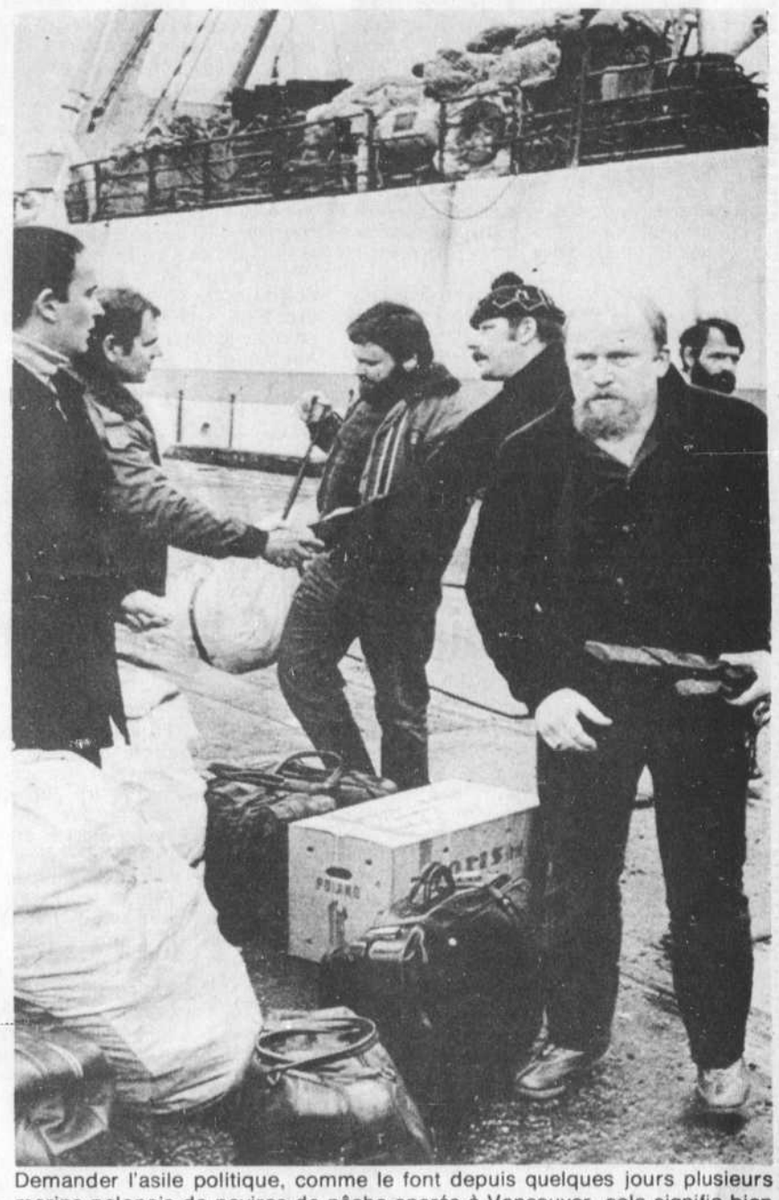

Demander l'asile politique, comme le font depuis quelques jours plusieurs marins polonais de navires de pêche ancrés à Vancouver, cela signifie bien des ruptures, et en premier lieu l'adieu aux camarades de travail. (Photolaser CP)

Quatre bateaux de pêche de Pologne bloqués à Vancouver?

par Daniel Raunet

VANCOUVER — Quatre bateaux de pêche polonais risquent d'être bloqués dans le port de Vancouver à la suite d'une réunion, hier soir, des comités Solidarité de leurs équipages. Les 200 matelots devaient se prononcer sur la possibilité d'un appel à la grève générale, initiative prévue automatiquement par les statuts de Solidarité en cas de répression militaire, ou d'invasion. Ce vote fait suite à une réunion de stratégie mardi soir, à laquelle assistaient une cinquantaine de marins ainsi que le représentant de Solidarité au Canada, M. Sygmunt Przetakiewica. Cette première réunion s'est terminée par la publication d'un communiqué affirmant que «les bateaux polonais sont la propriété sociale commune de tous les Polonais et ne peuvent en aucune manière être mis à la disposition de la junte communiste qui ne représente pas le peuple de Pologne».

En cas de vote de grève positif, les marins demanderont aux syndicats canadiens d'immobiliser leurs navires «jusqu'à ce que prenne fin l'état de guerre contre la société polonaise». Les Polonais ne peuvent pas, en effet, se permettre de déclencher eux-mêmes la grève, sous peine de tomber sous le coup des lois maritimes internationales qui répriment les mutineries.

La Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique a déjà fait savoir qu'elle étudierait avec sympathie toute requête des équipages des navires, mais sa réaction officielle ne sera rendue publique, que dans la journée de jeudi. Mardi, un porte-parole de la Fédération, M. Tom

Voir page 12: Vancouver

Les alliés n'ont pas l'intention de suivre Reagan

Moscou condamne le «diktat» de Washington

(d'après AFP, AP et Reuter) — Moscou a vivement réagi, hier, aux sanctions annoncées la veille par le président Ronald Reagan, accusé de saboter la détente, mais, à Washington, les membres du Congrès américain ont eux-mêmes souligné que les alliés européens des États-Unis ne paraissent pas disposés à apporter tout le soutien nécessaire à leur efficacité.

Bonn, notamment, où le vice-premier ministre polonais Mieczyslaw Rakowski est arrivé hier pour une visite de 24 heures, a souligné les «divergences d'appréciation» sur la situation polonaise, tout en demandant à Varsvoie un «geste concret», tel que la libération des détenus. C'est ce qu'a également demandé, de nouveau, le pape, hier.

En Pologne, le travail a repris dans l'ensemble du pays, selon Radio-Varsovie, mais des voyageurs arrivés à Paris et à Londres ont dressé un sombre tableau de la situation, à Varsovie notamment. La télévision polonaise a fait état de manque de viande et de pommes de terre. Elle annonce que le couvre-feu en vigueur depuis le 13 décembre sera levé durant la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Il avait déjà été levé pour la veillée de Noël.

La semaine de 42 heures a été formellement instituée pour tout le secteur public non «militarisé», selon un document du ministère du Travail diffusé par Radio-Varsovie captée à Londres par les services d'écoutes de la BBC.

Ce texte stipule notamment que les responsables de la production peuvent exiger, au nom de l'état de siège, la suppression des jours de congé s'ils le jugent nécessaire.

Les fonctionnaires doivent travailler 42 heures par semaine, six jours sur sept.

Radio-Moscou et l'agence officielle soviétique TASS ont enjoint hier le président Reagan de mettre «bas les pattes» dans la question polonaise et l'ont violemment accusé de «grossièrement déformer les positions de l'Union soviétique» face à ce problème.

«Reagan fait état dans sa déclaration, de sa correspondance avec Leonid Brejnev et déforme, ce faisant, le sens de cet échange épistolaire», affirment la radio et l'agence en démentant une quelconque ingérence soviétique en Pologne.

Après avoir dénoncé «les ingérences» américaines dans les «affaires intérieures de la Pologne, État souverain», Radio-Moscou et l'agence TASS évoquent également les mesures décidées par le président Reagan à l'encontre de l'URSS. «Si l'on tentait d'ébranler pour l'avenir les rapports soviéto-américains, alors toute la responsabilité incomberait aux États-Unis» déclarent-ils.

«Au mépris des normes du droit international et de leurs engagements, les États-Unis agissent comme un partenaire peu fiable, pour ne pas dire capricieux, vis-à-vis d'autres pays», ajoutent Radio-Moscou et TASS.

«Les propos contenus dans la déclaration de Reagan, sur le désir des États-Unis d'entretenir des relations constructives et mutuellement avantageuses avec

Voir page 12: Moscou

L'URSS entre l'Afghanistan et la Pologne

4) Une torpeur résignée

par Daniel Vernet
Le Monde

SI le terme de «société bloquée» a un sens, il s'applique parfaitement à cette société révolutionnaire, jeune, en marche vers un «avenir radieux». Les perspectives d'évolution paraissent très limitées, et l'avenir s'annonce tout aussi sombre que le présent. L'âge des hauts dirigeants, leur réticence à préparer la relève, leur incapacité à régler les problèmes intérieurs, ne sont que des symptômes d'un blocage plus profond d'un système qui semble s'installer durablement dans la stagnation économique et l'appauvrissement intellectuel.

Malgré les immenses richesses naturelles de l'URSS, la conquête de l'espace, les ouvertures de grands chantiers, malgré les statistiques sur la lecture, la fréquentation des bibliothèques et des théâtres, ce n'est pas un paradoxe. L'amélioration du niveau de vie, les progrès de certaines industries des biens de consommation, comme l'habillement ou l'automobile, apparaissent plus comme les résidus d'un immense gaspillage que le résultat d'une politique volontaire. Les écrivains, les peintres, les artistes un peu novateurs sont réduits au silence ou à l'exil pour laisser la place aux fonctionnaires de la plume et du pinceau, qui occupent, depuis des décennies, les postes de responsabilité dans les unions officielles.

Le pays s'est installé dans une sorte de torpeur résignée. La majorité des citoyens, après avoir fait acte de présence sur les lieux de travail pour toucher un salaire, médiocre certes, mais assez rémunérateur comparé à l'effort fourni généralement, passent le plus clair de leur temps à faire la queue pour arracher quelques produits alimentaires à de maigres étalages. Les quelques améliorations partielles ne sont pas à la mesure des besoins croissants, multipliés par l'exemple de l'Occident, mais elles suffisent à montrer que «tout ne va pas plus mal», et à justifier le réel motif des leçons d'éducation civique. Si ça ne va pas mieux, c'est la faute aux Américains, qui obligent l'URSS à soutenir une course aux arme-

Voir page 12: L'URSS

Au coeur de la nouvelle cuisine québécoise . . .
Ouvert le midi et le soir du lundi au vendredi, ainsi que le samedi soir
Spécial du temps des fêtes!
LA FERLOUCHE
Restaurant La Ferlouche
1545 rue Jarry est, Montréal — 722-1218

Restaurant
Bulch Bouchard
À Noël et au Jour de l'an... le restaurant sera ouvert de 16h. à 23h.30!
881 de Maisonneuve, Est, tél.: 527-1221

Atténuant sa position sur la Pologne, Trudeau invite Varsovie à faire un «geste de réconciliation nationale»

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a demandé hier au gouvernement polonais de faire un «geste de réconciliation nationale».

Exposant de nouveau la position du gouvernement canadien, pour qui la Pologne doit régler ses problèmes sans interventions extérieures, M. Trudeau a déclaré qu'un régime militaire ne pouvait pas être une solution permanente ni en Pologne ni en quelque autre pays.

«Après l'affirmation des autorités polonaises voulant que la situation soit redevenue normale, le gouvernement canadien demande au gouvernement polonais de poser un geste de réconciliation nationale», a déclaré le premier ministre dans un communiqué.

Le communiqué du premier ministre n'appuie pas ni ne condamne les sanctions que le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, a annoncées la semaine dernière et mardi contre le gouvernement polonais et l'Union soviétique.

Il semblait toutefois, d'après les renseignement obtenus à Ottawa, que le Canada ne suivrait pas l'exemple de M. Reagan, au moins pas pour le moment.

«Le président Reagan a fait une déclaration sur la démarche politique de son gouvernement face à la situation en Pologne, a dit M. Trudeau. Nous avons toutes les raisons de croire que le contenu de sa déclaration a été discuté, plus tôt aujourd'hui, à Bruxelles, lors d'une rencontre des représentants permanents de l'Otan.»

«A ce sujet, il convient de réaffirmer la position du gouvernement canadien, a-t-il ajouté. Depuis le début, le Canada, et quant à cela la communauté internationale en général, a maintenu que tous les pays devaient respecter le droit de la Pologne de régler son problème à sa façon».

Peu avant la déclaration de M. Trudeau, M. John Crosbie, critique du Parti conservateur pour les questions d'affaires extérieures, avait affirmé que le premier ministre devrait immédiatement retirer son appui à l'imposition de la loi martiale par le gouvernement polonais «et la répression stalinisme de toutes les libertés humaines en Pologne depuis le 13 décembre».

«M. Trudeau, prétendument un homme d'Etat d'envergure internationale, a répliqué (à la situation polonaise) en approuvant le recours à la loi martiale comme la meilleure alternative, ajoutant qu'il est à espérer que le régime militaire parviendra non seulement à mettre un terme aux exigences excessives de Solidarité, mais à éviter que le gouvernement communiste procède à une répression excessive», déclare M. Crosbie dans un communiqué.

«M. Trudeau n'a pas spécifié ce qu'étaient les demandes excessives de Solidarité — peut-être la liberté de parole et le droit à des réunions paisibles sont pour M. Trudeau des exigences excessives.

M. Trudeau devrait maintenant insister pour que le gouvernement polonais lève la loi martiale et abolisse le gouvernement militaire, et qu'il retourne aux politiques d'avant le 12 décembre en mettant en pratique les promesses de réformes importantes faites au peuple polonais et au syndicat Solidarité.

«Si le gouvernement polonais fait la sourde oreille, le Canada devrait alors cesser toute extension de crédit à la Pologne pour l'importation de céréales et autres produits et cesser toute assistance à l'exception des denrées alimentaires et l'aide médicale destinées à la population polonaise mais administrées par des agences internationales indépendantes».

M. Crosbie ajoute que si M. Trudeau ne modifie pas son attitude, il devrait démissionner «ou être forcé de partir par ses collègues du cabinet qui, autrement, doivent certainement endosser son appui aux gestes stalinistes posés par le gouvernement polonais».

«Si le premier ministre doit avoir la moindre crédibilité comme un défenseur des chartes des droits et des libertés de la personne, il doit dès maintenant condamner les initiatives du gouvernement polonais et revenir sur sa décision d'approuver la répression et la tyrannie».

M. Crosbie, qui représente aux Communes, la circonscription terre-neuvienne de St. John Ouest, a rédigé ce communiqué destiné aux médias d'information de sa demeure de St. John, où il passe la période des Fêtes.

Les élus d'ici sont plus choyés que ceux des États-Unis

TORONTO (PC) — Les membres des 10 législatures provinciales canadiennes sont mieux payés et travaillent dans un meilleur environnement que les membres des législatures des États américains.

C'est ce qu'indique une étude comparative réalisée par des fonctionnaires du Parlement ontarien, Queen's Park.

En 1981, le salaire des parlementaires canadiens, incluant l'allocation non imposable, a varié de $40,610 au Québec à $19,100 dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

Aux Etats-Unis, en 1980, seulement sept des 50 Etats payaient leurs parlementaires plus de $20,000 annuellement. On retrouvait le plus haut salaire en Illinois ($28,800) tandis que dans 23 Etats il était inférieur à $12,000.

De plus, les parlementaires canadiens disposent d'un bureau privé partout, à l'exception des trois plus petites provinces, l'Ile-du-Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. En 1980, seulement 18 Etats américains fournissaient un bureau privé à leurs parlementaires.

En 1981, l'Ontario venait au deuxième rang pour le salaire moyen, à $40,000. A $39,380, la Colombie-Britannique venait ensuite, suivie du Nouveau-Brunswick ($30,772), de l'Alberta ($28,535), du Manitoba ($26,950), de la Nouvelle-Ecosse ($23,400), de la Saskatchewan ($22,700) et de Terre-Neuve ($28,520).

Les premiers ministres, les ministres, les présidents des assemblées, les chefs de l'Opposition, les adjoints parlementaires et plusieurs autres reçoivent substantiellement plus de ce côté-ci de la frontière.

En comptant l'allocation non imposable, les salaires des premiers ministres ont pu atteindre le sommet de $83,653 au Québec, et des montants aussi élevés que $79,280 en Ontario, $75,100 en Colombie-Britannique et $69,800 en Alberta.

Le rapport mentionne également le coût global de chaque législature qui varie de $42.8 millions au Québec à $943,800 à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Comme pour les salaires, l'Ontario vient au deuxième rang à $27.7 millions, suivie de l'Alberta à $8.6 millions, de la Colombie-Britannique à $7.1 millions, de la Saskatchewan à $5 millions, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick à $3.7 millions chacune, de la Nouvelle-Ecosse à $3.6 millions et du Manitoba à $3.58 millions.

Mais le coût par habitant ne permet plus de classer les provinces dans le même ordre. C'est à l'Ile-du-Prince-Edouard qu'il en coûte le plus cher par citoyen pour faire fonctionner la législature, soit $7.52. Et c'est en Colombie-Britannique que c'est le moins cher, à $2.70 par habitant.

Au congrès de février du PQ: le même monde, mais «converti»

par Pierre O'Neill

Le congrès de révision que le Parti québécois (PQ) a convoqué pour les 12 et 13 février prochains à Montréal sera essentiellement formé de la même délégation qui a participé, en début décembre, au congrès dont les conclusions radicales avaient provoqué la colère du chef M. René Lévesque.

C'est la constatation qui se dégage des consultations que les dirigeants du PQ mènent depuis quelques semaines auprès des associations de comté et des groupements régionaux. Le vice-président du parti, M. Sylvain Simard, a indiqué hier au DEVOIR que la majorité des comtés semblent, en effet, déterminés à reconduire le mandat des délégués qui ont participé, du 4 au 6 décembre, à la première séance du huitième congrès.

Selon M. Simard, toutefois, il est à peu près acquis que ces mêmes délégués adopteront des positions différentes. Quels sont les principaux facteurs de ce revirement? Le vice-président du PQ fait notamment valoir que la menace de démission de M. Lévesque a vivement impressionné les militants, qui seraient maintenant majoritairement enclins à réviser leur jugement. M. Simard croit en outre que les résultats du référendum que l'exécutif national a décidé de conduire auprès des 300,000 membres appuieront les exigences du chef du parti et indiqueront la voie à suivre aux délégués du congrès de février.

Au départ, la décision des dirigeants du parti de désavouer les résolutions du huitième congrès avait suscité un mouvement d'indignation chez les militants radicaux. C'est une manifestation de contestation que le vice-président du parti voit, chaque jour, s'estomper, d'abord parce que les associations de comtés sont libres de faire confiance aux mêmes délégués et aussi parce que l'idée de tenir un congrès spécial, a été abandonnée pour permettre la poursuite du congrès de décembre.

Néanmoins, la décision de renverser le congrès de décembre a engendré tensions et mécontentement, ce que reconnaît volontiers le vice-président du parti, qui refuse cependant de croire que cette crise puisse avoir causé des torts irréparables à la santé de la démocratie au sein du PQ. M. Simard note à ce propos que la démission des éléments radicaux du parti eût pu être inquiétante mais qu'il est réconfortant de voir que ce n'est pas le cas, qu'aucun mouvement de démobilisation n'a été perçu, et qu'il ont plutôt décidé de rester et d'aller défendre leur point de vue jusqu'au congrès de février.

La manifestation la plus significative de mécontentement est venue de la région de la Capitale nationale (Québec dont une douzaine de militants ont rédigé un manifeste intitulé *Moi, j'annule*. Les signataires ont vainement tenté d'obtenir que leur dissidence soit communiquée aux 300,000 membres sous le même pli que le manifeste de l'exécutif national. Ce qui leur fut refusé, parce que la direction du parti a jugé qu'ils ne sont représentatifs d'aucune instance reconnue au sein du parti et qu'il eût été «illogique» de financer une initiative qui vise à convaincre les militants de participer au référendum décrété par les dirigeants élus du parti.

La direction du PQ a prévu une démarche en six étapes en vue de redéfinir son option. Dans un premier temps, les dirigeants péquistes ont dévoilé le manifeste invitant les militants à «se mettre d'accord» autour d'une «souveraineté incarnée dans le réel», d'une «répudiation» de la violence et d'un appel à la «solidarité».

Le secrétariat national a entrepris hier la mise à la poste du texte de ce manifeste à l'intention des 292,600 membres du parti. L'envoi postal comprend en outre le bulletin de vote du référendum, l'enveloppe-retour du bulletin ainsi que la convocation d'une centaine d'associations à des assemblées générales. C'est par un OUI ou par un NON que les membres du PQ devront répondre, entre le 11 janvier et le 1er février, à la question en trois volets sur les principes suivants:

- accession à la souveraineté par les voies démocratiques, impliquant l'accord d'une majorité de Québécois;
- disparition du trait d'union qui reliait la souveraineté à l'association, tout en maintenant une offre concrète d'association économique au reste du Canada;
- respect de la diversité québécoise et reconnaissance des droits de la minorité anglophone à ses institutions culturelles et scolaires:

Au cours de janvier, l'exécutif national expédiera aux associations de comté une proposition synthèse sur les trois questions litigieuses de l'accession, l'association et le respect de la diversité. Les militants en débattront en assemblées générales de comté, du 11 janvier au 1er février et avant de répondre à la question posée par le référendum.

C'est le soir du 12 février, au centre Robillard, de Montréal, que les 2,000 délégués se retrouveront à nouveau en congrès pour rendre un verdict final. La journée du lendemain, 13 février, sera entièrement consacrée à l'étude et à l'adoption des résolutions votées par les 23 commissions du congrès de décembre.

Panneaux prématurés

OTTAWA (PC) — Une douzaine de panneaux géants proclamant fièrement la naissance d'une nouvelle constitution canadienne ont été brièvement — et prématurément — érigés dans la région de la capitale nationale, cette semaine.

Le gouvernement a dû ordonner le démantèlement de ces panneaux et faire disparaître ces messages puisque le Parlement de Westminster n'a pas encore adopté la requête du gouvernement canadien.

Un fonctionnaire tout penaud a expliqué l'erreur, hier.

Les panneaux d'affichage sur lesquels étaient inscrits en lettres géantes les mots «la nouvelle constitution canadienne — l'avenir nous appartient» ont été érigés lundi.

Vingt-quatre heures plus tard, après quelques appels téléphoniques frénétiques, les panneaux étaient démontés et de nouveau entreposés.

Le fonctionnaire a attribué le malentendu «à une erreur humaine» d'un contremaître de Mediacom, une société spécialisée dans l'érection de panneaux publicitaires. Mediacom était censée attendre que le Parlement britannique approuve la requête canadienne et que la constitution soit proclamée à Ottawa avant d'ériger les fameux panneaux. Aussi la compagnie en faute devra-t-elle assumer elle-même le coût de «l'erreur humaine».

Plus d'élèves dans les écoles privées

OTTAWA (PC) — Les inscriptions dans les écoles primaires et secondaires du Canada continuent de diminuer en nombre, mais les inscriptions dans les écoles privées augmentent, selon Statistique Canada.

Cette agence fédérale a révélé que les inscriptions dans les écoles élémentaires ont baissé de 7% jusqu'à 2.3 millions, en 1980-81, pendant que dans les écoles secondaires les inscriptions sont tombées de 2.7%, jusqu'à 2.4 millions.

Les inscriptions dans les écoles publiques ont baissé de 14% depuis 1971-72 pendant que les inscriptions dans les écoles privées ont monté de 45% durant la même période. Cependant, les écoles privées ne comptent que pour 4% du total.

Dans son message du Nouvel An

Trudeau loue l'esprit de compromis des Canadiens

OTTAWA (PC) — A l'occasion du Nouvel An, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a salué «l'esprit de compromis des Canadiens», qui, dit-il, a finalement prévalu au cours de l'année qui s'achève, tant dans les domaines énergétique que constitutionnel.

Dans son message à la nation, M. Trudeau rappelle que malgré les sombres perspectives l'an dernier, le gouvernement fédéral a signé des ententes sur le partage des ressources énergétiques avec les trois provinces productrices, et que le Parlement canadien et neuf provinces (à l'exception du Québec) ont entériné un accord constitutionnel.

«Ce qui prouve notre capacité, comme Canadiens, de faire avancer ce pays et d'y faire progresser l'esprit d'entente et de coopération.

«Et je suis convaincu pour ma part, que, dès qu'on leur en donnera la chance, la vaste majorité des Québécois endosseront cet accord et démontreront de nouveau leur attachement au Canada et à leurs compatriotes canadiens, dit le premier ministre.

«Garder ce pays uni et le faire grandir nous a demandé à tous beaucoup d'efforts au cours des dernières années. La tâche continuera d'être lourde et elle exigera de nous courage au travail et esprit de compromis. Mais ce qui est difficile n'est pas impossible. Il nous faudra simplement faire preuve d'un engagement plus profond les uns envers les autres», poursuit-il.

Le premier ministre Trudeau ajoute par ailleurs que «s'il est un peuple au monde qui a été choyé par la géographie et l'histoire, c'est bien le peuple canadien».

«Et même si, à l'heure actuelle, les vents du large viennent secouer nos toits et que des nuages venus d'ailleurs viennent obscurcir notre horizon, nous demeurons, malgré tout, l'un des peuples les plus favorisés et les mieux protégés de la terre.

«Lorsque les temps sont durs, comme ils le sont aujourd'hui, nous ne pouvons aider notre cause ou celle des autres en nous réfugiant dans un coin et en refusant de regarder l'avenir. Aux défis du temps présent, il faut opposer le courage, comme l'ont fait avant nous les milliers d'hommes et de femmes qui ont repoussé la forêt pour bâtir le pays qu'ils nous ont légué», conclut le premier ministre.

Pour sa part, le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, affirme dans son message du Nouvel An qu'après l'une des années les plus difficiles de leur histoire, «les Canadiens seront plongés durant la nouvelle année dans des débats déchirants sur la façon d'aborder les prochaines étapes de leur avenir collectif».

«Mais malgré tout, une chose demeure, c'est la conviction qu'un généreux pays comme le nôtre peut régler ses problèmes et protéger son peuple. Nous possédons une force unique au monde, il ne nous reste qu'à l'exploiter pleinement, ajoute-t-il.

«Nous venons de vivre l'une des années les plus difficiles de notre histoire. La constitution et d'autres questions politiques ont suscité de profondes divisions parmi nous. De nombreux Canadiens vivent dans la crainte ou le choc de perdre leur emploi, leur foyer, leur ferme ou leur sécurité.

«Nous devons affronter et régler les graves problèmes économiques que nous connaissons, et l'une des façons de le faire est de ranimer sans cesse la flamme de la nation canadienne, terre d'espoir et d'avenir», dit M. Clark.

La Gazette officielle coûte plus cher

QUÉBEC (PC) — À compter du premier janvier 1982, le prix de l'abonnement à la Gazette officielle du Québec grimpera d'environ 50%.

L'abonnement aux deux parties de la Gazette officielle coûtera $110 par année au lieu de $75 en 1981.

Les numéros séparés de la Gazette officielle se vendront $4 au lieu de $2.

La Gazette officielle paraît le mercredi de chaque semaine en deux parties. La première contient des avis juridiques et la seconde l'ensemble des lois et des règlements adoptés par l'Assemblée nationale ou le conseil exécutif.

Afin de «réduire l'écart entre les dépenses et les revenus générés par la Gazette officielle», le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, a également décidé de réduire sensiblement la distribution gratuite d'exemplaires de la Gazette officielle.

Une conférence de trois jours

VICTORIA (PC) — Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Bennett, a demandé au premier ministre Trudeau que la prochaine conférence économique fédérale-provinciale dure trois jours au lieu de deux.

M. Bennett a précisé que cette requête faisait l'unanimité parmi les dix premiers ministres.

La rencontre doit avoir lieu au début de février, à Ottawa.

guérin
l'éditeur qui édite
LE FOLKLORE du Temps des Fêtes
Jacques Lamothe
228 pages 8,95$
En vente dans toutes les librairies

Le Folklore du temps des Fêtes renferme de nombreuses illustrations et traite de sujets tels que: le Père Noël saint Nicolas ou le p'tit Jésus; le Santa Claus du 20e siècle; l'Avent; la consommation et l'alimentation au temps des fêtes; Noël, ses coutumes et ses traditions; la nativité, la date de Noël; Les Noëls d'autrefois; Les Noëls d'ailleurs; Le jour de l'An; l'Épiphanie. Le menu des fêtes; Les chansons des fêtes, etc.

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN SOUHAITENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

secretz
BAR/RESTAURANT

LISA HARTT et SUMA
«PROFIL»
Ce Soir
Fêtes du Nouvel An
Festivités, danse, spectacle toute la nuit.
Champagne gratuit à minuit.
Venez vous amuser
40 AVE DES PINS OUEST
COIN RUE CLARK
MONTRÉAL
(514) 844-0004

DE LA VOLAILLE AU MENU?
Dinde farcie?
Poulet rôti?
Coq au vin?

Voici, pour l'accompagner, trois bons vins de table importés et mis en bouteilles par notre Société des alcools.
Ils sont offerts chez les épiciers licenciés et dans toutes les succursales de la cave à vin des Québécois.

...Et rappelez-vous: la modération a bien meilleur goût.
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
La cave à vin des Québécois

La requête constitutionnelle

Franco-Ontariens et Cris appuient le Québec en Cour

par Bernard Morrier

L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), le procureur général du Canada et le Grand conseil des Cris (du Québec) sont les seuls à avoir fait part de leur intention de participer à partir du 15 mars prochain, devant la Cour d'appel du Québec, aux travaux portant sur la requête constitutionnelle du gouvernement du Québec.

Les parties intéressées à ce débat avaient jusqu'à hier pour faire connaître leur intention et le tribunal décidera mardi prochain s'il leur accorde le droit d'intervention demandé.

Après la décision du gouvernement canadien de rapatrier la constitution du pays, à l'issue d'une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces, le 5 novembre dernier, et dont le Québec était absent, le gouvernement de M. René Lévesque avait demandé à la Cour d'appel de statuer sur deux points bien précis:

■ Le consentement du Québec est-il, par convention, constitutionnellement nécessaire à l'adoption par le Sénat et la Chambre des communes du Canada d'une résolution ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne de façon à porter atteinte: a) à l'autorité législative de la législature du Québec en vertu de la constitution canadienne; b) au statut ou rôle de la législature ou du gouvernement du Québec au sein de la fédération canadienne?

■ L'objection du Québec rend-elle l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel?

C'est le 10 décembre dernier que le juge en chef Marcel Crête, de la Cour d'appel du Québec, avait accepté d'entendre la requête du Québec.

Entre-temps, les représentants du procureur général du Québec et ceux du procureur général du Canada avaient convenu que les mémoires du Québec et ceux appuyant sa thèse devraient être produits au plus tard le 1er février, tandis que la date limite pour les tenants de la thèse fédéraliste, y compris le procureur général du Canada, avait été fixée au 1er mars.

Dans sa demande d'intervention, l'ACFO, qui dit être le porte-parole de 500,000 francophones vivant en Ontario, considère qu'il est essentiel qu'elle soit entendue dans la cause concernant le droit de veto constitutionnel du Québec.

Disant sa foi en l'existence du peuple canadien-français, dont le foyer principal est au Québec, l'ACFO considère que nier l'existence du veto constitutionnel du Québec revient à ramener le Québec au rang d'une province comme les autres, et à diminuer les pouvoir du gouvernement qui, de par sa situation de principal foyer de la langue et de la culture françaises au Canada, a des responsabilités morales, malgré son orientation politique qui n'est pas fédéraliste, envers les francophones hors-Québec, dont la moitié réside en Ontario.

De son côté, le procureur général du Canada explique sa demande d'intervention en rappelant que la nouvelle question soumise à la Cour d'appel du Québec affecte directement le gouvernement du Canada, et que le procureur général du Canada est une personne intéressée au sens de l'article 4 de la Loi sur les renvois à la Cour d'appel.

Pour sa part, le Grand Conseil des Cris (du Québec), qui appuie le gouvernement du Québec dans cette affaire, affirme que si le Parlement britannique donne suite à la résolution adoptée par la Chambre des communes et le Sénat plus tôt ce mois-ci et ayant pour objet de faire modifier la constitution canadienne, la convention de la Baie-James et du Nord québécois entrée en vigueur le 31 octobre 1977, ainsi que les lois parallèles qui ont suivi celle-ci, seront affectées et modifiées sans le consentement des Cris de la Baie-James et du Grand conseil des Cris et sans le consentement du gouvernement et de la législation du Québec.

«Ces consentements, note la requête du Conseil sont par convention constitutionnellement nécessaires de sorte que l'objection du Québec ou des Cris de la Baie-James rend l'adoption d'une telle résolution inconstitutionnelle au sens conventionnel.»

La partie patronale demande la conciliation

CTCUM: les chauffeurs aussi parlent de débrayer

par Alain Duhamel

À leur tour, les dirigeants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et des services connexes de la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) solliciteront auprès de leurs 4,200 membres un mandat de grève, lundi prochain.

En principe, dès la mi-janvier, les chauffeurs pourraient donc, en même temps que les employés des services d'entretien et des bureaux, déclencher une grève. Toutefois, le président de la Fraternité, M. Normand Hamelin, a indiqué hier en conférence de presse que les chauffeurs ne se proposaient pas de faire la grève avant la mi-février pourvu que la CTCUM renonce à un lock-out aussitôt que les autres employés déclencheront la grève. Ces derniers ont donné à leurs dirigeants syndicaux un mandat de grève depuis plusieurs semaines.

La Fraternité estime que les négociations, commencées avec plusieurs semaines de retard, ne se sont pas véritablement engagées et voudrait s'accorder du temps avant de recourir à la grève.

La CTCUM estime pour sa part que l'écart entre les parties est tel qu'il n'y a pas lieu de perdre plus de temps en vaines discussions. Elle a demandé hier l'intervention du ministère du Travail de manière à ramener les pourparlers sur une base qu'elle juge plus réaliste le plus tôt possible avant l'échéance de la mi-janvier. La CTCUM évalue les demandes des chauffeurs (25% d'augmentation des salaires en un an) à plus de $100 millions ou 95% de la masse globale des traitements. Les exigences des deux autres groupes d'employés reviendraient à une augmentation de 81% de la masse des traitements.

La Fraternité affirme que la CTCUM a posé un geste brutal en demandant l'intervention d'un conciliateur après quatre semaines de pourparlers seulement au moment où plusieurs chapitres du projet de convention n'ont pas fait l'objet de discussion approfondie.

«Ce serait le désir de la Commission que de passer le dossier à Québec», a dit M. Hamelin, ne s'expliquant pas autrement une attitude jugée provoquante.

Une interruption du transport en commun sur l'île de Montréal en plein hiver ne pourrait laisser le gouvernement québécois indifférent bien longtemps d'autant plus qu'il est, à plusieurs égards, partie prenante à un conflit de travail à la CTCUM.

La contribution du ministère des Transports au budget de la CTCUM compte pour près de 40% des revenus de la Commission. Ses programmes d'aide et de promotion du transport en commun contribue au niveau de qualité du service et, par là, aux conditions de travail des employés. Enfin, la CTCUM est en quelque sorte le premier service public important qui doive renouveler des conventions collectives dans un contexte économique d'austérité et de compression des dépenses. Le règlement des conventions collectives à la CTCUM aura, dans le reste du secteur public et parapublic, valeur d'exemple. De part et d'autre, on n'ignore pas cet aspect des enjeux des négociations.

Le travail de conciliation a commencé depuis plusieurs jours pour certains groupes d'employés et s'est interrompu cette semaine. La conciliation doit reprendre la semaine prochaine. Pour les chauffeurs, elle pourrait débuter la semaine prochaine en présence de parties qui n'ont à peu près rien réglé par elles-mêmes à ce jour.

Montréal, ville «bizarre» en fait de meurtres

par Richard Abbott
de la Presse Canadienne

Un jour d'avril, une femme âgée de 86 ans, un vol de sac à main. Un meurtre...

Un jour de novembre, une caissière de banque, un hold-up bâclé. Un autre meurtre...

Et l'automne dernier, une bombe a explosé dans une Mercédès qui roulait près d'un parc de Westmount, en banlieue de Montréal. Un homme a été tué, un autre a subi des blessures. La police a parlé d'un règlement de comptes du monde interlope.

En tout, 84 meurtres auront été commis sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal en 1981, au regard de 43 l'an dernier.

À Toronto, on a dénombré 57 meurtres en 1981 comparativement à 48 en 1980. Un policier de chaque ville est tombé victime du devoir.

Mais ces comparaisons d'année en année ou d'une ville à l'autre sont-elles valables?

Selon le sociologue Taylor Buckner de l'Université Concordia, «Montréal est une ville bizarre lorsqu'il s'agit de meurtres à cause du grand nombre de 'règlements de comptes' au sein de la pègre».

Normalement, disent les statisticiens, «environ 43% des meurtres sont des conséquences de querelles domestiques; 30% surviennent entre amis ou connaissances; entre 20 et 25% sont commis au cours de vols à main armée; le reste est imputable aux vengeances exercées par des criminels contre d'autres criminels».

Par ailleurs, Montréal compte une proportion assez faible de meurtres domestiques, explique M. Buckner. «L'écart observé ici semble donc dû majoritairement au degré d'activité interlope».

Pour ce qui est des fluctuations annuelles, «une variation entre 43 et 48 ne signifie à peu près rien du point de vue des statistiques. Si vous considérez le nombre des meurtres en termes de taux par 100,000 habitants, la fluctuation devient infinitésimale».

«A cet égard, nous sommes toujours en bas de notre pointe d'environ 120 meurtres. Le chiffre de 43 de l'an dernier était extrêmement bas. Si le nombre des homicides augmentait à 600, par exemple, nous devrions alors vraiment chercher une explication.»

M. Buckner affirme ne posséder aucun chiffre récent sur le nombre des armes de poing en circulation. Cependant, l'Institut de recherche de Stanford a estimé à 215 millions au moins le nombre des pistoles et revolvers en circulations aux Etats-Unis, soit une moyenne d'une arme par personne.

«Dieu merci, dit M. Buckner, ces armes ne sont pas disponibles à la population normale. Ici, les revolvers appartiennent généralement aux criminels et à la police. Au cours d'une querelle domestique, si un pistolet est disponible, il poussera vraisemblablement au meurtre parce qu'il est beaucoup plus difficile de tuer une personne à l'aide d'un couteau».

Contre l'antisémitisme en Pologne

Une centaine de personnes ont participé, hier devant le consulat polonais dans la métropole, à une manifestation organisée par le Congrès juif canadien, pour protester contre ce qu'ils qualifient de «résurgence d'un antisémitisme systématique en Pologne», à la suite de la proclamation de la loi martiale dans ce pays. (Photo Jacques Grenier)

Le débrayage des infirmières remis

EDMONTON (PC) — La grève des infirmières, qui devait commencer demain en Alberta, a été reportée d'un mois hier après que le ministre du Travail, M. Les Young eut annoncé la création d'une commission d'arbitrage dans ce conflit.

Les quelque 8,000 infirmières oeuvrant dans 75 hôpitaux albertains étaient censées débrayer à minuit et une minute demain.

Le ministre du Travail a fait savoir, au cours d'une conférence de presse, que la commission d'enquête d'un seul membre aura 20 jours pour rapprocher les deux parties dans leurs négociations. En vertu de l'article 94 de la Loi des relations du travail, une grève ne peut être déclenchée avant 10 jours après que les deux parties aient pris connaissance des recommandation de la commission.

C'est la première fois que le gouvernement conservateur albertain désigne une commission d'arbitrage en vertu de la nouvelle législation adoptée il y a un an.

M. Young a dit avoir été informé que le Syndicat des infirmières aussi bien que l'Association des hôpitaux albertains sont «impatients de poursuivre les négociations». Il a ajouté qu'il y a de «bonnes possibilités» que le conflit soit réglé au cours des 30 jours de trêve.

Nouvelle drogue «forte» aux USA

WASHINGTON (AFP) — Une nouvelle drogue, aussi puissante et dangereuse que l'héroïne, mais beaucoup moins chère et plus facile à obtenir, commence à faire des ravages aux États-Unis, indique le *Washington Post*.

Baptisée Tops and Bottoms (dessus-dessous), la drogue est une mixture de deux médicaments, un analgésique (pentazocine) et un anti-histaminique (tripennelamine).

Les deux produits sont moulus ensemble, bouillis dans l'eau et injectés. Ils produisent des effets similaires à ceux engendrés par une héroïne de bonne qualité. Les deux médicaments peuvent être obtenus dans les pharmacies avec une fausse ordonnance.

Selon le quotidien de Washington, qui cite les chiffres fournis par les hôpitaux de 26 villes représentant la moitié de la population des États-Unis, les admissions pour surdose de Tops and Bottoms sont passées de 988 en 1977, à 3,700, en 1980. Les décès en 1980 se sont élevés à 97, soit trois fois le nombre enregistré en 1979.

Revendue dans la rue, une dose de cette drogue coûte $10 au maximum, soit sept fois moins qu'une dose d'héroïne, poursuit le *Washington Post*.

Les prix du lait et de la crème inchangés

Ottawa hausse le prix du beurre

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugène Whelan, a annoncé hier une augmentation des prix à la production des produits laitiers — beurre, lait en poudre, fromage, yogourt et crème glacée — qui doit entrer en vigueur dès demain.

Le prix de soutien du beurre augmente donc de quelque 8 cents la livre (18 cents le kilogramme) pour atteindre environ $1.87 la livre, et celui du lait écrémé en poudre de quelque 5 cents la livre (9 cents le kilogramme) pour s'établir à près de $1.12 la livre.

Le prix de détail des autres produits laitiers de transformation devrait refléter l'augmentation du prix à la production.

Cette hausse ne touche toutefois pas le prix du lait et la crème de consommation, dont la fixation est de compétence provinciale.

Le prix payé aux producteurs passe ainsi de $38.06 à $39.61 l'hectolitre pour les livraisons de lait répondant aux besoins canadiens, soit des augmentations de 4.1% par rapport au prix annoncé le 1er août 1981, et de 10.9% sur une base annuelle du 1er janvier 1981 au 1er janvier 1982.

Le ministre a toutefois affirmé qu'il avait décidé de reporter à plus tard toute décision à propos de la politique laitière à long terme, tant que les résultats de l'étude en cours sur les coûts de production du lait ne seront pas connus.

Les subsides payés aux producteurs demeurent ainsi inchangés à $6.03 l'hectolitre, pour des déboursés annuels de quelque $275 millions.

Des rumeurs persistantes ont récemment circulé dans les milieux de l'industrie laitière à propos des coupures des subsides qu'envisagerait le gouvernement dans le cadre de sa prochaine politique laitière quinquennale.

Un porte-parole de la Commission canadienne du lait (l'Office fédéral de mise en marché) a déclaré que le gouvernement avait choisi d'attendre que soit achevée l'étude de la firme Price-Waterhouse sur les coûts de production de l'industrie du lait de transformation avant d'annoncer toute modification à la politique laitière.

Acquittement à St-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE (PC) — L'un des deux individus accusés à la suite de l'incendie qui a détruit un secteur du centre-ville de Saint-Hyacinthe, le 2 août, a été acquitté hier.

Marco Bérard, 20 ans, détenu depuis le sinistre, a retrouvé sa liberté après le prononcé de la décision du juge Yvon Roberge, après cinq journées d'audience au cours desquelles on a entendu les témoignages de 12 personnes. Le juge estimait insuffisantes les preuves produites par la poursuite.

Quant au deuxième accusé, Yvon Favreault, son procès a été fixé pro forma à mardi. A la suite des chefs d'accusation pesant contre lui, il est passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

M.U.R.B.
PREMIÈRE OFFRE PUBLIQUE

36 UNITÉS DANS LE CENTRE-VILLE DE TORONTO

- Semi-détachés affranchis de toute servitude (peut être revendu au propriétaire-occupant)
- Amortissement total de 5 ans — $27,600.
- Location garantie de 3 ans.
- Investissement 1981 — $5,000.
- Non soumis à la Régie des loyers

Appeler 1-416
461-2447
(en tout temps)

Cette offre est un investissement privé conçue selon une charte privée.

La direction et le personnel de la maison Anjou Québec désirent vous offrir leurs

meilleurs voeux pour l'année 1982 !

Anjou QUÉBEC
Vos maîtres-bouchers depuis plus de 28 ans!
1025 ouest, Laurier, Outremont
tél.: 272-4086 • 272-4065

COURS DE FRANÇAIS ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 2 NOVEMBRE

JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi	9h - 12h ou 13h - 16h	225$ (84 hres)
SOIR lundi et mercredi ou mardi e t jeudi	18h - 21h	125$ (42 hres)
FIN DE SEMAINE samedi	9h - 16h	125$ (42 hres)

TEST DE CLASSEMENT: les 19, 27, 29 octobre 16 h 30 - 19 h

pour plus de renseignements, téléphonez-nous au 849-8393 poste 719

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUÉ. - H3A 2W6
ymca du Centre-ville

Le ministre des Affaires étrangères ouest-allemand, M. Hans-Dietrich Genscher, a reçu hier le vice-premier ministre polonais Mieczyslaw Rakowski. Bonn insiste pour la levée de l'état de siège en Pologne, la libération des personnes détenues et la reprise du dialogue entre le pouvoir et Solidarité. M. Rakowski a écouté mais n'a pris aucun engagement.
(Photolaser AP)

Varsovie prend des risques en haussant demain les prix

VARSOVIE (AFP) — (Dépêche soumise à la censure officielle) — Le gouvernement polonais s'apprête à prendre un risque considérable en procédant à compter du 1er janvier à des augmentations massives des prix, sans pouvoir compter cette fois sur Solidarité pour canaliser le mécontentement.

Personne ne niait, en effet, avant la proclamation de l'état de siège et la suspension de Solidarité, que le syndicat issu des grandes grèves de l'été 1980 avait largement contribué à éviter que les premières hausses de prix effectuées en 1981 (pain et farine, cigarettes, alcools, fruits en conserve, services, essence, tarifs aériens et ferroviaires) ne provoquent comme en 1970 et 1976 des émeutes ouvrières.

Les nouvelles augmentations, qui s'appliqueront dans un premier temps aux prix de gros pratiqués dans les transactions entre entreprises, mais seront progressivement répercutés sur les prix de détail, devaient donner lieu à des négociations avec Solidarité. Dans les conditions de l'état de siège, le pouvoir ne peut plus compter que sur les forces de l'ordre pour assurer leur introduction sans heurt.

Le ministre responsable de la Commission nationale des prix, qui a confirmé, mardi, la prochaine entrée en vigueur de cette réforme, calquée, selon lui, sur le «modèle hongrois», a promis un «débat public» sur les prix des produits alimentaires, des carburants, de l'électricité et des loyers, ainsi que sur les compensations salariales qui devraient les accompagner. Il n'a toutefois pas précisé comment il comptait organiser un tel débat dans les conditions de l'état de siège, alors que tous les syndicats sont suspendus et que les communications téléphoniques sont coupées depuis 18 jours.

La hausse des prix comme élément d'une vaste réforme de l'économie dont le principe est l'autonomie des entreprises d'État et l'autogestion ouvrière, comporte d'autant plus de risques sociaux, que le marché intérieur connaît une situation de pénurie quasi-totale.

Solidarité entendait procéder à une négociation globale qui aurait comporté des garanties en matière d'autogestion, en contre-partie des hausses de prix. Le gouvernement a opté pour une réforme par étapes dont les nouveaux prix doivent être le moteur, alors que l'état de siège paraît difficilement compatible avec la mise en place d'une autogestion véritable.

Les experts économiques occidentaux n'ont jamais douté que la remise en ordre de l'économie passe nécessairement par une réforme des prix de détails. Mais ils sont sceptiques sur les chances de succès d'une réforme globale en période de crise aiguë. Le gouvernement polonais a fait le pari d'y parvenir grâce à l'état de siège, qui est censé prévenir tout phénomène de désorganisation.

Les partenaires occidentaux de la Pologne, qui ont été plus sensibles, ces dernières semaines, à la situation des droits de l'homme dans ce pays qu'aux problèmes économiques, seront néanmoins, estime-t-on à Varsovie, attentifs à cet aspect des choses.

L'obtention de nouveaux crédits reste toutefois l'une des priorités du gouvernement polonais, dont les représentants ont reçu à trois reprises depuis la proclamation de l'état de siège les diplomates étrangers en poste à Varsovie pour leur faire part de leurs besoins financiers.

C'est également dans ce contexte que l'on interprète la visite éclair à Bonn du vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, qui, curieusement n'a fait l'objet d'aucune annonce officielle en Pologne.

À cet égard, on constate que les autorités polonaises ont choisi de miser sûr, en envoyant le plus libéral des membres du conseil des ministres auprès du gouvernement occidental qui a fait preuve de la plus grande retenue à l'égard de la Pologne depuis 18 jours.

Sa mission est d'ailleurs appelée à avoir de larges répercussions. Il ne fait pas de doute en effet que les gouvernements de la Communauté européenne en seront informés et que le président Reagan le sera lui-même par le chancelier Helmut Schmidt lors de sa prochaine visite à Washington.

La rupture entre le PCI et Moscou semble consommée

ROME (AFP) — Les événements de Pologne ont fourni l'occasion au Parti communiste italien (PCI) de rompre définitivement avec Moscou et avec le mouvement communiste international en tant que tel, constate-t-on à Rome au lendemain de la publication par la formation de M. Enrico Berlinguer d'un document-fleuve sur les «enseignements» de la crise polonaise.

Au-delà de la condamnation répétée de l'instauration de l'État de siège en Pologne, c'est en effet l'affirmation par le PCI de la rupture de tout lien privilégié avec les autres partis communistes qui retient l'attention dans ce texte de 6,000 mots publié hier dans le quotidien *L'UNITA* par le plus eurocommuniste et par le premier des partis communistes occidentaux.

«Le PCI entend maintenir des rapports normaux avec tous les partis communistes», indique le document, mais «au même titre qu'avec toute autre force socialiste, révolutionnaire, progressiste, sans entretenir de liens particuliers ou privilégiés avec aucune d'entre elles».

Une telle analyse découle du jugement particulièrement sévère porté par la direction du PCI sur le «modèle soviétique» de socialisme et ses tentatives d'exportation dans les pays de l'Est.

Sans aller jusqu'à dénier le label de socialiste à l'Union soviétique et aux démocraties populaires, le parti de M. Berlinguer estime «que l'impulsion donnée par la révolution russe d'octobre est aujourd'hui épousée» et qu'il convient de rechercher une «troisième voie» entre le modèle soviétique et la social-démocratie.

Sur les événements de Pologne eux-mêmes, le PCI accuse Moscou «de porter une importante responsabilité négative» dans l'évolution de la crise «pour avoir exercé de graves pressions, des ingérences, et une campagne systématique contre les tentatives de renouveau dans lesquelles étaient engagés le Parti ouvrier unifié de Pologne, Solidarnosc et l'Église».

Le rôle négatif joué par l'Union soviétique en Pologne s'inscrit en ligne directe avec l'intervention de Moscou et des armées du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie en 1968, poursuit le document, qui ne fait cependant pas référence à l'écrasement de l'insurrection hongroise par les chars russes en 1956. Il est vrai qu'à l'époque, le Parti communiste italien avait accepté la thèse du «danger contre-révolutionnaire» en Hongrie avancée par Nikita Krouchtchev.

La condamnation du modèle soviétique par le PCI n'équivaut cependant pas à un ralliement à la social-démocratie, dont le document souligne certes «les importantes conquêtes sociales dans certains pays», mais qu'il accuse «de ne pas avoir eu la force ni la volonté de remettre en cause les structures du capitalisme».

La lutte pour le socialisme, conclut le document, requiert aujourd'hui «de la part de toutes les forces du mouvement ouvrier européen», «de la france à la Grèce et de la Scandinavie à l'Allemagne», «la recherche d'idées neuves en matière de programmes politiques et de gouvernements».

Dans un paragraphe précédent, le texte rend un hommage aux mérites passés de l'Union soviétique depuis la révolution d'octobre, ce qui semble être, selon les observateurs, l'une des rares concessions faites par la direction communiste au courant pro-soviétique resté très vivace à la base de ce parti de 1,7 million de membres.

Le manifeste a été adopté par la direction du PCI à l'unanimité moins une voix, apprend-on de bonne source, celle d'Armando Cossuta dont les tendances pro-soviétiques sont connues.

En Italie, le texte du PCI a été commenté hier à la une des journaux de toutes tendances. Du *Popolo* démocrate-chrétien à l'*Avanti* socialiste, on reconnaît le «pas en avant» effectué par M. Berlinguer par rapport au bloc soviétique, tout en déplorant, ici qu'il soit «bien tardif», et là qu'il soit «incomplet et ambigu».

De l'Est, M. Berlinguer sait à quoi s'attendre. La semaine dernière déjà, le Parti communiste tchécoslovaque avait violemment critiqué les prises de positions polonaises de son homologue italien, et il ne fait pas de doute qu'une condamnation encore plus sévère interviendra après la publication du document.

Mais M. Berlinguer a manifestement pris son parti de toute attaque venant de la zone du «soi-disant socialisme réel», pour reprendre une formule que l'on n'a plus peur aujourd'hui d'utiliser au sein du PCI.

Plus d'espoir de retour de la Pologne au FMI

WASHINGTON (AFP) — Les récents événements de Pologne ont fait considérablement reculer les perspectives d'un éventuel retour de la Pologne au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, indiquait-on hier dans les milieux proches du Fonds.

Les pourparlers qui avaient été entamés entre le FMI et le gouvernement de Varsovie au lendemain de la demande de réintégration, faite par ce dernier le 10 novembre, ont été interrompus, ajoute-t-on, dès le «coup d'État militaire» en Pologne.

La Pologne s'était retirée avec éclat du FMI et de la Banque Mondiale en 1950. Une mission du FMI, arrivée début décembre à Varsovie pour discuter des suites éventuelles à donner à la demande polonaise, a regagné Washington dès la prise du pouvoir par l'armée, indique-ton de même source.

Une personnalité internationale qui a requis l'anonymat a souligné par ailleurs que les récents événements en Pologne n'étaient pas de nature à faciliter la demande de Varsovie au cas où cette dernière serait maintenue.

À cet égard, elle a fait valoir d'une part que la Pologne ne paraît pas être en mesure, pour l'instant, d'honorer ses dettes à l'égard de la communauté bancaire internationale.

Elle a souligné d'autre part que la désorganisation est telle en Pologne qu'il devrait s'avérer de plus en plus difficile pour le Fonds et la Banque d'obtenir éventuellement les éléments statistiques valables et nécessaires pour étudier la demande polonaise de réadmission.

Dans les milieux proches du FMI, on ajoute que la demande d'admission au FMI et à la Banque Mondiale présentée le 4 novembre par la Hongrie devrait, en principe, pouvoir être instruite selon les procédures habituelles.

Actuellement, rappellent les observateurs, la Roumanie est le seul des pays communistes d'Europe orientale qui soit membre du FMI et de la Banque Mondiale.

Les demandes d'adhésion ou de réadmission, présentées à quelques jours d'intervalle début novembre par la Hongrie et la Pologne, avaient été considérées à l'époque dans certains milieux internationaux comme reflétant un certain changement d'attitude de la part de l'URSS.

Le pape intervient fermement en faveur des détenus polonais

CITÉ DU VATICAN (d'après Reuter et AFP) — Le pape Jean-Paul II est intervenu hier en faveur des personnes internées par les autorités militaires polonaises affirmant notamment que «l'angoisse du monde et la préoccupation de l'Église» ne cessaient de croître.

De source proche du Vatican on indique que la fermeté de ses propos pourrait indiquer que la tentative de médiation de l'Église catholique a atteint un point critique.

«Le sort des personnes arrêtées et internées de force cause une inquiétude particulière», a déclaré Jean-Paul II, au cours d'une audience publique, dans sa première déclaration majeure sur la Pologne depuis le retour de Varsovie de son envoyé spécial' l'archevêque Luigi Poggi.

«L'état de siège continue malgré les requêtes en faveur de sa suspension et l'angoisse du monde et la préoccupation, la juste préoccupation, de l'Église pour ceux qui sont privés de leur liberté croissent. En général nous ignorons l'identité de ces personnes».

«Dans toutes les parties du monde, pour tous les États ou systèmes, où de pareils événements se dérouleraient, l'Église aurait la même réaction, dictée par le respect de l'homme et de ses droits fondamentaux».

«Il m'est donc difficile, comme il est difficile aux évêques polonais, de ne pas exprimer mon émoi».

Le pape Jean-Paul II a remercié tous ceux, individus, organisations et pays, qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple polonais. «C'est avec angoisse que nous abordons la nouvelle année, a-t-il dit. Et nous confions les personnes arrêtées à Dieu et à la Vierge de Jasna Gora».

Le souverain pontife a en outre répété la condamnation de la loi martiale prononcée le 13 décembre par Mgr Glemp, primat de l'Église catholique de Pologne.

De source proche du Vatican, on indique que cette référence prouve que l'Église catholique n'a pas modifié son attitude d'hostilité réservée au coup de force militaire et en particulier considère toujours que des pourparlers ne pourront avoir lieu tant que M. Lech Walesa et les autres dirigeants de Solidarité n'auront pas été remis en liberté.

De même source on souligne en outre que contrairement à certaines informations, le Vatican n'a pas adopté une «ligne unique» par rapport aux autorités militaires polonaises.

L'initiative appartient à l'épiscopat polonais, souligne-t-on, et le pape considère que son rôle est de soutenir l'Église de Pologne et de faire pression sur les autorités de Varsovie par des déclarations publiques du type de celle d'hier.

Cet appel du pape apparaît comme une réponse à l'accueil que le général Jaruzelski a accordé à son message personnel.

Au point que certains vont jusqu'à estimer que la fameuse lettre de réponse du général polonais, annoncée par Mgr Poggi dimanche soir, a dû être remise à Jean-Paul II par l'ambassade de Pologne à Rome.

Il est évident que le pape avait demandé des précisions sur le nombre et le nom des personnes arrêtées. Si réponse il y a eu, elle a du être négative puisque Jean-Paul II affirme dans son appel: «en général, nous ne connaissons pas les noms de ceux qui ont été arrêtés et emprisonnés».

Whisky: le capitaine condamné

STOCKHOLM (AFP) — Le capitaine Alexander Guzjin, commandant du sous-marin soviétique qui s'était échoué fin octobre dans une zone militaire suédoise, a été condamné à trois ans de camp de travail, écrivait hier le quotidien régional suédois Skaanska Dagbladet.

Citant des informations dignes de foi recueillies à Moscou dans les milieux proches du ministère de la Marine, le journal ajoute que le capitaine Guzjin est interné depuis un mois dans un camp, à quelques dizaines de km de Riga, en Lettonie. On ignore ce qu'il est advenu des autres membres de l'équipage.

Le submersible s'était échoué sur un haut-fond à moins de 15 km de la base navale suédoise de Karlskrona, dans le sud du pays.

Selon les Soviétiques, le sous-marin s'était égaré à la suite d'une défaillance du compas gyroscopique et d'autres instruments de navigation. Pour les Suédois, le submersible était en mission d'espionnage et muni, selon toutes probabilités, de torpilles à tête nucléaire.

À Stockholm, le ministère des Affaires étrangères a déclaré ne pas disposer d'informations permettant de confirmer que le capitaine Guzjin a été condamné à trois ans de camp de travail «à régime normal».

Si vous désirez participer à ce cahier en y insérant un message publicitaire, communiquez avec:
Francine Gingras
844-3361
Pour réserver des copies supplémentaires de ce cahier:
Service du tirage
844-3361

1880-1980 ca QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés, 800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, HOUGHTON & CIE
Comptables Agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 525 — 861-2868
Louis Albert Boisjoli, C.A.
Maurice Sabbah, C.A.
Michel Sabbag, C.A.

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermudes, Nassau, Grande Caiman.

CLARKSON - GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — J.P. Graveline, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. — M. Lanteigne, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — A. Lanthier, C.A.
T.R. Burpée, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
M. Camirand, C.A. — N. Leduc, C.A.
H.M. Caron, C.A. — G. Limoges, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.G. McGregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — R.J. Messier, C.A.
R. Fortier, C.A. — J.D Morrison, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. — R.R. Okker, C.A.
G. Fréchette, C.A. — R. Pearl, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — L.L. Saint-Pierre, C.A.
R. Germain, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G. Gingras, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 - 668-6400

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste. 214
Montréal, Québec H3C 2R4
Ottawa 731-7851

COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
397 o. rue Laurier, Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7 / 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.
A. Gareau, C.A.
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Laval
Repentigny
Îles de la Madeleine
Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W8
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables Agréés
Montréal/Toronto
6600 Côte des Neiges
Mtl, P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton.
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes.
Représentation dans les grands centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier, Sept-Îles
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation internationale dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie, Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham
Suite 301
Mont-Royal (Québec)
H3P 3C8
Tél.: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Chicoutimi, Thetford Mines, Hull
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1 G9
Représentation à travers le Canada par: DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par: GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Glamen, C.A.
Arnold M Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K H So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR
Comptables agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Edmonton - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener - Sept-Iles - Matane - Gaspé - Coaticook - Amos - Hinton
Bureau 3100 - Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables agréés
110 Place Crémazie Ouest
Suite 600
Montréal, Québec H2P 1B9
381-8233

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

ZITTRER, SIBILIN, STEIN, LEVINE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Sibilin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gérald A. Stan, C.A. — Stanley Wiener, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
Henry Rosenek, C.A. — Marshall B. Kesten, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112
H3Z 1K9

Percy a rencontré des dirigeants palestiniens en Israël

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — M. Charles Percy, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, a déclaré hier avoir secrètement rencontré trois dirigeants palestiniens en Israël.

M. Percy, qui partait pour Amman à l'issue d'une visite de trois jours en Israël, a dit aux journalistes qu'il s'agissait de MM. Elias Friej, maire modéré de Bethléem, Rtaja Shehaden, un avocat de Ramallah, et Abou Gazala, médecin de Gaza.

M. Percy a dit qu'il voulait les rencontrer parce qu'il était persuadé depuis longtemps que le règlement du problème palestinien était indispensable à une paix durable. Il n'a pas voulu révéler la teneur des entretiens.

M. Friej a déclaré à Reuter qu'il avait exprimé à M. Percy la crainte de voir la Cisjordanie et Gaza annexées comme l'ont été les hauteurs du Golan il y a deux semaines.

M. Percy a reconnu que la question palestinienne se trouvait au centre de tous les problèmes au Proche-Orient, a ajouté M. Friej.

Selon le gouvernement américain, l'OLP doit reconnaître le droit d'Israël à l'existence avant de pouvoir participer aux négociations.

M. Percy a dit qu'au cours de ses entretiens avec les dirigeants israéliens, il a exprimé son inquiétude face à l'annexion du Golan, qui est à l'origine d'une détérioration des relations entre l'administration Reagan et l'État hébreu.

«Je leur ai demandé de tempérer des déclarations qui n'ont servi qu'à envenimer la situation», a-t-il ajouté, faisant apparemment allusion aux réactions de MM. Menahem Begin, président du conseil, et Ariel Sharon, ministre de la Défense, après que Washington eut condamné l'annexion du Golan.

Les relations privilégiées entre Israël et les États-Unis, basées sur le respect partagé des valeurs démocratiques et une admiration réciproque, «ne devraient pas être menacées par des actions unilatérales d'Israël sans égard pour les intérêts américain», a ajouté M. Percy.

M. Percy a également souligné l'importance des négociations sur l'autoroute palestinienne. «Les progrès sont peut-être lents, mais ils doivent être accomplis, avec toutes les nations de la région. Le temps presse».

Il a ajouté qu'il avait assuré les dirigeants israéliens que les États-Unis s'estimaient engagés à assurer la sécurité de l'État hébreu, et qu'ils se sentaient liés par les accords de paix de Camp David.

M. Percy a révélé d'autre part qu'il avait reçu des assurances de responsables israéliens selon lesquelles l'évacuation totale du Sinaï s'effectuera à la date prévue, le 25 avril 1982.

Le sénateur, qui poursuivait une tournée en Afrique du Nord et au Proche-Orient, a déclaré qu'il demanderait aux États arabes qu'il devait visiter de reconnaître le droit d'Israël à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.

Par ailleurs, le secrétaire d'État américain, le général Alexander Haig, est attendu en Israël pour le début du mois de février 1982, a annoncé hier la radio israélienne, se référant à des «sources proches du gouvernement israélien».

Selon ces sources, ajoute la radio, M. Haig profiterait d'une tournée au Proche-Orient et d'une étape en Israël pour «améliorer les rapports bilatéraux» entre Washington et Jerusalem.

Le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères s'est refusé, pour sa part, à confirmer cette information.

Le secrétaire d'État américain avait annulé le 13 décembre une courte visite de courtoisie à Jérusalem, en raison du coup de force en Pologne ce jour-là.

Regroupement des colombes en Israël

JÉRUSALEM (AFP) — Des députés de divers partis israéliens de la gauche et du centre-gauche ont décidé de s'organiser pour «lutter en commun en faveur d'une nouvelle conception du sionisme».

Les fondateurs de ce mouvement, qui réunit notamment Mme Shoulamith Aloni (droits de l'homme) et plusieurs députés du Napam (gauche-travailliste), exposeront dimanche prochain leurs objectifs, mais ils ont déjà annoncé qu'ils entendaient faire pression sur le Parti travailliste pour l'obliger «à se constituer en opposition active» et faire échec à ses éléments «faucons».

Dans cette optique, ils n'ont pas exclu l'éventualité de transformer en parti politique leur mouvement, baptisé Ometz, nom formé des premières lettres des mots hébraïques «opposition politique sioniste» et qui veut dire en hébreu «courage».

Pour l'instant, contrairement aux précédents «clubs» ou formations d'opposition extra-parlementaires qui sont apparus en Israël depuis la guerre de 1973, le nouveau mouvement envisage d'être actif au sein du Parlement et ses membres sont prêts à enfreindre éventuellement la discipline des fractions parlementaires.

Il s'agit, relèvent les observateurs, d'un phénomène nouveau en Israël, qui est à rapprocher des difficultés rencontrées par le Mouvement la paix maintenant, qui avait refusé de s'organiser en parti politique, et dont les militants ont réalisé qu'il était très difficile d'agir efficacement en dehors des structures existantes des partis et du Parlement.

Les recherches pour retrouver le général James Lee Dozier se poursuivent dans les collines environnant Vérone, en Italie. Hier soir, les experts ont authentifié la photo envoyée par les Brigades rouges. (Photolaser AP)

Les BR tiennent la police en haleine

ROME (AFP) — Les brigadistes qui ont enlevé le 17 décembre dernier à Vérone le général américain James Lee Dozier ont d'ores et déjà atteint l'un de leurs objectifs, estiment les observateurs: voilà en effet 13 jours qu'ils occupent la une des journaux et tiennent les autorités italiennes en haleine.

À Vérone, les policiers ne cachent pas un certain découragement. Les perquisitions, contrôles routiers, reconnaissances aériennes, ratissages, destinés à retrouver le général n'ont, pour le moment, donné aucun résultat.

M. Peppino Gnisci, préfet de la ville, a beau se féliciter devant un journaliste du quotidien milanais *Corriere Della Sera* de ce que «la population apporte aux enquêteurs toute sa collaboration», cette aide se révèle pour le moment infructueuse.

Le chef de la police Giovanni Rinaldo Coronas a présidé hier à la préfecture de la ville une réunion à laquelle participait M. Gaspare de Francisci, ancien responsable du bureau de l'Ucigos (Bureau central des enquêtes générales et des opérations spéciales), chargé de la coordination des enquêtes.

Mais les mesures décidées au cours de cette réunion sont tenues rigoureusement secrètes.

De leur côté, les ravisseurs du général Dozier semblent prendre un malin plaisir à alimenter chaque jour d'éléments nouveaux mais extrêmement minces les spéculations de la presse.

Ainsi, ils ont fait parvenir récemment à un quotidien de Padoue une nouvelle impression de la photo de l'otage. Il existe maintenant trois versions toutes différentes mais qui proviennent apparemment du même négatif de cette photo.

La première a été trouvée à Milan avec le «communiqué numéro deux» comportant un texte d'explication de la stratégie générale des Brigades rouges. Sur ce cliché imprimé sur pellicule photosensible, on ne distingue que la main droite du général américain, la gauche étant invisible.

En revanche, cette main gauche apparaît sur un autre cliché, ronéotypé cette fois et que les Brigades rouges ont fait parvenir à Padoue, ainsi que dans un troisième cliché parvenu au quotidien romain *Il Giornale d'Italia*.

La photographie, représentant le général américain le poignet droit entravé par une petite chaîne, est authentique, ont estimé les experts de la police scientifique.

Selon le rapport de ces experts transmis hier soir au parquet de Vérone, la photographie retrouvée dimanche dernier à Milan en même temps que le communiqué «numéro deux» des Brigades rouges sur l'enlèvement n'est donc pas un montage. Cette photo montre le général Dozier adossé à un écriteau sur lequel des slogans ont été inscrits. Un agrandissement a fait la preuve que la tache obscure observée sur le poignet droit de l'officier supérieur de l'OTAN est en réalité une petite chaîne dont l'autre extrémité est attachée à l'écriteau lui-même.

C'est donc la confirmation, si besoin était encore, que le général Dozier a été enlevé par les BR et qu'au moins à l'heure où le cliché a été pris, il était en vie.

L'autre conclusion importante contenue dans ce rapport est le fait que l'ecchymose sous l'oeil gauche ne serait pas récente. Ainsi, on n'exclue pas l'hypothèse que la photo ait été faite plusieurs jours après l'enlèvement. La blessure résultant probablement d'un coup reçu à ce moment.

À la présidence de la CEE

La Belgique affronte une lourde tâche

BRUXELLES (Reuter) — La Belgique, qui assume à partir du 1er janvier la présidence de la Communauté économique européenne (CEE) à la suite de la Grande-Bretagne, aura la tâche peu légère de résoudre un désaccord budgétaire qui s'étire depuis des mois.

M. Léo Tindemans, nouveau ministre belge des Affaires étrangères à qui reviendra la direction de ces pourparlers, est réputé pour son très ferme attachement à l'unité européenne.

Mais il devra faire preuve d'une particulière résolution face aux luttes de tendances que, sans doute possible, continueront de nourrir des questions comme les subventions aux produits laitiers ou les prises de pêche, sources de désaccords continuels au cours des douze derniers mois.

En sa qualité de nouveau président du Conseil des ministres de la CEE, M. Tindemans dirigera début janvier une première session des ministres des Affaires étrangères consacrée à la réforme du budget communautaire.

Ni le conseil européen de novembre dernier à Londres, ni la réunion ministérielle tenue depuis lors n'ont permis de conclure un accord à ce sujet.

La présidence de la Communauté, dévolue pour une période de six mois, confère aussi au pays titulaire un rôle d'orientation de la politique étrangère des Dix, ceci en vertu des acoords de coopération politique passés entre les États membres.

Succédant à Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, M. Tindemans devra donc poursuivre la coordination des initiatives diplomatiques européennes sur des questions aussi difficiles que la mise au point d'une contribution à la paix au Proche-Orient, la crise polonaise ou les relations Est-Ouest.

Pour ce qui est du budget, M. Tindemans, auteur en 1976 d'un rapport sur les moyens de renforcer l'unité européenne, tentera sans doute de favoriser la conclusion d'un accord monétaire, point qui est jugé de première importance pour l'avenir de la Communauté.

Son passé à la tête du gouvernement belge et du groupe démocrate-chrétien au Parlement européen en fait un homme rompu à toutes les formes de débats théoriques sur les finances communautaires. Mais il lui faudra, sur le plan pratique, dégager un compromis entre la Grande-Bretagne, partiellement soutenue par la RFA et les autres pays membres, en ce qui concerne la répartition des 25 milliards de dollars du budget.

La Grande-Bretagne réclame une réduction de sa contribution budgétaire, qu'elle juge trop élevée, ainsi qu'une réforme de la politique agricole commune (PAC) qui absorbe les deux tiers du budget. La RFA estime elle aussi sa contribution trop importante.

La plupart des autres pays membres se montrent surtout soucieux de préserver les subventions dont bénéficient leurs agriculteurs.

Durant ses six mois à la tête de la CEE, la Belgique accueillera deux conseils européens, en mars et juin prochains. Le premier coïncidera avec le 25e anniversaire du Marché commun, qui depuis sa création en 1957 s'est agrandi de six à neuf membres, puis à dix avec l'entrée de la Grèce en janvier 1981

Cette croissance de la CEE a toutefois multiplié les difficultés internes, et ce 25e anniversaire survient en une période de taux de chômage record et de différends au sujet des politiques économiques nationales.

Le rapport Tindemans de 1976, initialement commandé par les chefs de gouvernement de la CEE, devait être mis au «rancart» sitôt publié en raison de divergences d'État à État qui en rendaient l'application impossible. Ces désaccords, qui pour certains n'ont fait que s'aggraver depuis, font toujours obstacle à un renforcement de l'unité européenne.

En marge du problème budgétaire, la Belgique est aussi appelée à présider les négociations annuelles sur les prix agricoles — qui auront trait à l'accroissement des subventions devant assurer le maintien des revenus des huit millions d'agriculteurs de la Communauté.

En outre, il lui faudra rouvrir l'épineux dossier de la nouvelle politique de pêche en projet dans la Communauté, question reportée d'année en année du fait de profonds désaccords sur les quotas de prises et des droits d'accès aux eaux territoriales.

Autre objectif probable, le renforcement du Système monétaire européen (SME) qui lie entre elles les monnaies nationales moyennant une marge de fluctuation des taux de change strictement définie.

Dans le cadre de sa présidence européenne, la Belgique orientera d'autre part les discussions relatives à la propositions germano-italienne en faveur d'un nouvel «acte européen» exposant la progression et les objectifs de la CEE.

La Belgique présidera enfin la négociation sur les candidatures de l'Espagne et du Portugal, suspendues par suite de problèmes d'ordre commercial et agricole.

Un premier test pour Moubarak

LE CAIRE (Reuter) — Le Parti national démocrate (PND, au pouvoir) a remporté deux des trois élections législatives partielles de mardi considérées comme un premier test politique pour le nouveau président Hosni Moubarak.

Les deux circonscriptions conquises par le PND, à Kom Hamada, dans le delta du Nil, et à Abou Tig, en Haute-Égypte, étaient jusqu'ici des fiefs du Parti travailliste, principale formation de l'opposition.

La troisième consultation, à Mahallit Rouh, également dans le delta du Nil, s'est traduite par un match nul entre les candidats du PND et du Parti travailliste. Un deuxième tour de scrutin sera organisé à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les dirigeants travaillistes se sont déclarés pour leur part relativement satisfaits de la régularité des élections. «Celles-ci ont été beaucoup plus équitables qu'auparavant », a admis le chef de file des travaillistes, M. Ibrahim Choukri.

Le Parti travailliste dispose dorénavant de 12 sièges à l'Assemblée nationale, qui en comporte 392 au total.

Retour à la démocratie en 83 ou 84 en Turquie

ANKARA (AFP) — En présentant hier le calendrier d'un éventuel retour à la démocratie en Turquie, le chef de l'État, le général Kenan Evren, a dévoilé le dernier volet du plan de normalisation rendu public après le coup d'État militaire du 12 septembre 1980.

S'adressant à la nation à la télévision au lendemain de la prise du pouvoir par le Conseil national de sécurité qu'il préside, le général Evren avait défini les grandes lignes d'un retour à la démocratie: éradication de l'anarchie, amélioration de la situation économique, création d'un gouvernement civil, création d'une assemblée constituante, préparation d'une nouvelle constitution, d'une loi électorale et d'une loi des partis politiques, référendum pour la constitution, élections générales.

En dépit de nombreuses pressions, notamment de la part des pays européens, il avait alors refusé de définir immédiatement un calendrier détaillé, surtout pour ne pas être obligé de revenir sur ses paroles en cas de contretemps, selon les observateurs dans la capitale turque.

Ce soucis s'est d'ailleurs confirmé hier, à l'occasion de son discours télévisé pour la nouvelle année, estime-t-on également.

En vue d'éventuels «développements dans la conjoncture mondiale affectant la Turquie», le chef d'État a tenu à préciser que les élections générales auraient lieu soit à l'automne 1983, soit au printemps 1984, au plus tard.

Tirant le bilan des 16 mois écoulés depuis son arrivée au pouvoir, le général s'est félicité du retour au calme dans le pays, ainsi que de l'amélioration de la situation économique. «1982, a-t-il dit, sera une année de réhabilitation économique et de progrès équilibré».

Il a par ailleurs exprimé son «inquiétude en ce qui concerne la crise de confiance dans les relations Est-Ouest», et réaffirmé que la Turquie voit en l'OTAN «la garantie principale de sa sécurité».

«L'émergence de la Turquie en tant qu'élément de confiance et d'équilibre dans notre région qui traverse depuis quelques années une grave période d'instabilité contribuera non seulement au renforcement du flanc Sud-Est de l'OTAN, mais aussi à la paix et à la sécurité de la région», a conclu le général.

L'Égypte de vos rêves...

Du 19 mars au 6 avril 1982

Voyage en Égypte
avec croisière de 11 jours sur le Nil,
à bord de l'excellent navire "PYRAMIDES".

Groupe québécois homogène: tout en français.

Le Caire, Louqsor, Assouan (comme tout le monde...) mais aussi: Tell-el-Amarna, Kom-Ombo, Abydos, Dendera, Beni-Hassan, Tuna-el-Gebel, Assyut, El Balyana, Esna, Edfou, Abou-Simbel, au fil du Nil.

U.S. $2,800.

Plus l'avion MONTRÉAL/LONDRES/LE CAIRE et retour par British Airways au prix très spécial de

(Tarif-groupe)

Voyages André Malavoy Inc.,
1255, rue University, Suite 1220
Montréal (Québec) H3B 3W9
Tél.: 861-2485
"Qui dit voyages dit Malavoy"
Permis du Québec

INVITATION

Au Jour de l'an tous ceux qui voudront rencontrer
MONSEIGNEUR PAUL GREGOIRE
pour échanger avec lui des voeux pourront le faire
en se rendant à sa résidence au
1071, rue de la Cathédrale, entre
15 h 00 et 16 h 30.
L'Archevêque de Montréal sera heureux de
les recevoir personnellement.
A tous, cordiale bienvenue.

Montre-la ta forme!
PARTICIPACTION

Conseil de la santé
et des services sociaux
de la région
de Montréal métropolitain

La région de Montréal métropolitain
accueille le nouveau Centre
de coordination des
Urgences Santé

Vous êtes gravement malade, blessé(e)
ou en détresse?

Vous avez besoin
• d'un médecin à domicile
• d'une ambulance
• d'une référence

Le seul numéro de téléphone à retenir:

Urgences Santé
842-4242

Une équipe
de personnes attentives et compétentes

faces à farces
BERTHIO

CROC ALBUM

Trudeau, Lévesque, Ryan, Clark, Ouellette, Chrétien, Parizeau, Lalonde, Charron, Morin, Bourassa, Mitterand,

faces à farces de BERTHIO

Ce livre d'art luxueux, grand format, fait le tour des plus récents et des plus mordants tableaux de chasse du célèbre maître de la caricature. "Faces à Farces" est publié par CROC ALBUM.

DISPONIBLE CHEZ VOTRE LIBRAIRE, PARTOUT AU QUÉBEC

Brejnev, Reagan, Carter, Garon, Biron, Pépin, Chaput-Rolland, Vigneault et... et bien d'autres.

LE CADEAU ORIGINAL POUR CEUX QUI CROYAIENT TOUT AVOIR.

Services municipaux: horaires modifiés

La plupart des services municipaux de la Ville de Montréal seront fermés pour le congé du Jour de l'An, mais la Féerie d'hiver au parc Angrignon et le Jardin botanique accueilleront les visiteurs demain.

Il n'y aura pas de ramassage des ordures ménagères le vendredi 1er janvier 1982, mais le mardi 5 janvier 1982. Les collectes d'ordures qui ont normalement lieu le lundi seront faites comme d'habitude le 4 janvier 1982.

La Cour municipale sera fermée à midi aujourd'hui, veille du Jour de l'An, et lundi le 4 janvier, mais ouvrira le mardi 5 janvier. Tous les bureaux des services municipaux de Montréal seront fermés aujourd'hui à partir de 11 h 45 jusqu'au mardi 5 janvier 1982.

Les marchés publics seront fermés aujourd'hui et ne rouvriront que samedi le 2 janvier 1982. Les balances publiques seront fermées à partir de 13 h aujourd'hui aujourd'hui jusqu'au 5 janvier.

Les activités culturelles de la Ville seront interrompues pour le Nouvel An, à l'exception toutefois de la Féérie d'hiver du parc Angrignon et du Jardin botanique.

Les visiteurs peuvent se rendre à la Féerie d'hiver du parc Angrignon tous les jours. Jour de l'An compris, de 10 h à 22 h.

Le Jardin botanique présentera son exposition annuelle de Noël le 1er janvier.

Le Planétarium Dow sera fermé aujourd'hui et demain et fermé également le 4 janvier.

L'aquarium Alcan sera fermé aux visiteurs aujourd'hui et demain pour célébrer le Jour de l'An. Il n'y aura aucune activité au Centre d'art du Mont-Royal aujourd'hui, demain et samedi.

La Bibliothèque municipale sera fermée aujourd'hui, et ne rouvrira ses portes que le 5 janvier à midi. Le bibliobus ne fera pas sa tournée habituelle aujourd'hui, ni le 1er ou le 2 janvier 1982.

Tous les bureaux du Service municipal des sports et loisirs resteront fermés à partir de ce midi jusqu'au mardi 5 janvier.

Les arénas fermeront à midi la veille du Jour de l'An et rouvriront à 13 h le 6 janvier.

Le congé des Fêtes sera l'occasion de procéder au grand nettoyage annuel d'hiver des piscines intérieures de la ville. Toutes les piscines seront fermées demain. Les citoyens sont priés de s'adresser au bureau de leur quartier pour connaître les horaires des piscines en janvier.

Le congé des Fêtes sera l'occasion de procéder au grand nettoyage annuel d'hiver des piscines intérieures de la ville. Toutes les piscines seront fermées demain. Les citoyens sont priés de s'adresser au bureau de leur quartier pour connaître les horaires des piscines en janvier.

Les centres communautaires fermeront à 12 h 15 aujourd'hui, et resteront fermés jusqu'au 4 janvier.

La Féérie d'hiver du parc Angrignon est ouverte tous les jours, y compris le Jour de l'An, de 10 h à 22 h, jusqu'au 23 février. (Photo Jacques Grenier)

À la suite de la tragédie du Hudson Transport

Québec pourrait se doter de sa propre garde côtière

QUEBEC (PC) — Québec songe très sérieusement à mettre sur pied sa propre garde côtière pour pallier l'inefficacité de la garde côtière fédérale dans les eaux québécoises.

C'est ce qu'a déclaré au quotidien *Le Soleil* M. Jean Garon, ministre responsable des Pêches maritimes du Québec.

Il en a d'ailleurs discuté, mardi matin, avec le ministre québécois des Transports, M. Michel Clair. Les deux ont convenu de mandater, tout de suite après les Fêtes, les spécialistes de leurs ministères respectifs afin qu'ils étudient la possibilité d'un tel projet.

C'est la tragédie du pétrolier Hudson Transport, au large de Matane, le soir du 25 décembre, qui a fait déborder le vase. Selon le ministre responsable des Pêches québécoises, il y a un manque flagrant de sécurité maritime dans l'estuaire du fleuve ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent.

M. Garon s'est dit sceptique et inquiet à la suite des déclarations du marin Pierre Lemieux qui s'est interrogé sur l'efficacité des services canadiens de sécurité en mer («On aurait eu le temps de mourir dix fois»), et des commentaires des éditorialistes qui, eux aussi, demeurent perplexes devant les lenteurs des mêmes services fédéraux de protection.

M. Garon a précisé que, sans se lancer dans la construction de brise-glace et d'équipements lourds semblables, il ne fallait pas sous-estimer le matériel d'intervention d'urgence que possèdent déjà plusieurs ministères québécois.

Le ministère des Transports a une flotte impressionnante d'hélicoptères disséminés un peu partout au Québec dont les bateaux-passeurs sillonnent presque continuellement l'estuaire du fleuve entre la Côte-Nord et la Rive-Sud.

De plus, la Direction générale des pêches maritimes du Québec possédera à court terme trois patrouilleurs modernes, de grande autonomie, très rapides, et capables de mettre le cap d'urgence n'importe où dans le golfe ou l'estuaire du Saint-Laurent. Le premier de ces patrouilleurs de la mer sera mis en construction aussitôt que le ministère aura choisi la meilleure soumission, ce qui ne devrait pas tarder, a révélé M. Garon.

Chaque région maritime québécoise (Côte-Nord, Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine) sera dotée d'une telle vedette conduite par les agents de protections des pêches, lesquels auront le double rôle de veiller au respect des règlements de pêche comme de participer à des opérations de sauvetages.

Pour M. Garon, il est évident que ces seuls équipements aériens et marins déjà disponibles ou qui le seront bientôt, s'ils sont l'objet d'une bonne coordination, feront déjà plus que l'actuelle «Canadian Coast Guard».

Le ministre n'a pas été tendre, par ailleurs, envers ses homologues fédéraux Roméo Leblanc et Jean-Luc Pepin. Ce dernier, en tant que ministre fédéral des Transports, est responsable de la «Canadian Coast Guard», comme l'a nommée M. Garon.

La région de Québec de la Garde côtière canadienne, couvre le couloir fluvial.

Montréal compte 1,020,900 habitants

QUÉBEC (PC) — Quatorze villes du Québec comptent maintenant 60,000 habitants ou plus, selon les derniers chiffres publiés par la *Gazette officielle du Québec*.

La Gazette établit la population de chacune des municipalités du Québec à partir du dénombrement fait par le Bureau de la statistique du Québec au 1er juin 1980.

Montréal est la seule ville québécoise à compter plus d'un million d'habitants. La population de la métropole est évaluée à 1,020,900 habitants.

Trois autres villes comptent plus de 100,000 habitants: Laval (262,300), Québec (176,600) et Longueuil (132,900).

Parmi les autres villes comptant plus de 60,000 âmes figurent notamment Montréal-Nord (94,000), Saint-Léonard (82,500), Gatineau (77,600), LaSalle (76,200), Sainte-Foy (75,700), Sherbrooke (73,900), Charlesbourg (72,400), Verdun (65,500), Saint-Laurent (62,900) et Jonquière (60,100).

On compte deux paroisses du comté de Matane où aucun habitant n'a été dénombré: Saint-Thomas-de-Cherbourg et Saint-Nil.

La paroisse du Québec dont le nom est le plus long compte 360 habitants: il s'agit de La-Visitation-de-la-Sainte-Vierge-de-l'Isle-Dupas, dans le comté de Berthier.

Riche un instant puis Gros-Jean comme devant...

TORONTO (d'après la CP) — Brendan Foley aura été riche quelques instants dans sa vie, pour se retrouver plus pauvre que jamais. Le pauvre avait cru, en lisant le *Toronto Star* de samedi dernier, qu'il venait de gagner $50,000 à la loterie provinciale. Sans travail, avec trois bouches affamées à nourrir, Foley avait sur-le-champ décidé de rentrer dans sa Terre-Neuve natale. Sur-le-champ également avait-il commencé à se déposséder de ses biens, en donnant sa voiture à sa belle-soeur, son système de son à son beau-frère.

Riche, qu'il était, assez pour se payer une soirée aux courses. La chance a aussi fait bon ménage avec les chevaux, et il a gagné ce soir-là quelque $375, qu'il a rapidement dépensés au bar.

En rentrant chez lui, il s'est aperçu qu'il n'avait rien gagné du tout, et que le journal avait publié en une le numéro gagnant de la semaine précédente. Le bon numéro gagnant, celui du tirage de la semaine dernière, paraissait dans les pages intérieures.

Le pauvre. Et dire qu'il avait fait pour quelque $600 d'interurbains pour annoncer sa bonne fortune à ses amis...

Le français gagne du terrain en Ontario mais n'est toujours pas langue officielle

par Patricia Dumas

Correspondance particulière

Pour les francophones de l'Ontario, 1981 aura marqué le moment où ils ont perdu l'espoir de voir le français devenir une langue officielle dans la province puisque la nouvelle constitution n'impose pas l'article 133 à cette province comme ils l'avaient demandé. Mais cette année marque aussi des tournants dans l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et dans Direction Jeunesse, qui se sont tous deux donné de nouvelles orientations au cours de leurs congrès annuels.

Les membres de l'ACFO ont décidé de chercher des moyens de rapprocher la base des décisions de l'exécutif et de continuer d'être un organisme militant même s'il est subventionné à la presque totalité par le Secrétariat d'État et qu'il ne doit pas faire d'action politique directe. Direction Jeunesse, quelques semaines avant l'accord constitutionnel, adoptait de son côté une résolution qui allait à l'encontre d'un des principes les plus traditionnels chez les Franco-Ontariens en rejetant la théorie des deux peuples fondateurs pour adopter la lutte pour toutes les minorités, dont les autochtones.

Bien que le premier ministre ontarien, M. William Davis, se soit farouchement opposé à l'application de l'article 133 à l'Ontario, son gouvernement a continué d'étendre les services en langue française dans la province. Par exemple, le procureur général, M. Roy McMurtry, annonçait, fin novembre, que dès le printemps prochain les cours civiles desservant 63% de la population francophone deviendraient bilingues. Les cours criminels sont déjà toutes bilingues depuis près de deux ans. Au ministère des Affaires intergouvernementales, chargé de la coordination des services en langue française du gouvernement, des hauts fonctionnaires ont effectué, au coût de $1 million, une étude en profondeur de tous ces services pour en évaluer l'efficacité.

En décembre, les étudiants du secondaire de Penetang pouvaient enfin intégrer leurs nouveaux locaux. Par ailleurs, dans le domaine scolaire, une loi adoptée il y a environ un an et qui commence tout juste à être mise en application risque de transformer de façon spectaculaire l'enseignement du français dans la province. Il s'agit de la loi 82, qui oblige tous les conseils scolaires d'offrir un enseignement adéquat à tous les enfants en difficulté dans leur juridiction, des handicappés physiques aux surdoués en passant par les enfants avec des troubles sociaux affectifs, qu'ils soient anglais ou français. Étant donné que les problèmes d'assimilation font partie des problèmes d'enfants en difficulté, des restructuration, en profondeur de l'enseignement s'effectuent partout dans la province. Une pénurie de spécialistes français empêche parfois la mise en application de la loi, mais elle devrait s'appliquer de façon universelle d'ici 1985.

Toujours au niveau de l'éducation, des amendements apportés cet automne à la loi sur l'éducation empêcheront dorénavant des membres de Conseils consultatifs de langue française (CCLF) de démissionner en bloc comme il l'ont fait à Penetang pour protester contre des décisions d'un conseil scolaire. Par contre, d'autres amendements obligent les conseils scolaires à offrir l'enseignement du français au secondaire plus rapidement qu'auparavant en portant le nombre minimum d'élèves requis de 25 à 20. Le ministre de l'Éducation, Mme Bette Stephenson, a annoncé des remaniements en profondeur de la loi sur l'éducation au printemps prochain. Les francophones espèrent donc y voir des mesures permettant la création de conseils scolaires homogènes de langue française et assurant une méthode efficace de recension pour l'identification des électeurs francophones à travers la province, ce qui permettrait une meilleure coordination de l'organisation des services en langue française autant dans le système scolaire que juridique.

L'année 1981 a également été marquée par la nomination d'un Franco-Ontarien comme représentant de l'Ontario à la délégation de Bruxelles. Il s'agit de M. Omer Deslauriers,ancien président du Conseil des affaires franco-ontariennes (CAFO) du gouvernement qui avait démissionné de son poste pour se présenter comme candidat conservateur dans Ottawa Est, circonscription détenue depuis des années par un autre Franco-Ontarien, le libéral M. Albert Roy, célèbre pour avoir presque fait adopter en 1978 une loi-cadre des services en langue française par la législature ontarienne. Son projet a été bloqué à la dernière minute par un veto de M. Davis.

Enfin, la rumeur veut que le gouvernement soit à la veille d'intégrer le CAFO au ministère des Affaires intergouvernementales, où l'on créerait un Secrétariat provincial des affaires francophones.

La liberté de presse derrière les barreaux

Un individu, fut-il un détenu, a un droit inaliénable à l'information, estime le Conseil de presse du Québec en condamnant la décision du Service correctionnel du Canada (SCC) d'interdire, dans les pénitenciers du Québec, la diffusion de la revue *Face à la justice*, publiée par l'Office des droits des détenus (ODD), une section de la Ligue des droits et libertés.

Dans un avis qu'il vient de faire parvenir à M. Robert Kaplan, solliciteur général du Canada et responsable du SCC, le secrétaire général du Conseil, Me Jean Baillargeon, incite les autorités pénitenciaires à «faire preuve de largeur d'esprit et d'une extrême prudence en sorte d'éviter une censure qui, à moins de raisons extrêmement graves dont l'existence n'a pas été démontrée dans le présent cas, est contraire au droit inéaliénable de l'individu, fut-il un détenu, à l'information».

Le Conseil de presse, qui avait déjà blâmé le SCC pour son refus de diffuser *Le Temps fou*, une autre revue québécoise, dans ses institutions pénales, avait été saisi d'une plainte concernant *Face à la justice* par M. Jean-Claude Bernheim, de l'ODD. Cette revue, avait jugé le directeur général du SCC pour le Québec, était susceptible «d'exercer une influence défavorable sur le bon ordre et l'administration de l'institution».

Or, M. Bernheim estimait que cette interdiction allait à l'encontre des engagements pris par le Canada au moment de son adhésion au pacte international relatif aux droits civils et politiques, le 19 mai 1976.

Vol charter de Varsovie

VIENNE (AFP) — Un vol charter de la compagnie polonaise Lot quittera Varsovie pour Montréal ce matin à 9 h 00 GMT, a annoncé hier Radio-Varsovie, captée à Vienne.

Il transportera des étrangers et des citoyens polonais voyageant en service commandé et ramènera à Varsovie des ressortissants polonais, a précisé la radio.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: **La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame Est, suite 9,200, Montréal Québec, H2Y 1B6.**

Nom adresse	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
SOCIETE D'HOTELS & DE RESTAURANTS MONTRÉAL NEW YORK INC Le cul de sac 1100 Dr. Penfield app 215 MONTRÉAL	1 bar/ 1 restaurant	1214 Crescent MONTRÉAL (cité)
OBERBAYERN LTD Restaurant le Vieux Munich 7155 ouest Dorchester, suite 818, MONTRÉAL	Autorisation spectacles	1170 St Denis MONTRÉAL (cité)
RESTAURANT MILOT ENR 165 Strathyre, LASALLE	1 restaurant	0100 Jean Milot LASALLE (cité)
LA PATISSERIE CHANTILLY INC. 2016 Perham app 3 OUTREMONT	1 épicerie	1515 Van Horne OUTREMONT (cité)
BRASSERIE DE L'ILE BIZARD, 376 Charron ILE BIZARD	1 brasserie, Changement d'endroit d'exploitation permanent	580 Jacques Bizard ST RAPHAEL DE L'ILE BIZARD (paroisse)
11398 CANADA INC Bar Elysée 2375 Frenette VILLE ST LAURENT	1 bar avec danse et spectacles	5878-5880 avenue du Parc MONTRÉAL (cité)
108221 CANADA INC Woodys Bar Restaurant 1436 Mackay app 707 MONTRÉAL	1 bar/ 1 bar avec danse et spectacles	1238 Bishop MONTRÉAL (cité)
TRITSIS George 8460 Daoust LASALLE	Autorisation spectacles	1492 Boul. Shevchenko LASALLE (cité)
108563 CANADA LTEE Restaurant l'Oustal Enr 65 Sherbrooke est, suite 1503 MONTRÉAL	1 bar/ 1 restaurant avec danse	475-477 est St-Laurent, MONTRÉAL (cité)
A.F.C. INC Aéroport international de Montréal, Chambre 379, Aéroport international de Montréal	1 bar	Chambre 379, Aéroport international de Montréal DORVAL (cité)
RESTAURANT BAR L'ALCOVE INC. 10877 Joseph Casavant MONTRÉAL	2 changement de capacité	2001 University MONTRÉAL (cité)
RESTAURANT ÉTOILE D'OCÉAN INC. 4215 Colonial, MONTRÉAL	Autorisation spectacles	101-107 est Rachel MONTRÉAL (cité)
BRODEUR Michel 5354 De Lorimier MONTRÉAL	1 épicerie	5350 De Lorimier MONTRÉAL (cité)
DEPANNEUR ST REMI 5011 Roméo PIERREFONDS	1 épicerie	4894 Cazelais MONTRÉAL (cité)
MOURALIAN Said 900 Crémazie app 25 MONTRÉAL	1 épicerie	834 de Liège ouest, MONTRÉAL (cité)

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Pour un déjeuner complet...

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COURS DE LANGUES ANGLAIS-FRANÇAIS

Janvier 1982

ANGLAIS

INTENSIF - JOURNÉE COMPLÈTE
du 11 janvier au 2 avril
lundi - jeudi 9 h - 15 h
vendredi 9 h - 13 h
12 semaines - 288 heures - 1 200 $

SEMI-INTENSIF - MATINÉE
du 11 janvier au 2 avril
lundi, mercredi et vendredi
9 h - 12 h
12 semaines - 144 heures - 600 $

SOIRÉE
du 11 janvier au 31 mars
lundi et mercredi
18 h 21 h
12 semaines - 72 heures - 300 $

FRANÇAIS COMMERCIAL OU COURS DE TRADUCTION OU FRANÇAIS POUR LE PERSONNEL HOSPITALIER

SOIRÉE
du 12 janvier au 1er avril
mardi et jeudi
18 h - 21 h
12 semaines - 72 heures - 225 $

FRANÇAIS GÉNÉRAL

MATINÉE OU SOIRÉE
du 12 janvier au 1er avril
mardi et jeudi
9 h - 12 h ou 18 h - 21 h
12 semaines - 72 heures - 200 $

Renseignements:
CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES
1822, boul. de Maisonnevue ouest, bureau 101
879-8436

Mgr Grégoire souhaite paix, joie et courage

Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, adresse à tous les fidèles de l'archidiocèse ses voeux du Nouvel An qu'il se fera un plaisir de transmettre personnellement à tout ceux et celles qui iront lui offrir leurs hommages au Jour de l'An, entre 15 h 00 et 16 h 30, au 1071 rue de la Cathédrale.

Voici le texte intégral du message de Mgr Grégoire:

«Chers amis,

«Au début de cette nouvelle année, je suis heureux de vous offrir mes voeux les plus sincères. L'année qui commence nous présente des défis nombreux que nous aurons à relever ensemble. De lourdes menaces pèsent sur la paix du monde. Des enjeux considérables sont en cause dans notre milieu, au plan social, au plan économique, au plan scolaire, au plan religieux. Il nous faudra toutes nos énergies pour bâtir ensemble un monde meilleur, et non pour le démolir.

«Je souhaite à chacun de vous la paix, la joie et le courage de l'engagement.

«Je pense en particulier aux personnes âgées, aux personnes seules ou éprouvées. Je leur souhaite de trouver autour d'elles des parents et des amis qui les comprennent et leur apportent le réconfort de leur présence et de leur soutien.

«Je pense aussi aux familles. Je leur souhaite de connaître la sécurité matérielle, la chaleur de l'amour, la fidélité aux valeurs spirituelles.

«Je pense également aux travailleurs et à ceux qui cherchent de l'emploi. Je souhaite qu'une meilleure santé de notre économie leur permette de vivre pleinement leur dignité d'hommes et de femmes.

«Enfin, c'est avec une affection particulière que je pense aux jeunes, ceux qui sont aux études comme ceux qui s'engagent sur le marché du travail. Je leur souhaite un avenir ouvert où ils pourront exercer pleinement leurs talents et leurs dynamismes.

«C'est tous ensemble que nous bâtirons cette année nouvelle. Que le Seigneur vous accompagne chaque jour! Il est venu pour que nous ayons la vie et que nous l'ayons en abondance. Je souhaite que chacun de nous grandisse dans cette joie et cette paix qu'il est venu nous offrir à Noël.»

Environnement Canada piétine, accuse Léger

par André Tardif

Avec un budget de $90 millions comparé aux $600 millions d'Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec est dans l'impossibilité d'être «hyper-actif» sur tous les fronts, en dépit d'une «performance exceptionnelle» en 1981, estime le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger.

Dans un bilan des activités de son ministère pour l'année qui prend fin, M. Léger a précisé que cette performance avait été réalisée en dépit des compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec, et de la situation économique difficile «qui tend à faire paraître superflues et inopportunes les contraintes environnementales ou les exigences de dépollution».

Il a par contre fustigé l'inaction du gouvernement fédéral, comparant Environnement Canada à une chaise berceuse qui «bouge mais n'avance pas» en dépit d'un personnel de 11,600 fonctionnaires, soit 10 fois plus que celui de son propre ministère.

M. Marcel Léger, ministre québécois de l'Environnement.
(Photo Jacques Grenier)

«Si on coupait Environnement Canada d'un sixième de son budget, soit $100 millions, en le répartissant au prorata, c'est $26 millions dont nous disposerions de plus pour répondre aux questions concrètes des gens d'ici et gérer notre environnement selon nos besoins et nos réalités», a-t-il dit.

«Au fond, la prospective en environnement ne peut pas consister à prendre les problèmes de la manière la plus globale, la plus large, la plus internationale et la plus désincarnée. Elle consiste à revenir à la réalité et à bâtir les grands ensembles en allant de la base au sommet.»

Selon M. Léger, la logique fédérale pousse à centraliser les ressources, les pouvoirs et les juridictions particulièrement dans le domaine de l'environnement. Or, sa conviction est que l'environnement du Québec ne se comprend et ne se gère qu'à partir de la réalité québécoise.

«C'est le gouvernement du Québec qui doit répondre à la population du Québec de l'état réel de ses eaux, de son air, de son sol, qui doit répondre de son aménagement et de son développement intégré. C'est le gouvernement du Québec qui doit avoir les ressources et non un sénat de chercheurs en mal de juridiction.»

M. Léger a particulièrement reproché à Environnement Canada d'avoir, d'une part, tenté de légiférer — puis de l'imposer aux provinces — sur cette malencontreuse habitude qu'ont certains automobilistes de «débrancher» le convertisseur catalytique de leur voiture — dans le but de sauver quelques cents par litre d'essence, au mépris de la pollution qui s'ensuit —, et d'autre part d'avoir ameuté la population en distribuant des milliers de macarons réclamant une «halte aux pluies acides», sans faire quoi que ce soit en retour pour tenter de régler ce problème majeur.

«Pour ce qui est des convertisseurs catalytiques, nous allons autoriser la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à adopter un règlement pour empêcher ça», a-t-il dit.

On sait que la CUM est responsable de la qualité de l'air sur tout le territoire de l'île de Montréal, en vertu d'une entente avec le ministère de l'Environnement du Québec. Or, jusqu'ici, le seul règlement relatif aux convertisseurs catalytiques relève du gouvernement fédéral, et il ne s'applique qu'aux seuls fabricants obligés d'en installer sur les voitures neuves.

Au sujet de la CUM, M. Léger a par ailleurs précisé que son ministère n'avait nullement abdiqué ses responsabilités en lui confiant la réglementation sur la qualité de l'air.

«Au contraire, a-t-il dit, nous suivons le dossier de près. Nous avons même rencontré récemment des travailleurs syndiqués des raffineries de l'est de la métropole, qui nous ont indiqué des choses à corriger dans la lutte pour l'assainissement de l'air dans ces entreprises. Et dès le début de 1982, nous communiquerons au public les noms des compagnies qui sont correctes à cet égard ainsi que celles qui sont récalcitrantes.»

Au sujet de la récupération à la source et du recyclage des déchets domestiques, M. Léger a dit qu'il avait choisi de retarder à plus tard en 1982 son énoncé d'une politique globale parce que cela lui paraissait moins prioritaire pour le moment.

«Nous avons préféré la pratique d'abord, la théorie ensuite», a-t-il expliqué, en ajoutant que son ministère avait réservé $600,000 en subventions pour des groupes de récupérateurs à la source, dont le rôle consiste d'abord à éduquer la population sur l'importance de contrer le gaspillage.

Enfin, le ministère a intenté 240 poursuites au cours de 1981 — 121 contre des individus et 119 contre des entreprises —, et pour les causes dont les jugements ont été rendus, on a atteint un taux de condamnation de 90% et des amendes globales de $125,000.

«Quand une entreprise est condamnée pour pollution, ce n'est pas tellement le montant de l'amende qui importe que le fait qu'elle soit ainsi pointée du doigt en public. Cela peut faire parfois très mal», a conclu M. Léger.

Un regard critique sur l'oecuménisme

par Denise Robillard

Les Églises chrétiennes engagées dans le mouvement oecuménique sont-elles véritablement en marche vers l'unité? Cette interrogation est au coeur d'une nouvelle série d'émissions qui prendra l'affiche à la radio FM de Radio-Canada à partir de ce samedi 2 janvier.

Dans le cadre de cette série intitulée *Grandes Religions*, on tentera de porter un regard critique, à la fois rétrospectif et prospectif, sur l'oecuménisme, un mouvement dans lequel les principales traditions chrétiennes — catholique romaine, orthodoxe, réformée et anglicane — ont investi de grandes ressources à ce jour.

religion

Ce mouvement est né au sein des Églises réformées. Son développement n'a pas été exempt de tâtonnements, mais ses acquis paraissent inestimables. C'est au cours des années 60 qu'il a connu son apogée, alors que l'Église catholique, sous le pontificat de Jean XXIII, adoptait une attitude plus fraternelle à l'égard des autres Églises chrétiennes et que les médias faisaient largement écho à ses initiatives.

Depuis, de nouvelles tensions se dessinent; l'oecuménisme théologique, l'oecuménisme spirituel et l'oecuménisme social ont leurs tenants. Certains reprochent à l'oecuménisme de piétiner, d'autres, de s'être engagé dans un cul-de-sac ou de n'avoir pas réussi à rejoindre les communautés de croyants.

La série qui s'ouvre se propose de fournir aux auditeurs des éléments qui leur permettent de se faire une idée plus exacte du cheminement des différentes Églises depuis les débuts du mouvement. L'ensemble comprendre 39 émissions d'une demi-heure chacune.

On s'interrogera d'abord sur l'importance et sur la signification de l'unité dans la pensée du fondateur de l'Église, puis tout au long des siècles, mais aussi des points de vue de l'Orient ou de l'Occident. Avant de faire une incursion dans le monde de l'orthodoxie, il sera question de la prise de conscience du scandale de la division dans les milieux missionnaires de tradition réformée.

Voici les titres des 13 premières émissions: 2 janvier: Deux visages de l'unité; 9 janvier: Conscience d'un scandale; 16 janvier: L'orthodoxie au rendez-vous; 23 janvier: Rome ouvre une fenêtre; 30 janvier: Une crise à l'horizon; 6 février: Une lente maturation; 13 février; Enfin un organisme permanent; 20 février: Une Église éclatée; 27 février: Après Rome, Alexandrie; 6 mars: Les Uniates, un écueil?; 13 mars: Les dialogues avec Moscou; 20 mars: Nos divisions transplantées; 27 mars: Et les femmes en oecuménisme?.

Tous les samedis à 19 h 30, du 2 janvier au 27 mars, à la radio FM de Radio-Canada.

■

La télévision réussit rarement à nous introduire dans le domaine de l'intériorité. *A Second Regard*, on a récemment fait la preuve qu'il était possible de le faire, en nous présentant une sélection de témoignages de vie spirituelle d'une exceptionnelle qualité pour souligner le quatrième centenaire de la mort de Thérèse d'Avila, réformatrice du Carmel et docteur de l'Église, qui sera célébré au cours de 1982.

Une demi-heure faite à la fois de sérénité et d'intelligence, de poésie et de réalisme. D'authenticité surtout! On était loin de ces tentatives de propagande alambiquées et maladroites, genre jeune clerc qui se met lui-même en scène pour sussurer ses pseudo-réflexions profondes dans le but d'intéresser à la vie religieuse... La carmélite Aline Éraly, de Montréal, a fait davantage pour la promotion de la vie contemplative, en se contentant d'être elle-même, vraie.

Il faut rendre hommage aux artisans de cette émission, en particulier la recherchiste, Mireille Lanctôt, pour le choix et l'équilibre des interventions des invités, et le réalisateur Roger Leclerc, pour avoir respecté le rythme du sujet et n'avoir pas trahi les propos recueillis par un montage intempestif.

VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

Vendredi, le 1er janvier 1982, fête du Jour de l'An., **il n'y aura pas d'enlèvement des déchets.**

Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des déchets le vendredi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit mardi, le 5 janvier 1982.

LE GREFFIER DE LA VILLE

EATON, HEUREUX DE VOUS SERVIR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE.

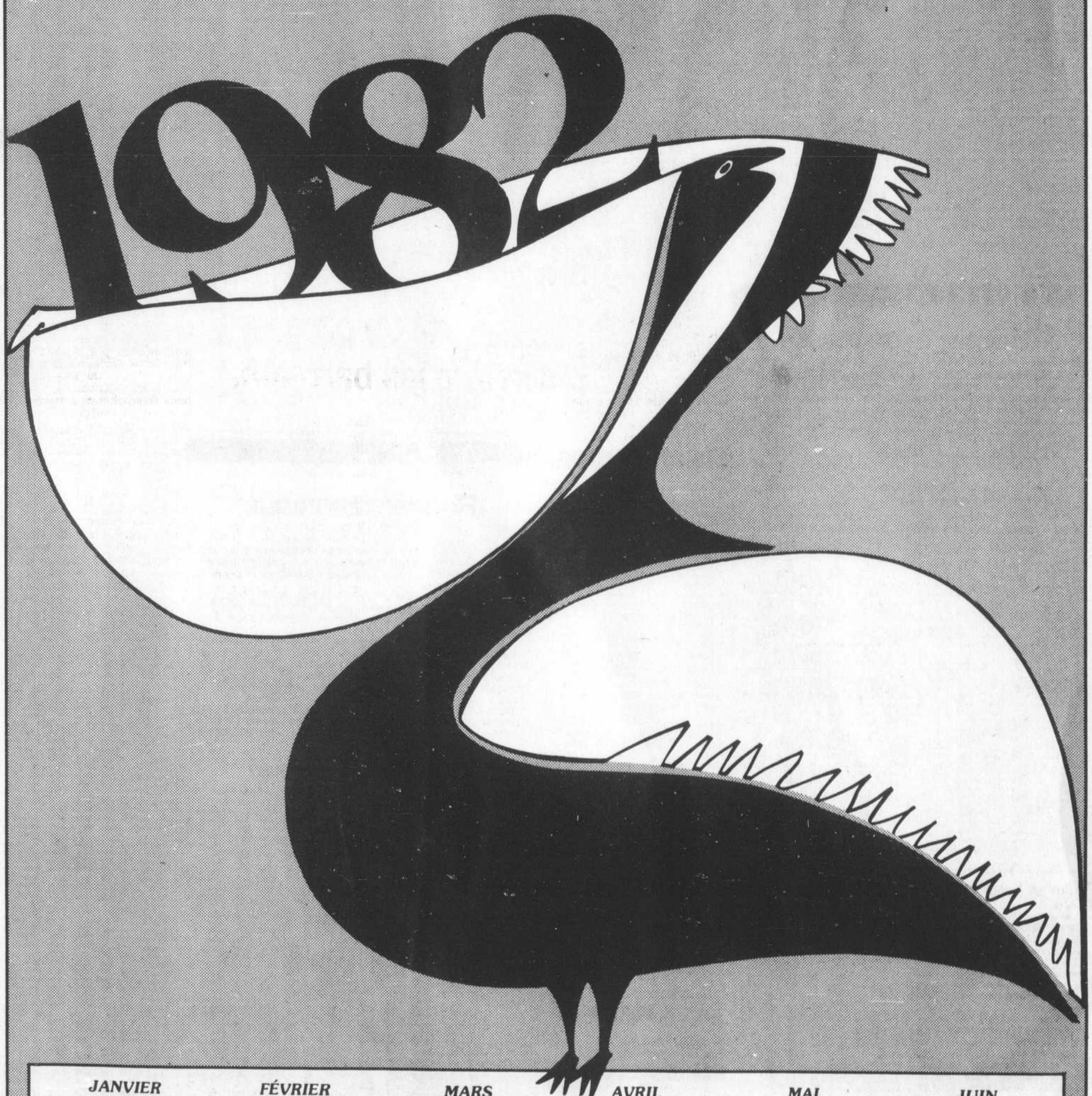

JANVIER
D L M M J V S
1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30
31

FÉVRIER
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28

MARS
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

AVRIL
D L M M J V S
1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30

MAI
D L M M J V S
1
2 3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30 31

JUIN
D L M M J V S
1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30

JUILLET
D L M M J V S
1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30 31

AOÛT
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30 31

SEPTEMBRE
D L M M J V S
1 2 3 4
5 6 7 8 9 10 11
12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25
26 27 28 29 30

OCTOBRE
D L M M J V S
1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30
31

NOVEMBRE
D L M M J V S
1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30

DÉCEMBRE
D L M M J V S
1 2 3 4
5 6 7 8 9 10 11
12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25
26 27 28 29 30 31

EATON

Eaton Centre-ville est ouvert aujourd'hui de 10 h à 18 h;
fermé au Jour de l'An et ouvert le 2 janvier de 13 h à 17 h.
Nos magasins de banlieue sont ouverts aujourd'hui de 9 h 30 à 18 h;
fermés au Jour de l'An et ouverts le 2 janvier de 13 h à 17 h.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Gain de 9.8 points

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé hier en hausse de 9.81 points, à 1946.44. Au total 263 valeurs étaient à la hausse, 176 à la baisse et 186 stables.

Douze des 14 secteurs ont progressé, menés par l'immobilier-construction qui enregistre un gain de 73.13 points, à 6554.93. Transports et pipe-lines ont subi des pertes modérées. Le volume s'inscrit à 8.5 millions d'actions et la valeur s'établit à $58.85 millions.

Du côté des industrielles, Alberta Natural Gas gagne 2 à $27, Maclean-Hunter X 1-2 à $12, Dome Pete 1-4 à $14 7-8, Gulf Canada 1-8 à $18 5-8 et B.C. Resources 45 cents à $3.85.

Nova A perd 1-8 à $9 3-8, Hudson's Bay Oil 1-8 à $50 3-4, Royal Bank 1-8 à $26 3-4 et L.K. Resources A 25 cents à $2.

Camflo Mines prend 1 1-8 à $18 1-2, Yellowknife Bear 1-4 à 1-2 et Dome Mines 1-4 à $18 1-2. Carolin Mines cède 3-4 à $19 1-4 et Brunswick Mining 3-4 à $14.

North Canadian Oils gagne 3-4 à $28 1-2, Canadian Natural Resources 3-8 à $9 3-8 et Ranger Oil 1-8 à $9 3-8. Trinity Resources perd 5-8 à $14 1-2 et Oakwood Pete 1-8 à $18.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitbi10	100	$35	35	35	
Acklnd 2p	z7	$13¼	13¼	13¼	
AdanacM	z500				
AeroE	2000	$7⅝	⅞⅝	7⅝	— ⅛
Agassiz	1579	65	62	62	— 6
Agnico E	7593	$6½	6¼	63	
Akaitcho	z400	58	58	58	
Albany	612	91	91	91	
AltEnergy	5810	$15¾	15⅜	15¾	+ ¼
Alta Nat	2000	$27	26	27	+ 2
Alcan	13538	$27¼	26¾	271	+ ⅜
AlgoCent	z75	$17¼	17¼	17¼	
AlgomaSt	4500	$45⅜	45	45	
AEagle	477614	400	300	365	+10
AmLeduc	3600	37	36	36	— 1
AndresWB	z4	$14	14	14	
AngCT4½	100	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
AngCT265	140	$17¼	17¼	17¼	— ¼
AngCT315	100	$21½	21½	21½	+ ½
AngDGld	5000	60	60	60	— 5
AngUDev	15300	93	90	90	— 5
Anthes	1500	268	230	268	+38
Argus	299	450	450	450	+15
ArgusBpr	100	$17	17	17	
ArgusCpr	657	440	440	440	—10
Asamera	2920	$13¼	13⅛	13¼	— ¼
Asbestos	705	$18½	18½	18½	+ ¼
AsocPorc	900	360	360	360	—15
Atco I	300	$9	8½	8½	— ¼
AtlasYk	13500	72	67	72	+ 4
Atlas w	5000	21	21	21	— 2
Augmitto	6300	150	135	150	+ 5
AtoHardA	300	$13	11¾	13	+2¼
BCSugarA	182	$18½	18½	18½	+ ½
BPCan	3206	$33	32¼	33	— ⅛
Bachelor	1000	360	360	360	
Bakertalc	5000	39	39	39	— 1
BanisterC	1200	$5¾	5½	5½	
BankBC	z72	$45⅞	45⅞	45⅞	
Bank Mtl	15780	$24⅜	24⅛	243	+ ¼
Bk Mtl 285	4700	$27½	26⅛	26⅛	— ⅞
Bk Mtl 250	13945	$26¼	25¾	26⅛	+ ½
BankNS	5359	$27⅝	27	27⅝	+ ⅛
Bankeno	200	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Basic Res	930	455	450	450	—10
BellCan	576014	$19⅝	19½	19½	
Bell C pr	175	$16⅞	167	16⅞	+ ⅛
Bell1.80	100	$14	14	14	+ ⅞
Bell1.96	1100	$23	23	23	— ¼
Bell2.05	2400	$19⅝	19½	19½	+ ¼
BighartOG	14650	$8⅛	7⅞	7⅞	— ⅛
BlHawk	1000	23	23	23	+1½
BlackPhot	1500	$8	8	8	
BlakeRes	800	440	425	440	+20
BombdrA	500	$10½	10½	10½	+ ¼
Bonza O	7730	325	320	320	—10
BowValy	23004	$19½	19⅜	19⅜	— ¼
BowVly7	300	$76	76	76	— 2
Bow Vly R	600	$7¾	7⅝	7¾	+ ¼
Bralor Res	400	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅜
Bramalea	500	$8	8	8	
Brscade p	6911	$32½	32¼	32⅜	
BrascanA	21127	$24⅛	23⅝	24	+ ⅜
Brscn1981	100	$22	22	22	
BrendaM	600	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Brinco	z11	$5½	5½	5½	
BCFP	500	$12½	12½	12½	+ ⅛
BCPackB	475	$41	40	41	+ 3
BCRes	106365	385	345	385	+½⅝
BC Phone	856	$15¼	15	15¼	+ ¼
BCPh4⅜p	z5	$30	30	30	
BroulReef	700	67	67	67	— 3
Brunswk	4020	$14⅝	14¼	14¼	— ¾
CAE	16000	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
CCLInd	200	$7⅝	7⅝	7⅝	
CME Res	1900	102	101	101	— 9
Cad Frv A	1300	$6	6	6	
Calvert	2700	52	50	50	+ 3
Camchib	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	
CamelOG	14100	490	480	490	+ 5
Camflo	4500	$18½	17⅜	18½	+1⅛
CampRL	4350	$18	17⅞	18	+ ¼
CampRes	300	$7½	7½	7½	
Camreco	2700	108	100	108	+ 8
CanCem	2577	$11¾	11⅝	11¾	+ ⅛
CCem6½	800	$8¾	8¾	—¾	— ½
CDC	1100	$9⅛	9	9	— ¼
CDCprB	245	$98	98	98	+ 1
CDC1980	9760	$14½	14⅛	14½	+ ⅛
CanMalt	100	$35½	35½	35½	+ ½
CNorWest	900	$35¼	35	35	— ¼
CanPEnt	9370	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
CPackrs	200	$33	32½	33	+ ½
CanPerm	3368	$35	35	35	
CS Pete	z50	$5½	54	5½	
CTung	200	$25	25	25	
Canadex	1300	320	320	320	— 5
CCManX	4100	$10	9⅞	10	
CFormst	600	435	435	435	+25
CHydropr	1100	$8	8	8	+ ¼
CI Bk Com	1873	$29	284	28¾	— ¼
CIBC250p	7250	$21	20⅜	20¾	— ¼
CIBC2.05p	1200	$22⅞	22½	22⅞	+ ⅛
CIBCw	2500	$8¾	8⅜	8½	— ⅜
CLencour	10000	24	21½	24	
CManoir	3000	290	290	290	+ 5
CMarconi	3301	$32	31½	31½	— ¾
CNat R	22580	$9⅜	9	9⅜	+ ⅜
COcdental	1900	$11	10¾	10¾	— ¾
COcdntl p	700	$16½	16	16¼	+ ¼
CPLtd	7505	$42	41¾	41¾	— ⅛
CdnTireA	13960	$36½	36¼	36½	+ ¼
CU 10¼	300	$18	18	18	+ ⅜
CUtil9.24	100	$16	16	16	
CUtil7.30	100	$12⅞	12⅞	12⅞	— ⅛
CUtil2ndE	200	$21	21	21	
CUtil 2nd F	3100	$26¾	26½	265	+ ⅛
Canbra	100	$9	9	9	+ ⅜
Canray	z400	56	54	54	
CanronA	6500	$15	14¾	14¾	— ¼
Canuc	11300	83	80	80	
Canusa	24550	215	210	215	— 5
Cara	100	$6	6	6	— ⅛
CaraA	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ¼
CarlOK	7470	$5¼	5	5⅛	
CarlAp	300	$16	16	16	+ ½
CarmaA	9826	$11¼	11⅛	11¼	+ ¼
Carmacvp	200	$15¼	15	15	
CarolinM	1870	$20	19¼	19¼	— ¾
Celanese	z20	$10⅝	10⅝	10⅝	
CentrlTr	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ¼
CntrlTrr	z720				
CharterOI	100	125	125	125	+15
Cherokee	400	$6¼	6	6	— ½
Chieftain p	94	$210	210	210	+15
Chieftan B	150	$52	52	52	+ ¾
Chrysler	500	395	395	395	+10
Cinequity	z200	58	58	58	
Coastal A	100	$6¼	62	6¼	+ ¼
Cockfield	1997	$7½	7	7½	+ ¼
CohoA	688	$8⅛	8⅛	8⅛	
ComrclOG	13000	140	130	135	— 5
Cmplg	1400	$7½	7¼	7⅜	— ⅛
Comtech	200	375	375	375	—30
Coniagas	400	218	215	218	— 2
ConBathA	250	$17¾	17¾	17¾	
ConBathp	250	$12¼	12¼	12¼	+ ½
ConFardy	11214	200	190	200	+ 8
ConCopper	3500	38	38	38	
CDurham	10250	225	215	216	
CLouanna	1250	240	226	240	+10
CMarben	49000	50	46	47	
Cons Prof	3400	210	200	210	+11
CSummit	7200	60	59	60	+ 1
ConDistrb	2700	$7	6¾	7	+ ½
CTLBank	18796	$8¼	8⅛	8¼	
Conventrs	7300	$11⅝	11⅛	11¼	— 3
ConwestA	300	390	375	390	+15
ConwestB	600	365	355	355	— 5
CFalconC	3400	$126	12½	12½	
CosekaR	10900	$11	10⅝	11	+ ⅛
Coseka7p	100	$6¾	6¾	6¾	
CostainLtd	1000	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Craigmt	3150	205	190	205	+ 5
CrainRL	295	$14	14	14	
Cullaton	1150	$14⅜	14	14⅜	+ ⅜
CuvierM	3000	40	39	39	
CzarRes	11600	$6¾	6½	6½	
CzarWt	1700	80	80	80	— 5
DRGA	500	$6¼	6⅛	6⅛	
DalcoPet	7000	157	155	157	— 1
Dale-R pr	z50	465	465	465	
DaonDev	29700	$5⅛	5	5	
DaonA	200	450	450	450	—25
Daon8⅝p	200	495	495	495	+ 5
Daon9½p	200	$5¾	5¾	5¾	
Datline	z20	$6⅞	6⅞	6⅞	
DejourMn	7000	47	45	47	
DEldona	31300	103	90	99	+ 9
Denison	2288	$32⅜	32⅜	32⅜	+ ¼
DicknsnA	2100	240	230	235	+ 5
DicknsnB	1950	265	255	260	+ 5
Digtech	200	430	430	430	+ 5
Discovry	1800	150	145	145	— 7
DistTrA	1000	280	275	280	+30
DofascoA	1784	$40⅞	40½	40½	
Dofascowt	500	$7¾	7¾	7¾	
DomanI	2620	$6¼	6	6¼	+ ¼
DomeCda	16415	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Dme Cda w	24280	160	154	159	· 3
DomeMine	14666	$18¾	18⅜	18½	+ ¼
DomePete	58904	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ¼
DCitrus	z50	440	440	440	
DExplor	25100	78	75	78	+ 2
DomStore	3083	$16	15⅝	15⅝	— ⅜
DTextie	1300	$14¾	14	14	— ¾
Domtar	850	$22	21⅞	21⅞	
Domtarpr	300	$7½	7½	7½	
DrMcCA	326	$8½	8⅜	83	+ ⅛
DrumndP	3000	255	245	255	
DundePal	z167	26	26	26	
Dunraie	1700	47	46	47	+ 2
Dynamar	4633	345	330	345	+ 5
E-L Fin	1000	$10	10	10	+ ¼
EstMlrtic	z10	273	273	273	
EastSul	300	245	245	245	+ 2
EchoB300	1200	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Echo1989w	600	260	255	255	
EgoRes	13200	66	65	65	— 1
ElcthomX	800	$11½	11½	11½	— ¼
ElcthomY	800	$11	10⅞	11	
Elks	20400	195	190	195	
Epitek	4200	230	220	230	+10
Extndcar	3250	$11⅛	10⅜	11⅛	+1⅛
Extd A	500	$10⅜	10	10⅜	+ 7
FCAIntl	900	$8	8	8	
FibrgNik	5500	$74	74	74	
FedIndA	400	$13	13	13	
FideltyTrp	100	$11½	11½	11½	+ ½
FinningA	z10	$10¼	10¼	10¼	
FinningB	z10	$9¾	9¾	9¾	
FCalgary	3800	215	205	205	—15
FCalgryp	100	$8	8	8	
FisherO	3700	415	410	410	—10
Foodex p	200	355	355	355	+ 5
FordCnda	1050	$34½	34	34½	+ 1
FSeaApr	200	$5⅝	5⅝	5⅝	+ ⅛
Francana	1700	$17⅜	17¼	17¼	— ⅛
GMRes	2166	350	345	345	— 5
GSWCIA	z14	440	440	440	
GSWCIB	z28	390	390	390	
Galveston	1500	175	175	175	—10
Gane	1500	170	170	170	—10
Gaz5.40p	200	$57	57	57	
GDistrbA	500	$15⅞	15⅞	15⅞	— 3
GDistrbw	1275	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
GMC	400	$46	46	46	+ ⅝
GenstarL	12832	$23⅝	23⅜	23⅜	
Gnstar2.35	1500	$26	25¾	25⅞	+1⅜
Geocrude	700	265	265	265	— 5
GiantYk	200	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Gibraltar	5950	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Goldale A	500	375	375	375	— 5
GoldundM	11500	80	76	80	+ 6
Grandma	2900	$15⅜	15¼	15⅜	— ⅛
Granduc	2000	115	114	115	+ 5
GLForest	6625	$76	75¼	76	+ ¾
GNFin	100	400	400	400	— 5
GtPacific	100	$16½	16½	16½	— ⅛
Greyhnd	220	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
GuarTrp	500	$10½	10½	10½	+ ⅜
GulfCan	41726	$18¾	18⅝	18⅝	+ ⅛
Gulfstrem	3733	$6	5¾	6	
Gulfstrmw	5000	65	65	65	—40
H to L					
HCIHldgA	500	$7½	7¼	7½	— ⅛
HCI Hld w	500	115	115	115	- 3
HaleRes	2500	115	110	110	— 5
Haley	1700	$5¼	495	5	
HardCrpA	900	225	225	225	+10
HighfieldA	1100	300	300	300	+45
H Bay Mng	139	$252	25¼	25¼	+ ¼
HBayCo	155	$21	21	21	— ¼
HBCpr	1614	$12¼	12⅛	12⅛	+ ⅛
HBOilGas	35946	$50⅞	50⅜	50¾	— ⅛
Husky Oil	58095	$10⅞	10¾	10⅞	
HydraEx	z140	45	45	45	
IUIntl	1300	$16⅝	16¼	16⅝	+ ¼
Imasco	1400	$42½	41½	41½	
ImascoBp	2725	$43	42½	42⅝	— ⅛
ImpOilA	23250	$25¾	25⅜	25⅝	+ ¼
ImpOilB	z5	$25¼	25¼	25¼	
Inco	19015	$17	16¾	16⅞	+ ¼
Inco7.85	1000	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
InlandGas	621	$14⅝	14¼	14¼	— ¾
Inter-City	13480	$9½	9¼	9½	+ ⅛
IBM	z470	$68	65¼	68	
IntMogul	300	$5½	5½	5½	— ¼
IntprPipe	4600	$14½	14¼	14½	+ ¼
Ipsco	500	$27¾	27¾	27¾	— ¼
Invernw	500	30	30	30	+ 5
InvGrpA	1100	$25	25	25	+ ½
IronBayT	550	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
IrwinToy	340	$16½	16½	16½	— ⅜
IslandTel	200	$14¾	14¾	14¾	
Ivaco	355	$25	24	24	— ¾
JQRes	500	70	70	70	+10
Jannock	8060	$10¾	10⅜	10½	+ ½
Jannock8	347	$8¼	8	8	— ¼
Janockwf2	500	$5¼	5¼	5¼	+65
JoffreRes	16215	205	200	205	+ 5
Joutel	3350	205	202	205	
KamKotia	2600	125	125	125	
Keeprite	3000	$19	19	19	+ 1
KellyDA	500	$10½	10½	10½	— ½
KerrAdd	166	$16½	16½	16½	+ ¼
KAnacon	2066	84	83	83	— 3
LKResA	1125	225	200	200	—25
LKResB	125	150	150	150	—40
LaLuz	z10	92	92	92	
LabattA	3100	$27⅝	27½	27⅝	
Lacana	8000	$6	5⅞	5⅞	
LaidlawA	200	$8⅝	8⅝	8⅝	
LaidlawB	1600	$9¾	9½	9¾	+ ¼
LOntCem	300	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
LambdM	500	31	31	31	
LarderRes	4000	33	32	32	— 1
Laurasia	32800	30	29	30	+ ½
LavaCap	24274	435	410	435	+20
LeighInst	150	475	475	475	+10
Liberian	600	200	200	200	
LLLac	200	$16	15½	16	+ ½
LoblawCo	2950	$5⅞	5⅞	5⅞	
LobCopr	301	$17½	17½	17½	
LobLtdAp	760	$11	10⅝	11	+ ⅜
LobLtdBp	625	$11	11	11	
LochielA	z22	110	100	110	
LochielB	7520	115	107	115	+14
Lochiel9p	401	$6⅜	6⅜	6⅜	
LLMnrls	1433	$8½	8	8¼	+ ⅛
Lumonics	250	$15⅛	15⅛	15⅛	
LynxCan	7500	65	62	62	— 8
LyttonM	1000	45	45	45	+4½
MICC	1365	$9¼	8⅝	9¼	+ ¾
Micc8p	1100	$20	19½	20	+1¾
MSRExp	5500	$8⅜	8⅛	8¼	+ ⅛
MSZRes	18200	190	180	180	—10
MSZResw	1600	33½	30	30	— 4
MclanHX	32700	$12	11¾	12	+ ½
MclanHY	2800	$11½	11½	11½	+ ⅛
Macmilan	425	$24¾	24⅜	24¾	+ ¾
Mcmiln200	161	$184	18½	18½	
Mcmiln208	2550	$17⅛	16⅞	17⅛	+ ¼
Macquest	100	340	340	340	8 5
Madeline	4100	70	64	70	+ 2
MajstcWil	4150	$7⅜	7⅛	7⅜	+ ⅜
Malartic	800	315	315	315	
ManBar	2300	35	35	35	
Manville	1500	250	230	230	
Manvilew	1000	60	60	60	+ 5
Maritime	631	$22	21½	22	+ ½
MarT860	200	$6¼	6¼	6¼	
MarkSpnc	1900	$8	8	8	
MarkWrk	3000	315	300	315	
Mascan10	100	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
MassFer	6991	215	210	215	+ 5
MasFA	1400	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
MasFB	2800	$6¼	6	6	— ⅜
Maynard	1000	335	325	325	
McAdam	9000	30	30	30	+ 4
McPhar	2500	150	150	150	— 5
Mentor	1800	410	405	405	
Mercantil	5700	$16½	16¼	16¼	— ⅛
MerlandE	16216	$10½	10⅜	10⅜	+ ⅛
Meston	400	310	300	310	+10
MetStorsp	100	$13	13	13	
MetStr67p	100	$13	13	13	
Midcon	300	265	265	265	—15
MikesSubs	z300	87	87	87	
MinrlRes	5200	200	195	200	+ 5
MitelCorp	5180	$28⅜	27⅜	283	+ ⅜
MolsonA	500	$25⅞	25⅞	25⅞	
Moore	10820	$39⅞	39⅜	39⅜	— ¼
Morisn	1100	270	264	270	+10
MtJamie	27300	31	28	30	
Murphy	100	$25	25	25	
NBCook	200	238	238	238	+13
NBUMine	14800	260	243	250	— 8
NSRRes	11500	36	35	36	+ 2
NatBkCan	4946	$7⅛	7	7	— 1
NatPete	z300	78	78	78	
NatSeaA	100	$7½	7½	7½	— 1
NatTrust	1010	$19	19	19	+ ⅜
Neomar	500	195	195	195	
Nearctic	2600	295	285	295	+10
NBTel	200	$17¾	17⅜	17¾	+ ⅛
NKelore	5000	40	37	37	
NQueRagl	1200	325	325	325	-25
NYorkOil	5415	175	160	175	+ 5
NfldCapA	400	$10¼	10¼	10¼	
NfldLPA	175	$19¼	19¼	19¼	
NfldTel	414	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
NickOffset	2000	73	73	73	— 2
NickRim	5800	20½	20	20	
NobleM	z100	77	77	77	
NorAcme	2300	125	115	125	+ 5
Noranda	9304	$22⅝	22⅜	22½	
Nor9½	2080	$90	88¾	90	+1½
Norbaska	1500	39	34	39	— ½
Norcen	2572	$27	26¾	27	+ ⅛
NormickP	200	$9	8⅞	9	+ ⅛
NCOils	15613	$28½	27½	28½	+ ¾
NorTel	300	$57	56⅛	57	+ 1
Northgat	900	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
NthlndBk	306	$16	16	16	— 4
NthlndBw	1100	200	200	200	
Northld	z328	22½	22½	22½	
Northstar	2940	310	300	310	+10
NovaAltA	27638	$9½	9⅜	9⅜	— ⅛
NovaFp	710	$17¼	17¼	17¼	— ½
NovaGp	325	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
NovaHp	200	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅜
NovaKp	1000	$25½	25½	25½	+ ⅛
NowscoW	850	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Nu-WstA	2750	$8	7¾	8	+ ¼
Nu-Wstp	100	$10¼	10¼	10¼	— 1
Nu-WstBp	100	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅜
Nu-Wst8p	1400	$12¾	12⅝	12⅝	— ⅛
NufortRes	3500	52	50	50	— 1
Numac	3800	$26⅜	26	26¼	— ¼
OPI	3515	$9⅛	9	9⅛	— ⅜
Oakwood	21400	$18⅝	18	18	— ⅛
Oakwodpr	5500	$23⅞	23¼	23¼	— 1
Obrien	7900	210	194	210	+13
Oceanus I	z10	190	190	190	
Ocelot B	543	$35	34½	34½	+ ⅛
Odyssey	400	395	375	395	+20
Omega	2860	$13½	13⅛	13½	+ ⅜
Onaping	2100	400	390	400	— 5
OnyxPete	350	$9	9	9	— ½
OshawaA	1317	$14½	14¼	14¼	— ⅛
Osisko	1500	20½	20	20	8 1
PCLIndust	300	420	420	420	—30
PacCoper	2500	205	205	205	
PagePet	300	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
PagurianA	2100	445	440	440	—10
Pgrn w	3000	70	65	65	—10
Pamour	400	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
PanCanaA	600	470	465	470	
PanCanaB	200	475	475	475	
PanCentr	1600	145	145	145	— 5
PanCanP	1025	$67½	67½	67½	— 1
PeBenO	4800	340	310	335	+35
Pembina	2000	$9	9	9	- ¼
PennWest	5980	100	95	99	— 1
PenWA	z80	81	81	81	
Pennant	8400	159	155	157	— 3
Peningtnp	150	495	495	495	+45
PetroSun	2000	171	171	171	— 4
PeteRyltA	1500	210	210	210	
PeteRyltw	1000	16	16	16	
Petrotech	1200	420	405	420	+10
PhillipsCb	8300	$19	19	19	+ ½
PhonixOil	2450	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
PhnxOilw	200	375	375	375	—25
PinePoint	200	$44¾	44½	44¾	+1¾
PlaceG	4300	91	88	88	— 2
Placer	3400	$15⅝	15⅜	15½	— ¼
Poco	1500	170	155	170	
Pominex	2200	35	33	33	— 2
PopShops	1125	24	24	24	+ 2
PowrCorp	300	$15	14⅞	⅛⅝	
PowC2.375	500	$24¼	24¼	24¼	
Precamb	1800	$6⅜	6¼	6⅜	
QMGHldg	2300	$6	5½	5½	— ⅝
Quartet	900	$5⅞	5¾	5¾	
QasarPet	3300	300	300	300	
QueSturg	9025	300	295	295	— 5
Ram	3000	$7½	7¼	7½	+ ⅛
RnchmnA	2100	$5¼	5	5	— ½
Ranger	32700	$9½	9¼	9⅜	+ ⅛
Rayrock	6200	390	375	375	+15
RealCapA	300	340	330	330	
Redstone	7650	70	68	70	+ 6
RSthA	z30	$12	12	12	'R
Reich10½	200	$8½	8¼	8½	
ReitmanA	1200	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
ResServic	2500	450	440	440	—35
Revelstk	500	$8	7½	8	+ ½
RevnPrpA	4073	140	135	139	
RevnPrpB	4319	110	101	110	
RileysD	600	155	155	155	
RioAlgom	953	$41½	40¾	40¾	— 1
Rio8.5	252	310	310	310	+10
RogersA	2200	$9⅜	9	9⅜	+ ¼
RogersB	9500	$9⅜	9⅛	9¼	+ ¼
Roman	1122	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
RonyxCor	1000	$5¼	5⅛	5¼	— ¼
Rothman	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¾
RoxyPet	500	410	405	410	—10
Roxywt	15050	100	100	100	
RoyalBnk	16993	$27	26¾	26¾	— ⅛
RyBk1.88	3200	$14	14	14	
Ruprtlnd	5700	380	370	380	
StFabien	4500	30	28	28	— 4
Sgbrsh	1500	170	165	170	
SantaM	1500	96	95	95	— 5
Scarboro	5350	375	360	360	—15
Scarborow	2000	90	90	90	+10
Sceptre	13006	$13	12⅞	13	
Sceptrepr	125	$20¾	20¾	20¾	
Scintilore	3500	300	300	300	
Scintrex	100	$9	9	9	— ⅛
ScotPaper	100	$19	19	19	
ScotYork	3500	370	370	370	
Scotts	900	$6½	6½	6½	+ ⅛
ScottsC	300	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
ScurryRn	z22	$51¾	51¾	51¾	
Seagram	1346	$69	68½	69	+ ⅝
Seaward	14200	90	81	85	— 6
SecoCemA	400	$5½	5½	5½	+ ¼
Shawnee	2500	60	52	60	+10
ShellCan	4642	$19½	19⅛	19⅜	+ ⅛
Sherritt	3050	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Sigma	600	$12	11⅜	12	+ ½
Silvmq	1500	28	27	27	
Silverton	700	265	255	260	+ 9
SilverwdA	200	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ¼
SSearsA	1420	$6	5¾	6	+ ¼
SSearsB	1502	$5¾	5¾	5¾	
Sogepet	1500	110	105	110	+10
Southm	100	$34¼	34¼	34¼	
SparAero	400	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Spooner	4700	65	64	64	+ 1
StBrodcst	1700	$9½	9½	9½	— ⅛
StatesExp	500	285	285	285	+10
Stinbg195	300	$13½	13½	13½	
StelcoA	10453	$31	31	31	+ ¼
StelcoCp	200	$24	24	24	
StelcoDp	300	$23	23	23	
StrandOG	3000	$7	7	7	
Strhcona	12000	57	56	56	
SudCont	1600	290	280	285	+ 5
SulpetroB	3140	$17⅜	17	17	
Sulivan	175	240	240	240	
SunbrstE	z200	23	23	23	
Suncorpr	400	$24	24	24	+ ¼
SystmhsA	3000	$8⅞	8¾	8¾	— ¼
TeckCorA	200	$12½	12½	12½	+ ⅛
TeckCorB	6975	$11	11	11	
Tectonic	2000	265	260	264	+14
Tectonicw	500	85	85	85	8 4
TelMetrB	1400	$17¼	17	17¼	+ ⅜
Teledyne	200	$7½	7½	7½	+ ⅝
Temag	7800	230	226	227	+ 1
TexCan	2884	$35½	35	35¼	
ThomL	5200	50	41	50	
ThomNA	5400	$23⅛	23⅛	23⅛	
Tintina	300	111	111	111	— 9
TombillA	200	175	175	175	
TombillB	600	160	146	160	— 5
Toromont	1400	$6¾	6¾	6¾	
TorDmBk	1981	$31¾	31½	31½	+ ¼
TDBk1.835	500	$14¼	14	14¼	+ ¼
TDBkC	100	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
TorSun	800	$9	9	9	+ ½
TorstarB	1250	$11¼	11	11	— ½
Torstar268	383	$22	22	22	+ ⅜
TotalPet	7538	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
TotalPAp	300	$27¾	27½	27½	
TradersA	2518	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Trade7½p	120	$23	23	23	+ ½
TrCanRes	4900	270	265	270	
TrCRp	1800	$12½	12½	12½	
TrnsMt	1500	$10⅛	9⅞	10⅛	
TrAltA	11055	$17¾	17½	17⅝	+ ¼
TrAlta8¾	z100				
TrAlta12	2600	$24¾	24¾	24¾	
TrCanPL	501	$24¼	24	24¼	
TrP2.80p	200	$19½	19½	19½	
TrP1stD	300	$47	47	47	+ ½
TrP1stE	100	$46	46	46	+ 1
TrP1stF	717	$52	51½	51⅞	+ ⅜
Trpcfic	4800	330	300	325	+15
Trimac	3520	$11¼	11	11¼	
TrinChib	2500	22	22	22	+ 1
TrinityRes	8100	$15	14½	14½	— ⅝
TrizecCrp	110	$25	25	25	+ 1
Turbo	14925	470	460	465	— 5
Turbo10½	800	$15	15	15	+ ½
UlsterPet	26960	238	231	232	— 1
UnicanS	200	305	305	305	+10
UnicoA	600	$5	475	5	+ ¼
UnicoB	1500	$5	490	5	+ 1
Unicorp9	200	$18	18	18	
UnCarbid	430	$16	15½	16	+ 6
UnionGas	3060	$9⅛	9	9⅛	— ⅛
UnAsbstos	z98	$6½	6⅜	6½	
UCanso	5009	$11¾	11⅝	11⅝	+ ⅜
UKeno	1300	$16¼	16	16¼	+ ½
UnReefP	2000	27	24	24	— 4
USiscoe	500	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ¼
UWOG	500	75	75	75	— 3
VerstlCIA	700	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
VGTrstco	2331	$6	6	6	
Villcentre	2000	$5	5	5	+ ¼
VulcanInd	5055	$6⅜	6⅜	6⅜	— ¼
Wafrbord	z43	295	295	295	
WalkerR	10796	$23¼	22⅞	23¼	+ ⅜
Walker7½	15410	$23	22	22¼	+ ¼
Walker9½	1300	$22¾	22½	22¾	— ⅛
Walkerw	680	$5¼	5¼	5¼	
WalRedkp	600	405	400	405	+30
Warren	3400	160	151	151	— 4
Wrintn	2700	94	91	93	— 2
Wasabi	500	85	85	85	+15
Wstburne	6900	$22⅜	21⅝	21¾	— ½
WcoastPt	3115	$17¾	17¾	17¾	
WcoastT	740	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Westfield	2600	122	121	122	— 3
Westfort	5500	175	165	175	+ 5
Wesgroth	6800	170	160	160	+ 5
Westmin	200	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Westmin p	850	$19¼	19	192	
Westmntr	1500	155	155	155	— 5
Weston	1900	$36½	36½	36½	— ¼
Wharf	1200	325	300	300	
WhonokA	1100	$8	7⅞	8	+ ¼
Wilanour	600	285	280	285	+ 5
Willroy	1112	$6¼	6⅛	6⅛	
WoodwdA	1390	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅛
YkBear	4450	$7½	7½	7½	+ ¼
YLambton	1000	11	11	11	
YRusel9¾	100	$13¼	13¼	132	+ ¼
YRusel170	200	$13	13	13	+2½
Zephyr	3400	190	180	190	+10
PartnershipUnits					
Trust Units					
BBCRun	200	$13	13	13	+ ⅛
CPermun	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
CRealtyu	8200	$5⅛	490	5⅛	+72

Un mode d'épargne supérieur
Nos certificats de dépôt garanti
15¾%
Intérêt annuel. Période de 1 an.
TRUST GÉNÉRAL

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Alcan	Fb	22½	50	146	$4⅞	$27⅛
Alcan	Fb	25	5	507	$2⅝	$27⅛
Alcan	Fb	27½	76	923	125	$27⅛
Alcan	Fb	27½p	29	604	185	$27⅛
Alcan	Fb	30	7	487	50	$27⅛
Alcan	Fb	30 p	2	168	$3¼	$27⅛
Alcan	Fb	40 p	5	11	$13½	$27⅛
Alcan	My	22½	6	99	$5	$27⅛
Alcan	My	25	4	402	$3½	$27⅛
Alcan	My	25 p	4	142	125	$27⅛
Alcan	My	27½	2	576	$2⅛	$27⅛
Alcan	My	27½p	4	136	$2¼	$27⅛
Alcan	My	30	5	727	105	$27⅛
Alcan	My	30 p	1	87	$4	$27⅛
Alt Enr	Jn	17½	30	290	140	$15¾
Alt Enr	Sp	15 p	5	5	145	$15¾
Asama	Ja	12½	1	441	125	$13¼
Asama	Ja	20 p	2	14	$6¾	$13¼
Asama	Ap	15	4	257	95	$13¼
BellCan	Fb	20	92	2534	25	$19½
BellCan	My	17½	25	1193	$2½	$19½
BellCan	Ag	20	10	245	85	$19½
Bk Mtl	Fb	25 p	5	328	125	$24⅜
Bk Mtl	Fb	27½	1	1919	10	$24⅜
Bk Mtl	My	25	27	392	160	$24⅜
Bk Mtl	My	27½p	8	35	$3½	$24⅜
Bk NS	Mr	27½	155	797	100	$27⅜
Bk NS	Mr	27½p	20	480	60	$27⅜
Bow Val	Ja	15	2	565	$4⅝	$19⅜
Bow Val	Ja	17½	15	1186	$2¼	$19⅜
Bow Val	Ja	20	32	1929	55	$19⅜
Bow Val	Ja	20 p	20	272	90	$19⅜
Bow Val	Ja	25	6	652	10	$19⅜
Bow Val	Ap	20	6	867	175	$19⅜
Bow Val	Ap	20 p	5	220	195	$19⅜
Bow Val	Ap	22½	10	655	95	$19⅜
Bow Val	Ap	25 p	2	37	$5½	$19⅜
Bow Val	Jy	17½	5	115	$4	$19⅜
Bow Val	Jy	20	12	151	$2⅝	$19⅜
Bow Val	Jy	22½	30	60	175	$19⅜
Bow Val	Jy	22½p	30	32	$3¼	$19⅜
BP Can	Ja	35	20	921	60	$33
BP Can	Ja	40	2	357	10	$33
BP Can	Ap	35	20	319	$3⅜	$33
BP Can	Ap	35 p	20	52	$3¾	$33
BP Can	Ap	40 p	2	130	$7½	$33
Brscn A	Fb	25 p	3	47	165	$24
Brscn A	My	25	100	331	110	$24
Brscn A	My	27½	2	31	50	$24
Brscn A	Ag	22½	10	13	$3¼	$24
C Im B	Mr	30 p	8	284	175	$28¾
C Im B	Jn	27½	3	47	$2¾	$28¾
C Im B	Jn	30	5	467	110	$28¾
C Im B	Sp	30	10	28	175	$28¾
CanP E	Fb	20	9	587	80	$18¾
CanPE	Fb	22½	¼&	½⅜½	⅛⅝	
CanP E	My	20	2	321	150	$18¾
CanP E	Ag	20	1	39	$21	$18¾
CBth A	Ja	17½	1	32	75	$17⅞
Cmnc	Mr	50 p	7	145	185	$55¾
Cmnc	Mr	60 p	2	121	$5¾	$55¾
Cmnc	Mr	65	10	32	50	$55¾
Cmnc	Jn	60 p	1	22	$6	$55¾
CP Ltd	Fb	35	20	453	$7⅜	$41⅞
CP Ltd	Fb	40	53	930	$3⅜	$41⅞
CP Ltd	Fb	40 p	5	679	100	$41⅞
CP Ltd	Fb	50	10	319	15	$41⅞
CP Ltd	My	40	27	699	$5⅛	$41⅞
CRL	Mr	15	10	193	$3⅜	$18
CRL	Mr	20	49	787	105	$18
CRL	Mr	20 p	2	482	$2⅝	$18
CRL	Jn	17½	1	205	$2¼	$18
CRL	Sp	17½	4	151	$3	$18
D Pete	Ja	10 p	10	534	5	$14⅞
D Pete	Ja	12½	237	2490	$2⅜	$14⅞
D Pete	Ja	12½p	233	2723	10	$14⅞
D Pete	Ja	15	325	10741	55	$14⅞
D Pete	Ja	15 p	30	3376	65	$14⅞
D Pete	Ja	18	219	3104	5	$14⅞
D Pete	Ja	18 p	10	692	$3⅛	$147
D Pete	Ja	19	21	425	1	$14⅞
D Pete	Ja	20	13	3331	1	$14⅞
D Pete	Mr	15	3	437	175	$14⅞
D Pete	Ap	12½	7	731	$3⅜	$14⅞
D Pete	Ap	12½p	20	667	60	$14⅞
D Pete	Ap	15	47	3583	195	$14⅞
D Pete	Ap	15 p	20	1488	140	$14⅞
D Pete	ap	17½	12	2906	95	$14⅞
D Pete	Ap	17½p	38	785	$3¼	$14⅞
D Pete	Ap	20	30	1352	40	$14⅞
D Pete	Jy	10	47	599	$6⅛	$14⅞
D Pete	Jy	12½p	2	270	90	$14⅞
D Pete	jy	15	13	1237	$2¾	$14⅞
D Pete	Jy	15 p	20	136	190	$14⅞
D Pete	Sp	12½	1	169	$5	$14⅞
D Pete	Sp	15	50	57	$3⅜	$14⅞
D Pete	Sp	15 p	30	30	$2	$14⅞
D Pete	Sp	17½p	10	4	$3⅝	$14⅞
Denis	Ap	27½	1	8	$6⅜	$32⅜
Denis	Ap	32½p	1	17	$2⅛	$32⅜
Denis	Jy	32½	4	6	$3¼	$32⅜
Denis	Jy	35	1	16	$2⅛	$32⅜
Dmtr	Ap	20	4	4	$3½	$21¾
Dom M	Ja	17½	3	68	150	$18½
Dom M	Ja	20	2	114	50	$18½
Dom M	Ja	22½	4	175	10	$18½
Dom M	Ja	22½p	41	106	$4	$18½
Dom M	Ap	22½p	19	68	$4¼	$18½
Dom M	Jy	17½	10	10	$3⅞	$18½
Gnstar	Ja	22½	10	274	155	$23⅜
Gnstar	Ja	25	20	258	25	$23⅜
Gnstar	Ap	20	5	43	$4⅝	$23⅜
Gnstar	Ap	25	1	167	150	$2hGu
Gulf C	My	20	30	1276	$2⅛	$18⅝
Gulf C	My	22½	137	1484	125	$18⅝
Gulf C	My	25	54	938	75	$18⅝
Gulf C	My	27½	4	257	45	$18⅝
Gulf C	Ag	17½p	15	226	160	$18⅝
Gulf C	Ag	20	4	462	$3	$18⅝
Gulf C	Ag	22½	14	367	190	$18⅝
HBOG	Fb	50	10	1977	$2⅝	$50¾
HBOG	Fb	50 p	32	182	110	$50¾
HBOG	My	50	2	632	$3⅜	$50¾
HBOG	Ag	45	1	5	$8⅜	$506
Husky	Ja	12½p	4	353	150	$10⅞
Husky	Ja	15	10	1824	1	$10⅞
Husky	Ap	10	5	256	$2	$10⅞
Husky	Ap	12½p	3	241	180	$10⅞
Husky	Ap	15	141	1421	40	$10⅞
Husky	Ap	15 p	5	32	$4⅛	$10⅞
Husky	Ap	17½	20	356	10	$10⅞
Husky	Jy	10	5	87	$2⅝	$10⅞
Husky	Jy	10 p	13	19	75	$10⅞
Husky	Jy	12½	2	144	150	$10⅞
I-City	Mr	10	14	810	55	$9½
I-City	Mr	12½	20	624	25	$9½
Inco	Fb	15	25	1097	$2¾	$16⅞
Inco	Fb	17½	73	1243	100	$16⅞
Inco	Fb	17½p	10	412	115	$16⅞
Inco	My	15	15	340	$3½	$16⅞
Inco	My	17½	2	539	175	$16⅞
Inco	My	20	10	1016	100	$16⅞
Inco	Ag	15 p	5	23	90	$16⅞
IOil A	Fb	25	3	309	180	$25½
IOil A	Fb	25 p	6	286	75	$25½
IOil A	Fb	35	2	218	10	$25½
IOil A	My	25	9	434	$3⅛	$25½
IOil A	Ag	25	1	274	$4⅛	$25½
IOil A	Ag	30	2	33	135	$25½
MB Ltd	My	25 p	2	49	150	$24¾
MB Ltd	My	27½	1	21	70	$24¾
MB Ltd	Ag	25	4	6	$2¾	$24¾
Moore	Fb	35	10	196	$4⅞	$393
Nat Bk	Fb	5	21	53	$2	$7
Nat Bk	My	7½	18	263	80	$7
Nat Bk	My	10	40	179	25	$7
Nat Bk	Ag	5	1	7	$2⅜	$7
Nat Bk	Ag	7½	2	195	100	$7
Nor Tel	Ja	45	1	53	$12½	$57
Nor Tel	Ja	50 p	11	123	25	$57
Nor Tel	Ja	55	5	68	$3¼	$57
Nor Tel	Ja	55 p	7	89	125	$57
Nor Tel	Jy	60	7	23	$6¾	$57
Noran	Fb	20	5	621	$3	$22½
Noran	Fb	22½	30	683	125	$22½
Noran	Fb	22½p	7	437	105	$22½
Noran	Fb	25 p	10	173	$2⅞	$22½
Noran	Fb	27½	10	387	15	$22½
Noran	My	20	2	84	$3¼	$22½
Noran	My	22½	3	461	$2	$22½
Noran	Ag	22½	10	17	$2¾	$22½
Noran	Ag	25	10	45	175	$22½
Norcn	Fb	27½	2	65	90	$27
Nova A	Fb	10	11	2416	30	$9⅜
Nova A	Fb	124	10	766	1	$9⅜
Nova A	My	12½	20	172	15	$9⅜
Nova A	Ag	10	1	826	105	$9⅜
Nova A	Ag	12½	10	48	30	$9⅜
Powr C	Fb	15	40	75	100	$15
Powr C	Fb	17½	1	414	40	$15
Rang	Ja	10	56	1531	30	$9⅜
Rang	Ja	10 p	48	659	75	$9⅜
Rang	Ja	12½	12	1737	5	$9⅜
Rang	Ja	15	10	1000	1	$9⅜
Rang	Ja	20	1	199	5	$9⅜
Rang	Ap	7½	10	129	$2¾	$9⅜
Rang	Ap	7½p	10	45	30	$9⅜
Rang	Ap	10	34	1334	115	$9⅜
Rang	Ap	10 p	2	223	120	$9⅜
Rang	Ap	12½	12	829	55	$9⅜
Rang	Jy	10	2	158	165	$9⅜
Rang	Jy	10 p	2	67	135	$9⅜
Rang	Jy	12½	6	97	100	$9⅜
Roy Bk	Ja	30	5	536	1	$26⅞
Roy Bk	Ap	27½	3	374	120	$26⅞
Roy Bk	Ap	30	50	717	35	$26⅞
Roy Bk	Jy	25	40	265	$3⅝	$26⅞
Segrm	Ja	60 p	20	392	1	$69
Segrm	Ja	65	7	405	$4⅛	$69
Segrm	Ja	65 p	1	144	35	$69
Segrm	Ja	70 p	1	213	$2	$69
Segrm	Ap	70	2	181	$4	$69
Segrm	Jy	65 p	5	25	$3	$69
Shell C	Fb	20	2	288	105	$19¼
Shell C	My	22½	2	120	105	$19¼
Shell C	My	25	2	97	45	$19¼
Stlco A	Fb	30 p	14	405	35	$31¼
Stlco A	My	27½	4	262	$4⅝	$31¼
Stlco A	My	32½	4	331	115	$31¼
T-D Bk	Sp	32½	2	2	$2⅛	$31½
Total P	Ja	17½	20	1094	80	$17¼
Total P	Ja	20	93	1636	30	$17¼
Total P	Ja	22½	1	1137	15	$17¼
Total P	Ja	25	43	1114	5	$17¼
Total P	Ap	15	5	219	$3¾	$17¼
Total P	Ap	22½	4	754	115	$172
Total P	Jy	22½	3	71	195	$17¼
Wcoast	Mr	12½p	10	62	25	$13½
Wcoast	Sp	15	5	5	80	$13½
Wcoast	Sp	15 p	5	5	$2¾	$13½
Wlkr R	Mr	20	10	256	$3¾	$23¼
Wlkr R	Mr	22½	5	1197	195	$23¼
Wlkr R	Mr	22½p	4	132	100	$23¼
Wlkr R	Mr	25	7	2354	80	$23¼
Wlkr R	Mr	25 p	1	222	$2⅜	$23¼
Wlkr R	Mr	27½	20	587	25	$23¼
Wlkr R	Jn	22½	26	330	$3	$23¼
Wlkr R	Jn	22½p	15	43	145	$23¼
Wlkr R	Jn	25	73	493	155	$23¼
Wlkr R	Jn	27½p	1	11	$4¾	$23¼

MONTRÉAL

Comterm en baisse

L'indice composé de la Bourse de Montréal a terminé la séance d'hier en hausse de 1.20 point à 316.27. Les gains l'emportent sur les pertes par 52 à 31 et 30 titres sont inchangés. En tout 375,035 actions ont été traitées au lieu de 235,573 la veille.

Les bancaires gagnent 1.70 à 354.14, les industrielles 1.18 à 332.57, le pétrolières 1.01 à 565.20 et les services publics 0.93 à 239.54. Les papetières reculent de 0.26 à 185.22.

Maclean-Hunter X gagne 3-8 à $12, Alcan 3-8 à $27, Donohue 1-8 à $28, CAE Industries 1-8 à $10 1-8, Bell 1-8 à $19 5-8 et Gulf 1-8 à $18 5-8.

Dome Mines perd 1-2 à $18 1-2, Comterm Inc. 3-8 à $5 1-8, Kiena 1-4 à $15 3-4 et Total Petroleum 1-8 à $17 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AlcanAlu	5170	$27	26⅝	27	+ ⅜
Asbestos	100	$18½	18½	18½	+ ⅝
BPCanad	100	$33	33	33	+ ½
BqMercn	400	$16½	16¼	16¼	
Bque Mtl	638	$24¼	241	24¼	+ ⅛
BMO2.85	125	$27½	27½	27½	+1⅞
BankNS	1024	$27½	27⅛	27½	
BqueNat	12097	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
Bq Nat A	100	$20¾	20¾	20¾	+ ¾
BqRoyale	1807	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
Bell2.05	1800	$19⅝	19½	19½	+ ¼
Bluewater	2000	$7	7	7	
BombA	209	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
BombB	600	$12½	12	12½	+1½
Brascade	1077	$32½	32⅜	32½	+ ⅜
CAE Ind	15000	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
CimCLaf	412	$11¾	11¾	11¾	
CDC7.6p	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅜
CImpBk	510	$29	28⅝	29	— ⅛
CPLtee	2376	$41⅞	41¾	½⅛⅞	
CarlOk	500	$5⅛	5⅛	5⅛	— ¼
Chrysler	1000	380	380	380	—5
CoastalA	1800	$6	6	6	—1
Comterm	26950	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅜
CBathA	1900	$17⅞	17¾	17⅞	
DaonDvlp	10100	$5	5	5	+5
DomeCda	10650	$6¼	6¼	6¼	
DomeCwt	1610	157	155	157	—3
DomeMns	1250	$18¾	18½	18½	— ½
DomePet	30800	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ¼
Domtex	6187	$14½	14¼	14⅜	— ⅜
Domtar	1805	$22	21¾	21¾	— ¼
Donohue	4900	$28	27½	28	+ ⅛
EntrepCP	926	$18⅞	⅛—¾	18¾	
EstMalar	200	283	283	283	—2
GazMetr	1200	;60	460	460	+10
Genstag	1000	$23½	23½	23½	+ ⅝
GrmaLee	200	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Gulf Can	23800	$18¾	18⅝	185	- 1
hawker	210	$12½	12½	12½	+ ¼
HirWalkr	1740	$23¼	22⅞	23¼	+ ⅜
H Bay Co	100	$21	21	21	+ ¾
HBOilG	1850	$50¾	50⅝	50¾	— ¼
HuskyOil	6100	$10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Imascoltd	560	$41½	41½	41½	+ ½
ImpOilA	3557	$25⅝	25½	25½	+ ⅛
IncoLtd	950	$17	16¾	17	+ ¼
InterPipe	248	$14⅜	14⅜	14⅜	
Kiena	1835	$16	15⅝	15¾	— ¼
MleanX	10000	$12	12	12	+ ⅜
MassFer	551	210	210	210	
MitelCorp	1100	$28⅛	27½	28	
Monencoa	200	$17	17	17	+ ¼
Noranda	1183	$22⅜	22½	22½	
Normick	219	$9	9	9	+ ½
NorTel	356	$56¾	56	56¾	+ ⅞
NovaAlta	16400	$9½	9⅜	9⅜	
PowrCrp	200	$15	15	15	
Provigo	330	$9¼	9¼	9¼	
RollandB	600	$6	6	6	—2
Seagram	200	$69	69	69	+ ½
Sensormat	100	400	400	400	+15
ShellCan	760	$19⅜	19¼	19¼	
SherW7pr	111	$431	43⅛	43⅛	+ ⅛
SparCap	2000	10	10	10	
StelcoA	340	$31¼	31	31¼	+ ¼
TeleMetB	600	$17	16⅞	16⅞	
Texaco	2000	$35¼	35¼	35¼	
TorDmBk	260	$31⅜	31⅜	⅜⅛⅝⅝	+ ⅜
TotalPete	700	$17½	17¼	17¼	— ⅛
TradersA	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
TrAltaA	1959	$17⅜	17½	17½	+ ⅛
TrCan2.8	400	$19	19	19	—3½
TurboGes	1000	440	440	440	—15
UnigesB	3500	195	195	195	+15
Westburne	800	$22	21¾	21¾	— ¾
WcstTgn	1100	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Total sales:	258,560				
JuniorMinesOils					
AigueWts	750	43	43	43	
Bateman	2500	13	12	12	+
Belchasse	5000	64	57	64	+4
BorelisEx	400	$17⅜	16⅞	16⅞	— ⅛
Brosnan	5500	44	35	44	—1
Bruneau	12000	35	34	34	+3
CartierRe	1000	60	60	60	+5
ConsIRs	2700	89	86	89	+3
CSummit	2000	60	59	60	+1
Dumagmi	1800	285	275	285	+5
Dumont	6200	26	24	26	+1
DynaMn	7300	35	28	34	—1
ExploQue	5700	60	50	57	—7
Goldexltd	1600	35	35	35	—7
Jtown	1100	150	130	150	+30
Laduboro	39500	43	38	40	—1
LynxExp	2400	70	65	65	—5
Massval	2000	17	17	17	
Muscocho	3900	76	65	75	—5
Norseman	2500	125	125	125	+15
NARareM	2000	14	14	14	—4
ProvExp	1800	36½	36½	36½	—1½
Queenstn	3467	181	177	180	—1
SullvnMin	1000	240	240	240	

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $472.80 (offre) et $480.00 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $9.59 (offre) et à $10.12 (demande).

■ Voici les cours de l'once Troye) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de mardi: **Londres: $398.00 ($394.50); Paris: $400.42 ($403.26); Francfort: $399.03 ($398.01); Zurich: $396.50 $$394.50); Hong Kong: $398.65 ($400.02).**

au panthéon

« Le panthéon journalistique du Canada français est peuplé en vaste majorité de pamphlétaires et d'éditorialistes... Dans une société guidée intellectuellement et moralement par un journal qui s'appelle *Le Devoir*, la notion de responsabilité sociale de la presse a trouvé un terrain particulièrement fertile, et c'est pourquoi elle s'y est affirmée plus vigoureusement qu'ailleurs. * »

* Rapport de la Commission royale d'enquête sur les quotidiens, Ottawa, juillet 1981, page 25.

LE DEVOIR

Tous les matins

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.2350
Afrique franco.	Franc CFA	0.004124
Allemagne-Ouest	Mark	0.5226
Antilles Anglaises	Dollar	0.4402
Australie	Dollar	1.3344
Autriche	Schilling	0.07458
Bahamas	Dollar	1.1873
Belgique	Franc	0.03084
Danemark	Couronne	0.1607
Espagne	Peseta	0.01216
États-Unis	Dollar	1.1843
Finlande	Mark	0.2707
France	Franc	0.2062
Grèce	Drachme	0.02059
Hollande	Florin	0.4760
Hong Kong	Dollar	0.2088
Inde	Roupie	0.1305
Israël	Sheqels	0.07641
Italie	Lire	0.000981
Jamaïque	Dollar	0.6680
Japon	Yen	0.005394
Liban	Livre	0.2573
Mexique	Peso	0.04513
Norvège	Couronne	0.2030
N.-Zélande	Dollar	0.9747
Portugal	Escudo	0.01813
Royaume-Uni	Sterling	2.2519
Suède	Couronne	0.2127
Suisse	Franc	0.6525
Vénézuela	Bolivar	0.2759

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 21-100 et cotait $1.1862 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 1 13-25 à $2.2668.

À New York, le dollar canadien a perdu 3-20 à $0.8430, mais la livre a gagné 19-20 à $1.9110.

OBLIGATIONS

Hausse des cours hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a monté de 25 cents. Les moyen et long termes, les obligations des provinces et des sociétés, ont gagné un quart de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 12%. Les bons du trésor à trois mois rapportaient en moyenne 14.41% au lieu de 14.75 la semaine dernière, et ceux à six mois 14.51% au lieu de 15.02.

Marché à terme

(Transactions combinées Toronto-Montréal) par la Presse Canadienne

Bons du Trésor du Canada, 91 jours, $1 million, multiples de $0.005.

	Haut	Bas	Cour de règl	Cont en vig	
Mar 82	96.570	96.570	96.600	.040	95
Jun 82	96.575	96.575	96.625	.020	50
Sep 82	—	—	96.650	.025	11

Ventes: merc. 4; mardi 0.
Contrats en vigueur: mardi 156 inch.
Limite de fluctuation quotidienne: $0.150 plus ou moins cours de règlement.

Obligations du Canada, 18 ans, 9%, quantité $100,000, base $100 (décimales à 1-32e).

	Haut	Bas	Cours de	Cont en vig	
Mar 82	60-25	60-03	60-21	11	438
Jun 82	—	—	60-28	10	635
Spe 82	—	—	61-00	10	973
Déc 82	—	—	61-04	10	190

Ventes: merc. 64; mardi 46.
Contrats en vigueur: mardi 2,236-1.
Limite de fluctuation quotidienne: 64-32 plus ou moins dernier cours de règlement.

NEW YORK

Reprise technique

Une bonne reprise technique a été enregistrée hier à Wall Street, annulant pour une large part les baisses notées au cours des deux premières séances de la semaine. La reprise a bénéficié principalement aux valeurs vedettes.

L'indice des industrielles a terminé en hausse de 4.76 points, à 873 et 811 actions se sont inscrites en hausse, tandis que 674 étaient en baisse. Au total, durant la séance, quelque 43 millions d'actions ont changé de mains.

Selon les milieux boursiers, la reprise a été provoquée essentiellement par des achats aux bas niveaux dans l'espoir que les dégagements de fin d'année pour raisons fiscales sont désormais achevés.

Aucun élément nouveau marquant, économique ou financier, n'a d'ailleurs influé hier sur la tendance, précise-t-on dans les mêmes milieux.

Parmi les valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining gagne 1-4 à $21, Hiram Walker Resources 1-4 à $19 1-2 et Genstar 1-8 à $19 1-2. McIntyre Mines perd 1 à $34, Ashland Oil 1-8 à $31 3-4 et Alcan 1-8 à $22 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

		Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF	12	16	41⅝	41¼	41⅜	— ⅜
AM Intl	..	545	4¼	4	4	— ⅛
ASA Ltd	..	1525	43⅞	43¼	43½	+ ½
Alcan	5	256	22⅞	22½	22⅝	— ⅛
AllgCp	8	39	48½	47⅛	48⅛	+1
AlgInt	8	128	33	32½	32⅝	— ¼
AllisCh	10	1038	16⅛	15⅝	16	+ ⅜
Alcoa	5	369	256	25⅜	25⅜	— ¼
Amax	10	901	47¼	46⅛	46⅝	+ ⅜
Am Hess	8	1256	24⅝	24¼	24⅜	— ¼
AmAir	22	3015	11	10½	11	+ ½
ABrnd	6	331	37¼	36¾	36¾	— ⅛
AmCan	9	303	34	33¼	33¾	+ ½
ACyan	8	602	29⅜	28¾	29	+ ⅛
AmElPw	7	992	16¼	16	16	.....
AmExp	8	478	44⅜	44	44⅛	.....
AHome	12	1291	36¼	36⅛	36¼	.....
AmMot	..	1737	3¼	2⅜	2½	+ ⅛
AmStd	6	164	30¼	29⅜	30	.....
ATT	7	3401	58¾	58¼	58⅝	+ ¼
AmpIn	15	237	50½	497	50⅜	+ ⅛
ArmcoS	6	204	26⅞	26¼	26½	.....
ArmWln	7	99	16⅞	16⅝	16¾	+ ⅛
AtlRich	8	1267	47	46¼	46¾	.....
AvcoCp	5	914	19⅞	19¼	19½	+ ½
Avnet	12	383	46	45½	45¾	+ ¼
Avon	8	2163	30⅜	29¼	29¾	+ ⅜
BkrInt	11	1034	38¼	37	37¾	+ ¼
BaxTr	17	322	33⅛	32½	32⅞	+ ⅛
Beckm	26	516	46	45⅜	46	+ ¼
BelHow	7	50	192	19⅛	19⅛	— ⅛
BellCan	..	16	16½	16⅜	16⅜	.....
BenflCp	..	129	19¾	19½	19½	.....
BethStl	4	470	23½	23¼	23¼	— ⅛
BlackD	10	763	15⅛	14⅜	14⅞	+ ⅛
Boeing	4	3537	23⅛	22¼	22⅞	+ ½
BoisCas	8	133	34⅜	34⅛	34½	+ ½
Borden	5	262	28	27½	27½	— ⅜
BorgW	7	85	26½	25½	26½	+1
BosEd	5	101	22	21⅞	21⅞	— ⅛
BristM	12	706	53½	52¾	53	+ ¼
BritPt	4	31	24⅛	23⅞	24⅛	+ ⅜
Brnswk	7	192	18¼	18	18¼	+ ⅛
BucyEr	8	359	15½	15	15½	+ ¼
BurlInd	6	291	23⅝	23¼	23½	+ ¼
Burrgh	10	x2769	34½	33⅜	34⅜	+1¼
CBS	7	576	47⅞	47½	47⅞	+ ⅜
CPC	8	132	35¾	35	35⅝	+ ⅞
CSX	7	301	57½	55¾	572	- 7
Callahn	11	679	13¼	12	13¼	+1½
CampRLa	..	127	15¼	14¾	14¾	— ⅛
CamSp	7	138	28¾	28⅛	28¾	+ ⅜
CdnPac	..	75	35¼	35	35¼	.....
CapCit	12	34	72½	72¼	72½	— ¼
Carling	..	198	4¼	4⅛	4¼	.....
CatrpT	8	647	56⅛	55⅝	56⅛	— ⅜
Celanse	6	132	55⅞	55¼	55⅜	— ½
Chase	5	728	53	52¾	53	— ¼
ChrisCft	28	7	35½	35	35⅜	+ ⅞
Chryslr	..	4088	3⅜	3⅛	3¼	— ⅛
Citicrp	7	601	25⅝	25	25	— ⅛
Cities Sv	11	1115	47⅛	45¾	4578	4
ClarkEq	7	97	27⅜	26⅝	27⅜	+ ½
Clorox	6	197	11⅜	11⅛	11¼	.....
CocaCol	9	321	34⅞	⅜½¼	34⅝	+ ¼
ColgPal	8	642	16¾	16⅜	16½	— ⅛
ColGas	6	65	32½	32⅛	32⅜	.....
ColPic	10	24	44⅝	44¼	44⅝	— ⅜
CmbEn	9	177	35⅞	35⅜	35⅝	+ ¼
Comsat	12	70	64⅛	63½	63⅝	+ ⅜
ConEd	5	161	32⅜	32⅛	32¼	.....
CntlCp	5	188	26½	26⅜	26⅜	— ⅛
CntlGrp	4	102	33¼	32⅞	33⅛	+ ⅛
CtData	8	852	35⅜	33¾	34⅞	+ ⅜
CooprI	10	377	52¼	52	52¼	+ ¼
CopwCp	6	11	37¼	37	37	— ½
Crane	7	25	36¼	36	36	.....
CrnCk	8	63	29⅜	28⅞	28⅞	— ⅛
CrZell	10	238	28⅛	27⅞	28	.....
CurtW	4	26	40½	39¼	40½	+1¼
DartKft	7	272	51⅛	506	51⅛	+ ⅛
DataG	14	286	54½	52⅞	53⅞	+ ⅛
DataT	..	264	10¾	10½	10¾	+ ⅛
Datpnt	21	836	50¾	501	50⅜	.....
Deere	9	293	35⅜	35⅛	35⅜	+ ¼
DenMf	8	38	22	21⅜	22	+ ⅝
Dexter	9	60	24¾	24½	24½	— ¼
Digital	12	1468	86¾	85	86⅛	+1⅛
Disney	14	244	52¾	51⅞	52¼	+ ¼
DrPepp	8	307	12¼	12	12	.....
Dome	..	559	15¾	15½	15¾	.....
Dorsey	7	78	17⅞	17⅝	17¾	+ ⅛
DowCh	7	1984	26⅛	25⅝	25⅞	.....
Dravo	9	137	17	16¾	16¾	.....
Dresr	8	1425	32⅞	32	32⅜	— ¼
duPont	6	2102	37⅞	37⅛	37¼	+ ⅛
EGG	18	113	39⅞	39⅜	39¾	.....
EasKod	9	1530	71⅞	70⅝	71⅜	+ ⅝
Eaton	11	75	31⅞	31⅜	31⅝	.....
ElPaso	10	139	24⅞	24⅝	24¾	.....
ElMeMg	78	188	3¼	3	3⅛	.....
Esmrk	7	44	50⅜	50	50¾	.....
Ethyl	5	249	23¼	22⅝	23⅛	+ ¾
ExCel	6	183	22¼	¼⅛⅞	22⅛	.....
Exxon	5	3823	31⅛	30¾	31⅛	+ ⅛
FMCCp	7	333	26	25½	25½	— ¼
Fairchd	3	362	12¾	12⅜	12¾	.....
Firestn	6	557	12⅝	12⅜	12⅝	+ ⅛
FluorCp	11	1415	30¼	29¾	30	.....
Ford	..	2353	17	16⅜	16⅝	— ⅜
Foxbro	13	91	52⅝	52¼	52¼	— ¼
Fruehf	6	614	18½	18	18¼	+ ⅜
GnDyn	10	802	25	24⅜	24¾	— ⅛
GenEl	8	523	57¾	57¼	57⅜	+ ⅛
GnFood	7	214	31⅞	31⅝	31¾	.....
GInst	15	580	43	42½	43	+ ⅛
GnMills	9	142	36¼	36⅛	36⅛	.....
GnMot	154	5137	39⅛	38½	38½	.....
GPU	19	2170	6½	6⅛	6½	+ ⅜
GTE	8	1233	32	31½	32	+ ⅜
GnTire b	7	154	21⅝	21¼	21⅜	.....
GaPac	11	2219	20½	20¼	20¼	— ⅜
Gillette	11	305	33¼	33	33	— ¼
GlobM	10	655	22⅜	21¾	22⅜	+ ⅛
Goodrch	5	281	22⅜	21¾	22¼	— ⅛
Goodyr	10	794	19	18⅞	18⅞	+ ¼
Gould	10	634	23	22⅝	22⅝	— ½
GtAP	..	421	3⅜	3½	3⅜	.....
Greyh	5	460	15⅞	15¾	15¾	+ ¼
GulfOil	6	710	36½	35⅝	35¾	— ⅜
Halbtn	10	1228	53¼	52⅛	52⅜	+ ½
HartSM	7	28	21½	21¼	21½	+ ⅛
Hecla	15	921	11¼	10⅛	10¾	+ ¾
Heinz	8	67	29¼	28¾	29	.....
Hercul	8	542	22⅜	21⅝	22⅛	+ ½
HewlP	15	1791	39¾	38¾	39⅜	+ ⅜
HiVolt	10	296	7⅝	7⅜	7½	.....
HidyIn	8	319	28	27⅝	27¾	+ ⅛
Homstk	15	623	37⅜	36½	37⅛	+ ¾
Honwll	6	729	71¼	69½	70½	+ ¾
HousInt	8	406	15⅜	15¼	15¼	.....
HudM	..	17	21	21	21	+ ¼
HuntCh	31	28	10	9¾	9¾	— ⅜
ICInd	6	69	34¾	34¼	34¾	+ ¼
INACp	6	1034	44¾	44⅛	44⅜	.....
IUInt	4	360	13⅞	13⅝	13⅝	— ¼
INCO	..	672	14⅜	14	14¼	+ ¼
IngrR	7	68	57½	56¾	57	.....
Intrlk	4	13	34⅛	33¾	33¾	— ⅜
IBM	10	7940	57⅝	56	57¼	+1¼
IntFlav	14	154	20	19¾	19¾	— ⅛
IntHarv	375	1835	7½	7⅛	7½	+ ¼
IntPap	6	263	39½	39⅛	39¼	.....
IntTT	9	1096	29⅜	28⅞	29¼	.....
IpcoCp	10	65	4⅝	4½	4½	— ⅛
ItekCp	14	296	19½	19⅛	19⅜	+ ⅛
JoyMf	8	56	35⅛	34⅝	35	.....
KMart	8	1852	16	15¾	15¾	— ⅛
Kellogg	9	82	22⅜	21½	22⅜	+1⅛
KerrM	10	548	38¼	37½	37½	— ⅛
Kroehlr	..	27	8⅛	8⅛	8⅛	.....
LTV .67t	2	4074	16¼	15¾	16⅛	+ ⅜
LTV pf 5	..	3	42	41½	42	— ½
LearSg	6	120	29⅞	29½	29½	— ¼
Lockhd	10	398	46⅜	45⅝	46	— ⅛
Loews	5	9	88⅞	88⅝	——⅝	— V
Lubrzl	12	554	24⅛	23⅜	23⅞	+ ¼
LuckyS	6	211	13⅛	12⅞	13⅛	+ ⅛
MCA Inc	10	103	414	41	41	— ½
Manvll	10	678	14⅞	14½	14⅞	.....
MarOil	14	565	84⅝	81½	83½	—1¼
MrshM	11	360	33¾	33¼	33½	+ ¼
MrshF	7	235	14⅜	14⅛	14⅜	+ ⅝
MartM	6	431	34¾	34⅛	34⅜	+ ¼
MaryK	11	877	17⅜	16⅜	16¾	+ ¼
Masco	12	110	37⅜	37	37⅛	— ¼
Massey	..	1219	1⅞ D	⅛⅜	1¾	.....
MasCp	..	9	17¾	17⅜	17⅝	— ¼
Maytg	9	24	26¼	25⅝	26	.....
McDnld	10	834	65¼	64⅝	64⅞	— ⅛
McDnD	8	200	29⅞	29⅜	29⅜	.....
McGrH	14	394	52⅛	51¾	51¾	.....
McInt		50	35¼	34	34	—1
Merck	16	392	85⅜	84⅛	84½	+ ⅞
Merr Lyn	6	648	33½	33	332	- 1
MGMFI	12,5	9,	bl	8	8⅛	.....
MidRos	7	95	17⅜	d17⅛	17¼	— ¼
MMM	11	552	54⅞	53⅝	54	.....
Mitel	..	457	24	23	24	+ ⅜
Mobil	24	4151	24¾	24⅛	24⅜	+ ¼
MobIH	..	407	2½	2¼	2⅜	.....
Mohasc	11	21	12⅝	12⅜	12½	+ ⅛
Monsan	8	392	70¾	70¼	70½	.....
Motrola	10	1465	57⅛	d55¾	56¾	+ ¼
NCR	5	333	44¼	43⅜	43¾	+ ¼
NL Ind	10	454	39¼	38⅝	39	8 3
NabscB	8	392	30⅞	30⅜	30⅜	— ¼
NatDist	6	230	23¾	23¼	23⅝	+ ¼
NatGyp	8	188	21	20⅝	20⅞	+ ¼
NiaMP	5	281	12⅝	12⅜	12⅜	.....
Norflk W	6	181	52	51⅜	51⅞	+ ⅜
NorTel	52	378	48⅛	47½	48	+ ⅞
Nthgate	..	152	4⅜	4½	4½	— ⅛
Northrp	16	136	52⅜	52⅛	52⅛	.....
NorSim	8	436	19¼	19	19⅛	— ⅛
Nucor	12	89	59	58⅝	5858	1
OccPet	3	2452	23¾	23¼	23½	+ ⅛
OutbM	6	1135	20¼	20	20¼	+ ¼
PanAm	..	3676	2⅞	2¾	2⅞	+ ⅛
PrkDrl	8	357	21⅞	21⅛	21⅛	.....
Penney	6	685	29¼	28⅜	29	+ ⅜
Pennzol	10	2522	49⅜	47¾	48	.....
Pepsico	10	529	36¾	36½	36½	.....
PerkEl	15	1136	26⅛	25⅝	25⅞	+ ⅛
PhelpD	9	129	34¼	34	34	+ ¼
Phibro	5	849	27⅜	26¾	27	— ⅜
PhilMr	9	795	49⅝	49¼	49¼	— ¼
PhilPet	6	3461	41	40⅛	40¾	+ ⅝
Pier 1	7	189	4⅜	4¼	4⅜	.....
Pitney B	7	594	25¾	25	25	— ⅜
Pittstn	43	837	25¼	24¾	24⅞	+ ⅛
Polaroid	11	818	21¼	20½	20⅞	.....
ProctG	10	531	u80⅞	79⅝	80⅜	+ ⅝
QuakO	7	89	36½	36	36½	+ ⅝
RCA	68	3457	17⅞	17⅜	17¾	+ ½
RalsPur	7	1068	11⅞	11⅝	11⅞	+ ¼
Raymdl	9	22	21¾	21½	21½	.....'F
RelGp	7	217	95	93¾	95	+1
RepStl	2	720	24½	24⅛	244	- 2
Revlon	7	696	30¾	30	30½	+ ⅜
RchVck	8	62	27⅞	27½	27⅝	+ ⅛
RiegelT	5	10	20⅜	20⅜	20⅜	.....
Robins	10	121	12¼	12	12	— ¼
Rockwl	8	266	32¼	31¼	32¼	+ ¾
RoylD	6	398	35⅛	34¾	35⅛	+ ⅝
RyderS	8	438	29⅝	29⅜	29⅜	— ⅛
SCM	5	295	22½	21⅞	22	— ⅜
Safeway	6	216	26⅝	26⅜	26⅝	+ ⅛
StRegP	6	155	31⅛	30¾	30¾	.....
Sanders	16	164	46	45¾	4568	2
SchrPlo	8	1281	28¼	27⅝	28	+ ½
Schlmb	13	1079	55⅝	53½	55½	+1⅞
ScottP	5	920	16¼	⅛¾	⅛¾¼.	
Seagrm	6	109	58	57¾	58	+ ¼
Searle G	19	2454	31¼	30	30⅞	+ ⅞
Sears	8	4294	16	15¾	16	+ ⅛
Sedco	11	559	34⅞	32½	34¾	+1¾
ShellOil	8	592	44¾	44	44¾	+ ⅜
Singer	6	345	14⅛	13½	13⅞	— ⅛
Skyline	32	373	14⅜	14	14¼	+ ¼
SmithA	3	61	11⅞	11½	11⅞	+ ⅜
Smtkln	13	619	67½	67	67⅛	— ½
SouPac	7	127	41⅜	40¾	41	+ ¼
Spartn	6	864	13½	13¼	13⅜	— ⅛
Sperry	7	596	35⅛	34⅝	35	+ ¼
Squibb	14	740	32⅞	32½	32⅝	.....
StOilCl	6	979	43⅜	42⅞	43⅜	+ ¼
StOInd	8	1858	52	51	51¾	+ ⅛
StdOilO	5	1762	42⅜	41¾	41¾	— ½
Steego	8	59	3⅜	3⅜	3⅜	.....
SterlDg	11	461	22⅜	21¾	22	— ¼
StevenJ	..	80	16¼	15¾	16¼	+ ¼
StorTe	16	1100	36⅛	34⅞	35⅞	+1⅛
SunCo	9	308	47	45⅞	46	— ⅞
SuprO	12	2897	36⅜	34¾	36⅜	+1¼
Syntex	10	616	62¼	61¾	62	— ½
Taft Brd	11	234	32¼	32	32¼	— ⅛
Tchclr	4	137	13⅞	13¼	13⅞	+ ½
Teldyn	7	544	139¼	136¼	138¼	+1¾
Tenneco	6	1150	34	33⅛	33⅜	+ ⅜
Texaco	4	1556	33¼	33	33⅛	+ ⅛
TexInst	15	1409	81⅜	80½	81⅜	+ ⅞
TxOGas	18	829	35⅜	34⅞	35¼	+ ¼
Textron	10	151	26⅜	26¼	26⅜	.....
Thiokl	11	67	32⅛	32	32	— ¼
Timel	17	1079	33	37½	37¾	— ¼
Timkn	8	20	64¾	64¼	64½	— ⅛
TWCp	10	790	15⅛	14¾	14⅞	+ ⅛
TWCpf 2	..	10	13⅜	13⅜	13⅜	.....
Transm	6	160	22½	22⅛	22⅜	+ ¼
Tranwy I	6	22	23⅛	22⅞	23⅛	+ ¼
UCamp	7	127	50	49¾	49⅞	+ ⅜
UnCarb	5	912	50⅞	49½	50½	+1
USGyps	7	98	33	32½	32½	.....
USSteel	2	1148	30¾	29¾	30	— ¾
UnTech	5	534	41⅞	41⅜	41½	.....
Upjohn	10	889	53	52⅛	53	+ ¼
Varian	..	377	29¾	29	29¾	+ ¾
Wainoco	..	258	20¼	19⅝	20	.....
WkHRs	..	67	19½	19⅛	19½	+ ¼
WaltJm	92	170	19⅜	19⅛	19⅜	+ ¼
WarnL	185	1013	22⅜	21⅞	22¼	+ ¼
Westg El	5	630	25⅞	25⅜	25¾	.....
Weyerhs	14	1324	29⅜	28⅞	29⅛	— ⅛
WhitCn	5	273	27	26½	26⅞	+ ⅛
Womet	11	13	20½	20¼	20¼	— ¼
Wolwth	15	648	17¾	17⅜	17¾	.....
Xerox	5	1924	40¾	39⅞	40½	+ ½
ZenithR	10	591	11½	11¼	11¼	— ⅛
Zurnlnd	7	88	25⅛	24⅜	24¾	+ ⅛

FONDS MUTUELS

AGF Group
Amer Grwth 9.72
Cdn Gas Egy 7.66
Cdn Sec Gth 11.56
Cdn Trusteed 3.70
corp Invest 7.43
Corp Inv Stk 4.25
Gwth Equity 5.36
Japan 5.54
nMMF15.85p 10.00
OptionEquity 4.76
Special 5.15
Bolton Tremblay
yCda Cumul 11.89
yIncome Fnd 9.02
yInternatl 11.97
yPldResourc 10.88
yTaurus 16.62
Calvin Bullock Gr
Acrofund 1.90
Banner Fnd 6.58
CIF 5.76
CIF Income 8.60
Central Group
6Cam Gwth 5.88
yCompound 9.21
yDividend 10.09
yFund 4000 5.35
yIntl Energy 2.41
yIntl Gwth 6.55
yIntl Income 3.92
yNat Res Gth 5.90
yNorthn Egy 4.51
yRevenu Gth 4.21
yUnivest 6.15
CSA Mgt Gr
Goldfund 3.87
Goldtrust 4.21
Confed Group
Dolphin Eq 5.82
yDolphinMtg 4.84
Cundill Group
ySecurity 8.60
yValue 7.39
Dynamic Group
ynDynAmer 16.53
ynDyn Fnd 13.50
ynDyn Incom 5.13
Eaton Bay Group
yCommwth 6.39
yDividend 4.65
yGrowth 8.49
yIncome 3.26
yInternatl 8.36
yMortgage 9.46
yViking 9.13
Guaranty Trust Gr
ynInvEquity 13.25
ynInvIncome 3.83
Guardian Group
Enterprise 1.17
Grouped Inc 4.92
Gwth Fund 23.22
North Amer 6.54
Mutual Acu 5.85
STMny 16.45 10.29
World Equity 6.63
Investors Group
yBond 3.69
yDividend 6.67
yGrowth 6.78
yInternatnl 9.76
yJapan 15.25
yMortgage 4.53
yMutual 6.02
yProvidt Stk 7.80
yRetiremnt 11.36
yJones Hewrd 4.67
Managed Gth 5.31
montreal Trust Gr
ynEquity 22.73
ynIncome 6.80
yInternatnl 12.53
ynMortgage 9.32
Principal Gr
yCollective 13.57
yGrowth 6.41
yVenture 7.78
yBond 2.46
Prudential Gr
Growth 7.37
Income 4.39
ySask Dev Fd 3.99
ScotiafundMtg .95
Sterling Group
Equity 7.47
yMortgage 4.66
TempletonGth 8.76
Trimark Group
Trimark 5.26
Trimark Cdn 5.04
United Bond Share
RoyFund 11.35
RoyFnd Inc 4.52
UniversalGroup
Equity 14.96
xdIncome 3.38
Japan 5.02
xdResource 5.54
Non-Members
nAltamira Fd 5.97
Assoc Inv 9.00
Beaucanagx 6.35
Canagex Gr
yHypotheq 9.54
yObligatns 7.94
yCapital Gth 5.61
nCapstone 4.99
Co-op Trust Gr
ynCo-op Fnd 14.11
ynLandmk 14.16
Desjardins Gr
yActions 13.14
yHypotheq 4.01
yInternatnl 11.66
yObligatns 3.76
yQuebec 6.49
nySpec 10.68
Dixon, Krog Gr
Dixon, Krog 13.61
Heritage 4.58
Vanguard 14.76
yDomequity 13.85
yDominComp 13.11
Dreyfus Group
yInc 14.94
yInternatl 25.60
Executv Intl 1.09
xFid Trend 29.33
nFst Cdn Mtg 9.71
nFiscon Fund 5.54
Harvard 11.38
Industrial Gr
Indust Amer 3.52
Indust Div 5.41
Indust Eq 9.68
Indust Gth 6.57
IndustIncome 7.24
Indust Pens 2.61
Mack Eq 1.63
Keystone Gr
xCus K-2 5.87
1Cus S-1 15.79
xCus S-4 5.68
xLex Rsrch 16.74
xManhatn 4.12
yMaritime Eq 3.82
Marlborough 8.97
nNatrusco 19.87
NW Group
yCanadian 7.40
yEquity 14.10
xOne Wm St 17.30
xOppenhmr 8.51
Pemberton Gr
nPacific Div 5.50
nPacific Ret 6.82
nPacific US 5.22
PHN Group
yBond 7.33
yCanadian 12.69
yDiv Income 9.70
yFund 23.25
yPooled 33.63
nyRRSP 23.67
PMF Managmnt
nPensionMu 10.62
nXanadu Fd 6.60
nPutnam 11.36
Pret et Revenu Gr
yAmerican 13.85
yCanadian 8.03
yFonds H 4.56
yRetraite 9.79
ySynchrovest 7.29
xTech 11.05
yTradex 5.35
Trans Canada Gr
A 4.54
B 63.60
C 12.31
United Group
Accumula 6.12
Accumula R 6.88
American 2.60
yCont Mortg 5.01
Horizon 4.32
Security 3.92
Venture 6.07
Venture Ret 7.61
nyWaltaine 34.89'y'

UNE NOMINATION...
C'EST UNE BONNE NOUVELLE
...dans
LE DEVOIR
c'est une excellente idée!
844-3361

Les constructeurs d'autos des USA espèrent une reprise à la mi-1982

DETROIT (AFP) — L'année 1981, qui devait être celle de la reprise de l'industrie automobile américaine, se termine encore plus mal que la précédente, la pire depuis 20 ans. L'escalade des taux d'intérêt puis la récession dans laquelle les États-Unis sont entrés à l'automne ont relégué à la mi-1982, au plus tôt, les espoirs de redressement.

Les «mauvaises surprises» de la conjoncture ont ainsi maintenu les ventes cette année à un niveau inférieur à celui déjà jugé désastreux de 1980. Les constructeurs américains et étrangers n'auront vendu cette année que quelque 8.6 millions d'automobiles.

Ce chiffre représente un recul d'environ 4% par rapport à l'an dernier et une chute de 23.9% par rapport à 1978, dernière année de croissance.

Les importations japonaises, dénoncées comme «boucémissaires» l'an dernier, ont été reléguées au second plan des préoccupations affichées par les constructeurs à la suite de l'accord «volontaire» de limitation conclu en mai.

Cet accord prévoit que les Japonais limiteront leurs ventes sur le marché américain à 1.68 million d'unités pour l'année fiscale ouverte le premier avril (contre 1.9 million pour l'année civile 1980).

L'accord dont l'application laisse à désirer selon les autorités américaines, n'aura guère suffi à résoudre les problèmes du secteur.

Les ventes de voitures importées seront, certes, inférieures cette année à celles de l'an dernier mais atteindront tout de même quelque 2.3 millions d'unités, contre près de 2.4 millions en 1980.

Compte tenu de la contraction du marché global, plus prononcée que prévue, les importateurs parviendront même à accroître leur pénétration du marché américain estimée pour cette année à quelque 26.8%, contre le taux record de 26.5% l'an dernier.

Le bilan de l'industrie automobile américaine est aggravé par des considérations intérieures et, notamment, la dégradation accélérée des ventes au cours des derniers mois de l'année.

Cette dégradation a d'ores et déjà suscité une remise en cause de certains aspects du vaste programme d'investissements sur cinq ans, annoncé plus tôt cette année par les constructeurs américains pour s'adapter aux nouvelles conditions du marché et combler leur retard sur leurs concurrents.

Des délais supplémentaires à la mise en oeuvre de ces investissements ont ainsi été annoncés récemment par la plupart des firmes de Detroit.

De plus, les employés de ces firmes vivent sous la menace de nouveaux projets de contraction des effectifs annoncés récemment par les constructeurs.

Cette perspective a, sans doute, été pour beaucoup dans la décision sans précédent prise au début décembre par le syndicat de l'automobile (United Auto Workers) d'ouvrir la porte à la renégociation des contrats collectifs avant leur terme.

Les constructeurs réclament depuis de nombreux mois des concessions salariales de la part de leurs employés dont les salaires sont, selon eux, supérieurs de 80% à ceux des ouvriers japonais.

Les premières concessions de ce genre avaient été obtenues en février par Chrysler lorsque le troisième constructeur américain avait obtenu $400 millions de garanties de prêts gouvernementales, échappant de justesse à la faillite.

Chrysler n'est pas pour autant sorti du tunnel des pertes financières. La firme vient même de laisser entendre qu'elle pourrait se dessaisir de son plus beau fleuron: sa division militaire qui construit des chars pour l'armée américaine.

D'une façon générale, les firmes de Detroit qui avaient perdu un montant record de $4.2 milliards l'an dernier continuent de se débattre dans les problèmes de trésorerie.

Les pertes du secteur devraient en effet atteindre environ $1.4 milliard pour cette année. De plus, le département du Commerce a estimé que le fonds de roulement des constructeurs américains qui s'élevait à $13 milliards en 1978 pourrait tomber à zéro à la fin de l'année.

Ces conditions financières risquent de compromettre l'effort de redressement à long terme entrepris par les constructeurs américains, a estimé récemment le *Wall Street Journal*.

Les importations de vêtements diminueront de 10% en 1982

par Marie-Agnès Thellier

Environ 95% des importations de vêtements bon marché seront régies par des accords de contingentements en 1982, a-t-on annoncé hier.

En effet, le Canada a conclu des ententes bilatérales prévoyant des restrictions sur les importations de textiles et de vêtements provenant de 13 pays. Il ne reste plus au Canada qu'à conclure des ententes avec sept autres pays.

Selon un porte-parole du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada, les importations de vêtements vont diminuer de 10% par rapport à 1981, quelques items ayant été rajoutés, comme par exemple les pantalons des Philippines, dont l'importation est maintenant contrôlée. Dans le secteur textile, l'importation des tissus et des fils serait d'une importance comparable à l'an dernier.

Il y aura donc un peu moins de vêtements à faible prix vendus au Canada, en provenance des pays à faibles salaires. Des ententes quinquennales ont été négociées avec la République populaire de Chine, la République de Corée, Taïwan, la Pologne, la Bulgarie, Macao, la Thaïlande, la Roumanie, les Philippines et la Malaysia.

Des ententes d'un an ont été négociées avec l'Inde, la Hongrie et Hong-Kong. Il reste à poursuivre les négociations avec le Pakistan, le Sri Lanka, Singapour, la Tchécoslovaquie pour des ententes d'un an et avec Hong-Kong, l'Inde et la Hongrie pour des ententes quinquennales.

Le 19 juin dernier, le gouvernement fédéral annonçait qu'il demandait à ses partenaires commerciaux la prolongation de cinq ans des ententes protectionnistes actuelles dans le secteur du textile-vêtement.

Du même souffle, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, annonçait qu'Ottawa mettait $250 millions à la disposition de l'industrie du textile et du vêtement, soit $125 millions pour des projets de modernisation et $125 millions pour aider les travailleurs à se reconvertir ou à déménager. Cette aide gouvernementale est gérée par le nouvel Office de renouveau industriel, dont le siège social est à Montréal.

Comme le gouvernement du Québec avait, avant Ottawa, mis sur pied en mai 1980 un programme d'aide à la modernisation du secteur textile-vêtement, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, a demandé que soit mise sur pied une procédure unique de traitement des demandes d'assistance financière aux entreprises de ce secteur. Jusqu'ici, le programme québécois, de $80 millions sur quatre ans, a été maintenu.

L'Institut canadien du textile estime que ses membres dépenseront $500 millions par an pendant huit ou neuf ans pour se moderniser.

Développement régional: Landry dénonce les «menaces» de De Bané

par Marie-Agnès Thellier

Le Québec ne laissera pas le gouvernement fédéral prendre toute la responsabilité et toute la gloire du développement économique régional.

Le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, répondait hier à une lettre envoyée le 16 octobre dernier par M. Pierre De Bané, ministre fédéral de l'Expansion économique régionale.

Il accuse d'abord M. De Bané de faire du chantage et de proférer des menaces. «Jamais, dit M. Landry, le gouvernement du Québec ni aucun membre de son conseil exécutif ne fondera l'une de ses politiques sur une menaoe que vous-même ou quiconque pourriez proférer».

M. De Bané avait en effet écrit: «À cet égard, je dois vous informer que mon ministère déclinera à l'avenir toute participation financière à quelque projet qui aura fait l'objet d'une annonce de la part du gouvernement du Québec sans consultation et ententes préalables».

M. De Bané estimait que, dans le cas de l'implantation d'une papeterie dans la vallée de la Matapédia (ou à Matane), la population de la région a servi d'otages au Québec et il déplorait «une annonce prématurée des projets pour lesquels une contribution financière du MEER serait sollicitée par la suite». M. Landry répond au député fédéral de Matane que «les problèmes que vous vous êtes créés dans la vallée de la Matapédia ne m'inspirent aucun commentaire».

Mais M. Landry conteste que le gouvernement fédéral puisse, par la voix de M. De Bané, refuser toute aide financière à des projets québécois. «Ottawa ne semble pas, en effet, avoir la modestie de reconnaître que les fonds consacrés au développement n'appartiennent ni à l'administration fédérale, ni à l'administration provinciale, mais aux citoyens qui paient des impôts», dit M. Landry.

«Votre attitude, dit encore M. Landry, me semble parfaitement inconvenante vis-à-vis d'un gouvernement qui, de par la constitution, est rigoureusement souverain dans ses juridictions et égal à celui que vous représentez». Le Québec entend continuer d'annoncer à la population les projets qu'il met de l'avant ou auxquels il collabore, dans toutes les matières de sa juridiction.

On savait déjà que 1982 verrait le développement régional au centre de nouvelles querelles entre Ottawa et Québec. Cette lettre le confirme. Le gouvernement du Québec, par la voix de M. Landry, s'oppose en effet à la nouvelle philosophie du gouvernement fédéral, visant à mettre en place ses propres programmes de développement régional, à imposer ses priorités, indépendamment des politiques provinciales, et surtout à traiter directement avec les forces socio-économiques régionales, sans passer nécessairement par des ententes Québec-Canada.

On peut s'attendre à ce que le gouvernement du Québec cherche à se montrer leader dans le développement régional. En février-mars, les propositions d'action de «Bâtir le Québec», et le prochain budget provincial montreront comment, au-delà des mots, le gouvernement québécois contre l'offensive fédérale.

au jour le jour

■ *Trop de capitaux américains*

Les deux tiers des Canadiens (67%) estiment qu'il y a suffisamment ou trop de capitaux américains investis au Canada. Ce pourcentage représente une légère augmentation par rapport à 1980, alors qu'il était de 64%. Toutefois, cette année, moins de Canadiens sont favorables à l'acquisition par les Canadiens de compagnies majoritairement contrôlées par les Américains ici, le pourcentage à cet effet étant passé de 48 à 45. L'Ontario et la Colombie-Britannique sont plus favorables à l'acquisition des sociétés américaines que les autres provinces, avec des pourcentages identiques de 49, tandis qu'au Québec ce pourcentage est de 41.

■ *$185 millions de plus*

Le programme fédéral de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière (ERIF) a été doté de $185 millions de fonds supplémentaires et il restera en vigueur jusqu'en mars 1986. Le gouvernement fédéral n'imposera plus la limite de $4 millions à sa contribution à un projet particulier, touchant toutes les formes d'énergie renouvelable. Malgré son nom, ERIF est accessible à toutes les entreprises et institutions canadiennes. Le programme admet même maintenant des projets de production mixte d'énergie (vapeur et électricité par exemple). Mais il faudra avoir l'accord préalable des fonctionnaires à tout projet: l'effet rétroactif du programme sera même supprimé d'ici trois mois.

■ *Accord CEE-Canada*

Après de longues négociations, un accord de pêche entre la Communauté économique européenne (CEE) et le Canada a été signé hier à Bruxelles. Il autorise les pêcheurs européens à capturer 15,000 tonnes de poissons par an au large des côtes du Labrador et de Terre-Neuve en contre-partie de concessions tarifaires européennes sur des produits surgelés canadiens. Cet accord a été rendu possible par un compromis intervenu entre les pays membres de la CEE sur d'autres aspects de la pêche dans la Communauté. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont intéressés par cet accord euro-canadien.

■ *Le CN accuse le blé*

Devant la baisse de ses profits en 1981 (qui seront d'environ $170 millions au lieu de $192.7 millions en 1980), le Canadien National accuse le ralentissement général de l'économie et le fardeau financier que représente le transport des céréales à prix fixé. Le CN estime avoir perdu $155 millions en 1981 dans le transport des céréales de l'Ouest, ce qui met en danger sa possibilité d'accroître la capacité du rail dans l'Ouest du Canada. Le CN compte investir $900 millions l'an prochain et devrait investir plus de $6 milliards au cours des prochains cinq ans, mais «s'il ne peut réaliser cette expansion d'ici quelques années, il lui faudra soumettre le trafic à une forme quelconque de rationnement», menace-t-il. Outre l'entretien et l'amélioration des voies ferrées, le CN achètera 480 wagons marchandises et 20 locomotives, investira $76 millions dans les traversiers et $33 millions dans ses hôtels et immeubles.

■ *Balance commerciale US*

La diminution des importations permet à la balance commerciale des États-Unis de s'améliorer en novembre: le déficit n'est plus que de $4.41 milliards en novembre contre $5.3 milliards en octobre. Pour les onze premiers mois de l'année, le déficit a cependant progressé de $2 milliards par rapport à 1980 pour monter à $38.4 milliards. Les États-Unis ont notamment un déficit pétrolier de $6 milliards en novembre, représentant une importation de 6.29 millions de barils de pétrole par jour. En novembre, les importations totales ont baissé de 3.2% pour descendre à $23.53 milliards, quand les exportations augmentaient de 0.4% pour atteindre $19.12 milliards.

■ *En raccourci*

Le président de la Cour Suprême des États-Unis a refusé de bloquer l'offre publique d'achat de USStell sur la compagnie **Marathon Oil,** ce qui serait un grave revers pour Mobil Oil...**Orrwell Energy** a trouvé une belle veine de graphite près de Mont-Laurier et espère en tirer 200,000 tonnes... Les revenus publicitaires des **quotidiens** se sont accrus de 200% en dix ans, mais ceux des magazines de 450%... Les ventes de maisons dans la région de **Toronto** ont progressé de 13.8% en 1981, avec des prix en hausse de 35.5%: une maison coûte en moyenne $90,000... Les audiences de l'Office national de l'énergie sur le **terminal méthanier** débuteront le 2 février à Ottawa. Rivière-du-Loup espère des audiences locales au printemps... L'usine G.M. de London fabriquera pour $11.6 millions de remorques pour la Yougoslavie... **Javelin International** a fait un profit de $88,153 pour neuf mois au lieu de $1.1 million en 1980.

Marie-Agnès Thellier

Société de Banque Suisse (Canada)

ETAT ABREGE DE L'ACTIF ET DU PASSIF AU 31 OCTOBRE 1981

ACTIF	
Liquidités	$125,383,702
Valeurs mobilières gouvernementales et autres	11,431,285
Prêts, incluant hypothèques	190,993,656
Immobilisations	830,950
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, garanties et lettres de crédit	1,720,539
Autres éléments d'actif	9,874,149
	$340,234,281
PASSIF	
Dépôts	$307,551,183
Acceptations garanties et lettres de crédit	1,720,539
Autres éléments de passif	10,352,963
Réserve accumulée pour pertes	820,765
AVOIR DES ACTIONNAIRES	19,788,831
	$340,234,281

ETAT DES REVENUS ET DEPENSES ET DE BENEFICES NON-REPARTIS
POUR LA PERIODE DE QUATRE MOIS TERMINEE AU OCTOBRE 31, 1981

REVENUS	
Intérêts sur prêts	$ 15,095,308
Revenus de valeurs mobilières	720,886
Autres revenus d'opérations	1,730,199
Total des revenus	17,546,393
DEPENSES	
Intérêts sur les dépôts	13,586,422
Salaires, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	1,320,763
Frais relatifs aux immobilisations	292,342
Autres dépenses d'opérations incluant une provision de $154,823 pour pertes sur prêts, basée sur la perte moyenne des cinq dernières années	1,001,783
Total des dépenses	16,201,310
Bénéfice net avant provision d'impôts sur le revenu	1,345,083
Provision pour impôts sur le revenu	683,000
Bénéfice net après impôts sur le revenu	662,083
Transfert au compte de réserve pour pertes	633,840
Bénéfice net de la période	28,243
Bénéfices non-répartis au début de la période	3,510,588
Bénéfices non-répartis à la fin de la période	$ 3,538,831

ETAT DE LA RESERVE ACCUMULEE POUR PERTES
POUR LA PERIODE DE QUATRE MOIS TERMINEE AU OCTOBRE 31, 1981

Solde au début de la période	$ —
Pertes sur prêts moins provision chargée à l'état des revenus et dépenses	141,925
Appropriation du bénéfice net	633,840
Crédit d'impôts sur appropriation	45,000
Solde à la fin de période	$ 820,765

F.J. Lütolf
Président du
Conseil d'Administration

L.S. Wiedmer
Président

SOCIETE DE BANQUE SUISSE (CANADA)
Toronto - Montréal - Calgary

RESTAURANT
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
TABLE D'HÔTE LE MIDI
comprenant notre comptoir de hors-d'oeuvre
7,50 $ à 11,25 $
DEMANDER NOTRE SPÉCIAL EXPRESS 6,95 $ repas complet
OUVERT À L'ANNÉE. SALLES DE RÉCEPTIONS.
STATIONNEMENT GRATUIT. ACCÈS PAR LE PONT JACQUES-CARTIER
Réservations (514) 866-5226
200, TOUR DE L'ISLE, ÎLE STE-HÉLÈNE, MONTRÉAL, QUÉ.

annonces classées / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte $4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
$0.55 la ligne agate. Minimum $8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons VISA MasterCard par téléphone

286-1202

Pour tout autre service
844-3361

■ Animaux

HIMALAYENS, chatons, Seal Point, 2 mois, $250. 621-8623. 4-01-82

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

■ Antiquités

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

■ Condominium à vendre

REDPATH, centre-ville, luxueux condo, 1400 p.c., foyer, 2cc, 2sb, vendu par propriétaire. 937-0583 9-01-82

■ Cours

GUITARE CLASSIQUE et musique, professeur ayant longue expérience enseignement de conservatoire. Cours particuliers. Ahuntisc. 381-2470. 11-1-82.

■ Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage, bien-être social accepté. Carte Visa acceptée. 253-3275. J.N.O.

VOTRE CONSEILLER en petits et gros déménagements vous souhaite à l'occasion des fêtes un JOYEUX NOEL et une BONNE ET HEUREUSE ANNEE à tous. Calendrier 82 disponible. Jean-Paul. 670-7729. 4-1-82

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

FERAIS DÉMÉNAGEMENTS, et piano, 24 heures par jour, 677-9945. J.N.O.

■ Demandes d'emploi

SI VOUS cherchez des conseils privés à domicile pour votre décoration, maquillage, soin du corps, élégance. Georges: 844-3696. 4-1-82

■ Divers

A SACRIFIER à cause embonpoint, manteau loutre, refait, 2 peaux neuves, 10—12. $800. 527-5772. 5-01-82

■ Logements à louer

CARRÉ ST-LOUIS, rue Laval, sous-sol 4½ entièrement rénové. $400 + chauffage. 521-4798 1-1-82

DUROCHER/PRINCE ARTHUR, 6½ rénové, 2 salles de bain, garage, $850 par mois plus chauffage. 933-4730. J.N.O.

■ Instruments de musique

PIANO de concert Heintzman, 5', 20 ans, blanc cassé, $7000. Tél: après 6h: 733-6977. J.N.O.

ORGUE YAMAHA, modèle D.80.1, 3 claviers avec pédalier, pour débutant à professionnel. Valeur $7500, laisserais $4500. État neuf. Tél. après 5h: 679-8827. 11-01-82

■ Maisons à louer

À ST-HILAIRE, cottage 5½, avec garage, entourée d'un immense terrain, magnifique salon avec foyer. Occasion formidable! Renseignements: 467-1646. J.N.O.

CARTIERVILLE duplex rez-de-chaussée à louer, bail de 3 ans, cause départ à l'étranger. 4 chambres à coucher, grandes cuisine et salle de séjour, foyer, salle de jeu, meublée, chauffage électrique. $750 par mois chauffage non compris. 332-1005. J.N.O.

■ Offres d'emploi

SECRÉTAIRE LÉGALE, bilingue, requise, sténo, salaire selon expérience, conversation anglaise. Contacter: Me Bédard: 935-7433. 4-12-81

SECRÉTAIRE LÉGALE, bilingue, sténo, salaire selon expérience. Contacter Me Bédard, 935-7433. 4-12-81

■ Logements à louer

HAUT DE DUPLEX 6½, chauffé, garage, $575. 332-2512. 4/1/82

■ Propriétés à vendre

CARRÉ ST-LOUIS
(SECTEUR)
Maison de ville, besoin de rénovations, façade en pierre, 9 pièces, belles boiseries, grand puits de lumière, toit neuf. $85 000.
FRANÇOIS: 679-8308.
4-1-82

ABRI FISCAL, condominium, loi 31, face au mont Orford, construction neuve, 3 chambres, foyer, meublé, $48,000. Piscine, tennis sur les lieux. Pas d'agent (819)843-8888. 4-1-82

TROIS-RIVIÈRES ouest, face au fleuve, bungalow 8½ pièces, brique, grand terrain paysager, paisible. $51,000. C.P. 744, Trois-Rivières. G9A 5J3. (819) 377-5798. 4-1-82

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

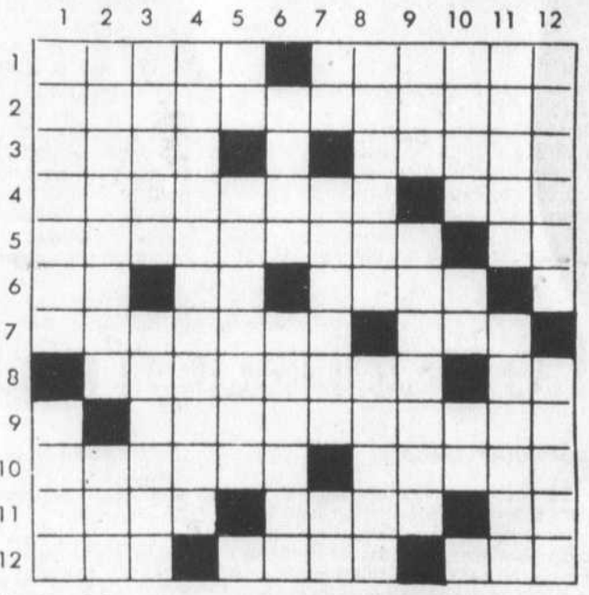

Horizontalement

1—Publie. — Prit terre.
2—Ensemble des termes techniques d'une science ou d'un art.
3—Dialecte indien de l'Amérique du Sud. — Dispositif permettant de déterminer la position et la distance d'un obstacle.
4—Transformer l'oxygène en ozone. — Mèche de cheveux rebelle.
5—Ressaisir. — Obtenu.
6—Tellement. — Patrie d'Abraham. — Nom poétique de l'arc-en-ciel.
7—Genre d'échinodermes. — Point cardinal.
8—Chic. — Coups de baguette.
9—Rot.
10—Le cavalier y appuie le pied. — Fit des stries sur.
11—Céréale. — Rivière de France. — Thallium.
12—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Oiseau. — Est ouvert.

Verticalement

1—Foulure. — Ouvrier agricole, en Amérique du Sud.
2—Douze. — Triage.
3—Taxe. — Ensemble des prêtres d'un culte.
4—Commerce du teinturier.
5—Dans. — Arrose, en parlant des terres.
6—Mit dans une case. — Donner l'aspect de la nacre aux fausses perles de verre.
7—Aluminium. — Observent secrètement. — Du verbe pouvoir.
8—Empêcher le passage. — Chacune des classes entre lesquelles se partagent les peuples de l'Inde.
9—Enleva. — Petit rire.
10—Âpre au toucher. Connu. — Iridium.
11—Habile d'une draperie. — Qui n'est pas courbe.
12—Établissement sanitaire. — Relative à l'anus.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	A	S	C	A	D	E	R	■	V	I	F
2	I	D	I	O	P	A	T	H	I	E	■	L
3	N	O	N	■	S	T	E	■	O	R	B	E
4	E	R	U	D	I	T	I	O	N	■	L	U
5	R	E	S	I	D	E	N	T	■	C	O	R
6	O	S	I	D	E	■	D	A	M	A	N	■
7	M	■	T	A	■	A	R	R	O	N	D	I
8	A	B	E	C	E	D	A	I	R	E	■	F
9	N	U	■	E	L	U	■	E	N	T	R	E
10	■	L	A	■	A	L	E	■	E	A	U	■
11	C	L	I	E	N	T	■	B	■	C	E	L
12	V	E	L	U	■	E	X	A	G	E	R	E

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Pour des idées neuves

LES bilans rituels traînent dans la grisaille. Parce qu'ils sont dominés par de pénibles événements internationaux qui nous réduisent, une fois de plus, au rôle de spectateurs trop confortables et impuissants, mais aussi parce qu'y suinte une curieuse démoralisation interne. On est prompt à accuser la crise économique, devant des indicateurs moroses et un taux de chômage brutal, mais parler de crise profonde ici serait faire injure aux malheurs d'autrui: ceux de Pologne, bien sûr, qui frappent plus directement nos imaginations d'Occidentaux, mais surtout tous les autres, plus permanents, que cette tragédie d'Europe de l'Est fait glisser un peu plus loin encore, si possible, de nos yeux trop habitués.

La déprime ambiante est plus vague. Ciels bas, horizons bouchés. Ceux qui ont la parole ont tôt fait de pousser le diagnostic dans le champ du politique, et il est vrai que le Québec y a rarement fait face à autant de culs-de-sac à la fois. Hier, c'est Claude Ryan qui parlait des «humiliations et des reculs» subis par les Québécois en 1981. Ce langage, qui se trouvait partisan par ses circonstances, n'a pas de parti; il fondait l'analyse, aux conclusions plus acrimonieuses, d'un Pierre Bourgault il y a quelques jours, d'un René Lévesque après l'ultime pélerinage à Ottawa.

Mais c'est un langage qui, malgré ses allures critiques, n'est pas enocre assez dur. Une fois tous les camps ayant identifié et vilipendé leurs coupables favoris (Trudeau et ses soixante-treize, humiliateurs suprêmes, ou Lévesque et son équipe de mauvais négociateurs, humiliés coupables), reste cette réalité qu'on se refuse encore à envisager froidement: le rapport du Québec au Canada ne sera jamais plus le même. La rhétorique des «deux peuples» a non seulement fait son temps, elle fait désormais perdre du temps. Elle ne s'inscrira pas dans les institutions politiques canadiennes, maintenant figées dans une constitution dont la confection rageuse a tué l'esprit de réforme. Toute une littérature, tout un mode de pensée qui ont marqué l'un et l'autre camp pendant des années deviennent vieillots, caducs, inutiles, sans qu'on accepte de s'en détacher. Du côté de la «voie canadienne», on n'a plus de projet à offrir et on occupe son temps en condamnant à plaisir ceux qu'on vient «d'humilier» (comme le faisait M. Trudeau à Montréal il y a deux semaines), et du côté de la «voix québécoise» on sombre dans la lamentation répétitive, revancharde ou nationaleuse, comme le congrès du Parti québécois en a donné le spectacle.

Ces piétinements, ceux d'une perception désormais dépassée de nos réalités, relèvent sans doute des fatigues normales des lendemains de bataille. Mais s'ils persistent encore longtemps, ils finiront par creuser des ornières. Nous imaginons-nous encore, dans dix ans, en train de nous tirailler autour de la «dualité» canadienne ou du «destin» québécois? Il faut prendre acte d'un Québec demeuré province parmi les autres sinon vraiment «province comme les autres», et faire face au statu quo en modifiant des stratégies politiques et une pensée fondées jusqu'ici sur un illusoire espoir de réforme. Ou chercher vraiment la souveraineté, sans la quémander du voisin et aléatoire partenaire.

Mais la souveraineté, comme avenir prochain, est infiniment moins vraisemblable que le statu quo canadien, avec lequel il faudra bien réapprendre à vivre et à se battre. Quand l'obsession constitutionnelle qui a tenu lieu de pensée politique au Québec depuis près de vingt ans aura pris sa juste place de vestige, en aurons-nous les instruments et l'imagination? Se refaire des leviers à partir d'une ouverture plus directe sur l'Amérique du Nord, utiliser pleinement les pouvoirs provinciaux existants en se défaisant d'une mentalité de siège plus apte à prévoir les coups fédéraux qu'à se tailler de nouveaux champs d'intervention, revoir ses propres institutions à la lumière de ses propres besoins sans attendre la grâce d'état d'une pleine autonomie, se permettre et se donner son propre regard sur le monde, ce n'est là le programme d'aucun parti ou force politique ici. Pas même du petit dernier, le Mouvement socialiste, dont la vision livresque des lendemains qui chantent est un autre sous-produit de notre dérive politique.

1982 sera nécessairement le test de la capacité du Québec à se ressaisir, à se donner des idées neuves. On a souvent dit que la fin de la crise constitutionnelle — qu'on en aime ou non le dénouement — permettrait enfin de se tourner vers la solution de nos maux économiques, et le réflexe s'impose dans la difficile conjoncture actuelle. Ni le Québec ni le Canada n'ont de prise sur les solutions globales mais les grands moments de choix ne manqueront pas: les effets des compressions budgétaires frapperont plus durement qu'en 1981, et les grandes «rondes» de négociations poseront, encore une fois, la question jamais résolue de l'équité entre secteurs public et privé.

Mais les idées neuves ne doivent pas nécessairement surgir que du politique et de l'économique, qui dominent la scène officielle. Le Québec des années 80, celui qu'on perçoit si mal à travers les règlements de compte de l'heure, c'est celui qui réussira peut-être à sortir aussi du cocon de la récrimination et d'une amertume précieusement nourrie, qui marque encore toute sa vie culturelle: le retour aux sources jusqu'à ce que les sources ne coulent plus, l'enfermement dans des ghettos formalistes, les poings levés vers des ennemis réels ou imaginaires. Des sciences humaines à la littérature, de la chanson à l'art pictural, dans les modes et dans la vie quotidienne, il est plus facile de souhaiter se débarrasser de ses conditionnements de minoritaire que de le faire vraiment.

Si le Québec de 1982 perd quelques illusions de plus, il prendra peut-être un peu plus d'assurance, de prise sur la vie réelle, de véritable créativité. Cela, la constitution, voulue ou abhorrée, ne pourra le freiner. Pour l'instant, s'il était possible de faire passer par-dessus bord, avec 1981, la vieille problématique de l'humiliation, ce serait déjà un début.

Lise BISSONNETTE

Un appel à la solidarité

Un groupe d'une cinquantaine de personnalités québécoises de tous les milieux a fait tenir au DEVOIR une déclaration sur la situation en Pologne. En voici le texte intégral.

Nous, soussignés, sommes outrés par les abus de pouvoir et les violations massives des droits de l'homme perpétrés en Pologne depuis la proclamation de la loi martiale le 13 décembre 1981.

Nous condamnons la répression sanglante de dix millions de travailleurs qui ont osé vouloir s'organiser et lutter pour leurs droits au sein d'un syndicat indépendant et libre, Solidarité.

Nous partageons la souffrance des familles plongées dans le deuil ou dans la plus vive inquiétude.

Nous sommes solidaires des milliers de personnes détenues injustement: travailleurs, militants et chefs syndicaux, journalistes, universitaires, écrivains, artistes, cinéastes. Ils se trouvent en prison ou internés dans des campements à ciel ouvert, sous un froid intense et sans ravitaillement convenable. Ils sont sans recours devant la menace de procédures judiciaires brutales menant à de longues incarcérations ou même à la peine de mort.

Nous nous élevons contre le rétablissement de la censure et de la désinformation, contre lesquels Solidarité a lutté depuis 18 mois.

Nous faisons appel à toutes les instances politiques et économiques de notre pays, leur demandant de faire vigoureusement pression auprès des gouvernements de Pologne et de l'URSS, afin que l'on mette fin à la loi martiale et à l'usage de la force contre le peuple polonais.

À la Croix-Rouge internationale, nous demandons d'apporter efficacement son aide humanitaire: médicaments, vivres, vêtements chauds, aux plus éprouvés des Polonais: blessés, malades, enfants et vieillards.

Le Congrès canadien-polonais, section du Québec, acheminera nos dons à ceux qui souffrent en Pologne ainsi qu'aux réfugiés polonais à l'étranger.

(Les signataires: Albert J. Aguayo, neurologue; Jean-Paul Audet, professeur; Françoys Bernier, chef d'orchestre; Peter Blaikie, avocat; Michel Brault, cinéaste; Pierre Chaloult, journaliste; Egan Chambers, courtier; Gretta Chambers, journaliste; Solange Chaput-Rolland, écrivain; Pierre Dansereau, écologiste; Fernand Daoust, syndicaliste; Paul David, médecin; Annick de Bellefeuille, cinéaste; Pierre de Bellefeuille, député; Vianney Décarie, professeur; Fernand Dumont, professeur; Sylvie Dupont, journaliste; Jean-Pierre Duquette, écrivain; Jean Ethier-Blais, président PEN Club canadien; William Feindell, neurochirurgien; Madeleine Ferron-Cliche, écrivain; Marcelle Ferron, peintre; Jacques Folch-Ribas, architecte, critique d'art; Serge Garant, compositeur; Yves Gauthier, peintre; Jacques Godbout, écrivainé Gérald Godin, ministre; Thérèse Gouin-Décarie, professeur; Robert Gurik, écrivain; Pauline Julien, chanteuse, Claude Jutras, cinéaste, Maryvonne Kendergi, musicologue; Pierre Matte, directeur des bibliothèques du Québec; Claude Morin, ministre; Louise Laberge, syndicaliste; Micheline Lanctôt, comédienne, cinéaste; Micheline Legendre, marionnettiste; Marcel Lefèvre, curé de Notre-Dame-des-Neiges; Louise Letocha, directrice du Musée d'art contemporain; Monique Leyrac, comédienne, chanteuse; Francis Mankiewicz, cinéaste; Roger Matton, compositeur; Nick auf der Maur, conseiller municipal; Guido Molinari, peintre; Robert Normand, sous-ministre; Jean Papineau-Couture, compositeur; Gilbert Paquette, député; Maximilien Polak, député; Michael Polak, étudiant; Mgr Adolphe Proulx, évêque de Hull; Viateur Raymond, curé de St-Eustache; Ena Robinson, fonctionnaire; Fernande Saint-Martin, professeur; Brigitte Sauriol, cinéaste; Frank Scott, avocat; Marion Scott, peintre; Reed Scowen, député; Maria Luisa Segnoret, artiste-graveur; Mordecai Richler écrivain; Thérèse Romer, interprète de conférence; Madeleine Ryan, travailleuse sociale; Françoise Sullivan, peintre chorégraphe; Charles Taylor, professeur; Alba Taylor, mère de famille; Gilles Tremblay, compositeur; Armand Vaillancourt, sculpteur; Mgr Charles Valois, archevêque de St-Jérôme; Gilles Vigneault, poète, chansonnier; Harvey Yarosky, avocat; Mgr Félix-Antoine Savard écrivain.)

Prière d'émettre vos chèques au nom du Congrès canadien-polonais, Campagne d'aide pour la Pologne, C.P. 431, Station de Snowdon, Montréal H3X 3T7. Vos contributions sont déductibles de l'impôt.

Les sanctions contre l'URSS

Qui se souvient des restrictions imposées à l'URSS par les États-Unis lors de l'invasion de l'Armée rouge en Afghanistan? Ni ces mesures, ni même le spectaculaire boycottage des Jeux olympiques de Moscou, manifestation à laquelle l'Union soviétique attachait pourtant une grande importance politique, rien n'a pu fléchir le Kremlin et l'inciter à retirer ses troupes. Appuyant ouvertement, et pour des motifs plus impérieux encore, le régime militaire imposé à la Pologne, le gouvernement soviétique ne saurait donc être plus impressionné par les sanctions économiques décrétées contre lui par l'administration du président Reagan.

Malgré que la situation économique prévalant en URSS soit devenue très difficile, malgré aussi le grand prix qu'attachait Moscou à la détente et à la multiplication des échanges économiques avec les pays occidentaux, les sanctions américaines, même si elles étaient encore plus sévères — les mesures annoncées par la Maison Blanche n'ont guère été prises au sérieux — ne réussiraient probablement pas à infléchir la position soviétique sur la Pologne.

Au contraire, les graves crises économiques qui ont frappé le monde soviétique depuis les tout débuts, ont toujours favorisé un repliement sur la ligne dure à l'intérieur. Ceux qui rêvent d'un effondrement du système socialiste à la manière de la dislocation qui vient de se produire en Pologne font un pari téméraire. L'évolution vers plus de liberté dans les pays de l'Est passe, comme chez nous, par plus de sécurité aux frontières, un progrès économique décisif, et surtout une mise en valeur du droit des personnes et des peuples à maîtriser leur avenir.

Or, de ce point de vue-là, les États-Unis ont hélas cessé d'être le grand exemple, idéal qu'ils ont été historiquement. Ils refoulent nombre de refugiés à leurs portes. Ils les rejettent en pleine mer vers un régime comme celui d'Haïti. Ils tolèrent en Floride des camps de terroristes qui préparent le rétablissement de régimes fort peu démocratiques comme au Nicaragua. Ils renouent avec des systèmes, comme celui de l'Afrique du sud, qui n'a rien à envier, en matière d'oppression, aux pays de l'Est. Et même à l'intérieur des États-Unis, pays où les libertés restent les plus fortes dans le monde, la façon dont le président Reagan a cassé, par exemple, les aiguilleurs de l'air, n'aura incité aucun gouvernement à «négocier» avec un syndicat.

Bref, ce n'est pas seulement en Pologne que l'avenir de la liberté s'est assombri. Les droits fondamentaux sont bafoués dans les propres zones d'influences des États-Unis, notamment en Amérique latine, où tant de régimes militaires oppriment la population. Même un petit peuple comme celui du Salvador n'a plus la latitude de se soulever contre la caste qui l'exploite, sous peine de voir les hélicoptères américains lui tomber dessus, comme les hélicoptères soviétiques tombent sur les rebelles afghans. À peu près nulle part, on ne respecte le droit des peuples à déterminer leur avenir politique et leur régime socio-économique. Très resserré reste le chemin par où des changements peuvent survenir, aussi bien à l'ombre du monde «libre» qu'à l'intérieur du «paradis» socialiste.

C'est d'abord cet idéal de la liberté qu'il faut ramener au premier plan, et pas seulement aux frontières polonaises du régime soviétique, mais partout sur la planète, en commençant par les pays qui nous sont les plus près, et en n'oubliant pas surtout de donner l'exemple chez nous. La place encore faite aux mesures de guerre dans la constitution canadienne, la négation du droit de maints exilés à trouver refuge chez nous, la connivence du Canada avec un régime comme celui du Guatemala — à côté duquel les forces de sécurité du général Jaruzelski font figure d'enfants de choeurs — bien des brèches du genre dans notre propre crédo démocratique devront être comblées. Car le premier ministre libéral, Pierre Trudeau, n'est pas le seul à flirter avec le totalitarisme au Canada!

Aussi, faut-il souhaiter que des ouvertures plus audacieuses soient faites dans la vie politique chez nous, surtout dans les affaires internationales. On peut d'autant moins se contenter du rôle d'aillié et de bon voisin des États-Unis qu'au sud de notre frontière, le climat n'est guère à la paix et à la défense des libertés. Un récent sondage mené par l'Agence «Associated Press» et la chaîne NBC montre en effet qu'une plus forte majorité encore d'Américains — soit 76% par rapport à 57% en août dernier — estiment que leur pays sera impliqué dans une guerre dans les toutes prochaines années.

Jean-Claude LECLERC

Le bonheur n'a pas de prix

par Robert Décary

Le 19 janvier 1978, la Cour suprême, dans trois jugements connus depuis lors comme «la trilogie», décidait qu'aucune indemnité excédant $100,000 ne devrait être accordée, à moins de circonstances exceptionnelles, à une victime en guise de compensation pour des pertes non pécuniaires, telles souffrances, inconvénients, perte des agréments de la vie. La Cour jetait alors une douche d'eau froide sur ces victimes qui, s'inspirant de la manne que distribuent jour après jour juges et jurés américains, cherchent à faire des tribunaux des loteries de grand cru.

Le 17 décembre dernier, la Cour est revenue à la charge, pour préciser, dans un premier temps, que les «circonstances exceptionnelles» auxquelles elle faisait allusion en janvier 1978, n'ont guère de chances de voir le jour, et, dans un second temps, que ce sommet de $100,000 n'est pas à l'abri de l'inflation, pour peu qu'inflation il y ait et qu'elle soit prouvée.

L'affaire était simple. Brian Lindal avait été gravement blessé lors d'un accident d'automobile. Il intenta des procédures contre le conducteur fautif, en l'espèce son frère Kenneth. (Que les âmes sensibles se rassurent: il s'agit, non pas d'une lutte fratricide, mais d'une bataille d'assureurs.) Le juge de première instance, en avril 78, décida que l'état de Brian Lindal était tel qu'une indemnité de $135,000 s'imposait, bien au-delà, donc, du sommet de $100,000 établi par la Cour suprême quatre mois plus tôt. La Cour d'appel de Colombie-Britannique jugea qu'il n'y avait pas lieu d'octroyer une indemnité supérieure à $100,000, et la Cour suprême, à l'unanimité (le banc était composé de cinq juges), entérina la décision de la Cour d'appel.

Le but recherché, en évaluant les dommages, n'est pas de punir la personne responsable, de rappeler le juge Dickson, mais de neutraliser les pertes subies par la victime. Ces pertes peuvent être de deux ordres: celles d'ordre pécuniaire, telles la perte de salaire, les dépenses médicales encourues ou à encourir, sont remboursées intégralement; celles d'ordre non pécuniaire, telles la douleur, la perte des agréments de l'existence, ne peuvent, de par leur nature même, être évaluées de manière

ACTUALITÉ

tangible. Dans ce dernier cas, ce que les tribunaux doivent rechercher, ce n'est pas de définir le prix du bonheur, c'est plutôt de définir ce qu'il en coûtera pour permettre à la victime, dans sa nouvelle situation, de mener la vie la plus normale qu'il soit possible de mener. Ce coût doit tenir compte de deux facteurs: d'abord, cette indemnité s'ajoute à celles qu'aura déjà reçues la victime en raison de la perte de salaire et en raison du coût des soins à venir; ensuite, cette indemnité doit tenir compte de la réalité sociale, des possibilités qu'a la société et/ou la personne responsable d'absorber le choc monétaire qu'entraîne l'octroi de sommes extravagantes. S'il fallait, par exemple, y aller à coups de millions comme aux États-Unis, seules les personnes les plus fortunées pourraient payer les primes d'assurance-automobile, d'assurance-responsabilité professionnelle, etc..., et ce n'est certes pas là un but social désirable. Dans ce contexte, la Cour perçoit le sommet de $100,000 comme un compromis acceptable, qui satisfait autant que faire se peut les besoins de la victime, ne pénalise pas indûment la personne responsable (ou son assureur) et ne rompt pas l'équilibre social.

La Cour refuse, en l'espèce, de reconnaître qu'il s'agit de «circonstances exceptionnelles» donnant ouverture à une indemnité plus considérable. Elle ferme, en pratique, la porte, quand elle précise que «the circumstances in which it should be exceeded will be rare indeed», puisqu'il est peu de cas concevables qui soient plus tristes que ceux auxquels la Cour, trois fois en 1978 et une fois en 1981, refuse d'attribuer ce caractère exceptionnel.

La Cour, cependant, ouvre toute grande la porte à l'inflation, pourvu qu'il y ait inflation et que preuve en soit faite. Ainsi, une victime pourrait, en 1982, réclamer à titre de dommages «moraux» une indemnité de quelque $140,000, si elle prouvait que depuis janvier 1978, l'inflation a atteint le niveau de 40%. La réclamation de Brian Lindal n'est malheureusement pas de cette catégorie: elle doit, en effet, être évaluée à la date du jugement de première instance, soit avril 78, moins de quatre mois après que la Cour suprême eût fixé le sommet à $100,000 à un moment, donc, où les conditions économiques avaient peu évolué. M. Lindal peut au moins se consoler à l'idée que les intérêts courent, en sa faveur, à compter du jour où il a intenté ses procédures.

LETTRES AU DEVOIR

■ Amnistie a parlé

(Lettre adressée à Mme Alice Parizeau.)

J'ai lu avec attention votre article «Pologne-État de siège», paru dans LE DEVOIR du 24 décembre 1981 et il m'apparaît que certaines précisions devraient être apportées quant aux activités d'Amnistie internationale à l'égard de la situation prévalant actuellement en Pologne.

Amnistie internationale, organisme qui comme vous le soulignez, fait preuve de volubilité face à ces situations flagrantes de violations des droits fondamentaux de la personne, a, une fois de plus, respecté cette heureuse tradition en ce qui concerne la situation polonaise. En effet, la Presse du 23 décembre 1981, faisait état d'une lettre envoyée par Amnistie internationale au général Jaruzelski, réclamant la libération immédiate et inconditionnelle des milliers de personnes internées en Pologne sans avoir été inculpées où même suspectées d'avoir commis un crime quelconque. De plus, LE DEVOIR du 24 décembre 1981, publiait un communiqué issu de la section canadienne francophone d'Amnistie Internationale, qui faisait état de l'inquiétude de cet organisme en ce qui concerne les conditions de détention de ces milliers de polonais «emprisonnés et détenus dans des prisons et camps surpeuplés et froids».

Amnistie internationale a de nombreuses fois, mis sur pied des missions d'information et d'observation (et le rapport annuel 1981 qui vient d'être publié en fait foi) qui se sont entre autre penchées surles conditions de détention de prisonniers à travers le monde.

En ce qui concerne la Pologne en particulier, je vous rappelle qu'Amnistie internationale a, depuis plusieurs années, (les rapports annuels de l'organisation pour les années 1980 et 1981 consacrent onze pages à la Pologne) rapporté de nombreuses violations des droits de la personne dans ce pays, et ce, bien avant les événements récents. Quelques observateurs ont même été délégués par l'organisation afin d'assister en son nom à certain procès tenus en Pologne.

C'est là l'essence du travail d'Amnistie internationale, qui s'attache à dénoncer, sans prendre de position idéologique ou politique, les violations des droits de la personne à travers le monde. En effet, il ne faut pas oublier qu'Amnistie internationale, pendant qu'elle surveille de près les récents développements en Pologne, garde un oeil sur quelques 200 autres pays du monde susceptibles de se livrer à des violations des droits fondamentaux.

De plus, Amnistie internationale a aussi comme vocation, de porter à la face du monde la situation du prisonnier oublié, où et qui qu'il soit, qui n'a peut-être pas, lui, le bénéfice des manchettes de la presse occidentale.

Line THIBAULT
vice-présidente d'Amnistie internationale, section canadienne francophone.
Montréal, 30 décembre

■ Quand on ne sait pas...

M. Pierre Bourgault signe un article qui occupe plus d'une demi-page dans LE DEVOIR du 18 décembre.

Tout cela pour désavouer le chef du Parti québéquois. Injures et vulgarités y foisonnent: il est mauvais d'écrire quand on est désespéré.

Tout ce qu'il faut retenir de la charge de M. Bourgault consiste en deux phrases extraites de sa diatribe:

1) «Et, croyez-moi, j'en prends ma part de responsabilité.»

2) (En finale) «Quoi faire de plus? Je n'en sais rien (...) Moi, je n'ai plus rien à dire.»

C'est, il me semble, ce que M. Bourgault eût dû écrire uniquement.

Germaine SAURIOL
Longueuil, 27 décembre

■ Témoignage pour un enfant

À la suite de la récente déclaration des évêques catholiques sur l'avortement, nous voyons renaître un tollé de protestations que le temps avait étouffées. Étrange débat qui oppose féministes et évêques!

Nous ne désirons pas ici faire le procès de l'avortement mais nous voulons humblement apporter notre témoignage de parents adoptifs d'une enfant trisomique 21 («mongolienne»).

Les mouvements pro-avortement clament à hauts cris qu'au cas où la mère est porteuse d'un foetus mongolien, l'avortement est parfaitement justifiable et même il s'impose. Cela signifie qu'on nie au mongolien le droit à la vie en supposant qu'il n'est pas un être humain ou encore que parce qu'il n'est pas conforme au modèle désiré (i.e. un bébé «normal») on peut l'éliminer. Il est évident que le mongolien n'est pas «normal» mais de là à lui refuser le droit de naître, il y a toute une marge.

La vie moderne n'est pas faite pour ce type d'enfants. La liberté moderne n'est pas faite pour ce genre d'entraves. Le travail moderne n'accepte pas cette anormalité. L'indépendance moderne ne saurait accepter une telle dépendance.

Pourtant les démunis enseignent aux hommes de notre temps le sens profond de la vie. La pauvreté renvoie à l'essentiel: courage, générosité, émerveillement, espérance, foi... Le déficient mental, cette erreur de la nature, existe pour que le bien vienne à la vie, pour que le coeur de l'homme renaisse à lui-même, pour que l'intelligence laisse place à l'amour.

Laissons vivre ces enfants qui réclament eux aussi l'amour et la présence d'un père et d'une mère. Aux parents naturels dépassés par la naissance d'un enfant handicapé peut se substituer une famille adoptive comme nous l'avons fait pour notre petite Camille. Il existe ailleurs des associations facilitant l'adoption d'enfants handicapés — physiques ou mentaux.

Nous sommes heureux que la mère de Camille n'ait pas avorté car pour nous cette petite fille «anormale» et source de joie et elle est — paradoxalement — le visage d'un Dieu qui épouse la condition humaine jusque dans sa faiblesse.

Michel DESROSIERS
France BEAUDOIN
Drummondville, 20 décembre

■ Ouellet doit prévenir

Félicitations à Jean-Claude Leclerc pour son éditorial du 29 décembre au sujet de la conduite du gouvernement fédéral dans le dossier de la MIUF. Vous avez parlé de cirque, vous auriez pu parler du clown! Vous avez parlé d'improvisation, vous auriez pu parler de manipulation. Parce que c'est ce que sent tout ce que M. Ouellet touche dans ce dossier, et le bal continue. Un examen de 2,000 maisons que les spécialistes qualifient de mal fait, une commission d'enquête Lamoureux qui sent les conflits d'intérêt, et un programme d'aide qui s'annonce des plus sélectifs. M. Ouellet peut se permettre de faire de la sémantique sur le niveau de responsabilité de son gouvernement, mais ce que les victimes de la MIUF lui disent, c'est que quand il y a une épidémie, on ne soigne pas seulement certains malades ou ceux ou celles qui pourraient en mourir: on fait de la prévention pour enrayer le mal. Dans le cas de la MIUF, cela signifie qu'il faut enlever la mousse de toutes nos maisons et dans les plus brefs délais. Toute autre mesure a quelque chose d'indécent et de coupable.

Laurent VALIQUETTE,
Granby, 29 décembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'UNIVERSITÉ ACCUSÉE

par Serge Lusignan

M. Lusignan est professeur à l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal.

DEUX fois en quelques mois le gouvernement du Québec a tiré à boulets rouges sur les universitaires: la première fois, pour leur reprocher de trop publier en anglais, la seconde pour les accuser d'improductivité. Dans ma réflexion qui part de ce paradoxe, je fais miennes les idées si bien exprimées par Jean-Marie Rainville sous le titre «Les universités sont-elles des Titanic?» (LE DEVOIR, 25 novembre 1981, page 9) à propos de la nature et du rôle de l'université dans notre société. Cela me permet un raccourci.

La question que je me pose et qui transparaît aussi à travers toute l'analyse de mon collègue Rainville a trait aux objectifs du gouvernement du Québec face aux universités. J'exclus au point de départ que les raisons des coupures qu'on nous impose actuellement soient motivées uniquement par la situation économique désastreuse de l'État. Si tel était le cas, les coupures s'appliqueraient également et au prorata de leur budget à chacun des organismes subventionnés par le ministère de l'Éducation. Il n'en est rien puisque les universités reçoivent 15% du budget de ce Ministère mais écopent de 50% de ses coupures. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de la morosité de nos dirigeants.

Ce double constat de l'insatisfaction du gouvernement à l'égard des universités me force à faire le lien entre les deux événements que je rappelais au début. Sous l'alibi des coupures budgétaires, on assiste actuellement à un procès des universités québécoises. Ce procès est d'autant plus odieux que d'une façon étrangère à l'idéal d'une société égalitaire et démocratique, témoins et accusés se voient accorder cinq minutes pour s'expliquer alors qu'il revient au président du tribunal de conclure autoritairement, donc arbitrairement. Accusations de manque d'ardeur au travail et de dérogation aux lois culturelles de l'État, suivies d'un procès sans droit de réplique, voilà une approche de la concertation sociale qui n'est pas sans rappeler celle favorisée par les régimes totalitaires. Mais trêve de cauchemar, les épouvantails ne font peur qu'aux oiseaux et ils sont grotesques.

Il se pourrait fort bien que nous assistions à l'amorce de ce qu'un historien qualifierait d'un procès des clercs. J'aime bien le mot «clerc» car il est teinté de la notion de «prêtre»: celui que la société investit d'un accès privilégié aux valeurs. Avec la soi-disant déclericalisation de notre société, cette tâche de définition des valeurs a été confiée aux enseignants et plus particulièrement aux universitaires. Les universités sont devenues les séminaires ou facultés de théologie où devaient être formés tous ceux qui partageraient un petit morceau de pouvoir. Notons en passant que ce transfert de fonction a lui-même été effectué sous le couvert d'un autre alibi, celui du «Qui s'instruit, s'enrichit». On a promis aux Québécois de ma génération un bon salaire au terme de leur noviciat universitaire. Mais un diplôme universitaire n'est pas qu'un crédit en banque. Pour reprendre un aphorisme, le savoir est pouvoir: pouvoir économique, c'est bien connu, et pouvoir idéologique, cela est dit moins souvent. L'université des années 1980 produit des chômeurs instruits et ses professeurs publient en anglais. Cela est comme l'endroit et l'envers du même constat de faillite. Et comme toujours dans l'histoire, lorsqu'il y a une crise des valeurs ou lorsque les idéologies se vident, les clercs sont les premiers soupçonnés.

Il y a actuellement désillusion de nos politiciens face à l'Université. Mais ne serait-ce pas désillusion tout court de leur part? Il saute aux yeux qu'on assiste à un essoufflement des pensées politiques dans la plupart des pays qui essaient encore de penser. Le Québec ne fait pas exception. Nos projets politiques se vident peu à peu de leur contenu. On s'épuise dans des batailles d'arrière-garde et on gère le budget à la petite semaine. La pensée se fige dans des slogans sans verbe et elle se désarticule. Le Québec français se réduit à 101 expressions à proscrire. On sauve la façade et la devanture des magasins en poursuivant le combat au niveau des substantifs et on en oublie d'articuler des phrases. L'Office de la langue française du Québec sera bientôt plus justement appelé l'Office du vocabulaire français du Québec. Comme si la langue se confondait avec le lexique.

C'est ici que les universitaires pourraient bien ne pas avoir rempli leur rôle aux yeux du gouvernement. Peut-être estime-t-on que ceux dont on attend l'articulation d'idées travaillent bien lentement, sont peu productifs et coûtent très cher. Au fond, l'Université ne serait guère plus rentable que l'amiante et le gouvernement ne souhaiterait être partie prenante que pour 51% des actions. C'est de toute évidence le sens des coupures budgétaires actuelles. On oublie que les grandes idées ne se commandent pas entre deux campagnes électorales. Il faut du temps.

Cette hypothèse de l'insatisfaction de l'actuel gouvernement face à une quelconque carence de l'Université dans le renouvellement rapide des idéologies, ou des idées tout court, surgit d'autant plus facilement qu'elle est suggérée par certaines politiques de priorités attachées à la distribution d'une partie des fonds de recherches du ministère de l'Éducation. Mais surtout, on a vu ce même gouvernement prendre un raccourci toujours vers les mêmes fins en créant à coup de millions un Institut québécois de recherche sur la culture en dehors de tout contexte universitaire, mais sans doute pas neutre ni indépendant pour autant.

Et si les universités n'étaient pas des grands séminaires? Si leur productivité devait s'évaluer beaucoup moins à court terme et sans référence à un quelconque profit idéologique de la part de l'État. Si on rappelait que, dans la perspective de l'histoire de l'Université occidentale, l'Université québécoise a encore cette fragilité de l'arbre qu'on vient de transplanter? Y aurait-il là des arguments en faveur d'un investissement à très long terme dans l'éducation et la culture, qui va atteindre sa maturité sous le règne d'un parti politique dont on ignore encore le nom? Mais je me fais là l'avocat d'une Université qui n'aurait pas à rendre de comptes puisque aucun comptable ne vivrait assez vieux pour dresser le bilan. Pourtant c'est là la temporalité de la culture. De la révolution tranquille à nos jours, il s'est écoulé une seconde dans notre vie culturelle. Celle-ci s'essouffle actuellement à prendre son pouls d'année en année et à faire de grands bilans après chaque décennie. Il y a comme une erreur de perspective à croire que nous sommes nés avec les années soixante, et que nous devrons pouvoir faire le compte avant notre mort. Voilà une approche du temps qui sied mal à la culture et à l'Université.

Ce discours peut sembler bien utopiste à un ministre des Finances et à un parti politique qui doit se présenter régulièrement devant l'électorat. Alors à défaut de demander un crédit à très long terme, à défaut de perspectives larges, je demanderai au moins la cohérence des politiques. La langue et la culture sont-elles toujours deux valeurs fondamentales pour le gouvernement actuel? Est-on conscient qu'en anémiant l'Université comme on le fait actuellement, c'est tout notre projet culturel et linguistique qui est remis en cause? Est-ce que chacun d'entre nous devrait dès maintenant écrire à ses collègues de la francophonie qui oeuvrent souvent dans des universités séculaires de ne plus compter sur nous parce que le jour n'est pas loin où, suite aux politiques de l'actuel gouvernement, nous n'aurons plus rien à dire, ni en anglais, ni en français?

L'avortement de l'université québécoise

par Jean-Pierre Wallot

M. Wallot est professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal et vice-doyen à la recherche à la faculté des arts et sciences.

«L'HUMANITÉ marche-t-elle sur la tête ou sur les pieds? Vieille et vaine question que ressassent encore aujourd'hui «idéalistes» et «matérialistes». Une chose est sûre: une société ne va nulle part sans orientation, sans une «tête», c'est-à-dire sans leaders compétents et sans une culture au sens large, transmise et renouvelée entre autres par des cadres expérimentés, des penseurs, des créateurs, des institutions de recherche et d'enseignement; elle ne s'engage pas non plus dans la sociale démocratie avec une «tête» recrutée dans les seules classes privilégiées et formées aux frais de l'ensemble de la population. Même Duplessis prônait une formation minimale pour la «bonne main-d'oeuvre». Les libéraux de la «Révolution tranquille», puis les unionistes, misèrent massivement sur le développement de l'éducation à tous les niveaux afin d'asseoir le Québec fort de leurs discours.

C'est ainsi qu'émergea dans le concret, parallèlement à des réformes majeures aux autres niveaux, le réseau universitaire québécois, très en retard sur les plans quantitatif et qualitatif par rapport au réseau ontarien d'institutions universitaires, voire par rapport à l'Université McGill, à Montréal même. M. Bourassa lança éventuellement le slogan de la «souveraineté culturelle». En un certain sens, pareille formule creuse comportait une part de réalisme: la société québécoise ne pouvait s'alimenter à une culture propre et dynamique qu'à la condition de ne pas tirer trop de l'arrière sur le plan scientifique, qu'à la condition de ne pas se contenter d'une culture importée d'ailleurs et implantée ici comme «succursale» coloniale.

En 1981, c'est curieusement un gouvernement dit souverainiste qui s'applique à démanteler systématiquement ce qu'il a fallu construire à coups de milliards et d'innombrables efforts humains pendant deux décennies: un réseau universitaire francophone québécois convenable. Et il justifie cette démolition en invoquant la crise economique qui n'épargne personne.

Mais faut-il rappeler que les hôpitaux québécois, par exemple, ont de longues traditions et des équipements considérables, que le nombre de médecins dépasse ce que d'aucuns considèrent le seuil de santé; que les universités épongeront 50% des compressions en éducation alors qu'elles n'absorbent que 15% du budget du MEQ; que les universités francophones au Québec traînent derrière les universités anglo-canadiennes (parfois dans un rapport du simple en double) en nombre de chercheurs, de maîtrises et de doctorats par mille habitants, en recherche, en matière d'encadrement des étudiants gradués, surtout en sciences humaines.

L'Ontario a financé différemment l'enseignement du premier cycle et l'enseignement des cycles supérieurs, beaucoup plus coûteux. On y a rationalisé le réseau universitaire. Au Québec, pour des motifs souvent politiques, autorités gouvernementales et universitaires ont fermé les yeux devant la multiplication irrationnelle des institutions et des programmes, malgré des dédoublements coûteux et une diplomation faible. Inutile d'ajouter que le gouvernement québécois n'a rien fait qui vaille concernant l'enseignement supérieur, essentiel à une société nord-américaine en pleine période post-industrielle, hormis pour de beaux discours et un nombre modeste de bourses de maîtrise et de doctorat.

Amorcé depuis 1976, avec des coupures atteignant $220 millions en mai prochain et encore $180 millions entre 1982 et 1985, l'avortement du réseau universitaire québécois s'annonce imminent sous la férule du Dr Camille Laurin. Ce dernier invite ses patients moribonds à une plus grande concertation (sans leur en donner les moyens et sans avoir le courage d'abolir ou de fusionner des institutions trop nombreuses), à une plus grande productivité (formerait-on les cerveaux comme des saucisses?) et à la conception de programmes plus généraux, à laquelle les universités en sont venues d'elles-mêmes, sous l'évolution générale de la société.

«Produisez plus avec moins», a tranché le ministre. C'est que la tranche est fort épaisse: à la seule Université de Montréal, des coupures à résorber de 45 millions d'ici 1985, sans compter les ravages de l'inflation qui ne seront compensés que partiellement, soit près du quart du budget courant de l'institution.

Parallèlement, et absurdement, on prétend injecter des sous «nouveaux» dans des «initiatives nouvelles» ainsi que dans des bourses et des subventions pour la formation de jeunes chercheurs. Par qui seront-ils formés et où travailleront les meilleurs d'entre eux d'ici l'an 1990 ou 2000? Incohérence de pensée, mais cohérence dans l'action qui vise à ramener l'université québécoise au statut d'un collège, dans les pires cas, et d'une université modeste et docile, dans les meilleurs. Voilà le grand projet qui anime nos chefs politiques, désireux de doter notre société, appelée à la souveraineté, de sa «tête bien faite».

90% environ du potentiel de recherche au Québec, se trouve logé dans les universités. Mais le corps professoral vieillit; il vieillira encore davantage si on lève l'âge obligatoire de la retraite. La diplomation aux études supérieures est l'une des plus faibles dans les provinces importantes du Canada. Nous manquons de main-d'oeuvre qualifiée dans les domaines de pointe. Notre «productivité» scientifique actuelle ne permettra même pas de combler les vides créés par les mises à la retraite massives des années 1990, alors que se produira par ailleurs une remontée des clientèles étudiantes.

Serons-nous encore colonisés vers 1995-2000 par des Américains, des Canadiens anglais, des Français et autres? Nous sommes condamnés, à l'avance, à toujours jouer deuxième violon par nos propres chefs qui discourent, par ailleurs, sur la nécessité de jouer premier violon par nous-mêmes. La belle affaire! Comme autrefois, on ne manque ni de médecins ni d'avocats. Mais de chercheurs, de savants, de penseurs, de spécialistes dans divers autres domaines importants du savoir?

On pourrait multiplier les exemples: en cette province où on aime brandir le particularisme de notre histoire et de notre littérature (il faut affirmer son identité, n'est-ce pas, surtout si on est péquiste), les départements d'histoire des grosses universités comptent moins de professeurs que les départements d'universités ontariennes moyennes, et plusieurs départements d'études françaises, moins que ceux des grosses universités ontariennes. Certes, notre autre particularisme exclusif (l'existence des cégeps) y compte pour une part. Mais enfin... Que dire en outre de l'encadrement physique lamentable, de l'encadrement pédagogique souvent insuffisant et de l'encadrement financier inadéquat des étudiants aux grades supérieurs dans les sciences humaines! On se contenterait avec joie de beaucoup moins que la Bibliothèque Robarts ou la Toronto Public Library. Ici, on veut même n'ouvrir les archives que deux jours par semaine!!!

Les universitaires aussi doivent assumer leurs responsabilités dans le chaos actuel. Mais celles-ci sont autrement moins lourdes que celles des gouvernements antérieurs et actuel. Après avoir incité au gaspillage ou, du moins, à une certaine incohérence dans l'utilisation des ressources rares, l'État impose aux universités québécoises le «défi» de se rapetisser du quart environ d'ici quelques années, sans perte de clientèle, ce qui est absurde.

Absurdité plus grande encore, c'est dans ce contexte que M. Laurin a même proposé que toute la recherche soit financée par Québec. Mais quel chercheur et universitaire sérieux acceptera de s'en remettre au gouvernement et au ministre actuels en la matière? Même le financement de la recherche tourne à la «démocratie» électorale: recherche et formation des «chercheurs» dans les cégeps, alors que les fonds de recherche se font rares là où ils pourraient être maximisés; composition du Conseil d'administration du FCAC, du Conseil de la politique scientifique, etc., qui comprennent une large majorité de personnes qui ne prétendent pas des milieux scientifiques actifs et encore moins des universités. Il faut politiser: un représentant des milieux «socio-économiques», peut-être une représentante des femmes (mais il y a d'excellentes femmes universitaires), un handicapé et Dieu sait quelle autre catégorie d'électeurs. Mais combien de chercheurs (hommes et femmes) de réputation scientifique établie s'y trouvent-ils?

L'assaut contre les universités, déclenché sous prétexte de la crise économique, est massif parce que le gouvernement québécois actuel n'a pas de politique scientifique sérieuse, pas plus d'ailleurs que le gouvernement fédéral; parce qu'il a davantage le goût du pouvoir que celui de l'avenir à forger; parce qu'il compte trop d'universitaires qui ont mené une carrière de commis-voyageurs et d'experts (carrière par ailleurs fort utile) plutôt qu'une carrière d'universitaires-chercheurs, donc qui ne comprennent pas les problèmes de ceux qui «perdent leur temps» à encadrer des étudiants de tous les cycles, à mener des recherches fondamentales ou appliquées sur la matière et la société.

Encore ne faudrait-il pas négliger tout le domaine de la création littéraire, philosophique, artistique, que les analyses économistes grossières éliminent du tableau, car une culture est plus qu'une expertise: c'est une vision cohérente de l'homme, de la société et de l'oekoumène, ainsi que de leurs relations, vision qui marque jusqu'aux genres de vie. S'il faut quelques vedettes pour conseiller les gouvernements, il faut une majorité de chercheurs qui fassent le boulot de formation à l'Université (leurs heures moyennes de travail se rapprochent davantage de 50 heures par semaine/que des «6 heures» brandies par la démagogie), dans des lieux convenables, avec des instruments convenables, y compris des bibliothèques, avec des salaires aussi convenables que ceux d'autres professions et maints métiers. Les salaires sont convenables, mais ne suffisent pas à acheter le silence sur les lacunes béantes aux autres plans. Et ces salaires s'alignent sur les politiques salariales du gouvernement lui-même pour le secteur public et parapublic: que tous portent le poids du jour, pas un seul groupe-cible.

Menacés comme nous sommes sur les plans économique, politique et culturel, pouvons-nous nous permettre d'amoindrir rapidement notre capacité d'innovation et de leadership dans le domaine scientifique et culturel, avec des effets inéluctables dans les domaines techniques, socio-économiques, etc.? Pouvons-nous assister passivement, comme les universitaires et les députés gouvernementaux le font, à l'exécution bête de toute une jeunesse dont la formation poussée est inutile et sans débouché chez nous ou encore qui n'aura pas accès à cette formation, lors même qu'il faudra importer nos spécialistes d'ailleurs, demain? Et à quoi riment tous ces palabres sur le français scientifique alors que nous nous condamnons à l'avance au colonialisme intellectuel?

Dans ce contexte, on se prend à soupirer avec nostalgie après la «souveraineté culturelle» de M. Bourassa, qui sonnait moins creux, dans la pratique gouvernementale, que l'appel actuel à la «souveraineté scientifique» dans l'anémie, voire l'asphyxie du réseau universitaire. En fait, dans cinq ans, nous nous retrouverons au niveau de 1960-1965, par rapport aux autres. C'est ce qu'on appelle avancer en reculant pour promouvoir la souveraineté dans un fédéralisme colonisateur fort et triomphant. En somme, comme dirait Yvon Deschamps, «un Québec indépendant dans un Canada fort», c'est-à-dire un Québec kétaine scientifiquement et politiquement, à la remorque des recherches et des décisions d'ailleurs. On ne monte pas aux barricades: les universitaires n'ont pas assez faim et ils sont trop près de l'assiette au beurre gouvernementale. La balle, comme toujours, reviendra aux jeunes. Voudront-ils jouer?

■ Un don ou un prêt ?

Dans un article de l'AFP reproduit par Le Devoir du mercredi 2 décembre 1981 et ayant pour titre: «Inauguration d'un réseau panafricain de communications» (voir p. 10), vous avez écrit ce qui suit:

«Le financement du «Panaftel», qui doit s'étendre au Mali, à la Haute-Volta, au Niger et au Bénin, est entièrement pris en charge, sous forme de don, par le gouvernement canadien.»

Cette affirmation est inexacte si l'on se réfère à l'accord signé entre le Canada et les pays africains faisant partie du projet «Panaftel». Cet accord fut signé le 14 mai 1975 et est en vigueur à partir du 1er janvier 1976. Il stipule entre autres:

«Le Canada ouvrira dans ses livres cinq comptes de prêts au nom du Dahomey, de la Haute-Volta, du Mali et du Sénégal» voir Article III, parag. 07.

«Le remboursement par le Dahomey, la Haute-Volta, le Mali, le Niger et le Sénégal des prêts consentis par le Canada en vertu du présent accord s'effectuera au moyen de quatre-vingt (80) versements semestriels égaux,...» voir Art. III parag. 09.

Il ne s'agit pas d'un don, mais d'un prêt.

Michel HOUNDJAHOUE
Québec, 2 décembre

BILLE

HOLIDAY SPECIAL

Mon député fédéral m'adresse ses bons souhaits à l'occasion des Fêtes. Tiens, je le croyais muet cet homme-là. Ou malade. Maintenant que les grands débats sont clos et que s'achève l'année des handicapés, il se refait vivant, retrouve l'usage de la parole et me propose «d'arroser ça». En tant que chère électrice, je suis conviée à son bilingue menu des Fêtes «Holiday special». Menu minceur s'il en est et je vous assure, monsieur le député, que vos chefs et maîtres queux peuvent bien affiler leurs grands couteaux: je ne suis pas dans mon assiette. Assujettie au régime (que je n'ai pas choisi) même si je n'ai pas à suivre la ligne... de quelque parti, force m'est de reconnaître que deux réveillons de minuit en autant de mois, c'est trop.

Certains, à l'estomac moins délicat, seront sans doute mis en appétit par votre «Holiday special» (ventre affamé n'a pas d'oreille, comme d'ailleurs député fédéral n'a pas de langue en temps opportun. Ni de flair). Pour ceux qui se contenteront des restes — et des miettes tombées de la table des négociations constitutionnelles — voici le menu à la carte (perdue) auquel, sans rire, vous me conviez: «Plats de souhaits variés. Corne d'abondance. Délices confits. Cordialité en fût. Joies en tranches. Surlonge d'amitié. Suprême de générosité. Coeurs de tendresse. Fondue à la bonne santé. Soufflé de contentement, Coupe de joies des Fêtes.»

Faites bombance, monsieur le député, avec d'autres convives qui se délecteront de vos recettes éprouvées. Et éprouvantes. De quoi mourir d'indigestion ou d'indignation. En lieu et place de votre indécent «soufflé de contentement» et autres confiseries acidulées je propose le menu suivant: Petites bouchées à la Reine. Dindon de la farce. Agneau étripé. Ruminant saignant. Alouette plumée et farcie. Os sans moëlle. Fondue dans le melting pot. Soufflé sur nos espoirs. J'allais oublier le plat de non-résistance: langue en gelée.

Vous êtes probablement, monsieur le député, confit dans l'autosatisfaction mais souffrez que l'on n'apprécie pas que vous fassiez vos choux gras de notre déconfiture collective. Vous venez de sabler le champagne avec d'autres (la «fête des voisins» comme on dit à Laval), comment pouvez-vous offrir de la piquette en fût à vos invités de la dixième province, de la onzième heure et du douzième mois?

Passer deux fois à table et sous la table sur le coup de minuit? Permettez que l'on décline votre aberrante invitation avec la formule de politesse par vous concoctée le vain mai: «NON merci, ça se dit bien.»

Ici, il n'y a rien à fêter. Pas de quoi pavoiser. Chantez en choeur «He is a jolly goodfellow» avec ceux qui ont le coeur à rire et des raisons de célébrer. Sous l'épinette qu'ils se sont fait passer, les Québécois entonneront plutôt le prophétique Minuit chrétiens: «Peuple à genoux, attends ta délivrance.»

Rolande ALLARD-LACERTE

BELLERIVE
RÉALISEZ VOS RÊVES
5, Place Bellerive
Chomedey, Laval
Tél.: 331-5512

• 788 appartements spacieux et luxueux de 1½ à 6½ pièces.
• Jusqu'à 3 terrasses par appartement.
• Plusieurs salles de bains.

SERVICES:
• Transport gratuit par l'autobus «Bellerive»
• Parc à pique-nique avec B.B.Q.
• Magnifique promenade riveraine
• Club de l'âge d'or
• Salles de réception.
• Garderie

SPORTS:
• Piscine extérieure
• Piscine intérieure de compétition, avec saunas
• Des courts de tennis
• Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée
• Parc d'amusement pour enfants
• Port de plaisance

RESTAURANT
HÉLÈNE DE CHAMPLAIN
RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN
le jeudi 31 décembre 1981
• COCKTAIL: 18h à 21h
• DÉBUT DU REPAS: 21h
• COUPE DE CHAMPAGNE OFFERTE PAR LA MAISON
• MUSIQUE ET DANSE SOUS LA DIRECTION DE PIERRE LÉVESQUE
• PRIX DE PRÉSENCE
PRIX DU REPAS $48.00 par personne service et taxe inclus
pour réservations: (514) 866-5226
200, TOUR DE L'ISLE ÎLE STE-HÉLÈNE, MONTRÉAL

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.
UN ABRI FISCAL INTÉRESSANT!
Nouvelle émission—SODEQ
La société de développement de l'entreprise québécoise SODECOM INC.
(constituée selon les lois du Québec)
SODECOM
Agissez avant le 31 décembre 1981.
320 000
actions ordinaires
(sans valeur nominale)
prix: 12,50$
offertes jusqu'au 1er mars 1982
3 façons d'économiser de l'impôt:
• ces actions sont admissibles à un régime d'épargne-actions (REA) (loi sur les impôts du Québec)
• elles peuvent aussi être placées dans un régime d'épargne-retraite (REÉR) et dans un régime de participation différée aux bénéfices au terme de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
• et enfin elles sont admissibles au dégrèvement d'impôt selon la loi sur les SODEQ.
Une économie appréciable!
Après 2 ans, un investissement de 1000$ ne vous aura en fait coûté que 42$.
L'économie d'impôt varie selon le revenu imposable et le montant de l'investissement.
La date limite pour bénéficier de la déduction d'impôt pour l'année fiscale 1981 est fixée au 31 décembre 1981.
L'offre est faite uniquement par prospectus dont copie peut être obtenue chez un courtier en valeurs mobilières ou en retournant le coupon ci-dessous
Communiquez avec votre courtier en valeurs mobilières ou téléphonez au (514) 382-4770.
Cette offre est soumise aux dispositions et règlements relatifs aux lois de l'impôt.

La télé payante / 4) Un club de riches investisseurs

Suite de la première page

Neuve, et David Harris, un cadre supérieur de ManuLife.

La famille Sobey de Nouvelle-Écosse vaut environ $50 millions. William, David et Donald ont hérité du conglomérat Empire de leur père, Frank H. Le holding compte près de 50 filiales, qui touchent tous les secteurs: immobilier, chaînes de pharmacies, de cinémas, de centres commerciaux, magasins d'alimentation, vente et location de voitures, etc. De plus, les frères Sobey siègent sur près de 60 autres conseils d'administration. L'Empire Co. détient 15% des actions de First Choice. Elle est représentée sur le conseil d'administration par Donald Sobey, président d'Empire et de plusieurs firmes du groupe (il siège aussi au conseil d'administration de la banque Toronto-Dominion), puis par l'un de ses nombreux vice-présidents, M. James Cogan.

Six autres grands investisseurs possèdent chacun 7.5% des actions de First Choice. Il s'agit d'abord de deux compagnies de placements de Vancouver: Connaught Holdings Ltd, propriété de M. Harvie Davidson, et MGC Investments Ltd, que possède la famille Keevil, 20 fois millionnaire. La MGC Investments est contrôlée à presque 100% par la Teck Explorations Ltd, une filiale de Teck Corporation, du Keevil Group. Le président du conseil de la Teck Corp. est l'ancien gouverneur général du Canada, M. Roland Mitchener; outre MM. Norman Keevil père et fils, siège au conseil d'administration M. Robert Andras, ministre clé du cabinet Trudeau jusqu'en 1979. La Teck Corp. est surtout engagée dans le secteur minier.

Deux autres investisseurs importants (à 7.5% chacun) viennent de Calgary. La première, Manvest Ltd, appartient à la famille Fred Charles Mannix, qui dirige l'une des entreprises de construction les plus importantes du pays. Leur groupe a construit de nombreux barrages hydro-électriques, des chemins de fer, des routes, des oléoducs; il est engagé également dans l'extraction du charbon, le transport du pétrole, les services d'ingénierie, la prospection minière, l'exploration pétrolière et gazière, etc. Fred Mannix, qui fait partie du cercle d'amis du premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, est aussi l'un des directeurs de la Banque Royale et de la Steel Company of Canada. La famille vaut plus de $50 millions.

Manvest est représentée au conseil d'administration de First Choice par M. Stan Waters, directeur général de Manvest et président de Manalta Holdings, l'une des filiales cardinales de celle-ci avec Loram International Ltd.

Autre actionnaire important de Calgary, la firme du nom de 275247 Alberta Ltd, qui appartient à la richissime famille McCaig et qui possède la Trimac Ltd, la filiale la plus connue. Celle-ci est engagé dans une grande variété de secteurs: toute la gamme des services de transport, de disposition des déchets, la construction d'oléoducs, l'exploration pétrolière et gazière, l'informatique, etc. Le pdg de Trimac, M. John R. McCaig, qui, entre plusieurs autres conseils d'administration, siège également sur celui de la Banque Royale, est de la Direction de First Choice. Il a lui aussi l'oreille du premier ministre Lougheed. La famille McCaig vaut quelque $50 millions.

Deux grands investisseurs de Toronto possèdent également 7.5% des actions: le RoyFund (Equity) Ltd de la Banque Royale et la maison de placements AGF Management Ltd. Cette dernière comprend une quinzaine de fonds spécialisés (dont le japonais); elle est présente au conseil d'administration de First Choice par son président, M. Charles W. Goldring., tandis que M. James Emory y sera pour la RoyFund Ltd. M. Emory est président et directeur d'une bonne demi-douzaine de fonds spécialisés de la Banque Royale.

Du Québec, enfin, on compte deux investisseurs pour l'heure — la Sensormatic Canada Ltd (8.75%) et la firme 108194 Canada Inc. (5%), contrôlée par M. Pierre Moreault de Hull et quelques associés. Une troisième portion d'actions (1.25%) est réservée à un autre investisseur québécois qui tarde à se manifester.

La firme Sensormatic appartient à la famille Mashaal (à 70%) de Montréal. Elle se spécialise dans la fabrication d'équipement électronique pour la surveillance des magasins (contre les voleurs). M. Victor Mashaal, président de la compagnie, siège au conseil d'administration de First Choice.

Quant à l'entreprise contrôlée à 65% par M. Moreault, elle a aussi pour actionnaires MM. Jean Beaulne de Beaconsfield et Armand Turpin de Montréal. M. Moreault est un distributeur pour la compagnie Molson au Québec; il siège également au conseil d'administration de la Commonwealth Mortgage Ltd.

Quatre autres petits actionnaires détiennent ensemble 1.13% des actions de First Choice: MM. Douglas Davis et Norton Penturn de Toronto, Barry Sullivan et Peter MacKecknie de Calgary.

De son côté, le conseil de direction, sera constitué surtout de producteurs, qui ont chacun pratiquement 1.4% des actions. Il s'agit de M. Don MacPherson, président, de Mme Joan Shafer, de MM. Gilles Sainte-Marie (de Montréal), David Roffey et Peter Legault de Toronto, puis de Riff Markowitz de Hollywood (Californie).

M. MacPherson a commencé avec la CBC durant les années 50. Après un stage à la TV Ontario, puis au réseau CTV, il est revenu à Radio-Canada, dont il fut un vice-président et le directeur général de toute la division anglaise de la Société (1974-79). Mme Shafer fut producteur à la CBC, puis à la station CITY-TV de Toronto. M. Markowitz a produit de nombreux spectacles pour la télévision canadienne; il fait de même depuis cinq ans à Hollywood.

M. Gilles Sainte-Marie a son agence de relations publiques et de publicité à Montréal. M. Roffey est à la tête de la compagnie Jarnac Films de Toronto, qui finance des longs métrages. De son côté, M. Peter Legault est un conseiller financier; il dirige la firme-conseil Legault Investment.

Enfin, le conseil d'administration de First Choice est présidé par M. Gordon Sharwood, de Toronto. Au milieu des années 50, M. Sharwood, dont le père était un vice-président de la CIL, arrive à la Banque de Commerce, où il gravit les échelons rapidement, pour devenir directeur général de la Banque en 1968. En gribouille avec le président de l'institution à l'époque, M. Neil McKinnon, M. Sharwood quitte la banque pour former son propre conglomérat financier. Il dirigera le Guaranty Trust of Canada jusqu'en 1976. Il a fondé depuis lors une firme de conseillers financiers du nom de Sharwood & Co. Il siège aussi aux conseils d'administration de la Banque fédérale de développement et de Canadian Pacific Transport.

Le groupe First Choice, qui dispose d'un capital de $19 millions, annonce qu'il n'aura point besoin de prêt bancaire pour compléter son investissement.

FIN

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Banques

dès le premier jour ouvrable de la semaine prochaine, leurs taux de base tomberaient à 16.5%. Les banques à charte seront fermées lundi, comme elles l'ont été lundi dernier.

Le vice-président de la maison Greenshields de Montréal M. George Saba, a expliqué que les banques à charte avaient été lentes à suivre le fléchissement du taux d'escompte de la Banque du Canada parce que ce dernier avait diminué très légèrement chaque semaine depuis près de trois mois et que les institutions bancaires n'avaient par conséquent pas été très motivées à modifier leur taux de base.

Dans les milieux bancaires, on prévoit que les taux fléchiront encore de quelques points durant l'hiver tandis que la demande de crédit ira en diminuant, reflet de l'économie.

Le taux d'inflation devrait s'atténuer, prédit-on, en raison de la faible demande de biens de consommation, au Canada, à l'étranger et aux États-Unis notamment.

Cette baisse du taux d'inflation devrait également soulager la pression exercée sur les taux bancaises.

◆ Vancouver

Fawkes, a clairement soulevé l'hypothèse d'actions syndicales sur les quais et sur mer, empêchant à toutes fins utiles les navires de lever l'ancre.

Par ailleurs, les défections de marins polonais prennent une tournure massive. Hier, 34 d'entre eux se sont présentés aux bureaux du ministère de l'Immigration pour obtenir le droit d'asile au Canada, portant le total des désertions officielles à Vancouver à plus de 80. Quatre d'entre eux faisaient partie d'une équipe de relève d'une soixantaine d'hommes arrivés la veille par avion de Varsovie. Quatre marins avaient également faussé compagnie à leurs collègues lors d'une escale à l'aéroport de Montréal.

Enfin, M. Sygmunt Przetakiewicz, porte-parole du mouvement Solidarité au Canada, a fait savoir que l'équipage d'un navire polonais ancré à Montréal pourrait également réclamer le blocus de son bâtiment au Canada.

Parmi les premiers à annoncer qu'ils ne prendraient pas l'autobus qui les mènerait à leur bateau figuraient Bigniew Nowinski, 28 ans, marié et père d'une enfant de cinq ans; Wlodzimierz Szpanelenski, 36 ans, marié et père d'une fillette de quatre ans. Ces hommes ont affirmé que les conditions en Pologne les forcent à passer à l'Ouest.

Célibataire de 25 ans, Edmunt Chromanski a, pour sa part, révélé qu'il avait une centaine de dollars.

Célibataire également, Zuk Marek, 18 ans, a dit qu'il avait pris sa décision durant le vol de la Pologne à Montréal.

Il a dit: «Personne ne sait ce qui arrivera ni quand on sera mis aux arrêts».

◆ Pétrole

tes prévoient un renforcement de la devise canadienne au cours de l'année prochaine. La base actuelle de calcul du gouvernement fédéral pour le taux de change lui donne un avantage de 25 sous, par baril de pétrole, soit près de $25 millions par année;

■ enfin le ministère de l'Énergie suppose que les importations de pétrole étranger vont continuer au même rythme qu'en 1981 alors que tout indique que la consommation va une fois de plus baisser, comme dans le reste du monde occidental d'ailleurs, ce qui pourrait aussi entraîner une baisse du cours officieux du pétrole brut étranger.

Tout indique donc que, pour justifier l'augmentation de janvier, le ministère a dû surestimer au maximum le coût du pétrole étranger et ainsi justifier un prix plus élevé que la normale pour le «nouveau» pétrole canadien. Malgré tout, le ministère n'est pas sûr de pouvoir appliquer la hausse comme prévu.

Au tout dernier paragraphe du communiqué en effet, on indique que «le niveau de la taxe d'indemnisation pétrolière — la taxe qui sert à combler l'écart entre le prix mondcal et le prix moyen du pétrole canadien — au 2 mars 1982, dépendra de la demande globale de pétrole, ainsi que des volumes et des prix du pétrole importé, du nouveau pétrole et du pétrole synthétique».

L'accord de septembre avec l'Alberta prévoyait que le prix du pétrole livré à Montréal serait de $47.30 au 1er janvier. Le ministère doit déjà le réviser à la baisse de près de $2. «Les chiffres qui étaient dans l'entente deviennent périmés, a admis hier le porte-parole officiel du ministère fédéral. Ils ont été révisés à la baisse. Et on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait pas de hausse en juillet.»

L'accord de septembre prévoyait une autre hausse — à $50.60 le baril de brut livré à Montréal — au 1er juillet 1982. En fait, si l'OPEP respecte son accord — «et ils n'ont pas le choix», conviennent les fonctionnaires fédéraux — l'écart entre le prix prévu dans l'accord et le prix réel sera alors de près de $10 le baril.

Cette clause interdisant au prix canadien de dépasser le prix mondial explique la réticence des compagnies à se lancer dans l'exploration. Car si elles sont assurées de ne pas obtenir mieux que pour le pétrole découvert en mer du Nord ou aux États-Unis, elles ont aussi la certitude que leur revenu net sera nettement inférieur.

C'est ce régime fiscal particulièrement lourd, puisque deux gouvernements, celui de l'Alberta et celui du Canada, se servent au passage, qui explique qu'aucun baril de pétrole n'ait été découvert depuis deux ans au Canada, que la prospection soit au ralenti et qu'aucun des méga-projets énergétiques n'ait été lancé. Le gouvernement espère toujours que le groupe Shell ira de l'avant avec le projet Alsands de Fort-McMurray mais il est maintenant admis qu'Esso Resources retardera d'au moins deux autres années son projet de Cold Lake.

Le prix mondial n'augmente pas assez vite et le régime fiscal n'est pas assez généreux. Le seul espoir du ministre Marc Lalonde de réaliser la promesse électorale de son chef — l'autosuffisance énergétique avant 1990 — repose sur le puits d'Hibernia au large de Terre-Neuve. Mais outre que ses réserves sont encore mal évaluées, son exploitation pose de sérieux problèmes technologiques.

L'Office national de l'Énergie a pour sa part prevu que, sans les deux usines de sables bitumineux de Cold Lake et d'Alsands, le Canada devra importer de 5 à 600,000 barils par jour à partir de 1987. On sera alors très loin de l'autosuffisance promise pendant la campagne électorale de février 1980 par l'équipe libérale.

Même si la sécurité d'approvisionnement du Canada n'a pas été améliorée, les prix des consommateurs ont par contre sérieusement augmenté. Avec l'augmentation de demain — qui sera répercutée à la pompe le 2 mars prochain — le prix du litre d'essence passera à 44 cents le litre (50 au Québec) c'est-à-dire près de 2 dollars le gallon. Le 13 décembre 1979, le même gallon d'essence valait $1.07 et M. Pierre Trudeau décidait de faire chuter le gouvernement Clark parce qu'il voulait décréter une taxe de 18 cents sur ce gallon d'essence.

◆ Moscou

l'URSS, ne changent rien à l'affaire», ont poursuivi les médias soviétiques selon lesquels «ce ne sont que des phrases».

Dans sa réponse au président Reagan, poursuivent-elles, Leonid Brejnev avait indiqué que «l'actuelle administration américaine a, d'ores et déjà, beaucoup fait pour saper tout ce qui est positif et obtenu au prix de gros efforts dans les rapports entre les deux pays par les précédents gouvernements américains».

«Les références à la charte de l'ONU et à l'acte final d'Helsinki, auxquels le président américain a recours, ne constituent rien d'autre qu'un paravent destiné à masquer l'arbitraire, l'intention de poursuivre et d'accumuler l'ingérence dans les affaires des autres, de placer les États-Unis au-dessus de la souveraineté et des intérêts des autres pays», affirment les médias soviétiques.

Radio-Moscou et TASS rendent par ailleurs responsable Washington d'être «la cause principale rendant difficile la recherche d'une solution aux problèmes entre les États, qui aurait été utile pour tous et servirait la consolidation de la sécurité internationale».

À Washington, tout en se félicitant de ces sanctions, les parlementaires américains ont cependant souligné hier que leur efficacité dépendait d'un soutien que les Européens n'ont pas encore offert. «Il n'existe aucun signe que nos alliés soutiennent les détails du programme mis au point par la Maison-Blanche», a notamment déclaré le sénateur démocrate Henry Jackson, en soulignant que le soutien des alliés européens était «le talon d'Achille» de la politique suivie par les États-Unis».

Les premières réactions des alliés européens des États-Unis, ont été empreintes d'une grande prudence. Bonn a estimé qu'il s'agit d'une décision «importante mais unilatérale» et qu'elle n'aura pas de conséquences sur la fourniture de gaz sibérien à l'Europe occidentale, principale cible des sanctions. Ni à Paris, ni à Londres, ces sanctions n'ont été, non plus, approuvées.

Cependant, le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, a dit au vice-premier ministre polonais, M. Mieczyslaw Rakowski, que la «prudente réserve» de la RFA à l'égard des événements polonais ne pourrait être maintenue sans un geste de bonne volonté du gouvernement militaire de Varsovie, a indiqué le porte-parole du gouvernement fédéral.

Rakowski a déclaré hier soir à Bonn qu'il n'avait pas donné la moindre assurance à l'Allemagne fédérale concernant la levée de la loi martiale en Pologne.

La RFA attend du gouvernement polonais la levée dans les meilleurs délais de l'état de siège, la libération des personnes emprisonnées et la reprise du dialogue avec le syndicat Solidarité et l'Église polonaise. C'est ce qui ressort du communiqué publié à Bonn à l'issue de la visite, soulignent les observateurs. Selon le communiqué du ministère ouest-allemand des Affaires étrangères, M. Rakowski a pris les demandes de M. Genscher très au sérieux. Mais à l'issue de l'entretien, le vice-premier ministre polonais a précisé qu'il n'avait pas répondu directement aux demandes de M. Genscher.

En Pologne, le Conseil militaire a décidé de demander à la Diète (Parlement) la création d'un «tribunal d'État», a annoncé hier après-midi Radio-Varsovie, captée à Vienne. Ce tribunal, selon la radio, devra «établir la responsabilité des personnes qui ont conduit le pays à la grave crise des années 70».

Le conseil d'État a décidé de reporter les prochaines élections aux conseils populaires «jusqu'à ce que soient créées des conditions permettant de les tenir dans un climat social et dans l'esprit des principes constitutionnels polonais», a annoncé Radio-Varsovie.

À Varsovie, les observateurs relèvent que le gouvernement s'apprête à prendre un risque considérable en procédant à compter du 1er janvier à des augmentations massives des prix, sans pouvoir compter cette fois sur Solidarité, avec lequel elles devaient être à l'origine négociées, pour canaliser le mécontentement. Les nouvelles augmentations seront progressivement répercutées sur les prix de détail. Le pouvoir ne peut plus compter que sur les forces de l'ordre pour assurer leur introduction sans heurt.

Le conseil des ministres polonais s'est réuni hier pour examiner la situation du pays et a décidé d'accorder de nouveaux avantages aux mineurs, a annoncé le porte-parole du gouvernement polonais cité par la télévision polonaise. Le conseil a notamment adopté une nouvelle convention pour les mineurs, qui entrera en application le 1er février prochain. Les ministres ont également adopté le décret rendant le travail obligatoire pour tout homme âgé de 18 à 45 ans, a ajouté le porte-parole.

D'autre part, à San Francisco, où il a prononcé un discours mardi, le secrétaire d'État Alexander Haig a déclaré qu'une centaine d'officiers soviétiques — dont le maréchal Viktor Koulikov, commandant-en-chef des Forces du Pacte de Varsovie — se trouvaient en Pologne, le 13 décembre, et y recevaient des comptes rendus heure par heure du coup de force.

Selon M. Haig, le maréchal Koulikov «a passé toute la période ayant précédé et suivi l'imposition de la loi martiale à l'intérieur d'un bunker, en compagnie de plus de cent officiers soviétiques informés toutes les heures de la situation».

L'inflation mondiale

SAN FRANCISCO (AP) — Une des plus importantes banques privées des États-Unis, la Bank of America, dont le siège est à San Francisco, prévoit une baisse de l'inflation mondiale à environ 12% en 1982.

Cette banque note également que la masse monétaire mondiale a augmenté en 1981 de $207 milliards pour atteindre $2,300 milliards, ce qui représente une hausse de 9.7%, soit le chiffre le moins élevé depuis onze ans.

L'inflation globale mondiale, qui fut de 15% en 1980, aura été de 13.8% cette année.

«Il y a de bonnes raisons de s'attendre à une poursuite de la modération du taux d'inflation dans le monde aux environs de 12%, a déclaré un haut responsable de la Bank of America.

Subvention à un professeur de Laval

QUÉBEC (PC) — La Fondation d'études du Canada vient d'accorder une subvention de $150,000 à un professeur de l'université Laval pour ses recherches menées dans le cadre du Centre d'études en enseignement du Canada (CEEC).

La subvention, répartie sur trois ans, va au professeur Benoît Robert, du Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation.

Le Centre d'études en enseignement du Canada vise à développer l'enseignement du Canada aux niveaux élémentaires, secondaire et collégial notamment en travaillant à la formation et au perfectionnement des maîtres dans le domaine des études du Canada.

La création récente de ce centre couronne le travail réalisé depuis 1970 par le professeur Robert, entouré d'une équipe de professeurs de diverses universités francophones et d'étudiants gradués.

Le CEEC est le plus important centre du genre au pays.

Il a pour buts de former un réseau d'éducateurs venant des régions de Québec, Montréal, Ottawa, Moncton, Chicoutimi, Rimouski et Trois-Rivières, d'élaborer et de distribuer du matériel d'enseignement entre autres sur le Canada francophone, de mettre sur pied des séminaires et des ateliers d'études, et de développer des relations avec les associations d'enseignants, les divers niveaux de gouvernements et les autres centres subventionnés par la Fondation.

Au département d'État, on se refuse à dire comment les indications données par M. Haig ont été obtenues, mais on déclare parfaitement fiables les renseignements communiqués de Varsovie par les services de renseignements.

En Pologne même, où Radio-Varsovie annonçait mardi l'arrestation de douze responsables de la grève des charbonnages de Piast, le mystère continue d'entourer le sort de M. Lech Walesa, chef de Solidarité. Certaines informations reçues à Vienne mardi soir indiquaient qu'il avait accepté de négocier avec les autorités militaires, mais on ignore si ces pourparlers ont eu lieu.

David Gourd, un pionnier d'Amos, meurt à 97 ans

L'un des pionniers fondateurs de la ville d'Amos, M. David Gourd, est décédé le 29 décembre à l'âge de 96 ans et 10 mois.

Né le 10 février 1885 à Saint-Victor d'Alfred, en Ontario, il était l'époux de feue Yvonne Fortin en premières noces et de Georgette Chaput en deuxièmes noces.

Il fut le deuxième maire de la ville d'Amos, de 1912 à 1925, et député de Chapleau à la Chambre des Communes de 1945 à 1957. Fondateur de la Chambre de Commerce d'Amos, il en assuma la présidence durant 25 ans. Il fut aussi l'un des premiers instigateurs du projet de liaison par voie de terre de l'Abitibi à la baie James.

En Abitibi-Témiscamingue, où il fut le premier préfet de comté, M. Gourd avait ouvert un magasin général qui devint par la suite «David Gourd et Fils». Il avait également fondé «La Briquetterie du Nord», «La Beurrerie de l'Abitibi», «La compagnie de bois du Nord» et avait occupé la présidence de la compagnie de téléphone de l'Abitibi.

Avertissement à Radio-Canada

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec invite la Société Radio-Canada à mettre fin à une mesure qui «risque de priver le public d'informations auxquelles il a droit».

Il s'agit de la diffusion par Radio-Canada à Rimouski d'un bulletin de nouvelles enregistré quotidiennement à l'avance, à 18 h 30, pour retransmission en soirée, à 22 h 52.

Les journalistes de Radio-Canada à Rimouski avaient porté plainte contre cette mesure, estimant qu'une telle pratique était «antiprofessionnelle et préjudiciable à l'information complète du public».

Le directeur de l'information à Radio-Canada, M. Pierre C. O'Neil, se disait conscient des inconvénients que peut comporter le fait de pré-enregistrer les bulletins de nouvelles, mais il soutenait qu'il s'agissait là d'une «mesure temporaire à laquelle la Société Radio-Canada répugnait d'avoir recours».

Dans sa décision, le Conseil de presse estime que le fait d'enregistrer un bulletin de nouvelles à l'avance même comme mesure temporaire, «risque de priver le public d'informations auxquelles il a droit».

Aussi, le Conseil de presse invite Radio-Canada à «mettre fin dans les plus brefs délais» à cette mesure «en sorte que la population de la région de Rimouski soit assurée, comme par le passé, d'être complètement et adéquatement informée des événements d'intérêt régional».

L'URSS entre l'Afghanistan et la Pologne (4)

Suite de la première page

ments, coûteuse et, plus récemment, aux Polonais, qui veulent vivre mieux que les Soviétiques tout en faisant grève...

Dans le domaine idéologique, l'impasse est tout aussi manifeste. Comme dans toutes les périodes difficiles, une idéologie nationaliste, slavophile orthodoxe ou païenne,. antisémite et xénophobe a refait son apparition. Avec des nuances, le «parti russe» traverse toutes les couches de la société, sans épargner le P.C. lui-même, où l'idée d'un communisme national, aux traits russes, est toujours latente.

Mais il n'y a pas en URSS de crise économique au sens occidental du terme, seulement des degrés dans une pénurie chronique. La situation ne deviendrait insupportable, économiquement et politiquement, que si les difficultés s'aggravaient à un point tel que la société soviétique ne soit plus en mesure de subvenir aux besoins de l'URSS en tant que grande puissance expansionniste. L'heure des militaires pourrait alors sonner, bien que l'étroite symbiose entre les hauts fonctionnaires du parti et les dignitaires de l'armée ne fasse pas de ces derniers une caste à part, opposée au parti. Pendant dix-sept ans, M. Brejnev ne leur a rien refusé. S'il s'est agi quelquefois de choisir entre l'armée et le niveau de vie du plus grand nombre, les arbitrages ont toujours été rendus en faveur de la première.

Cette priorité n'est peut-être pas étrangère au découragement qui a saisi les élites intellectuelles. Les manifestations en sont variées: je m'en-foutisme, généralisé, recrudescence de l'alcoolisme dans toutes les catégories sociales, augmentation des délits et notamment de la délinquance juvénile... Les étudiants abandonnent leurs études ou n'exercent pas la profession pour laquelle ils se sont préparés pendant des années, pour se vouer à des métiers manuels, mieux rémunérés et mieux considérés socialement. En 1975, cinq millions d'ingénieurs ont abandonné leur métier pour de venir ouvriers qualifiés ou chauffeurs de taxi pour échapper à un salaire de 120 roubles (le saaire moyen est de 175 roubles). La profession d'ingénieur, comme le secteur médical et pédagogique, se féminise parce qu'elle est mal payée.

Pour résoudre ses difficultés, l'URSS, fera-t-elle appel aux technocrates? Ils existent et sont conscients des problèmes. Ce sont des modernistes, pas des libéraux. L'efficacité économique, ils veulent la rechercher dans une rupture avec les mythes du système soviétique, dans le rétablissement d' «un certain chômage», la possibilité des licenciements, une réforme des prix qui rompe avec un égalitarisme factice, l'ouverture de l'éventail des salaires pour encourager ceux qui travaillent bien. Les primes existent déjà, bien sûr, mais la distribution de papier monnaie ne correspond à aucune création de biens ou de services et ne sert qu'à entretenir le marché noir.

Ces technocrates, pour qui «l'esprit d'entreprise» n'est pas une notion totalemen inconnue, on les rencontre surtout dans les régions périphériques de l'URSS, loin du «centre russe», là où le poids de la bureaucratie se fait parfois moins lourd. En général, d'ailleurs, les habitants des républiques non slaves se débrouillent mieux que les autres, ils font preuve d'ingéniosité pour défendre leur propre intérêt, et les autorités les laissent compenser économiquement une tutelle politique qui autrement serait insupportable, suscitant la jalousie des Russes.

Mais aucun ne cherche à sortir des limites imparties par le régime. Comme tout le monde, ils ont assimilé la loi fondamentale du système qui oblige à mener une double vie, qui engendre une schizophrénie sociale et intellectuelle. C'est le seul moyen de s'en sortir. Il permet d'écouter le soir les «mauvaises radios» (les émissions occidentales en langue russe) et le lendemain matin de réciter le catéchisme avec la même absence de coviction que celui qui écoute mais qui se satisfait du rite puisque ses propres supérieurs ne lui en demandent pas plus.

Les jeunes peuvent s'adonner au rock'n roll, être attirés par la religion, dépenser un mois de salaire pour se payer au noir un blue-jeans occidental. Les fondements du régime seraient ébranlés seulement s'ils refusaient de réciter les litanies dans les réunions de formation politique. La «langue de bois» est omniprésente. La question n'est pas de savoir si ceux qui la parlent ou l'entendent y croient ou non. L'essentiel est qu'il n'y ait pas de vice idéologique, mais un trop-plein, pas de plages blanches propices aux interrogations et aux remises en question, mais des réponses à tout qui bloquent toute initiative.

Le principe de base qui dicte la conduite du citoyen moyen est d'avoir la paix, de ne pas se créer d'ennuis superflus, donc de jouer le jeu avec ses supérieurs comme avec ses subordonnés. À la répression bureaucratique et policière, extérieure en quelque sorte à la société civile, se superposent les multiples oppressions parcellaires des «petits chefs», de tous les détenteurs de la moindre part de pouvoir qui se vengent sur ceux qu'ils tiennent à leur merci des vexations qu'ils subissent eux-mêmes.

La tranquillité, la sécurité, sont à ce prix dans une société d'éternels culpabilisés qui ont toujours quelques chose à se reprocher (d'où la fonction «politique» du marché noir) et sont donc constamment sous une menace d'autant plus inquiétante qu'elle est purement arbitraire. Les Mémoires de Chostakovitch montrent bien que les hommes célèbres, adulés du régime, n'échappent pas au double jeu des grandes compromissions et des petites lâchetés, pour vivre, tout simplement. Non que les Soviétiques ne protestent pas. Ils écrivent aux journaux, aux dirigeants, pour leur parler de leurs petites misères. Mais l'opinion publique, complètement atomisée, n'a aucun moyen d'expression collective.

Les marginaux eux-mêmes sont pris dans cette schizophrénie jusqu'au jour où ils décident de rompre ouvertement avec le système ou qu'ils sont amenés à le faire, contre leur gré, par l'action du K.G.B. C'est un pas qui coûte non seulement à l'intéressé, mais à sa femme, ses enfants, ses parents... Les explosions sporadiques de violence sociale ou nationale sont réprimées par la police et l'armée. La répression quotidienne, individuelle, est plus sournoise. Elle a été utilisée avec une ingéniosité particulière contre les dissidents. Les mesures de rétorsion sont d'autant plus nombreuses et variées qu'aucune sphère de la vie n'échappe au contrôle de l'État.

Un des résultats de l'ère Brejnev aura été l'écrasement des contestataires. Commencé dans les milieux littéraires après le XXe congrès du P.c. soviétique, le mouvement a vraiment pris naissance à la suite de l'intervention des chars russes en Tchécoslovaquie; il trouva un souffle nouveau avec les débuts de la détente. n'a toutefois pas empêché qu'il soit décimé dans la période postérieure à Helsinki. Malheur aux Soviétiques qui se sont mis en tête de surveiller l'application de l'Acte final! L'appareil répressif du K.G.B. a montré une grande habileté tactique: le dissidents ont été arrêtés, jugés, enfermés, envoyés en exil en Sibérie ou contraints à l'émigration. Le vide a d'abord été créé autour du plus célèbre d'entre eux, Andreï Sakharov, enfant du siècle des Lumières égaré dans le totalitarisme, avant qu'il ne soit lui-même victime de l'arbitraire policier.

La poignée qui reste n'a guère le choix qu'entre le silence et l'exil. Le mouvement renaîtra sans doute plus tard sous une autre forme, mais il restera marginal, vulnérable, aussi longtemps qu'il sera le fait de quelques intellectuels idéalistes, coupés de l'ensemble de la société, notamment des ouvriers, chez qui la méfiance traditionnelle à l'égard de l'intelligentsia persiste et chez qui le syndicalisme libre, embryonnaire, a été immédiatement réprimé.

Témoins plutôt qu'acteurs, les dissidents n'ont jamais été en position de réformer le régime soviétique. Le renouveau viendra-t-il alors de l'armée, des technocrates et des réformistes à l'intérieur du parti — toutes catégories qui peuvent se recouper? Jusqu'en 1956, la société bouillonnait sous la chape du stalinisme. Le laisser-faire relatif des dernières années a eu pour effet d'écarter, plus ou moins en douceur, les gêneurs les plus turbulents. C'est pourquoi on ne saurait exclure la prolongation de cette terreur feutrée dans une société qui donne une prime à la médiocrité, où la stagnation interne est accompagnée, sinon compensée, par l'expansion à l'extérieur, et qui a abandonné tout grand dessein comme sa classe dirigeante a perdu toute justification à son existence.

FIN

31 décembre

par la PC et l'AP

1980: Radio-Téhéran annonce que tout délai dans le versement par les États-Unis de la rançon réclamée par l'Iran pourrait conduire à la mise en jugement, et peut-être à l'exécution, des 52 otages américains.

1979: selon les milieux diplomatiques, Moscou a envoyé un renfort de 20,000 hommes en Afghanistan, pour combattre les rebelles musulmans.

1978: les manifestations antimonarchistes continuent en Iran, où plus de 200 morts sont signalés en une seule fin de semaine.

1977: le président Carter rencontre le chah d'Iran, à Téhéran.

1968: à l'unanimité, le conseil de sécurité de l'ONU condamne Israël, à la suite d'un raid héliporté contre l'aérodrome de Beyrouth.

1958: le président indonésien Soekarno proclame l'État de siège à Sumatra.

1951: le plan d'aide Marshall expire à minuit.

1919: La Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon signent un accord concernant la Sibérie orientale.

1879: l'inventeur américain Thomas Edison fait la première démonstration de sa lampe à incandescence, à Menlo Park, dans le New Jersey.

1810: le tsar Alexandre met en vigueur de nouveaux tarifs douaniers visant les marchandises françaises.

1494: l'armée française de Charles VIII entre à Rome.

LE DEVOIR
Montréal, jeudi 31 décembre 1981

CAHIER 7 CULTURE ET SOCIÉTÉ

EN VENTE PARTOUT
COSMOS CARL SAGAN
Éditions Sélect

NOS CINÉASTES — *notre passé*

par **Richard Gay**

LES Plouffe aura constitué en 1981 la production majeure du cinéma québécois: de par son budget, la qualité des talents réunis, l'intérêt soulevé, le succès obtenu en salle et à la télévision. Mais surtout cette production de Denis Héroux, réalisée par Gilles Carle à partir de l'oeuvre de Roger Lemelin, aura confirmé de façon éloquente le retour au passé qui caractérise plusieurs longs métrages québécois récents.

En effet un nombre significatif des longs métrages dramatiques tournés ces dernières années par des cinéastes d'ici ont pour décors et personnages des lieux et des êtres de notre passé. Qu'il suffise de citer quelques titres: *J.A. Martin photographe* et *Cordélia* de Jean Beaudin, *L'Affaire Coffin* de Jean-Claude Labrecque, *Suzanne* de Robin Spry. Même *Les Beaux Souvenirs* du tandem Réjean Ducharme-Francis Mankiewicz, par son titre et quelques séquences leitmotiv, renvoie au passé. Les exemples ne manquent donc pas et j'en oublie peut-être même quelques-uns. On peut même penser que ce courant n'est pas prêt de s'épuiser puisque Mireille Dansereau prépare un film sur le frère André, Guy Fournier a scénarisé *Bonheur d'occasion* et deux groupes de cinéastes préparent chacun de leur côté une adaptation cinématographique de *Maria Chapdelaine*.

Notons tout d'abord que ce retour au passé n'est pas le simple fait du Québec. On aura en effet constaté depuis plusieurs années déjà une tendance rétro dans la production cinématographique mondiale et cela depuis *Bonnie and Clyde* (USA) en passant par 1900 (Italie) et jusqu'à *La Banquière* (France). Et plusieurs nouveaux films à l'affiche, *Reds, Ragtime, Passion d'amour, Coup de torchon, Quartet* prouvent hors de tout doute que cette tendance est toujours manifeste dans le cinéma qu'il nous vienne des États-Unis ou de l'Europe.

Cependant, selon Gilles Carle, réalisateur des *Plouffe*, ce qui se produit actuellement au Québec s'inscrit aussi et peut-être surtout dans l'évolution normale des jeunes cinémas nationaux qui, lorsqu'ils ont les moyens nécessaires, sont tentés d'évoquer et de reconstituer le passé. C'est le cas, par exemple, du cinéma australien qui, sur le plan industriel, connaît des conditions relativement semblables à celles du cinéma québécois ou canadien et qui a produit récemment des films tels que *Gallipoli, The Getting of Wisdom* et *My Brilliant Career*, tous situés dans le passé. Nous ne sommes donc pas les seuls, mais comment, au Québec, en sommes-nous arrivés là?

Dans le cinéma québécois des années soixante, on trouve très peu d'images de notre passé. Ce qui préoccupait avant tout les cinéastes à l'époque c'était le présent et en particulier le thème de l'identité collective des Québécois et cela plus précisément à partir du film *Le Chat dans le sac* réalisé par Gilles Groulx en 1964. Et c'est dans cette préoccupation que se sont inscrits nombre de cinéastes dont Jean-Pierre Lefebvre pour ne nommer que celui-là.

Cependant avec la montée du Parti québécois et surtout avec sa victoire en novembre 1976, cette thématique allait rapidement s'estomper. En effet de nombreux cinéastes, comme beaucoup d'artistes dans d'autres domaines d'ailleurs, choisissaient d'oeuvrer dans une avenue qui, dès la prise du pouvoir par le Parti québécois, est devenue plus qu'une avenue mais un véritable Chemin du Roy: le patrimoine! Ce qui nous valut par exemple, de belles séries documentaires sur les vieux métiers et la musique traditionnelle. Et du patrimoine au passé à l'histoire, il n'y a qu'un pas qu'allait franchir notre long métrage de fiction. «Le cinéma, affirme Gilles Carle, constitue effectivement un outil privilégié pour faire vivre le passé. La littérature peut l'évoquer, mais le cinéma, lui, peut en donner des images. Et, c'est bien connu, une image vaut mille mots.»

Ainsi donc, comme tous ceux qui s'appliquent à décaper les vieux meubles, à leur redonner leur poli d'antan, nos cinéastes ont voulu retrouver notre passé, le décaper de ses mythes et s'approprier en notre nom l'histoire qui nous a faits. Dans ce sens d'ailleurs le retour actuel au passé n'est pas vraiment très loin ni de notre tradition du documentaire ni même, à bien y penser, de la thématique nationaliste des années soixante. C'est en quelque sorte l'autre côté de la même médaille. Un

Suite à la page 24

La musique se porte bien

par **Gilles Potvin**

LA brève pause qui sépare les derniers accords de 1981 des premières mesures d'introduction de 1982 nous invite à effectuer une rétrospective des moments les plus marquants de la vie musicale montréalaise au cours de l'année qui s'achève. Un tel survol impose forcément des limites, d'autant que les manifestations des douze derniers mois ont été encore une fois abondantes et variées sur tous les plans, démontrant une fois de plus la vitalité et le dynamisme des principales sociétés qui assurent aux Montréalais une vie musicale dont ils ont toutes les raisons d'être fiers.

Il en est peu qui contesteront le fait que l'Orchestre symphonique de Montréal a continué d'occuper le centre de l'activité. Les habitués des quatre séries, les Grands Concerts, les Concerts Gala, les Concerts du Maurier (Concerts Air Canada depuis octobre) et les Concerts Esso ont été conviés à des programmes au contenu riche et varié, rehaussés par la présence de chefs et solistes invités de grand renom, mais c'est à Charles Dutoit, directeur artistique de l'OSM, qu'ils ont réservé les plus vibrants témoignages d'admiration et d'affection.

On risque peu de se tromper en affirmant que l'OSM ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans cet homme remarquable qui sait si bien inspirer musiciens et public. À la fois eclectiques et magnifiquement équilibrés, ses programmes témoignent d'une connaissance et d'une pensée qui tranchent avec le caractère improvisé qui a marqué beaucoup des saisons antérieures de l'OSM. Tout en continuant de faire entendre les oeuvres majeures de Bela Bartok, il a entrepris du même souffle d'honorer la mémoire d'Igor Stravinsky, un compositeur dont il est l'un des meilleurs interprètes actuels. Après la *Symphonie en ut, et la Symphonie de Psaumes*, il a fait entendre *Agon*, le *Concerto pour piano et orchestre d'instruments à vent, Pétrouchka* et *Le Baiser de la fée* et il nous réserve pour mars cette oeuvre monumentale qu'est *Oedipus Rex*, opéra-oratorio pour narrateur, solistes, choeur et orchestre. Au cours de l'été, Dutoit a été l'animateur et le directeur artistique d'une série de représentations en plein air de *L'Histoire du soldat* de Ramuz Stravinsky, une initiative sans précédent à l'OSM.

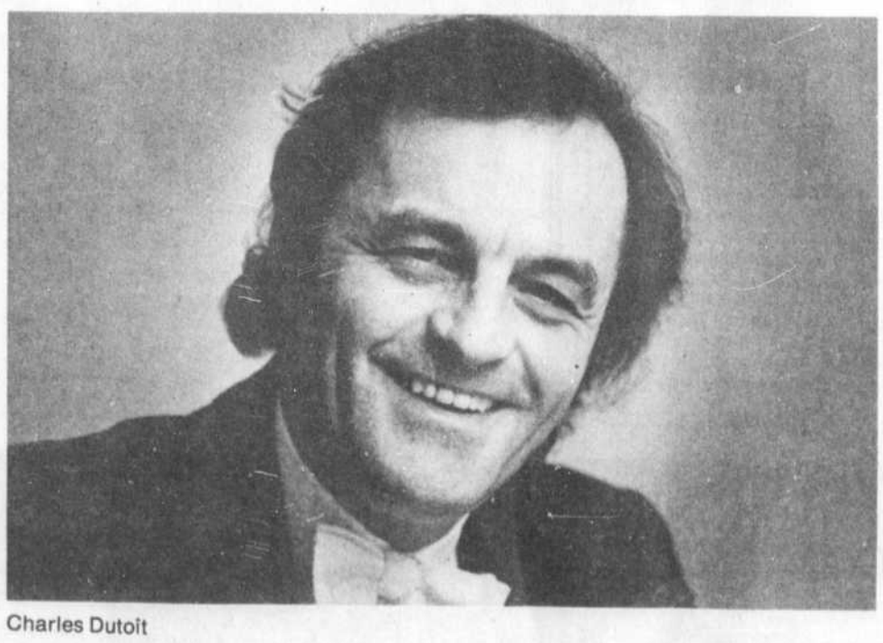

Charles Dutoit

Au cours d'un été au calen-

Suite à la page 24

variétés/Un creux dans le calendrier?

par **Nathalie Petrowski**

L'ACTUALITÉ à sang et à feu, terrorisée par les menaces d'actes de violence, de coups d'État et d'attaques nucléaires, aura cette année volé la vedette à bien des chanteurs et des monologuistes en perte d'humour. Quoi dire et quoi chanter quand tout autour le monde menace de s'écrouler, quand la troisième guerre mondiale est dans l'air et que l'air a un arrière-goût rance d'essence et de napalm. «Il n'y a pas de solution politique», chante The Police dans la chanson *Spirits in the Material World* alors que Prince, la nouvelle sensation des médias américains, renchérit avec sa vision candide d'un monde sans race, sans religion et dont la seule rédemption est la sexualité.

Pendant ce temps-là le Québec regarde les trains passer. Perdus dans leur îlot de résistance et de solitude culturelle, les artistes et musiciens québécois oublient leur conscience sociale universelle et donnent l'impression d'être aussi coupés du monde que le peuple polonais. Si la planète court à sa perte, leur chanson, hors d'onde, est toujours la même: les disques ne vendent pas, les radios ne font plus tourner le produit québécois, les critiques tuent les meilleures énergies du pays, les musiciens sont pauvres, malades, malheureux, déprimés, névrosés. Le monstre est toujours le même: le déclin mondial du disque, le prix du pétrole, l'absence de bons gérants, la mauvaise administration d'une industrie précaire, la mégalomanie de certains producteurs, la rapacité des autres, le rétrécissement du marché, le sous-développement culturel, bref la litanie peu dangereuse des enfants aux ventres trop pleins.

Les chansons, elles, restent calmes. Le bonheur est tranquille, chante Gaston Mandeville, le dernier-né des chanteurs de cégep, tandis que Bill, le nouveau groupe de funk rock, rapplique avec «As-tu du feu, non veux-tu du beurre de peanut...» Jean-Pierre Ferland revient à la bonne vieille chanson traditionnelle en vantant les mérites de la famille tandis que Charlebois déclare que tout le monde ou presque est heureux en amour. Au chapitre des hymnes nationaux, le public oublie *Mon pays* pour redonner *Si j'étais un homme* de Diane Tell.

Plume Latraverse

Gaston Mandeville

Louise Portal

Faut-il croire que la révolte et la revendication sont passées de mode au Québec. Faut-il croire que la crise est plus profonde qu'on ne le pense? Paul et Paul ne sont plus, Yvon Deschamps a décidé pour une fois d'épargner le public québécois, Paul Piché s'est retiré *ad vitam eternam* sur ses terres à la Minerve, Michel Rivard a délaissé sa guitare pour les sensations fortes de la LNI, Louise Forestier a repris goût au théâtre, Diane Dufresne a pris goût à l'exil, Claude Dubois paye pour les erreurs du passé. Que reste-t-il? Chantal Pary et Nathalie Simard, les plus importantes vendeuses de disques cette année?

Est-ce le signal d'alarme ou tout simplement un creux dans le calendrier culturel? Est-ce le vent de le révision historique ou la courbe normale de l'inflation? Est-ce un mauvais moment à passer ou une situation qui va de mal en pis? Autant de questions qui restent sans réponses tant et aussi longtemps qu'on arrivera pas à cerner de courant cohérent et organisé. Car entre Sylvie Tremblay et le groupe Corbeau, on peut difficilement parler d'un mouvement idéologique ou musical.

Aux heures noires de la récession économique, on aura appris une seule chose: beaucoup sont appelés mais peu sont élus. Pour rejoindre un vaste public, il faut diluer la marchandise. Le beau rêve de consensus culturel sans restrictions de classes sociales a connu cette année son pire revers. Après un rapprochement précaire, voilà les partenaires plus éloignés, plus fragmentés que jamais. Les intellectuels engagés d'un côté, les quétaines inconscients de l'autre. Les mondes ne sont même plus parallèles, ils sont plus divisés que jamais. Année de polarisation extrême qui a su identifier les territoires occupés et marquer un gouffre infranchissable entre la gauche et la droite, entre les éclaireurs et les vendus, entre ceux qui disent quelque chose et ceux qui choissent de se taire, entre ceux qui pensent à la culture nationale et ceux qui font du nationalisme en perte de culture.

Année qui a amorcé la tranquille entrée en scène des femmes. Fabienne Thibeault, Diane Tell, Sylvie Tremblay, Belgazou, Louise Portal, Marjolaine Morin sont les étoiles de l'année. L'émergence tant attendue d'une relève féminine n'a pas pour autant menacé le trône de la Reine Mère et pâli l'étoile de la divine Dufresne. Celle-ci brille même dans son absence et reste encore un des beaux symboles d'émancipation culturelle. À côté d'elle, Fabienne Thibeault la chanteuse automate à la voix de crystal, apparaît encore trop fragile, trop flottante. Son éternelle quête d'une image et d'une marque de commerce lui a coûté particulièrement cher cette année. Piégée par une mascarade qui ne lui allait pas, victime de la manipulation commerciale, elle nous a offert le pénible spectacle de son incertitude à travers le masque d'un faux professionalisme. Diane Tell, l'enfant chérie de l'industrie, l'élue du gala de l'ADISQ nous a donné au moins l'impression d'être maître de sa destinée et maître absolue de son univers poétique et musical. On a senti chez elle la musicienne en herbe cherchant désespérément à se perfectionner. Si l'enveloppe chromée et la vision rose et candide d'une vie prospère sont source de scepticisme, le produit a quand même l'avantage d'être bien fait et soigné.

Sylvie Tremblay et Belgazou couvrent chacune des territoires différents. Belgazou, l'Alys Roby des temps modernes s'imagine chanteuse de rock alors que son mince filet de voix lui donne l'allure d'une couventine en train de se libérer. Sylvie Tremblay, la Renée Claude des années 80, est d'une autre trempe. Bête de scène avant son heure, sa présence est indéniable même s'il lui arrive à l'occasion de forcer les émotions et de cultiver le drame là où il n'existe pas. Sa voix de jeune soubrette d'opéra est mal placée, mal à l'aise et affectée, mais on sent une sensualité et une force de caractère qui risquent de devenir intéressantes dans quelques années.

Louise Portal et Marjolaine Morin ont une seule chose en commun. Les deux ont apprivoisé le vide et le vertige de la scène et s'y promènent avec la difficile élégance de celles qui ne cherchent pas à séparer leur tête de leur corps. Elles savent habiter l'espace et y faire naître une ambiance quasi théâtrale. Elles véhiculent chacune à leur manière des images de femmes autonomes qui ne se laissent pas marcher sur les pieds, des femmes qui osent enfin transgresser les frontières clandestines qui leur étaient jadis in-

Suite à la page 24

Advenues à elles-mêmes

par **ANDRÉE FERRETTI**

PRODUIRE le sens d'une vie, c'est lutter contre son recouvrement, c'est travailler à son dévoilement. Produire le sens de la vie de la moitié de l'humanité, c'est écrire l'histoire des femmes et, nécessairement, c'est créer des héroïnes, c'est-à-dire faire advenir à leurs dimensions exemplaires des vies de femmes qui furent vécues, comme toutes les vies, d'abord comme immédiat vouloir-vivre, mais qui ont tendu consciemment vers le dépassement, qui se sont aventurées là où les autres n'étaient pas encore allées. Car, en fin de compte, et en cela les femmes ne diffèrent pas des hommes, l'héroïne, comme le héros, est celle qui sort du nombre, est celle qui tente d'échapper au plus petit commun dénominateur et qui y réussit.

Si les héros ont été apparemment plus nombreux que les héroïnes, c'est que c'est une vieille coutume de l'histoire que d'expulser hors de l'Histoire les êtres et les pratiques qui ne se rapportent pas d'une manière ou d'une autre au Pouvoir. Les héros sont en effet très généralement gens de pouvoir. Qu'ils en exercent l'une ou l'autre forme ou qu'ils les contestent toutes, ils se situent toujours dans son espace, celui de l'avoir. Et jusqu'à maintenant, qu'elles s'appellent Jeanne d'Arc, Marie Curie ou Simone de Beauvoir, les femmes illustres sont celles qui ont consenti à investir cet espace et à s'y tailler une place. La grandeur de leur renommée ne tient pas à leur genre mais à la grandeur très exacte de l'espace qu'elles ont su s'approprier. La figure de la reine Victoria domine facilement celle de Stuart Mill, tout comme celle de Napoléon éclipsera toujours celle de Madame de Sévignée.

Et c'est parce que les femmes comprennent de mieux en mieux cela que pour elles, aujourd'hui, une vraie héroïne ne saurait être que celle qui accomplit quelque chose d'exceptionnel en dehors de l'espace surveillée des lois du Pouvoir, que celle qui le nie en construisant à côté un pôle d'attraction qui lui soit radicalement étranger. Une héroïne ne peut être qu'une femme subversive qui inscrit sa pensée et son action dans le cadre d'une stratégie du temps et sur la base de l'être. Et c'est difficile à trouver dans le passé puisqu'il est impossible de la retracer dans une historiographie qui lui soit propre. Il est même difficile de la reconnaître quand on la rencontre, par manque de notions, de catégories, de schèmes et de méthodes spécifiques qui nous permettraient de la saisir dans sa vérité singulière.

Là réside peut-être l'explication du fait que la majorité des auteur(e)s de **Mon héroïne** (1) ait choisi de nous présenter comme leur héroïne des femmes qui sont très proches de nous dans le temps et, même, des contemporaines qu'elles connaissent personnellement. Il se dégage ainsi de l'ensemble des textes, ce que Pol Pelletier, qui est à l'origine de cette expérience du Théâtre expérimental des femmes d'inviter une conférencière à parler d'une femme qu'elle admire et qu'elle aime, désirait qu'il en ressorte: une conception différente du rapport à l'héroïsme. Il apparaît clairement que les femmes ne se cherchent des modèles à mettre sur des piédestaux, mais à reconnaître, parmi elles, des femmes qui les aideront à mieux adhérer à un présent où se joue pour elles de multiples possibles pour un avenir radicalement différent où leur manière d'être, leurs actes et leurs paroles seront vues et entendues.

C'est cette même conception profonde de l'héroïne comme compagne valeureuse de route par l'exemplarité de son cheminement personnel qui confère une solide unité à ce livre qui regroupe les textes des sept auteur(e)s, chacune, pourtant, absolument singulière tant dans le choix de son héroïne que dans l'expression particulière de son rapport à elle. Pour les nommer toutes, héraut(e)s et héroïnes, il s'agit de Marie Cardinal, Gloria Orenstein, Armande Saint-Jean, Françoise Berd, Michèle Jean, Jovette Marchessault et Nicole Brossard qui nous font découvrir avec ferveur les univers multiples mais tous fascinants de Louise Michel, Gertrude Stein, Adrienne Rich, Marthe Blackburn, Idola Saint-Jean, Alice Guy et Djuna Barnes.

Pour parler d'abord des héraut(e)s, je dirai que toutes nous donnent l'impression d'avoir été animées dans leur recherche par un désir si irrépressible de rejoindre l'autre, qu'elles nous communiquent la certitude que la rencontre a vraiment eu lieu et qu'elles nous parlent d'un être qu'elles connaissent bien, en qui elles se reconnaissent et à travers lequel, au bout de l'histoire, nous les reconnaissons aussi. Et se multiplient les héroïnes plutôt que de s'exclure. Sans doute est-ce là la puissance des figures lumineuses plutôt que glorieuses. C'est, en tout cas, celle que Pol Pelletier affirme avoir voulu créer en invitant des femmes à

Suite à la page 24

(1) *Mon héroïne*, conférences du Théâtre expérimental des femmes, préface de Pol Pelletier, éd. du Remue-ménage, Montréal 1981, 224 pages.

les carnets de Jean Ethier-Blais

EN cette fin d'année, tout va mal, partout. Sur la Pologne, la main de fer du Kremlin s'abat. J'ai lu, dans mon enfance, un livre qui me revient souvent à l'esprit, dont j'ai oublié le titre, mais dont je me rappelle l'héroïne. C'était une femme, épouse d'un grand seigneur du Moyen Age. Elle s'appelait la baronne Hamelin. Au fond de quelque souterrain de son château, une chambre de tortures, semblable à celle que décrit Victor Hugo dans *Choses vues* (Septembre 1846). Au centre de cette pièce, un chevalier de métal, immense, à la cuirasse amovible. La baronne Hamelin faisait ouvrir cette porte-poitrine, y précipitait ses ennemis, mettait en mouvement la machine et hop! le chevalier de métal transformait ses victimes en chair à pâté. C'est ainsi que je vois l'Union soviétique. Elle est à la fois la baronne Hamelin et son chevalier. En Pologne, la porte s'ouvre et toute la nation polonaise s'engouffre dans le moulinet. Si les Américains se permettaient en Amérique du Sud le tiers du quart de cela, que de protestations. Jane Fonda et Noam Chomsky (aux mains tachées du sang des Cambodgiens) sans parler de nos gauchistes-maison ne manqueraient pas d'y aller de leurs couplets sanguinaires. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de l'Union soviétique, ce silence?

Je constate qu'en Iran, on continue à tuer. Ce sont aujourd'hui les anciens députés à la Chambre impériale. Bientôt ce sera le boucher du coin. Il y a longtemps qu'on ne tue plus en Iran pour des motifs religieux. Il est de plus en plus évident que le Parti communiste Toudeh, qui jouit de l'impunité, se charge de liquider ses adversaires et de faire place nette pour le jour où il prendra le pouvoir. Merci monsieur Carter! J'apprends par des amis qui rentrent de là-bas que la police secrète, la célèbre Savak, est maintenant dirigée par des conseillers soviétiques. La boucle est bouclée. L'Union soviétique réalise le rêve des Empereurs de Russie: mettre le grappin sur la Perse. Rien n'est plus à craindre qu'un homme politique qui, pour masquer sa bêtise et son ignorance, se veut pur. Ce fut le cas de ce pauvre Carter. Nous subissons les effets de sa conduite de trépané. Et la nouvelle année avec tout ça.

Comment échapper à la tristesse de vivre dans un pareil siècle? La solution parfaite serait bien sûr de se réfugier dans un couvent, chez les Trappistes par exemple. Mais on me dit que le journal et la radio ont franchi le seuil des clôtures. Il faut donc rester chez soi et apprendre à s'abstraire. Je constate que c'est ce que font la plupart des gens. Ils vivent en dehors du temps politique, ils laissent aux généraux et aux présidents le soin de dominer le monde comme ils l'entendent. On se dit que s'agiter ne changera rien à rien. Ainsi, on arrête en Pologne le président du PEN-Club, l'association internationale d'écrivains. Protester? Bien sûr. Mais qu'adviendra-t-il de cette protestation? La baronne Hamelin n'a pas d'âme. Ce désarroi est à l'origine de l'attitude des nombreux Européens qui ont choisi le pacifisme, c'est-à-dire l'impérialisme soviétique. Ils se disent que l'Ogre est inévitable. Ils s'agenouillent devant Moloch. Ils espèrent que le dieu sanguinaire leur fera grâce. Il faut ajouter qu'ils se reconnaissent en lui. Nous oublions trop souvent que les Russes sont aussi des Européens et que leur politique d'horreurs n'est pas étrangère à une longue coutume européenne. L'histoire de l'Europe baigne profondément dans le sang, qu'il s'agisse de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre. Partout le sang rouge coule. Depuis toujours. Tout étant relatif, les Soviétiques paraissent donc infiniment moins cruels aux Européens qu'à nous. Peut-être le critère de l'efficacité l'emporte-t-il. Ajoutez à cela la hargne jalouse que ressentent Français et Allemands à l'endroit de l'Amérique et vous avez une situation qui ne laisse pas que d'inquiéter. Parfois je me dis que les Américains devraient abandonner l'Europe, se retirer, laisser les Russes aux prises avec leur nouvel Empire. Que donnerait la *pax sovietica*? Ce serait sans doute la politique du pire. Serait-elle pour cela la moins bonne?

Semblable à nombre de ses compatriotes d'aujourd'hui, Madame de Maintenon, à la fin du dix-septième siècle, était défaitiste. Louis XIV était engagé dans une guerre sans merci contre une coalition dirigée par l'Angleterre. Mme de Maintenon poussait à la paix, quelles que fussent les conditions. Elle voyait dans la défaite la main de Dieu. Il fallait, croyait-elle, savoir se résigner à son sort. Elle aurait sans doute accepté que des soldats anglais, déguisés en militaires français, montent la garde dans Paris occupé; c'est ce qui se passe à Varsovie, en ce jour de Noël, des soldats russes, en uniformes polonais, sillonnent la ville. J'ai acheté la biographie de la femme morganatique de Louis XIV, à laquelle Françoise Chandernagor a consacré un livre. Nous ne connaissons Mme de Maintenon que par Saint-Simon et Racine. Elle fut l'ennemie jurée du premier, la protectrice du second. Nous oublions trop souvent que Louis XIV, qui avait peu d'amis, fit de Racine l'un des siens et qu'il lui permit d'entrer dans sa privance sans se faire annoncer. Pendant la persécution de Port-Royal, Mme de Maintenon conseilla Racine fort habilement, sans succès d'ailleurs. Racine, amateur de jolies femmes, la trouvait belle. Saint-Simon n'aima jamais de femme que la sienne. Il avait Mme de Maintenon en horreur. Elle représentait à ses yeux l'essentiel de la politique à la fois bourgeoise et hiératique de Louis XIV. Il la poursuit, dans ses *Mémoires*, d'une haine presque d'amoureux éconduit. Avant de lire Françoise Chandernagor, je me suis plongé dans le roman Saint-Simon-Maintenon. J'ai compris pourquoi Mme de Maintenon, parvenue au faîte des honneurs, regrettait le «bourbier» de sa jeunesse.

Autour de Louis XIV, la vie était un enfer. Chacun était à la merci des humeurs du Roi et des mystères du protocole. Point de vie à soi. Mme de Maintenon vécut à la cour comme une recluse et, en même temps, comme une idole. Elle avait quatre-vingts ans lorsque le Roi mourut. Jusqu'à la fin, elle fut sa prisonnière. Son esprit profond (malgré ce qu'en dit Saint-Simon) cherchait constamment à échapper à la brutalité du temps. Elle se réfugia dans l'éducation des filles, dans la religion. En vain. Elle ne put s'abstraire du quotidien. En ce sens, nous sommes tous des Maintenons. L'Histoire ne nous quitte pas des yeux.

Saraguay: histoire d'une concertation

par Pierre Dansereau

La Végétation et l'aménagement du parc régional du Bois-de-Saraguay, de Gérald Domon et André Bouchard, Services des travaux publics, Jardin botanique, Montréal, 1981, vi + 96 pages + cartes.

LES efforts conjugués d'un grand nombre d'environnementalistes connaissent enfin le succès, puisque la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal, avec l'appui indispensable du ministère des Affaires culturelles, ont définitivement établi leur propriété de la forêt de Saraguay.

Le rapport qui vient d'être rendu public par Gérald Domon et André Bouchard révèle le rôle prépondérant qu'a joué le Jardin botanique de Montréal dans cette initiative. Ceux qui ont suivi l'histoire de cette institution montréalaise, qui célébrait récemment son cinquantième anniversaire, ont connu les lenteurs et les frustrations qui ont jalonné le développement du projet du frère Marie-Victorin et de Jacques Rousseau.

Il n'est pas nécessaire de contempler une fois de plus les échecs des trente dernières années pour se réjouir de l'émergence qui se manifeste depuis quelques années et que symbolise, en quelque sorte, le succès de l'aménagement de Saraguay.

Le double rôle qu'assignaient ses fondateurs au Jardin botanique de Montréal s'est déployé d'une façon exemplaire. En effet, la complémentarité de la recherche scientifique et de la consultation populaire n'a cessé de s'affirmer au cours des cinq ou six dernières années, comme en témoigne un imposant dossier qui ne compte pas moins de 250 pièces. Cette documentation comporte des rapports techniques d'une part et des comptes rendus d'audiences, des interviews, des discours et articles de journaux.

La vigilance et les interventions de divers groupes de pression (particulièrement de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal) n'auraient guère impressionné l'opinion publique si elles n'avaient été, à chaque tournant, alimentés par les écologistes, botanistes et horticulteurs qui avaient assumé la tâche de l'analyse et de l'interprétation.

Ce que l'on y relève donc, c'est le souci des scientifiques de porter leur message au-delà de la communauté de leurs pairs et l'excellent usage qu'ont su faire les «citoyens» à partir d'une information bien comprise.

Le présent rapport donne un bref résumé historique de cette concertation pour ensuite offrir une description et interprétation très détaillée de la végétation de Saraguay, quitte à reprendre le thème social sur le plan de l'aménagement.

Les scientifiques y trouveront leur profit, puisque la présentation des données obéit à des méthodes éprouvées qui permettent la comparaison avec des sites semblables ailleurs. On a eu soin, d'autre part, de maintenir une nomenclature simple qui permet au lecteur ordinaire de s'y retrouver. L'excellente carte en couleurs étale la surprenante diversité du territoire en question et se révèle indispensable à toute considération de protection et d'aménagement.

Plus de 25 pages sont consacrées aux moyens qu'on devra prendre pour compatibiliser les objectifs scientifiques et sociaux qu'on se propose. Nous sommes loin du purisme des naturalistes qui auraient voulu, naguère encore, maintenir à tout prix la nature intacte. Au contraire, certaines interventions humaines sont justement responsables de l'augmentation de la diversité, et le plan d'aménagement, loin d'en effacer les traces, en fera ressortir le potentiel.

Un consensus semble avoir été acquis dès le début en ce qui concerne les exigences des quatre facteurs suivants: 1) valeur culturelle du paysage; 2) valeur scientifique des écosystèmes présents; 3) potentiel de récréation; 4) potentiel éducatif.

On définit alors avec précision les équipements indispensables à un accommodement harmonieux de ces quatre repères. On le fait dans la perspective d'une excellente compréhension du design probable des établissements contigus et du comportement des usagers éventuels.

Ce rapport a un tirage limité, mais il est accessible à la population puisque des exemplaires ont été déposés dans toutes les bibliothèques et les maisons de culture de la Ville de Montréal (y compris la nouvelle bibliothèque du Métro McGill).

Même si cette étude fait suite à de nombreuses consultations et si ses recommandations bénéficient de l'approbation de principe des instances compétentes, elle ne prétend pas répondre à toutes les questions, bien qu'elle s'efforce d'incorporer la plupart des suggestions constructives qui ont été offertes.

Il est fortement à souhaiter qu'on mette en oeuvre dès maintenant tout ce qu'il faut pour offrir à la population métropolitaine le plein bénéfice de cette initiative sans précédent. Ce projet n'a pas l'ampleur de «Terre des Hommes» ni du stade olympique, mais il en a l'originalité et il vaudra à Montréal un crédit dont nous pourrons être fiers.

À vrai dire, le succès de la réalisation du projet dépend, en tout premier lieu, du maintien de la communication entre les scientifiques, les administrateurs et le grand public. Il me semble bien que le Jardin Botanique de Montréal possède à la fois l'autorité, la compétence et la crédibilité voulues pour en être le maître d'oeuvre.

guérin l'éditeur qui édite

Les verbes en un clin d'oeil

(Dictionnaire des verbes français)
Jean-Marie Laurence avec la collaboration de Jocelyne Henri.
204 pages (cartonné)
4,50$

Les verbes en un clin d'oeil

Conjugaison des verbes français selon des modèles auxquels s'ajoutent des chapitres sur les mécanismes du verbe, les verbes irréguliers, les verbes défectifs, l'accord du verbe avec le sujet, l'accord du participe passé, la concordance des temps, etc.

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4474 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

GUÉRIN ÉDITEUR LIMITÉE ET LES LIBRAIRIES GUÉRIN
SOUHAITENT À TOUS LEURS CLIENTS DE JOYEUSES FÊTES!

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Le cahier CULTURE ET SOCIÉTÉ du journal **LE DEVOIR** est dirigé par *Jean Royer*

■ Nous rappelons à nos correspondants que les lettres adressées à «Culture et Société» doivent être signées et comporter, de manière lisible, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes.

Ajoutez au prestige de vos publications...

Annoncez-les dans le Devoir !

compétence
jacqueline avril
844-3361

NOUVEAUTÉ

Développement agricole dépendant et mouvements paysans en Amérique latine

sous la direction de **Lawrence R. Alschuler,**
avec la collaboration de **Jacques Gélinas,**
Teodoro Buarque de Hollanda et Alan Winberg

Cette collection d'essais démontre que l'agriculture devrait occuper le centre des efforts et des recherches concernant le développement latinoaméricain. Malgré une industrialisation souvent impressionnante dans la région, c'est l'exportation de produits agricoles qui reste toujours le moteur de la croissance économique.
Les auteurs: Pierre Beaucage, Camilo Dagum, Paul-Yves Denis, Theotonio Dos Santos, Jules Dufour, Jacques Gélinas, Marion Léopold, Claude Morin et Anibal Quijano.

15 x 22,5 c.m., x, 220 pages. Prix: $7,50

En vente chez votre libraire et aux: Éditions de l'Université d'Ottawa

BON DE COMMANDE
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 6N5

Veuillez me faire parvenir ..... exemplaires de **«Développement agricole dépendant en Amérique latine»**
Nom.....
Adresse.....
.....
Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste.....
Les chèques ou mandats de poste doivent être faits à l'ordre des
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

VLB ÉDITEUR vous souhaite de bien belles fêtes et de bien beaux livres!

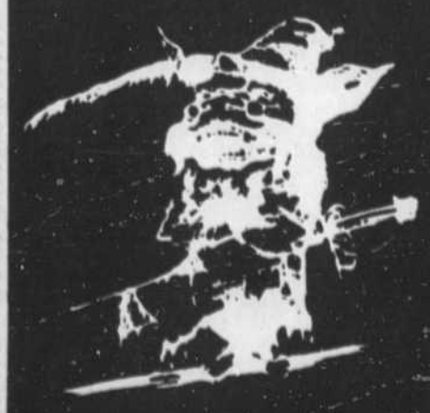

Note
VLB Éditeur est fermé durant les fêtes, jusqu'au lundi, le 11 janvier 1982.

Un jour, tous les livres seront fabriqués de cette façon!

Victor-Lévy Beaulieu
Satan Belhumeur
«Il s'agit plus que d'une ville de banlieue, du Québec, il s'agit du monde entier bordé de fer, truffé de bombes, et de la violence totale qui le menace... Il est évident plus que jamais que Victor-Lévy Beaulieu ne cherche à plaire à personne.» (Jacques Ferron, **Le livre d'ici**). Magistralement illustré par Tibo.
235 pages — **$12.95**

Pierre Filion
Juré craché
Un roman imspiré par Gaston Miron. Les grands commencements de Saint-Agricole, P.Q., et un personnage de haine, d'espoir et de courage. Et la mort du fils que refuse l'église. Un roman comme on en lit peu souvent.
218 pages — **$12.95**

Adrien Gruslin
Le théâtre et l'État au Québec
Une analyse pertinente sur les interventions /inactions de l'État dans la pratique théâtrale québécoise. Un document essentiel.
420 pages — **$34.95**

Yves Thériault
Valère et le grand canot
Le deuxième tome des contes, récits et nouvelles d'Yves Thériault. Des personnages qui fascinent, une vision du Québec toute personnelle, la touche d'un grand écrivain du Québec.
290 pages — **$14.95**

Yves Thériault
La femme Anna
Le premier tome des contes, récits et nouvelles d'Yves Thériault. De Québec à la Côte Nord, de la Gaspésie à Saint-Léonide, tout le monde québécois qui nous est redonné... et agrandi.
320 pages — **$14.95**

Soeur Berthe
Ma cuisine au yogourt
Deux cents recettes pas comme les autres qui disent bien que le yogourt nous est devenu essentiel. Précédé d'une longue introduction de Victor-Lévy Beaulieu.
320 pages — **$12.95**

Michel Garneau
Émilie ne sera plus jamais cueillie par l'anémone
Le plus beau texte de Michel Garneau, illustré superbement en couleurs par Maureen Maxwell. La pièce de théâtre la plus signifiante de l'auteur des **Petits chevals amoureux.**
112 pages — **$11.95**

Renaud Lonchamps
Babelle
Le grand roman de la Beauce, dans la bière, les clubs, les virées impossibles et la tendresse difficile.
176 pages — **$11.95**

Renée Larche
Éthel, souris-moi...
Dans le monde des couvents, l'histoire d'un grand amour adolescent. Une écriture neuve, des émotions peu ordinaires.
135 pages — **$10.95**

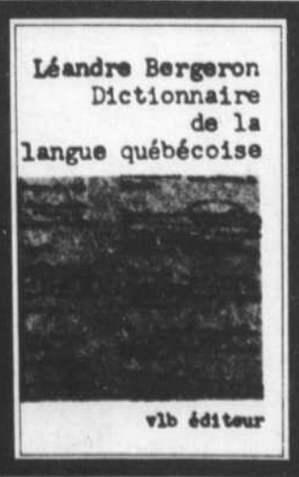

Léandre Bergeron
La charte de la langue québécoise
Dans une série de propositions pertinentes, Léandre Bergeron nous dit pourquoi la langue québécoise existe... comme le peuple québécois. Un manifeste dont on n'a pas fini de parler.
60 pages — **$3.95**

Léandre Bergeron
Dictionnaire de la langue québécoise
(Supplément 1981)
Léandre Bergeron poursuit sa chasse aux mots et aux expressions du Québec. Dans ce supplément 1981, plus de 2 300 mots et expressions bien de chez nous. À lire.
176 pages — **$11.95**

BON DE COMMANDE
Veuillez me faire parvenir les ouvrages suivants:
.....
.....
Ci joint mon chèque ☐ mon mandat postal ☐ au montant de: .....
NOM: .....
ADRESSE: .....
VILLE: CODE POSTAL.....
***Retournez à:* VLB ÉDITEUR**
2016 est rue Sherbrooke, Montréal H1K 2B6

François Barbeau

Sortir du cul-de-sac des feydeauseries!

par Robert Lévesque

François Barbeau, là où il se sent le mieux, dans les ateliers de l'École nationale de théâtre, parmi les audaces de «ceux qui feront le théâtre de demain».
(Photo Jacques Grenier)

FRANÇOIS Barbeau, qui «habille» le théâtre professionnel québécois depuis plus de vingt ans, dont la critique dramatique médusée ou séduite écrit régulièrement au rythme des saisons qu'il est «égal à lui-même» («vous repasserez», leur répond-il); Barbeau-le-terrible que le milieu théâtral craint parfois comme le diable et admire sans retenue au baisser du rideau; Barbeau qui sidère d'une phrase mordante un directeur de production, mais rajoute sans dresser de factures toute la mousseline ou la tarlatane qui manque à la crédibilité d'une distribution; François Barbeau, dont le goût et les exigences professionnelles ont fait depuis longtemps le maître reconnu de son art à travers le Canada, s'apprête à abandonner sa carrière de costumier au théâtre.

«J'ai le goût d'autre chose de plus que de continuer à habiller des acteurs; je ne suis pas juste un costumier qui va dire à telle comédienne de mettre ça avec ça, et de ne pas oublier ses boucles d'oreille!» m'a-t-il lancé vers la fin d'une entrevue (une des très rares qu'il ait accordée ces dernières années) au cours de laquelle il a fait le point sur sa carrière, commencée dans le sillage de la Roulotte de Paul Buissonneau à l'époque de la première *Tour Eiffel qui tue*, au temps des guenilles et des surplus d'armée qu'on rafistole dans la cave de ses parents, alimentée par un assistant auprès de Robert Prévost, et poursuivie jusqu'aux plus grandes réussites visuelles comme *Le roi se meurt*, à l'Egrégore, *Le Soulier de satin* au TNM, *Carmina Burana* aux Grands Ballets, *La Vie parisienne* à Stratford, *Les Belles-Soeurs* au Rideau-Vert, *Carmen* à l'Opéra du Québec, *Kamouraska* au cinéma, pour ne nommer que quelques-uns des spectacles inoubliables qui ont porté sa griffe et lui ont valu, l'an dernier, le prix Victor-Morin pour l'ensemble de son oeuvre.

C'est pour «aller plus loin», ne plus se contenter de l'acquis, et mener des expériences plus globales, plus nouvelles et plus risquées sans doute («travailler maintenant avec ceux qui feront le théâtre de demain,») que François Barbeau a maintenant pris la décision de diminuer dans un premier temps, puis de cesser complètement son travail «en ville», c'est-à-dire la signature des costumes dans tout ce que Montréal compte de théâtres institutionnalisés. Barbeau affirme qu'il veut concentrer ses énergies, et faire servir son savoir là où il se sent le mieux, c'est-à-dire à l'École nationale de théâtre où il est le chef de la section décoration.

Bien sûr, il y a le cinéma où François Barbeau espère bien pouvoir travailler. Le médium, différent du théâtre, l'attire beaucoup mais, comme il le dit, il va de projet en projet qui ne marchent pas depuis l'*Atlantic City* de Louis Malle. Il garde évidemment le plus mauvais souvenir de ses débuts au cinéma avec *Le Festin des morts* de Fernand Dansereau où la scénariste Alec Pelletier et le réalisateur étaient, à son avis, complètement dépassés par le sujet. Mais depuis *Kamouraska* et *Lies my Father Told Me*, de Jan Kadar, le cinéma l'attend et l'on ne peut qu'espérer voir Barbeau y faire une rencontre comme cela se produit à l'écran lorsqu'un Danilo Donati ou un Piero Tosi mettent en images et en costumes les visions d'un Fellini ou d'un Visconti.

Au théâtre, l'abandon des scènes professionnelles va se faire en douceur pour Barbeau. Déjà cette année, il a commencé à refuser des contrats à la NCT et aux Grands Ballets. Puis, peu à peu, il mettra un terme à ces collaborations quasi légendaires avec le Rideau-Vert, où, depuis *L'Alcade de Zalaméa* de Calderon au début des années soixante, il était devenu le costumier-maison signant tous les Feydeau, tous les Tchekov, tous les boulevards, devenant pour ainsi dire le tailleur de madame Brind'amour; il cessera aussi de travailler au TNM où il avait débuté avec l'adaptation Nouvelle-France des *Trois Farces* de Molière et avait donné, entre autres réussites, un travail exemplaire avec *Le Soulier de satin* et *Le Pain dur* de Claudel; puis on le verra de moins en moins signer chez Duceppe, à la NCT, au Quat'Sous, partout où il a habillé tous les acteurs et les actrices du Québec.

Pourquoi? Parce que Barbeau a le goût d'autre chose, qu'il est allé, comme il dit, «au bout du trip des coupes d'époque», qu'il n'aime pas avoir l'impression de commencer à tourner en rond, qu'il en a ras le bol de voir que bien des gens associent encore son nom à boas, crinolines, feydeauseries qu'on sort d'un garderobe, et que pour lui le théâtre qui se prépare par les nouvelles générations, «celui que l'on jouera dans dix ans», précise-t-il, «n'aura que très peu de rapports avec celui qui se fait encore».

«Dans dix ans, ce n'est pas moi qui va le faire ce théâtre, et ce qui m'importe maintenant c'est ce qui vient après ce que l'on a fait, nous! Les vedettes vont mourir! Et c'est tant mieux!»

C'est à l'École nationale de théâtre que Barbeau affirme avoir pris, au cours des dernières années, son «grand tournant» vers une remise en question de son travail de créateur. Il y a rencontré des gens comme Michèle Rossignol, dont il souligne la vivacité et le progressisme, avec qui il y a eu naturellement entente sur des buts communs de démocratisation de la création théâtrale. Il ne s'agit plus pour lui de perpétuer ces séparations «dépassées» entre chacune des disciplines et surtout entre chacun des artisans qui participent à un spectacle, le décorateur faisant sa maquette sans avoir rencontré l'équipe, le metteur en scène se contentant de demander au costumier s'il a lu la pièce, le comédien s'isolant dans sa réputation, etc., mais au contraire il s'emploie maintenant dans son enseignement à faire comprendre à ceux qui veulent faire du théâtre comment il est essentiel de se concerter, se confronter, et établir ainsi des rapports humains entre les participants («on vit aussi quand on est sur une scène, il n'y a rien de désincarné dans le métier théâtral»), et finalement trouver la vérité d'une pièce à travers chacun des artisans.

De plus en plus pédagogue, François Barbeau accorde une importance particulière à cette «année générale» qui précède, autant pour les comédiens que les élèves en production, les trois années de la formation que dispense l'École nationale. Il s'agit du premier contact avec le théâtre et avec des professionnels où l'on a aboli d'entrée de jeu toutes les barrières entre les disciplines. Un décorateur en herbe aura à faire un travail de comédien, une comédienne aura à faire un éclairage, et vice versa. Barbeau est à la disposition de ces étudiants pour «leur montrer des directions» et non essayer de leur enseigner unilatéralement comment on fait un costume ou une plantation. Il va plutôt découvrir avec eux de nouvelles approches qu'en imposer des anciennes mal comprises, tout en mettant à profit auprès des étudiants l'irremplaçable expérience qu'il a accumulée depuis le temps où, au désespoir de son père, il jouait ostensiblement à la poupée.

François Barbeau est un maître qui a fait depuis longtemps le tour de l'histoire du costume («une histoire qui n'est pas intéressante en soi», dit-il) et qui sait que le plus important en ce domaine est d'être à l'écoute de son temps plutôt qu'à la remorque des traditions. Il y a eu des Adrienne Lecouvreur qui ont dû jouer Phèdre en robe à panier; Talma qui a fait scandale en jouant Brutus dans la sévérité du costume antique. «L'important, me disait Barbeau, ce n'est pas tant de trouver la ligne juste et historique d'un costume, mais d'avoir quelque chose à dire à travers!»

A l'École, au lieu de faire dessiner des manches capes, il entreprend une démarche intime avec chacun des élèves d'année générale où ceux-ci, à partir d'un texte qu'ils écrivent sur un événement qui leur est très personnel, illustrent leur «moi» sous la forme qu'ils l'entendent et atteignent ainsi à une mise en question de leur intérêt dans la «représentation». Ceux qui restent après cette année préparatoire sont prêts à aller plus loin.

«Le théâtre professionnel québécois, parce qu'il ne se remet pas assez en question, court vers la sclérose», me lance Barbeau en me faisant faire le tour des ateliers de l'École et en s'arrêtant devant une maquette d'un élève de troisième qui situe le *Quatre à quatre* de Garneau dans un filet d'acier s'étendant au-dessus de l'espace réservé aux spectateurs, puis en me montrant une autre maquette de la même pièce où à travers des échafaudages d'acier s'alignent des écrans-vidéo devant transmettre les vibrations de la voix. «On continue de produire dans les théâtres officiels des spectacles en ligne comme des produits à la chaîne, le théâtre commercial se multiplie, et c'est très dangereux de se contenter d'une telle situation», affirme Barbeau qui signale le cul-de-sac dans lequel le théâtre québécois s'engage s'il ne se renouvelle pas.

«On ne peut plus continuer comme ça et, dans des circonstances économiques comme celles qui prévalent, il faut faire autre chose que couper, diminuer les budgets, réduire les distributions, se couper des grandes oeuvres avec lesquelles l'imagination et la création auront toujours à évoluer. Avec une telle attitude, on finit par jouer en pauvre avec des prétentions de riche, et l'on finit par se satisfaire des choses à moitié, à diluer ses exigences. Ce qu'il faut c'est inventer de nouvelles formes, jouer peut-être moins de pièces mais trouver de nouveaux lieux comme l'a fait Ronfard avec Espace libre, envisager le théâtre avec l'attitude d'artisans sensibles à tous les aspects d'une production, habitués à exercer leur sens créatif, ayant pris conscience de ce qu'ils sont: ce qui est essentiel.

«Je condamne le système en vigueur dans les troupes professionnelles qui sous-entend qu'un comédien doit être connu pour obtenir un rôle. C'est ridicule, et on se retrouve avec des comédiens de télé-romans qui n'ont jamais joué au théâtre et qui sont en haut de l'affiche. Il en résulte qu'on ne donne pas assez de chances aux jeunes comédiens, et que le théâtre professionnel se bloque ainsi des possibilités de renouvellement.

«Si vous voulez mon avis, m'a dit Barbeau avant qu'on se quitte, le monde commence à manquer d'exigences créatrices, et c'est très grave».

Le commentaire est peu négligeable, venant d'un de ceux qui, depuis vingt ans, ont guidé le théâtre québécois dans les voies du professionnalisme.

Le rempart de Dieu

Estampes et dessins sous Luther

par René Viau

Portrait de Luther, par Hans Baldung Grien, 1521. Gravure sur bois.

«C'EST un rempart que notre Dieu», chantait l'hymne de la Réforme, immortalisant la Veste Coburg, une forteresse où Martin Luther, excommunié et banni, s'était réfugié en 1530. Aujourd'hui, la Veste Coburg abrite le Kunstsammlungen, un musée d'art à la collection célèbre. Plus de 300,000 dessins et estampes où l'Allemagne nous livre avec aisance son tempérament. Quelques-unes des oeuvres de cette précieuse collection, témoin de l'âge d'or de l'art pictural germanique; dessins et estampes d'Hans Baldung Grien, d'Albrecht Altdofer, de Lucas Granach l'Ancien, d'Holbein le Jeune, ont quitté leur repaire permanent. Après avoir été présenté au Detroit Institute of Arts, l'exposition intitulée «C'est un rempart que notre Dieu: Estampes et dessins du temps de Luther» est à la Galerie nationale d'Ottawa jusqu'au 31 janvier prochain. L'occasion est rarissime à un triple point de vue. C'est donc un choix d'oeuvres absolument représentatif d'une collection unique qui s'offre à nous. Oeuvres impossibles à voir sans envisager le voyage en Allemagne, et même là-bas, elles ne sont pas toujours aussi accessibles. Qui avait vu ce groupe de dessins de Dürer, le plus important existant actuellement hormis à Vienne? Et ce groupe d'esquisses du Maître des tondos de Cobourg? Et ces estampes uniques d'un autre graveur anonyme, le remarquable Maître du Hausbourg que l'on désigne aussi comme le Maître du Cabinet d'Amsterdam? La collection d'estampes et de dessins comprend également des livres peints à la main et des oeuvres dites populaires. Ce sont des gravures sur bois représentant en général des scènes religieuses, diffusées dans les lieux de pèlerinage ou insérées dans des livres produits grâce à l'apparition de l'imprimerie au caractère mobile. Bref, un ensemble qui vaut le déplacement et il faut prier Dieu dans son rempart que les aléas de l'espace de publication disponible favorisent la publication rapide du catalogue. Derrière la diversité des thèmes et des manières, ce sont aussi le portrait d'un monde charnière et celui de l'âme germanique à travers son art qui se dévoilent.

C'est d'abord par souci nationaliste que la fastueuse collection de la Veste Coburg a été rassemblée par le duc Franz Friedrich Anton, grand père de la reine Victoria.

L'état de conservation de la plupart des oeuvres exposées est étonnant.

C'est le reflet d'une époque tourmentée que l'on a ici. Les thèmes courants de l'époque: la mort, la guerre, le pouvoir, la religion s'allient à la satire sociale et à la curiosité qu'apporte la Renaissance pour la vie quotidienne. L'artiste est curieux de tout ce qui se passe autour de soi. Il découvre l'amour mais aussi l'angoisse religieuse à un moment qui n'avait rien de bien simple. Un pied dans le monde médieval, l'autre dans le futur dans lequel l'on entre en reculant. Peur du diable, sentiment tragique. On le voit dans les planches de l'Apocalypse de Dürer, le plus eschatologique. Luther effectivement n'était pas loin. Un fantastique tout médiéval s'épanouit dans cette crise religieuse. On glorifie le passé. On s'inquiète du futur. Temps troublés. L'expressionnisme en plus, l'art du Nord au 16e siècle, c'est aussi l'harmonie italianiste qui entre en conflit avec les tendances autochtones et médiévales. Il en résultera pour une large part, l'abandon des formules traditionnelles et, peut-être, l'émancipation par une prise plus directe, sur la vie, les types humains, les événements et la turbulence de la nature.

«Vraiment l'art réside dans la nature: qui peut l'en extraire le possède», écrit Dürer mais encore: «Plus ton oeuvre sera conforme dans son aspect à la vie, écrit le maître de Nuremberg dans son *Traité des proportions du corps humain*, meilleure elle sera. Aussi, ne t'imagine pas que tu puisses faire quelque chose de mieux que ce que Dieu a créé.» L'humanisme à l'ombre des remparts du divin! Entre l'observation du monde et le pessimisme métaphysique, toute l'exposition est là. Dürer qui cherchait dans ses traités la beauté humaine idéale exprime dans le dessin et la gravure ses traits de résistance. Il s'y délivre de la quête de l'harmonie qui le hantait pour revenir spontanément au gothique tardif du cru. Il s'y livre à une passion analytique du paysage, ce paysage horizon qu'il découvre. Les estampes, les gravures sur bois de ce grand esprit comptent parmi les plus belles jamais produites. Son «Saint-Eustache» ambitieux de par ses dimensions démontre sa maîtrise inégalée du burin.

Altdofer est un autre pionnier du paysage. Chez lui, le paysage ne sert plus simplement de fond à l'activité humaine mais devient en soi objet d'art. C'est alors tout nouveau que cet intérêt pour les thèmes séculiers et non narratifs. Hans Holbein le Jeune, fils d'un célèbre peintre de retable dépassera son père en notoriété. Il fera la transition entre le monde médiéval catholique pour devenir le plus européen des peintres allemands, opérant une synthèse des courants internationaux d'alors. Il est typiquement renaissant. Parmi les plus préservés de ses dessins, on peut voir une savante étude de joaillerie. Altdofer et Holbein abandonnent la peinture pieuse, sans doute, aussi parce que la Réforme ayant condamnée les images pieuses, il n'y a plus aucune demande dans le Nord après 1520 pour ses sujets. Hans Baldung Grien dans ces dessins d'étude de vitrau^v propose un foisonnement luxuriant: étalage de fierté individuelle qui sera aussi condamné par la Réforme. Mais ailleurs, tels que dans les oeuvres délicieuses et très rares du Maître du livre de raison de même que chez Cranach l'Ancien, l'imagerie médiévaliste triomphait. C'était plus tôt au tournant du siècle.

L'exposition donne donc à travers des oeuvres très riches qu'il serait fastidieux de regrouper ici sous des vocables trop commodes une idée de l'écheveau complexe qui caractérise tant cette période: confrontation donc entre deux mondes, l'imagerie gothique et celle de la Renaissance. Confrontation des religions; ébranlement de l'ordre unitaire du Moyen Âge; exploration des parties inconnues de la terre-comme nous le montre le «Rhinocéros» de Dürer — découvertes scientifiques et technologiques; contestation de l'autorité de l'Église par Luther (on y voit d'ailleurs de ces fameuses indulgences...), tout cela aura des répercussions sur l'art graphique. On abandonne peu à peu l'image plate et décorative médiévale pour des formes bien modelées et stylisées. Le dessin et l'estampe fleurissent en Allemagne. Puissance et variété des styles individuels et régionaux s'y expriment. Une des meilleures expositions de l'année, donc. Celle qui achève ou qui commence. Jusqu'au 31 janvier prochain.

De retour dès le 5 janvier
Plus de 125 représentations à Montréal
au Café Molière
LE BARON DE CRAC!
avec
Réjean Wagner
Rens.: 844-7000

LES ATELIERS FRANÇOISE GRAHAM ENR.
5110, Avenue du Parc (coin Laurier)
DANSE CONTEMPORAINE
• technique
• exploration gestuelle
• chorégraphie
Renseignements: 273-2213
Permis 749870

VENTE FINALE
DEUX DERNIERS JOURS
Dimanche 3 janvier ouvert de 10h à 17h
Lundi 4 janvier ouvert de 9h à 18h.
RÉDUCTION
30% à 90%
FAITES VOS PRIX...
TOUT DOIT ÊTRE VENDU
Librairie LIBRUS 733-1414
2465 Rockland
Centre d'achat Rockland
(V.M.R.)
LIBRUS fermera ses portes à Rockland le 31 décembre

MEILLEURS VOEUX

F. de Mura, 1696-1782, «La Sainte Famille»
Galerie Dominion
1438 ouest, rue Sherbrooke
845-7471 et 7833
La galerie sera fermée du 25 au 28 déc. ainsi que le 1er janvier.

LES ORGUES DE NOTRE-DAME
L'orgueil des Montréalais
Devenez membre de cet organisme. Une chance inouie de participer à la vie artistique de Montréal.
Votre carte de membre vous donne droit à un rabais de 50% sur tous les concerts organisés par les grandes orgues.
Je désire devenir membre de "Les orgues de Notre-Dame". Vous trouverez ci-joint un chèque ou mandat poste au montant de 25 $ en paiement de ma cotisation pour un an.
Nom: Prénoms:
Adresse:
Ville:
Province: Code postal:
Prière de poster à:
Les orgues de Notre-Dame
424, rue St-Sulpice
Montréal, QC H2Y 2V5
Les Orgues de Notre-Dame
Directeur musical: Monsieur Pierre Grandmaison

Centraide

Draperies...
Contemporaines et traditionnelles
La plus grande spécialiste de draperies tissées à la main au Québec depuis 1949
Boutique L'Artisane Inc.
165 est, rue St-Paul, Vieux-Montréal, 861-7697

«Reds»: de politique et d'amour

par Richard Gay

DES nombreux films américains qui ont pris l'affiche à l'occasion des fêtes, *Reds* figure parmi les productions les plus importantes et les plus attendues.

Ce film, on le doit tout entier à Warren Beatty qui non seulement interprète le personnage principal mais signe aussi le scénario (écrit en collaboration avec Trevor Griffiths), la réalisation et la production. Voilà déjà plusieurs années que Beatty ne se contente pas de jouer différents rôles mais cherche à s'impliquer plus à fond dans le processus de création cinématographique. C'est cependant la première fois qu'il participe aussi totalement à un projet et *Reds*, résultat de trois années d'efforts, constitue très certainement l'oeuvre la plus ambitieuse à laquelle il ait donné forme jusqu'ici.

Si le film s'intitule *Reds*, c'est qu'il a pour personnage principal John Reed, un journaliste américain qui au début du siècle s'est fait un ardent défenseur du syndicalisme et de la cause socialiste. Il s'est même rendu en Russie au moment de la révolution et c'est à partir de cette expérience qu'il devait écrire un livre maintenant célèbre, *The Ten Days That Shook the World*.

Mais le film est axé non seulement sur les préoccupations politiques de John Reed mais aussi sur sa relation amoureuse avec Louise Bryant, femme libérée et journaliste de métier qu'interprète Diane Keaton. Depuis Portland en Oregon, en passant par Greenwich Village, Provincetown et jusqu'en Russie, on voit la naissance de leur relation, leur mariage, les complications, les séparations, les retrouvailles, la mort de John. Suivre ces deux personnages, c'est aussi rencontrer des politiciens, des artistes, des écrivains: des gens comme Emma Goldman ou Eugene O'Neill qu'incarne Jack Nicholson.

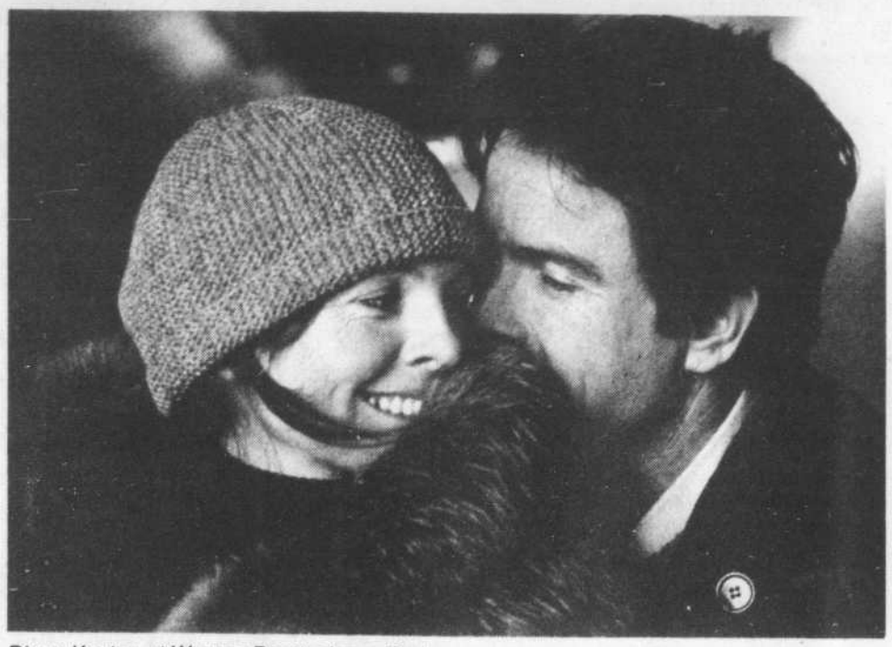

Diane Keaton et Warren Beatty dans «Reds».

Des deux principales composantes du film, la politique et le drame amoureux, c'est cette dernière qui fonctionne le mieux au niveau du récit, même s'il est vrai que dans *Reds* politique et histoire d'amour sont étroitement fondus dans un même tout. Le film prend vie, forme, intensité lorsqu'il est question de la relation souvent troublée entre John et Louise. Le talent de Warren Beatty, scénariste et réalisateur, se manifeste en effet avec plus d'aisance dans cette dimension du long métrage même s'il faut admettre que par moments son traitement est racolleur.

Les moments les plus proprement politiques ne sont pas tous ternes et ennuyants mais plusieurs le sont. On y parle souvent trop, beaucoup trop, ce qui fait que cette production de plus de trois heures n'est pas sans longueurs. Ce qui vraisemblablement a intéressé Warren Beatty, c'est la fougue, l'énergie, le romantisme de John Reed plus que ses idées politiques et en fait dans la dernière partie du film celle qui suit la Révolution il a du mal à démêler le brassage idéologique qui prend place dans les coulisses de la politique soviétique.

Un des aspects les plus intéressants et les plus innovateurs aussi de cette grosse production qui, précisons-le, a coûté $33 millions, c'est que Warren Beatty introduit, ponctue et clôt son récit politico-romantique d'une série de témoignages de personnes âgées qui dans leur jeunesse ont suivi l'aventure de John Reed et Louise Bryant. C'est ainsi qu'intervient entre autres Henry Miller. Et même si les témoignages ne paraissent pas toujours d'une pertinence évidente, le simple fait d'introduire dans un tel long métrage des interventions semblables confère à l'ensemble un caractère inusité pour une production hollywoodienne aussi coûteuse, situe le récit dans une certaine perspective historique et l'enracine davantage dans la réalité sociale et humaine qui a été la sienne.

Autre aspect fort intéressant: l'interprétation de Diane Keaton. Si ses costumes peuvent rappeler par moments les rôles que lui a fait tenir Woody Allen, son jeu, son regard, son intonation sont ceux d'une actrice qui s'est avérée capable de vivre complètement, de l'intérieur comme de l'extérieur, ce personnage de femme franche, directe, libérée qu'était Louise Bryant. À un tel point qu'on retient davantage son interprétation que celle de Warren Beatty qui n'est pas médiocre mais qui a dû partager son énergie et sa concentration entre la scénarisation, la production, la réalisation et l'interprétation. Enfin Jack Nicholson dans le rôle d'Eugène O'Neil est excellent: peut-être plus réservé que de coutume mais tout aussi fascinant.

Finalement le grand mérite de *Reds* aura été de nous faire découvrir deux êtres passablement extra-ordinaires mais qui, à leur époque, ont été pour ainsi dire marginalisés par la société où ils ont vécu. Ce film, faut-il le souligner, chante deux héros de la gauche et de la contestation. Bel exemple de récupération capitaliste, diront certains. Peut-être. Mais il faut admettre qu'il n'y a pas si longtemps Hollywood, avec un film comme *Nicholas and Alexandra* par exemple, voulait apitoyer les spectateurs sur le sort des derniers tsars à l'époque de la révolution d'octobre. De *Nicholas and Alexandra* à *Reds*, les choses ont tout de même changé: les héros en tous cas ne sont plus du même côté de la barricade.

Le choix des héros, l'ampleur de la production assumée par Warren Beatty, la forme du récit qui mêle témoignages et fiction, la qualité des comédiens et des techniciens dont Vittorio Storaro à la caméra, voilà qui a suffi à la critique new-yorkaise pour accorder à cette production la palme du meilleur film américain de l'année. *Reds* n'a cependant ni le souffle, ni l'élan de *Docteur Zhivago*. (Aux cinémas Claremont, Loews et Dorval.)

en tête d'affiche

Passion d'amour. La relation terrassante entre un jeune militaire et une femme laide. Hypnotisant! De ce cinéaste toujours surprenant qu'est Ettore Scola. (Au cinéma Elysée.)

■

Palermo oder Wolfsburg. Un ouvrier italien doit quitter le soleil de Palerme pour trouver du travail. Il aboutit dans la grisaille de Wolfsburg où il trouvera travail, amour mais aussi procès. Passionnant et déroutant! Grand Prix du Festival de Berlin en 1980. (Au cinéma Elysée.)

■

L'Homme de fer. Porté au faîte de l'actualité politico-cinématographique par les événements que vit intensément la Pologne d'aujourd'hui. D'Andrzej Wajda. (Au Berri.)

L'année prochaine si tout va bien. Pour Isabelle Adjani qui, pour une rare fois, joue dans une comédie légère. Un film de Jean-Loup Hubert fort bien reçu lors du dernier Festival des films du monde. (Au Palace et au Laval.)

■

Ragtime. La dernière réalisation de Milos Forman qui nous a déjà donné «One Flew Over the Cuckoo's Nest». On y retrouve James Cagney qui n'a pas joué au cinéma depuis plus de vingt ans. D'après le roman célèbre de E.L. Doctorow. (Au square Westmount.)

■

Pixote. Le titre signifie «Pee-wee». Une fiction basée sur le sort d'un des trois millions d'enfants qui vivent dans la rue au Brésil. Film bouleversant du Brésilien Hector Babenco. (Au Cinéplex.)

Beau-père. De Bertrand Blier qui semble prendre plaisir à aborder des sujets difficiles. Ici: la relation entre une adolescente et l'amant de sa mère décédée. Avec Patrick Dewaere et Ariel Besse, tous deux merveilleux. (Au Palace.)

■

Garde à vue. Pour la face à face Lino Ventura-Michel Serrault. Un drame policier signé Claude Miller. (Au Brossard.)

■

The French Lieutenant's Woman. Un roman célèbre de John Fowles adapté par Harold Pinter, interprété par Meryll Streep et mis en scène par Karel Reisz. Intelligemment dans les trois cas. Esthétiquement superbe! (Au Avenue.)

■

Raiders of the Lost Ark. La meilleure production américaine de l'été dernier réunissant les talents du producteur George Lucas («Star Wars») et du réalisateur Steven Spellberg («Jaws»). (Au Impérial en français, au York en anglais.)

■

C'est surtout pas de l'amour: un film sur la pornographie. La haine de la femme inhérente à la pornographie. Un document personnalisé tourné par Bonnie Klein et produit par l'ONF. (Au Cinéplex en français et en anglais.)

■

Trois Frères. À l'occasion du décès de leur mère, trois fils se retrouvent auprès de leur père. Ils discutent, rêvent, pleurent. Francesco Rosi en profite pour aborder les thèmes du terrorisme, de la délinquance et des revendications ouvrières. Film de conscience et d'espérance. (Au cinéma Place Ville-Marie.)

■

Les uns et les autres. Musique, danse, spectacle, mouvement, carambolage d'images plus étourdissantes les unes que les autres, tout pour que les inconditionnels de Lelouch ne s'ennuient à aucun moment. (Au Parisien.)

■

Nous sommes plusieur, boucoup de monde. La cinéaste Manon Barbeau a filmé un groupe de déficients mentaux légers et moyens et surtout leur a donné la parole. On y découvre des êtres attachants, extraordinairement ordinaires. (Au Parallèle, jusqu'au 3 janvier.)

■

Gallipoli. Le drame de jeunes Australiens poussés comme du bétail devant les fusils ennemis, victimes en 1915 de l'absurdité de la guerre, mais plus précisement encore de l'absurdité des stratégies britanniques. Beau, puissant, dénonciateur! Un film de Peter Weir. (Au Cinéplex.)

■

La Maman et la putain. Sans doute le film le plus important de Jean Eustache décédé en novembre dernier. Avec Jean-Pierre Léaud, Bernadette Lafond et Françoise Lebrun. (Au Conservatoire d'art cinématographique le 3 janvier.)

■

Retrospective Greta Garbo. Une série de huit longs métrages dont «Queen Christina» mettant en vedette l'unique Greta Garbo. (Au Conservatoire d'art cinématographique du 7 au 10 janvier.)

■

Trois courts métrages québécois. «Robert N.» de Pierre Goupil, «Ensoleillé avec passages nuageux» de Gilles Noël et «Le Petit pays» de Bertrand Langlois. (Au Parallèle, du 4 au 10 janvier.)

■

Coup de torchon. A voir pour le tandem fascinant que constitue le raélisateur Bertrand Tavernier et le comédien Philippe Noiret. Celui-ci interprète le rôle d'un policier dans un village de l'Afrique occidentale française en 1938. Drames existentiels, romantiques, humour noir, violence et surtout propos troublants sur le colonialisme et la racisme. (Au cinéma Place Ville-Marie.)

Richard GAY

Photos de Sam Tata

OTTAWA (PC) — Sam Tata, photographe montréalais né à Shanghai en 1911, a séjourné dans sa ville natale en 1949. Jusqu'au 10 janvier, la Galerie nationale du Canada présente une exposition de photos en noir et blanc, qui sont autant de documents sur la vie quotidienne, les procès politiques et les défilés à Shanghai pendant la période de transition la plus critique de l'histoire socio-politique de la Chine.

Didier FARRÉ présente
POUR TOUS
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs
Laissez-passer non valables
LES UNS ET LES AUTRES
Le PARISIEN 1
480 STE-CATHERINE O 866-3856
1.00, 4.45, 8.30,
SAMEDI DERNIER SPEC. 11.55

PATRICK DEWAERE et ANNY DUPEREY
dans la nouvelle comédie de
PHILIPPE DE BROCA
POUR TOUS
PSY
2e mois
12:10 - 2:05 - 4:00 - 5:55 - 7:50
BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

...POLOGNE 1981...
...Le film choc qui raconte l'histoire de la noble lutte d'un peuple en quête de sa liberté...
POUR TOUS
L'HOMME DE FER
PALME D'OR CANNES 1981
un film de ANDRZEJ WAJDA
DÈS DEMAIN!
BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
TOUS LES JOURS:
1.00 - 3.40 - 6.20 - 9.00

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR ÉTRANGER DE 1981
Philippe Noiret, Charles Vanel, admirables...
«Admirable de bout en bout» —Europe 1
«Un grand cinéaste, un grand film» —L'Humanité
«Un très beau film» —Le Quotidien
«Il y a peu de films qu'on a envie de revoir. De *Trois Frères* on ne se lasserait pas» —La Croix
«Vanel est superbe» —Le Matin
«Un chef-d'oeuvre» —La Vie Ouvriere
«Un très grand film d'un profonde humanité et certaines scènes demeurent inoubliables. Un chef d'oeuvre» —France Inter
«Un vrai chef-d'oeuvre. Une maitrise cinematographique exceptionelle magnifie cette oeuvre qu'il faut voir absolument» —Le Figaro
«Emouvant» —V.S.D.
«Un grand film—tourné avec un sens de la beauté, de la noblesse, de la grandeur des sentiments tous ses interprètes sons excellents» —France Soir
«Trois Frères—oeuvre universelle, demeure un des plus beaux films de Rosi, d'une intensité d'une gravité, d'une noblesse, d'une sensibilité, d'une sensualité, d'une simplicité, même absolument bouleversantes» —Pariscope
«NOBLE MAGNIFIQUE» —Le Monde
EN NOMINATION POUR UN OSCAR ... MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1981
POUR TOUS
9e SEM. À MONTRÉAL!
VIVAFILM PRESENTE
UN FILM DE FRANCESCO ROSI
TROIS FRERES
avec PHILIPPE NOIRET • MICHELE PLACIDO • VITTORIO MEZZOGIORNO
ANDREA FERREOL • MADDALENA CRIPPA • SARA TAFURI et avec CHARLES VANEL
PLACE VILLE-MARIE
CINEMA 2 866-2644
12.35, 2.45, 4.55, 7.05, 9.15

PATRICK DEWAERE
dans
PATRICK DEWAERE
dans
14 ANS
un film de CLAUDE SAUTET
"CLAUDE SAUTET NOUS OFFRE À SON TOUR UN CHEF D'OEUVRE!" —Le Point
"UN CHEF-D'OEUVRE MODERNE!" — Le Figaro
"À VOIR EN PRIORITÉ!" —Le Figaro
"L'UN DES MEILLEURS FILMS DE CLAUDE SAUTET!" — V.S.D.

2e SE...
avec BRIGITTE FOSSEY
JACQUES DUFILHO et YVES ROBERT
avec CLAIRE MAURIER
Le PARISIEN 5
480 STE-CATHERINE O 866-3856
1.05, 3.15, 5.25, 7.35, 9.45,
SAM. DERNIER SPECTACLE 11.55

PRIX SPECIAL DU JURY A ETTORE SCOLA
FESTIVAL DE CANNES 1981
«A DE LA CLASSE» NEW YORK TIMES
«On aime beaucoup.» NOUVEL OBSERVATEUR
«Scola fait le compte rendu. . .de cette passion en touches subtiles.» LE POINT
«Un film qui nous rend le plaisir du grand récit romanesque.» LE MATIN
VIVAFILM PRESENTE
UN FILM DE ETTORE SCOLA
BERNARD GIRAUDEAU et LAURA ANTONELLI
JEAN-LOUIS TRINTIGNANT

Passion d'Amour
avec BERNARD BLIER
MASSIMO GIROTTI VALERIA D'OBICI
mise en scène de ETTORE SCOLA
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053
2e SEMAINE!
JEU. à DIM. 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
SEM. 7.15, 9.30

«Un mauvais fils»

Un bon Sautet

par Francine Laurendeau

NI vous ni moi ne goûtons les énumérations de titres, mais pour ceux qui ne replaceraient pas bien Claude Sautet, rappelons tout de même que ce cinéaste a réalisé une dizaine de longs métrages, dont *Les Choses de la vie, César et Rosalie, Vincent, François, Paul et les autres, Une histoire simple*. D'un film à l'autre, il poursuit sa description attentive des moeurs d'une petite bourgeoisie bien française. Mais l'observateur n'a rien d'un entomologue. Et ses personnages sont mus par des scénaristes-dialoguistes habiles qui manient l'art de l'imprévisible rebondissement, du trait brillant, de la réplique bien frappée.

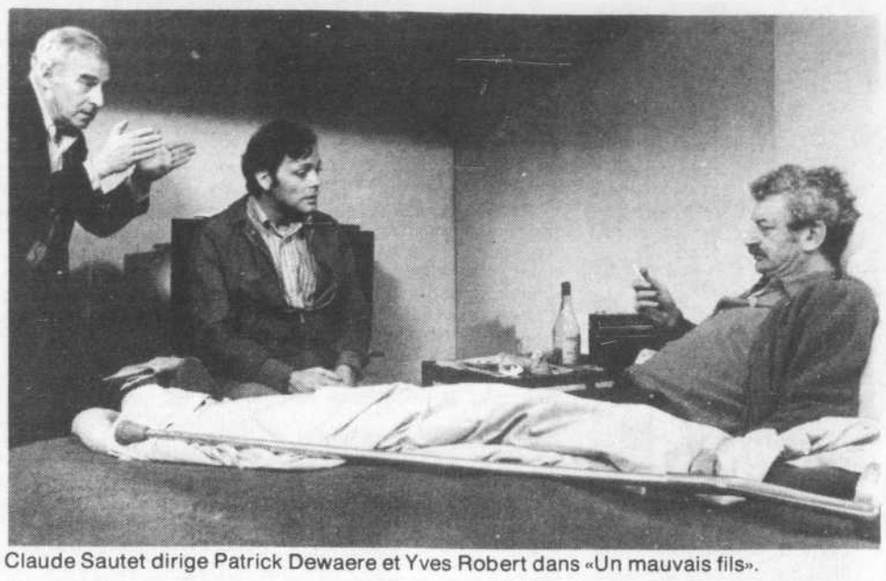

Claude Sautet dirige Patrick Dewaere et Yves Robert dans «Un mauvais fils».

Dans *Un mauvais film*, Sautet s'écarte de ses sentiers habituels pour nous présenter un conflit entre un père et son fils, situé avec précision dans un milieu d'ouvriers et de petits commerçants. Le film commence par le retour de Bruno (Patrick Dewaere), fils prodigue, qui vient de purger en Amérique quelques années de prison pour trafic de drogues. Son père (Yves Robert) l'accueille assez froidement et ne tarde pas à lui faire comprendre qu'il est responsable du suicide de sa mère. Un bien mauvais fils.

Un mauvais fils, vraiment? Peu à peu, ce postulat va se retourner, comme un gant. Et si la drogue n'avait été pour Bruno qu'un stupide accident de parcours dont il est maintenant bien guéri? Et si le père, par sa défection, n'avait pas lui-même poussé la mère à se réfugier dans les barbituriques? Et quel est dans toute cette histoire le véritable rôle de Madeleine (Claire Maurier)? Bruno accepte stoïquement les travaux les plus durs pour sortir du chômage. Bruno aime et soutient Catherine (Brigitte Fossey), une droguée qui n'en est pas encore sortie. Et surtout, avec une obstination touchante, il revient auprès de son père, incurable bougon dont il espère lasser l'hostilité. Seules la maladie et la solitude réussiront à désarmer le vieil homme qui admettra enfin, d'un geste, avoir besoin de ce fils si durement rejeté. Et Bruno et son père connaîtront ensemble, peut-être pour la première fois, la détente de la tendresse partagée.

Bien sûr, ce film risque de désarmer les habitués de Claude Sautet. Les dialogues sont simples et quotidiens, sans mots d'auteur. On n'y fréquente pas le grand monde, encore que la librairie d'art d'un esthète vieillissant (Jacques Dufilo) soit un des lieux de l'action. Mais on retrouvera le regard chaleureux de Sautet pour chacun de ses protagonistes dont les plus secondaires sont interprétés avec une admirable sincérité. Tout comme Gérard Depardieu, Patrick Dewaere joue beaucoup et n'est pas toujours dirigé avec bonheur. Dans *Un mauvais fils*, sa sensibilité intérieure et frémissante arrive à faire de ce personnage un peu gauche et timide, qui ne sait pas extérioriser ses sentiments, un être profond et attachant. Dans le rôle encore plus laconique de son père, l'acteur - réalisateur - producteur Yves Robert apporte toute l'opacité de sa présence. Mentionnons également la justesse du jeu de Brigitte Fossey et de Claire Maurier. Un très bon Sautet. Au Parisien.

■

En guise de conclusion, réglons son cas à *Quartet*, film franco-britannique de James Ivory, avec Alan Bates, Maggie Smith et Isabelle Adjani, d'après la romancière anglaise (1928) Jean Rhys. Je n'ai pas lu cette intrigue perverse qui se passe dans le Paris des années vingt. Mais j'ai vu, au dernier Festival de Cannes, le long-métrage de James Ivory qui m'a surtout laissé le souvenir d'un ennui noble et sophistiqué. *Quartet* n'ajoute rien à la jeune gloire d'Adjani. (Et je conseille à ses fans, s'ils ne l'ont déjà fait, d'aller plutôt découvrir ses talents de comique dans *L'année prochaine si tout va bien*, moins ambitieux et franchement drôle.) En version originale anglaise au Cinéplex. En version française doublée au Complexe Desjardins.

Un estimable document pour l'artisan du théâtre

par Jacques Larue-Langlois

Dictionnaire du théâtre, de Patrice Pavis, éd. Scoiales, Paris, 1981, 483 pages.

INESTIMABLE acquisition pour tout individu féru de théâtre et désireux d'asseoir sa passion sur des connaissances théoriques quasi exhaustives que ce *Dictionnaire du théâtre*, de Patrice Pavis, paru récemment aux Éditions Sociales, à Paris.

Dépourvu de dogmatisme comme d'impérialisme du savoir, cet outil encyclopédique «renseigne le lecteur sur le vocabulaire critique et les méthodes d'analyse du texte et de la représentation». Dramaturgie, mise en scène et sémiologie théâtrale y sont abordées en parallèle dans une série de définitions de 500 termes classiques et récents, dont l'ordre alphabétique, pour une fois admirable de logique spontanée, mène de l'Absurde au Vraisemblable.

Pour l'auteur, ce livre ne doit offrir «ni la tranquille assurance de l'annuaire téléphonique, ni la bonne conscience du code pénal». Il se contente de proposer une interprétation du fonctionnement théâtral, tant du point de vue du texte que de la mise en scène des spectacles. Rien n'y doit être considéré comme définitif et codifié une fois pour toutes, l'instrument demeurant avant tout ponctuel. «Notre époque théâtrale, écrit Patrice Pavis, dans son avant-propos, me semble être celle de l'après-brechtisme». Ce qui n'exclut pas, bien au contraire, de «penser le brechtisme en fonction des nouvelles pratiques (théâtre du quotidien, formes cérémoniales de jeu, usage psychanalytique de la scène, etc.)».

Dans cet esprit, un mot simple, comme le mot «acteur», par exemple, reçoit d'abord une définition globale, aussi générale que possible, selon le principe même du dictionnaire, afin de fournir au lecteur une première orientation, identifiant un mot inconnu ou mal connu. L'auteur rappellera ensuite que le mot englobait, au 17e siècle, autant le personnage que la personne qui l'incarnait puis soulignera la «désaffectation du mot chez les 'spécialistes' (alors que le grand public continue à parler de grands acteurs et de belles actrices)», avant de renvoyer au synonyme de «comédien». Ce dernier ne s'oppose plus, comme jadis, au tragédien, mais est devenu une substance douée d'une faculté naturelle d'imitation, d'expression et d'identification, alors que l'acteur tient son rôle à distance, le manie comme un instrument destiné à produire des effets et des actions. Brecht est passé par là: la distanciation s'est articulée.

Le système de renvois par astériques à d'autres termes du dictionnaire, permettant une concaténation des définitions ainsi regroupées en champs conceptuels, constitue sans aucun doute l'élément le plus enrichissant de cet ouvrage. Pour peu que le sujet vous intéresse et que vous vous laissiez emporter par l'interminable suite de renvois, vous nagerez des heures durant dans une mer de données informatives à la fois généreuses et fascinantes. D'autant plus qu'un index systématique donne, en outre, l'occasion de replacer le terme en question dans un autre ensemble, défini par l'homogénéité du point de vue critique.

Autre atout majeur, chaque article (lire: chaque mot défini) est suivi d'une bibliographie, regroupée en fin de volume et empruntant aux «écoles» française, anglo-saxonne, allemande et italienne de quelque 500 ouvrages sur le sujet, un travail colossal auquel P. Pavis a consacré des années.

Mais tout n'est pas que science froide dans ce livre fascinant qui, nous informe l'auteur dans sa notice de remerciements, «doit son impulsion à une subvention de recherche du Conseil des Arts du Canada». L'ouvrage se laisse aussi consulter simplement dans l'éblouissement de la découverte.

Ainsi, y trouve-t-on, in extenso, des définitions claires, concises et détaillées à la fois, des 16 types de représentations théâtrales, dont un seul, la comédie, se subdivise à son tour en 22 genres différents, également décrits avec précision. Sans compter les quatre genres de drames, les quatre genres de tragédies, l'étude du message théâtral et la place de la voix comme du geste...

Dernier intérêt, personnel celui-là: cet instrument de travail me permettra dorénavant à moi, inculte journaliste venu au théâtre sur le tard et par la bande, de donner l'illusion, à mes savants collègues de la revue *Jeu*, que j'en sais autant qu'eux sur le sujet.

Peintre de la faune

QUÉBEC (PC) — Le peintre animalier Robert Bateman, de Rockwood (Ontario), expose au Musée du Québec, une cinquantaine de ses oeuvres sur le titre de «Reflets de la nature». L'exposition, prêtée par le Musée national des sciences naturelles du Canada, se poursuivra jusqu'au 17 janvier.

C'est un emmerdeur, elle est sublime... Enfin un couple exemplaire.

POUR TOUS

ISABELLE ADJANI / THIERRY LHERMITTE
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN
UN FILM DE JEAN-LOUP HUBERT
MICHEL DUSSARRAT, MARIE-ANNE CHAZEL dans le rôle d'Huguette et BERNARD CROMMBÉ
3e SEMAINE!
PALACE: 12.45, 2.35, 4.25, 6.15, 8.05, 9.55, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.40, LAVAL: JEU. à DIM. 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.50, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.45, SEM. 6.00, 7.55, 9.50
PALACE 6 — 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL — LAVAL 4 — CENTRE LAVAL 688-7776

"DU JEU SUPERBE... Un film merveilleusement intelligent, cynique et d'une brutalité bouleversante. (NORMA McCLAIN STOOP, AFTER DARK)
"MERVEILLEUX... L'histoire d'une décadence de grand style". (BRUCE WILLIAMSON, PLAYBOY)
D'après une nouvelle de JEAN RHYS.
QUARTET
un film de JAMES IVORY
14 ANS

ALAN BATES MAGGIE SMITH
ISABELLE ADJANI ANTHONY HIGGINS
avec SHEILA GISH
PIERRE CLEMENTI · SUZANNE FLON · DANIEL MESGUISH
ARMELIA McQUEEN · WILEY WOOD · DANIEL CHATTO · BERNICE STEGERS
2e sem. desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141

La magie du cinéma vous emporte dans un monde de fantaisie musicale ou règne la joie!
POUR TOUS

SPECIAL DES FETES
Maple Leaf offre un 'chips' GRATUIT à tous les enfants (quantité limitée)
Alice au pays des merveilles
Peter Sellers Michael Crawford
2e FILM — st-denis 2 — 1590 RUE ST-DENIS 845-3222
SANS FAMILLE — desjardins 2 — BASILAIRE 1 288-3141

POUR TOUS

GILLES BERIAULT présente
Noces de sang
Un film de CARLOS SAURA
(BODAS DE SANGRE)
Chorégraphie par Antonio Gades
d'après la pièce de Federico Garcia Lorca
5e mois. desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141

LINO VENTURA MICHEL SERRAULT
et ROMY SCHNEIDER dans le rôle de Chantal Martineau
14 ANS
GARDE A VUE
5e mois
Un film de CLAUDE MILLER
DISTRIBUE PAR Quartet
SUJET - COURT Prix spécial du Jury Cannes 81 « ZEA »
BERRI 5 — ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50

3e MOIS DE SUCCÈS À MONTRÉAL!
UN FILM DE BERTRAND BLIER
GAGNANT D'UN OSCAR
(PREPAREZ VOS MOUCHOIRS)
18 ANS Adultes

"Ariel Besse étonne d'ailleurs par le naturel qu'elle déploie et la qualité de son jeu"
Franco Nuovo, Journal de Montréal
"Dès la première image, 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les comédiens sont admirablement dirigés. NE MANQUEZ SURTOUT PAS 'BEAU PERE'"
Francine Laurendeau, Le Devoir
avec PATRICK DEWAERE • NATHALIE BAYE • NICOLE GARCIA • MAURICE RONET et pour la première fois à l'écran ARIEL BESSE
PALACE 5 — 698 STE-CATHERINE O. 866-6991 — McGILL
12.15, 2.35, 4.55, 7.20, 9.40, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.50 p.m.

Coupable, innocent, ...ou victime de la société?
POUR TOUS

PALERMO ODER (ou) WOLFSBURG
LE CHEF-D'OEUVRE DE
Werner Schroeter
"D'une grande intensité dramatique" — The Gazette
"DÉROUTANT ET PASSIONNANT!" — Francine Laurendeau, Le Devoir
"Il faut saluer comme un événement la présentation de Palermo ou Wolfsburg." Luc Perreault — La Presse
Gagnant du Grand Prix du Festival du Film de Berlin
Version originale allemande, sous-titres français
2e SEM. — ELYSEE 2 — 35 MILTON 842-6053 — JEU. À DIM. 1.30, 5.00, 8.30. SEM. À 8.30 P.M.

"BERTRAND TAVERNIER A RÉALISÉ UN FILM BRILLANT, CRINÇANT, CORROSIF ET INQUIETANT, UN FILM JOYEUSEMENT IMMORAL, CYNIQUE, SINISTRE ET DRÔLE!" — Dominique Jamet, Le Quotidien de Paris
PHILIPPE NOIRET · ISABELLE HUPPERT
JEAN-PIERRE MARIELLE
POUR TOUS
LE N° 1000 DE LA "SERIE NOIRE"
COUP DE TORCHON
UN FILM DE BERTRAND TAVERNIER

STÉPHANE AUDRAN · GUY MACHAND
EDDY MITCHELL · IRÈNE SKOBLINE
ÉCRIT PAR JEAN AURENCHE ET BERTRAND TAVERNIER
3e SEMAINE! — PLACE VILLE-MARIE CINEMA 1 866-2644 — 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30

LES SAINTES

GUY DESHAIES

Un paradis à l'ombre de la Guadeloupe

JE les avais vues du haut des airs; j'avais navigué à quelques reprises au large de leurs côtes, entre la Guadeloupe et la Martinique, mais jamais je n'y avais posé le pied.

A vrai dire les Saintes, puisqu'il s'agit d'elles, ne me disaient pas grand'chose. J'y voyais un bled sans grand intérêt, tout à côté, bien sûr, du papillon guadeloupéen, mais qui ne valait pas même ce court déplacement lorsqu'on se trouve dans l'une des plus belles îles des Antilles.

On m'avait dit pourtant qu'à certains égards les Saintes ressemblaient à la Polynésie, par leurs sommets, leurs escarpements, leurs plages, leur mer verte et cette sauvage beauté unique à certains îlots du Pacifique sud. Dans la seule et maigre brochure que publie l'Office départemental du tourisme de la Guadeloupe à propos des Saintes, une rivale qu'on ne semble pas aimer outre mesure d'ailleurs à la Guadeloupe dans cet extraordinaire chauvinisme insulaire, on concède cependant la phrase suivante au sujet du village de Terre-de-Haut où le bateau ou l'avion vous dépose pour la conquête des Saintes: «Avec son accueillante baie en arc de cercle, est-il écrit, son «Pain de sucre» aux monumentales orgues de basalte, Terre-de-Haut n'est pas sans rappeler un Rio de Janeiro miniature.» Eh bien, tout cela est vrai. Je viens de passer une journée seulement aux Saintes et mon seul regret est de ne pas y être resté plus longtemps.

Mais outre le paysage exceptionnel de ces neuf petites îles dont deux seulement sont habitées par 3,600 personnes, il faut d'abord parler de ces habitants blonds, descendants de Bretons, parmi lesquels plusieurs mariages consanguins ont laissé quelques curieux individus légèrement tarés mais non moins sympathiques que leurs concitoyens.

Vous marchez sur les quelques kilomètres de routes autour de Terre-de-Haut et n'importe quel automobiliste (il y en a quelques dizaines) se fera un plaisir non seulement de vous faire monter mais de vous conduire à votre destination le cas échéant. Vous voyez un bateau se préparant à prendre le large à un quai quelconque et, si le blond capitaine se rend près d'une île où vous souhaitez passer la journée, il vous prend à bord.

Une jeune fille passe sur votre chemin avec un immense plateau chargé de pâtisseries faites de confiture de coco et de pâte feuilletée et elle vous fait goûter en vous apprenant que cette pâtisserie authentiquement saintoise se nomme «tourment d'amour». Alors on achète, surtout à ce prix.

C'est ce rythme lent, nonchalant, accueillant, souriant et détendu qui nous gagne en premier dans les ineffables Saintes. Le village aux petites rues ombragées dans lesquelles des enfants blonds jouent sans danger puisque des ralentisseurs (dos d'âne) ont été installés à tous les cent mètres, est un lieu de prélassement et de repos. Les Saintois aiment parler aux étrangers. Parfois vous en rencontrez qui ne sont jamais sortis de leur île, même pas pour aller à la Guadeloupe à 15 minutes d'avion et à 45 minutes en bateau.

On vante beaucoup le Fort Napoléon sur Terre-de-Haut face au Fort Joséphine construit sur l'îlet Cabrit. La vue y est magnifique notamment sur cette baie surprenante qu'on compare à celle de Rio. Mais ce sont les gens, il me semble, qui constituent le premier attrait touristique des Saintes. Ce sont des habitants reposants: denrée extrêmement rare de nos jours.

Et puis, où que vous habitiez aux Saintes, il y a toujours une ou plusieurs plages à moins de dix minutes. À Pont-Pierre, dans la baie de Marigot, la plage est aménagée avec tables, bancs, et les campeurs sont les bienvenus. Aux Saintes nul besoin d'avoir une voiture ni même une bicyclette surtout à cause du relief, car il existe une sorte de système de transport collectif assuré par les automobilistes du cru. Si un minibus s'arrête pour vous prendre il se peut que ce soit le propriétaire de l'hôtel Bois-Joli, le plus gros établissement de l'archipel avec ses 21 chambres. Demandez-lui son menu du jour et n'hésitez pas à aller vous attabler dans sa salle à dîner toute ouverte sur la mer surplombant une plage d'où part à intervalles réguliers un excentrique marin blond à bord de son petit bateau à destination du quai municipal pour le traversier vers la Guadeloupe ou toute autre destination comme la plage de l'Anse Crawen pour les adeptes du nudisme, les autres îlots inhabités, la pêche à la bonite, la plongée. Tous cela se fait tranquillement. Vous montez à bord et c'est tout.

Il n'y a que 50 chambres d'hôtel aux Saintes. Toutes au bord de la mer. Il n'y a que trois restaurants: Le Mouillage, Le Coq d'Or et l'Abordage. Mais les hôtels comme le Bois-Joli ont une excellente table. J'y ai mangé merveilleusement surpris d'être servi par une jeune fille blonde, genre scandinave, en pleines Antilles, et qui, toute française qu'elle fut, affichait une timidité et une gentillesse pudique, une réserve qui ajoute à ce charme indéfinissable qui est la marque de commerce des Saintes.

Et les prix n'ont rien d'effrayant surtout quand on se rend compte que le propriétaire s'est légèrement gouré dans ses monnaies. Par exemple, au Bois-Joli, on vous propose une chambre première catégorie taxes et service compris ainsi que le petit déjeuner pour $34 (US) pour deux personnes ou 170 F. Le propriétaire annonce qu'il modifiera le prix en dollars selon la fluctuation des cours mais on n'a qu'à payer en francs ce qui fait, par les temps qui courent, $28.50 (US) pour arriver aux 170 F demandés. Il y a aussi La Saintoise, dans le village, l'hôtel Jeanne-d'Arc sur la plage de Fond-de-Curé (amusant non?) et La Colline qui offre des bungalows tout confort à flanc de colline avec vue spectaculaire.

Bref, vous descendez de l'avion d'Air Canada à l'aéroport du Raizet à Pointe-à-Pitre et quelques minutes plus tard vous montez dans un ADAC canadien, un Twin Otter d'Air Guadeloupe, qui, 15 minutes plus tard, vous dépose après un spectaculaire atterrissage, entre deux pics et la mer, sur Terre-de-Haut, un paradis insoupçonné.

Il y a d'autres îles périphériques des Antilles françaises comme la Désirade, Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélémy. Il y a quelques années, la préfecture de la Guadeloupe voulait promouvoir ces îles et notamment Saint-Barthélémy aux fins de soulager l'infrastructure hôtellière de la Guadeloupe et faire bénéficier davantage du tourisme les autres îles du département. Mais l'année dernière a été désastreuse au plan touristique à la Guadeloupe et à la Martinique et l'hiver 81-82 s'annonce douteux quoique moins mauvais. Cependant on ne vous parle plus tellement des îles périphériques et la grande hôtellerie guadeloupéenne et martiniquaise fait tout ce qu'elle peut pour garder ses clients. Je n'ai jamais vu Saint-Barthélémy qu'on dit extraordinaire, mais Marie-Galante m'a un peu déçu. Île plate, agricole, sans relief et qui n'a que quelques chambres d'hôtel dans les villages. Naturellement on peut rester à la Guadeloupe que je préfère, personnellement, à la Martinique et profiter de ses belles plages, de l'air frais des sommets de la Soufrière, de l'excellent réseau de Gîtes ruraux (auberges bon marché), du camping-caravaning si l'on veut en s'adressant à M. Lasseron de Caraïbes-Loisirs qui loue des «campers» on peut passer ses vacances à l'un ou l'autre des deux clubs Méditerranée de la Guadeloupe, etc. Pour finir réglons une ambiguïté au sujet des «basses terres, des grandes terres, des terres-de-haut et de-bas». Cela n'a rien à voir avec le relief ou les sommets des lieux. En réalité Basse-Terre, à la Guadeloupe est la partie la plus élevée. Ces hauts et ces bas signifient la position du territoire par rapport aux vents dominants; les alizés de l'Est. Les territoires à l'Est sont toujours, par terme maritime, désignés comme «hauts» c'est-à-dire les premiers à recevoir le vent tandis que les parties sous le vent sont appelées basses. Voilà.

Avec la nouvelle vigueur de notre dollar par rapport au franc français, la stagnation de l'industrie touristique du côté notamment de la clientèle européenne les Antilles françaises sont indéniablement toujours, parmi toutes les destinations antillaises, au sommet de l'échelle qualité-prix — comme j'ai eu souventes fois l'occasion de le dire en parlant de l'équipement, des services et de l'organisation de ce département français —.

Mais cette année ma découverte aura été tout simplement les Saintes, un petit paradis sans prétention à l'ombre de la Guadeloupe mais qu'il ne faut pas tarder à visiter avant de s'y retrouver trop nombreux.

Le madère, ce vin «éternel»

par
Monique Nuytemans

C'EST son vin qui rendit Madère célèbre. En fait le vin de Madère est plus universellement connu que l'île qui le produit. Et sa production date du 15e siècle, après la découverte de l'île par Zarco le Portugais et après le défrichage des terres.

Les premiers colons portugais importèrent des ceps de Crête et de la canne à sucre de la Sicile. Le vin de Madère était déjà connu au temps de Shakespeare qui en fait mention dans une de ses pièces.

La douceur du climat de Madère et son sol rendu fertile par l'énorme brasier qui y brûla pendant sept ans, au début de la colonie, firent que les raisins produisirent un vin unique, apprécié des amateurs et occupant une place de choix dans la cuisine des gourmets.

Le vin de Madère a la réputation d'être très doux. Ce n'est pas toujours le cas. Il en existe plusieurs sortes dont certains sont aussi secs que des sherrys et se prennent alors fort bien comme apéritif, tandis que les madères sucrés sont des vins de dessert.

Mais la meilleure façon de tout apprendre sur les vins de Madère est d'en faire la dégustation à l'une des quatre caves à vin situées dans le centre de Funchal, la capitale de Madère.

C'est un but de promenade qu'aucun touriste de Madère ne manque, car avant même de pénétrer dans une cave de charmantes hôtesses attendent les visiteurs à la porte avec un plateau couvert de petits verres de Madère.

On choisit la sorte que l'on préfère: du sec, couleur ambre; ou du doux, couleur orange brûlée. Ou les deux. À Madère personne ne compte le nombre de verres que l'on ingurgite. Au contraire. Plus on en boit, plus on leur fait honneur!

En passant par la porte cochère d'un de ces celliers, on pénètre dans une cour intérieure: pavés grossiers, charpentes de bois, plantes grimpantes, un pressoir.

Malgré la célébrité mondiale du vin de Madère, sa méthode de fabrication semble artisanale, ce qui la rend encore plus sympathique. On est loin des hangars immenses que l'on trouve en Afrique du Sud ou en Australie. Ici, le manque d'espace vital exige un minimum de surface.

Verre en main, on apprend que le vin de Madère est beaucoup plus ancien que celui de porto et qu'il fut commercialisé — comme le porto — par les Anglais. Ceux-ci, préférant d'habitude le vin doux, firent la réputation de celui de Madère au reste du monde.

Le vin de Madère le plus sec est le «Sercial» et le plus doux le «Malmsey». Dans cette dernière catégorie se situe le «duc de Clarence», le préféré des Anglais. La légende, popularisée par Shakespeare, affirme qu'en 1478, le duc de Clarence se noya dans un baril de Malmsey.

Cette fin dyonisiaque mérite qu'on l'arrose. On continue donc la dégustation avec un demi-sec. Excellent apéritif lui aussi.

On nous apprend ensuite que le vin de Madère est un vin fortifié à l'eau-de-vie et à la mélasse. Il doit sa notoriété et sa saveur actuelle à une circonstance purement accidentelle. Comme le vin de Sauternes. Sauf qu'ici, au lieu du gel qui rendit le Sauternes célèbre, il aura fallu que le vin expédié en Afrique du Sud et aux Indes dorme de longs mois dans la cale d'un navire, passe la chaleur torride de l'Équateur et qu'il se fasse puissamment brasser par le roulis et le tangage. Finalement, il devint totalement différent du vin qui avait été expédié à l'origine. En fait, il était devenu de loin supérieur. Il avait vieilli de 20 ans en quelques mois. Les producteurs décidèrent donc de simuler ces mêmes conditions atmosphériques et maritimes dans leurs caves.

Dégustation dans une cave de Funchal à Madère. (Photo MM)

Aujourd'hui, après son pressage, le vin est chauffé pendant trois mois dans des fours (des «estuvas»). Il est ensuite violemment remué. Puis mis en barils pendant au moins trois ans.

On trinque à cette merveilleuse invention dûe au hasard, et on accède à un vin mi-doux qui date de 1905. Une merveille. Ce n'est pas tous les jours qu'on boit un vin qui ait 76 ans de bouteille. Un véritable vin de dégustation. Ce qui fit dire à nos hôtes que le vin de Madère peut facilement atteindre les 200 ans sans que jamais aucune lie ne se dépose dans la bouteille. De là à dire que c'est un vin «éternel» il n'y a qu'un pas! En fait c'est un vin qui s'améliore même en bouteille.

Et pour le prouver vient ensuite une bouteille de derrière les fagots et qui date de la fin du siècle dernier. C'est le vin le plus doux, le Malmsey. Un véritable «petit Jésus en culottes de velours», aurait dit mon père qui était grand amateur de bons vins.

Assez curieusement on apprend que Madère n'a jamais produit du vin de table, même si la production du vin joue un rôle prédominant dans son économie. La raison en est purement géographique. La surface de l'île étant trop restreinte, la mécanisation y est impossible et il en coûterait trop cher de main-d'oeuvre pour produire un vin de table. Aux repas, à Madère, on boit donc du vin blanc du Portugal, du vinho verde et du Dao, qui sont excellents. Par contre on exporte, de par le monde entier, 12 millions de litres de Madère par an.

C'est en pleine forme que l'on quitte la cave à vin. Car plutôt que de vider nos verres dans l'évier à chaque dégustation, comme cela doit se faire, du moins pour les premiers, personne ne songerait à sacrifier aux règles sévères de la dégustation des vins vieux de 100 ans. Le courage nous en manqua. Si bien que du sec au demi-sec, du demi-doux au doux, on avait fait honneur à fond et à toute la gamme. Et on était bien prêts à chanter!

DISPONIBLE LE JOUR MÊME

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

Boca Raton
New Shack
1375 W. Palmetto Pk

Boynton Beach
Dan's News
640 Ocean Ave

Dania
Lucky Seven Inc., Jen Roger
265 South Federal Highway
Khan's Grocery
2102 N. Federay Hwy
Dania News
Dania Beach Blvd

Deerfield Beach
Mollo Pharmacy
233 N.E. 21 St A1A
Century News
1818 W. Hillsboro Blvd

Delray Beach
Cards Unlimited
4773 Delray Square
Delray News Tobacco
429 E. Atlantic Ave

Fort Lauderdale
Cunningham Drug
A1A Oakland Pk
Cunningham Pharm.
Las Olas Blvd
203 South Atlantic
P.N.S. Discount
3145 N.E. 9 st.
Clarks News
4 Watt St.
Bob News
1619 S. Andrews
Smith's Drug
1910 E. Sunrise Blvd
Trail and Trailer Grocery
998 N. Federal Hwy
News Rack
The Galleria Mall
Sunrise Blvd

Fort Lauderdale by the sea
City News
4402 Bougainville Dr.
Cunningham Drugs
Sea Ranch
Village Shopping Center
4759 N. Ocean Drive

Hollywood
News Rack
Hollywood Shopping Mall
Tuzzo News
1700 E. Young Circle
Beach Book Sundries
328 Johnson

Hallandale
Tobacco Town
16 — D3 Diplomat Mall
1401 E. Hallandale Blvd
Anthony's Books
1606 E. Hallandale Beach Blvd

Lake Worth
Dan's News Smoke Shop
608 Lake Ave

Lighthouse point
Lighthouse Books Store
3650 Federal North Hwy
Venetian Shopping Center

Margate
Margate Books
5869 Margate Blvd

North Miami
Grand Central Station
181 St. and Biscayne

Miami Beach
Sheldon Drug
9501 Harding Ave — Surfside
Trade Winds
17600 Collins Ave
Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave
Plaza News
79 St and Biscayne Blvd
J. and J. Stationary
209 71 St.
Freddie's News
7436 Collins ave
Sheldon Drugs
9501 Harding ave
Surfside
Hawaian Isle Gifts Shop
17601 Collins ave
House of Toys
12854 Biscayne Blvd
Humpty Dumpty Food
20156 W. Dixie Hwy.

Palm Beach
Main Street News and Books
255 Royal Poinciana Way
Gourmet Deli of the Palm Beaches
Colonnades Beach Hotel
Palm Beach Shore

Pompano
Lakeside Pharmacy
1201 S. Ocean Blvd
Oceanside Drugs
31 N. A1A (Oceanside Shopping Center)
Kwality Dry Cleaning
2668 E. Atlantic Blvd

Singer Island
Little Professor Book Center
2515 N. Ocean Ave

Sunrise
Cards Unlimited
Nobb Hill Plaza
10049 Sunset Strip

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique

VOL WARDAIR SUR LONDRES EXCEPTIONNEL **$459** CAD à— WARDAIR SUR PARIS BASSE SAISON **$585** CAD * NEW-YORK-BRUXELLES aller-retour ouvert un an **$459** US. — New-York-Bruxelles confirmé **$252** US. —Stand-by aller New-York-Bruxelles **$169** US. — SPÉCIAUX: Frankfurt-SantoDomingo-PuertoRico-Londres.

LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS, assurances autos internationales, permis international, etc...

SPÉCIAL HIVER 1981
"Achat-Rachat"

Louer hors taxe livraison depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort. Prix spécial deux et trois semaines; jusqu'à un an pour Renault.
Assurances internationales tous risques, kilométrage illimité etc... 3 semaines RENAULT R5GTL **$468.** - RENAULT 18GTL **$639** - TALBOT LS **$499*** - CITROEN 2 CV **$429*** - PEUGEOT - VW - Fiat, etc...
***Talbot et Citroen avec billets d'avion.**

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

depuis 28 ANS au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan financé dit "Achat-rachat" et le kilométrage illimité... profitez-en au maximum.

tél.: 281-1040
2050 rue Mansfield - Mezzanine B

VOYAGES SETA VOYAGES
RÉSERVATIONS BILLETS: AVION-BATEAUX-TRAINS pour l'Europe. TOURS Cuba, Mexique, Club Med, etc...

MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL À partir de $459 CAD.
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040
PERMIS DU QUÉBEC

VOYAGE CULTUREL
et touristique

UN TOUR D'ITALIE À L'OCCASION DU 800ième ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

organisé et accompagné par le

P. JULIEN DÉZIEL O.F.M.
Ancien professeur d'histoire de l'ART

24 jours, 1995$ Can. + Avion
tous les repas compris moins six

Un voyage particulièrement axé sur les villes du Moyen-Âge de l'Ombrie

RÉUNION D'INFORMATION - CONFÉRENCE

Si vous désirez assister à la réunion préparatoire à ce voyage, prière de réserver avec **André Raymond Serge Joubert à 845-8225 ou avec le Père Julien Déziel à 933-4243**

1er voyage: 25 avril au 18 mai
2ième voyage: 18 juillet au 10 août
3ième voyage: 12 septembre au 5 octobre
35 passagers par voyage

Une réalisation
VOYAGES
TRAVELAIDE LTÉE
4454 rue St-Denis Montréal H2J 2L1
téléphone: 845-8225

Les
VOYAGES HONE
offrent à tous leurs clients et amis leurs meilleurs voeux de Bonne et Heureuse Année et de
MERVEILLEUX VOYAGES
LES VOYAGES HONE
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées à Louise Valiquet (cinéma, sur scène et expositions) et à Claudine Inizan (télévision).

À noter: les horaires suivants sont effectifs à compter du vendredi le 1er jan. jusqu'au 7 jan. inclusivement.

ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "L'équipée du cannonball": 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20. "Au boulot Jerry": 13 h 00, 16 h 20, 19 h 40.

ASTRE II, — "Le lagon bleu": 14 h 35, 18 h 15, 21 h 55. "Kramer contre Kramer": 12 h 45, 16 h 25, 20 h 05.

ASTRE III, — "Damien la malédiction II": 12 h 30, 16 h 20, 20 h 10. "La malédiction finale": 14 h 25, 18 h 15, 22 h 05.

ASTRE IV, — "Le roi des cons": 14 h 45, 18 h 00, 21 h 15. "C'est pas moi, c'est lui": 13 h 15, 16 h 30, 19 h 45.

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "French lieutenant women": 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 15.

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Tropic of desire": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 15. "Ride to ecstasy": 13 h 20, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30. Jusqu'au 6 janv.

BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Un amour infini: 12 h 40, 14 h 50, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 30.

BERRI II, — "L'homme de fer": 13 h 00, 15 h 40, 18 h 20, 21 h 00.

BERRI III, — "Lèvres chaudes": 13 h 15, 16 h 15, 19 h 15, 22 h 20. "Odyssée érotique": 14 h 30, 17 h 35, 20 h 35.

BERRI IV, — "Il était une fois": 12 h 40, 15 h 35, 18 h 35, 21 h 35. "Le grand prix du siècle": 14 h 15, 17 h 10, 20 h 10.

BERRI V, — "Psy": 12 h 10' 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.

BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Estivantes pour homme seul": 12 h 30, 14 h 43, 16 h 56, 19 h 14, 21 h 37. "Été chaleureux": 13 h 55, 16 h 08, 18 h 21, 20 h 44.

BONAVENTURE I, 1 Place Bonventure (861-2725) — "Ghost story": Sam. dim.: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20' 21 h 20. Sem.: 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

BONAVENTURE II, — "Time bandits": Sam. dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Garde à vue": Sam. dim.: 14 h 20, 18 h 10, 22 h 10. Sem.: 19 h 50. "I comme Icare": Sam. dim.: 12 h 10, 16 h 00, 19 h 50. Sem.: 17 h 35, 21 h 20.

BROSSARD II, — "Des gens comme les autres": Sam. dim.: 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00. Sem.: 18 h 15, 21 h 00.

BROSSARD III, — "Un amour infini": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15. Sam.: 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15.

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Rien que pour vos yeux": Ven. sam. dim.: 13 h 00, 17 h 10, 21 h 25. Sem.: 19 h 30. "Le temps du rock'n roll": Ven. sam. dim.: 15 h 05, 19 h 25. Sem.: 17 h 30, 21 h 40.

CHAMPLAIN II, — "Voyage au bout de l'enfer": Ven. sam. dim.: 14 h 15, 17 h 25, 20 h 40. Sem.: 17 h 30, 20 h 40.

CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Messaline": 13 h 40, 17 h 25, 21 h 20. "L'éveil des sens d'Emy Wong": 12 h 05, 15 h 50, 19 h 40.

CHATEAU II, — "Tendres cousines": 14 h 30, 18 h 00, 21 h 25. "Les désirs amoureux de Mélodie": 12 h 45, 16 h 10, 19 h 40.

CINÉMA DE MONTRÉAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — Salle I — "Moi, Christiane F., 13 ans droguée prostituée": 13 h 15, 17 h 25, 21 h 30. "Un défi pour survivre": 15 h 35, 19 h 45. Salle II — "À plein gaz": 15 h 55, 20 h 25. "Lâchez les bolides": 13 h 00, 17 h 30, 22 h 00. "La course de la mort": 14 h 30, 19 h 00.

CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula": 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 Boul. de Maisonneuve (879-4349) — Série pour enfants: "One week", "Cops", "The navigator" de Buster Keaton, dim.: 15 h 00. "Max veut grandir" de Max Linder (Fr. 1912) et "La bohémienne" de James W. Horne (USA 1936), dim.: 17 h 00. "La maman et la putain" de Jean Eustache (Fr. 1973), dim.: 19 h 00.

CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Reds": 14 h 00, 20 h 00.

CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "Amour et passion": 11 h 30, 15 h 20, 19 h 15. "La sexualité chez les adolescents": 12 h 40, 16 h 35, 20 h 30. "Une maison très fréquentée": 14 h 10, 18 h 05, 21 h 55. Jusqu'au 6 jan.

COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Quartet": 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.

COMPLEXE DESJARDINS II, — "Alice au pays des merveilles": 14 h 05, 17 h 30, 20 h 55. "Sans famille": 12 h 30, 15 h 55, 19 h 20

COMPLEXE DESJARDINS III, — "Estivantes pour homme seul": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05. "Été chaleureux": 13 h 30, 15 h 45, 18 h 00, 20 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS IV, — "Noces de sang": 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.

CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Ghost story": Ven.: 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sam. dim.: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sem.: 19 h 10, 21 h 10.

CÔTE-DES-NEIGES II, — "Taps": Ven.: 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15. Sam dim : 12 h 10 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15. Sem: 19 h 00, 21 h 15.

COMMODORE, 5780 ouest, Boul. Gouin (334-8560) — "Lingeries intimes": Sam. sem.: 18 h 45, 22 h 05,. Dim.: 15 h 25, 18 h 45, 22 h 05. "La kermesse du sexe": Sam. sem.: 20 h 55. Dim.: 14 h 15, 17 h 35, 20 h 55. "Perversités suédoises": Sam sem.: 19 h 50. Dim.: 13 h 05, 16 h 25, 19 h 50.

CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Un amour infini": Ven.: 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25. Sam. dim.: 12 h 45, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25. Sem: 19 h 15, 21 h 25.

CINÉ-PLEX I, 2001 Université suite 100 (849-4518) — "C'est surtout pas de l'amour". 12 h 20, 14 h 00, 15 h 40, 17 h 20, 19 h 00, 20 h 40, 22 h 20. Sam. représentation supp.: 23 h 55.

CINÉ-PLEX II, — "La flûte à six schtroumpts": Ven. sam. dim. seulement: 12 h 10, 13 h 45, 15 h 20, 16 h 55. "Gallipoli": Ven. sam. dim.: 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25. Lun. à jeu.: 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

CINÉ-PLEX III, — "Not a love story a film about pornography": 12 h 40, 14 h 30, 16 h 25, 18 h 25, 18 h 15, 21 h 10, 22 h 00. Sam. représentation supp. 23 h 40.

CINÉ-PLEX IV, — "The fox and the hound": 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15. Sam. représentation supp.: 23 h 00.

CINÉ-PLEX V, — "Babylon": 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 50. Sam. représentation supp.: 23 h 35.

CINÉ-PLEX VI, — "Heavy metal": 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15. Sam. représentation supp.: 23 h 00.

CINÉ-PLEX VII, — "For your eyes only": 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35. Sam. représentation supp.: 23 h 50.

CINÉ-PLEX VIII, — "Quartet": 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45. Sam. représentation supp.: 23 h 35.

CINÉ-PLEX IX, — "Pixote": 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40. Sam. représentation supp.: 23 h 50. (Portugais. S-t. anglais)

DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Il était une fois": Ven. sam. dim.: 14 h 30, 17 h 30, 20 h 20. Sem.: 20 h 20. "Le grand prix du siècle": Ven. sam. dim.: 13 h 10, 16 h 00, 19 h 00, 21 h 45. Sem.: 19 h 00, 21 h 45.

DAUPHIN II, — "Des gens comme les autres": Sam. dim.: 13 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 19 h 00, 21 h 20. Sem.: 19 h 00, 21 h 20.

DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Reds": 14 h 00, 20 h 00.

DORVAL II — "Sharkys machine": 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 05, 21 h 25.

DORVAL III, — "Buddy Buddy": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "Neighbour": Ven.: 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sam. dim.: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Sem.: 17 h 30, 19 h 30.

DÉCARIE SQUARE II, — "Absence of malice": Ven.: 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05. Sam. dim.: 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 17 h 00, 19 h 00.

ÉLYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Passion d'amour": 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

ÉLYSÉE II, "Palermo": 13 h 30, 17 h 00, 20 h 30.

FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (679-8095) — "Cinderella": 12 h 30, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30.

FAIRVIEW II, — "Rollover": 12 h 35, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.

GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "La soupe aux choux": 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 00.

GREENFIELD II, — "Tarzan l'homme singe": 13 h 10, 17 h 20, 21 h 30. "Le séducteur": 15 h 05, 19 h 15.

GREENFIELD III, — "La chèvre": 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 00, 19 h 45, 21 h 30.

IMPÉRIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Les aventuriers de l'arche perdue": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Rien que pour vos yeux": Ven. sam. dim.: 13 h 00, 17 h 20, 21 h 40. Sem.: 19 h 30. "Le temps du rock'n roll": Ven. sam. dim.: 15 h 15, 19 h 35, Sem: 17 h 30, 21 h 40.

KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Sharkys machine": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30.

KENT II, — "Modern problems": Ven. à dim.: 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20. Lun. à jeu.: 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.

LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Rollover": 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.

LA CITÉ II, — "Pennies from heaven": 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.

LA CITÉ III, — "Modern problems": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, Boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Rien que pour vos yeux": sam. dim.: 12 h 30, 17 h 00, 21 h 25. Sem.: 19 h 30. "Le temps du rock'n roll": Sam. dim.: 14 h 50, 19 h 15. Sem.: 17 h 30, 21 h 45.

LAVAL-ODÉON II, — "Un amour infini": Sam. dim.: 13 h 15, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45. Sem.: 17 h 30, 19 h 30, 21 h 45.

LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "La soupe aux choux" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Sam. dernier spectacle: 23 h 20.

LAVAL II, — "Tarzan l'homme singe": 12 h 30, 16 h 55, 21 h 25. "Les séducteurs": 14 h 30, 18 h 55. Sam. dernier spectacle: 21 h 25.

LAVAL III, — "Le choix des armes": 13 h 00, 15 h 35, 18 h 10, 20 h 45. Sam. dernier spectacle: 23 h 20.

LAVAL IV, — "L'année prochaine si tout va bien": 12 h 15, 14 h 10, 16 h 05, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 50. Sam. dernier spectacle: 23 h 45.

LAVAL V, — "La chèvre": 12 h 20, 14 h 10, 16 h 05, 18 h 00, 19 h 55, 21 h 45.

LOEW'S I' 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Reds": 14 h 00, 20 h 00.

LOEW'S II, — "Buddy Buddy": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

LOEW'S III, — "Rollover": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.

LOEW'S IV — "Arthur": 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 30.

LOEW'S V — "Body heat": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Samedi dernier spectacle: 23 h 20.

MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) — "L'amour infini": 13 h 20, 17 h 35, 21 h 55. "La fille du mineur": 15 h 20, 19 h 40.

MASCOUCHE II, — "La soupe aux choux": 13 h 30, 17 h 30, 21 h 20. "La magie de Lassie": 15 h 30, 19 h 30.

MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Un amour infini": Sam. dim.: 14 h 10, 18 h 00, 21 h 45. Sem.: 18 h 00, 21 h 45. "Les faucons de la nuit": Sam. dim.: 12 h 20, 16 h 10, 19 h 55. Sem.: 20 h 00.

MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — Fermé vendredi le 1er jan. "Bons baisers d'Athènes": Sam. à jeu.: 19 h 00. Matinées sam. à jeu.: 13 h 00. "Un amour infini": Sam. à jeu.: 21 h 10. Matinées sam. à jeu.: 15 h 10.

MONTENACH II' — "Les uns et les autres": Sam. à jeu.: 19 h 15. sauf lundi. "Le livre de la jungle": Matinées sam. dim.: 13 h 45. "Bernard et Bianca": Matinées sam. dim.: 15 h 20. Ciné-Club: "Pourquoi pas" lun.: 20 h 00.

OUIMETOSCOPE I, 1204 est Ste-Catherine (525-8600) — Fermé vendredi le 1er jan. "Le dernier métro" de François Truffaut (Fr. 1980), sam.: 19 h 15, 21 h 45. Dim.: 14 h 00, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 45.

OUIMETOSCOPE II, — "Loulou" de Maurice Pialat (Fr. 1979), sam.: 19 h 00, 21 h 00. "Comment se débarrasser de son patron" de Colin Higgins (USA 1980), dim.: 13 h 30, 15 h 45, 19 h 00, 21 h 15.

OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — Fermé vendredi le 1er jan. "Le grand prix du siècle": Sam. dim.: 14 h 00. "Que le spectacle commence": sam. dim.: 16 h 00. "Le gigolo américain": sam.: 19 h 00. "L'homme éléphant": Sam. dim.: 21 h 30. "Le chaînon manquant": dim.: 19 h 30.

PALACE I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Sharkys machine": 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40. Sam. dernier spectacle: 23 h 50.

PALACE II, — "Pennies from heaven": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sam. dernier spectacle: 23 h 00.

PALACE III, — "Modern problems": 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Sam. dernier spectacle: 23 h 10.

PALACE IV, — "Modern problems": 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30. Sam. dernier spectacle: 23 h 30.

PALACE V, — "Beau-père": 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20' 21 h 40. Sam. dernier spectacle: 23 h 50.

PALACE VI, — "L'année prochaine si tout va bien": 12 h 45, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 15' 20 h 05, 21 h 55. Sam. dernier spectacle: 23 h 40.

PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'équipée du cannonball": 14 h 40, 18 h 00, 21 h 20. "Au boulot Jerry": 13 h 00' 16 h 20, 19 h 40.

PARADIS II, — "Au-delà du réel": 13 h 30, 17 h 40, 21 h 40. "Shining": 15 h 30, 19 h 30.

PARADIS III, — "Excalibur": 13 h 10, 17 h 20, 21 h 40. "Les monstres sont toujours vivants": 15 h 40, 20 h 00.

PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — Fermé vendredi le 1er jan. "Le premier pas" de Franck Le Flaguais, (Qué. 1979) et "Nous sommes plusieurs boucoup de monde" de Manon Barbeau (Qué. 1981), sam. dim.: 20 h 00.

PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns les autres": 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30. Samedi dernier spectacle: 23 h 55.

PARISIEN II, — "La soupe aux choux": 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35. Samedi dernier spectacle: 23 h 40.

PARISIEN III, — "Tarzan l'homme singe": 12 h 45, 17 h 05, 21 h 25. "Les séducteurs": 14 h 40, 19 h 00. Samedi dernier spectacle: 21 h 25.

PARISIEN IV, — "La chèvre": 13 h 15, 15 h 05, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 05. Samedi dernier spectacle: 23 h 00.

PARISIEN V, — "Mauvais fils": 13 h 05, 15 h 15, 17 h 25, 19 h 35, 21 h 45. Samedi dernier spectacle: 23 h 55.

PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Absence of malice": Sam. dim.: 12 h 20, 14 h 40' 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40. Sem.: 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.

PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial Place Longueuil (679-7451) — "Rien que pour vos yeux": Sam. dim.: 13 h 50, 17 h 40, 21 h 30. Sem.: 19 h 35. "L'homme des cavernes": Sam. dim.: 12 h 15, 16 h 05, 19 h 55. Sem.: 18 h 00, 21 h 45.

PLACE LONGUEUIL II, — "Odyssée érotique": Ven. sam. dim.: 13 h 30, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 45. Sem.: 19 h 00, 21 h 45. "Lèvres chaudes": Ven. sam. dim.: 12 h 30, 15 h 15, 18 h 00, 20 h 45. Sem.: 18 h 00, 20 h 45.

PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Coup de torchon": 12 h 10, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30.

PLACE VILLE MARIE II, — "Les trois frères": 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.

PUSSYCAT, 5380 St-Laurent (845-5215) — "Fantasy World" 12 h 00, 15 h 00, 17 h 40, 20 h 20. "These pleasures condemned" 13 h 10, 15 h 15, 18 h 30, 21 h 20. Jusqu'au 6 jan.

PLACE ALEXIS NIHON I, Niveau du metro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Neighbour": Sam. dim.: 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00. Sem.: 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

PLACE ALEXIS NIHON II, — "Taps": Sam. dim.: 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 45. Sem.: 16 h 40, 19 h 10, 21 h 45.

PLAZA ALEXIS NIHON III, — "Time bandits": Sam. dim.: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10. Sem.: 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.

SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — Spectacle sur scène.

SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Alice au pays des merveilles": Ven. à lun.: 14 h 35, 17 h 55, 21 h 15. Mar. à jeu.: 17 h 55, 21 h 15. "Sans famille": Ven. à lun.: 13 h 00, 16 h 25, 19 h 45. Mar. à jeu.: 19 h 45.

SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) — "Le roi des cons": Ven. à lun.: 14 h 05, 17 h 30, 21 h 00. Mar. à jeu.: 17 h 30, 21 h 00. "Inspecteur la bavure": Ven. à lun.: 12 h 20, 15 h 45, 19 h 15. Mar. à jeu.: 19 h 15.

SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Buddy Buddy": 12 h 30' 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 20.

VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Cinderella": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.

VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Un amour infini": Sam. dim.: 12 h 20, 16 h 10, 20 h 00. Sem.: 20 h 00. "Les faucons de la nuit": Sam. dim.: 14 h 20, 18 h 10, 22 h 10. Sem.: 18 h 10, 22 h 10.

VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "La soupe aux choux": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

VERSAILLES II, — "Tarzan l'homme singe": 13 h 00, 17 h 05, 21 h 15. "Les séducteurs": 14 h 55, 19 h 00.

VERSAILLES III, — "La chèvre": 13 h 30, 15 h 25, 17 h 20, 19 h 15, 21 h 10.

VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Voyage au bout de l'enfer": Sam. dim.: 13 h 20, 16 h 40, 20 h 00. Sem.: 20 h 00.

WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Ragtime": 12 h 30, 15 h 20, 18 h 10, 21 h 00.

YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Raiders of the lost ark": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.

télévision

JEUDI

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Contes des prés et des bois.
9.30 A tire d'aile
9.45 Tape-tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express: "Arts et culture", avec André Gagnon, potier — "Auto-défense", avec Cécile Laroche, professeur de Wen Do, "Trouvailles" avec France Dauphin.
11.00 Le Son des Français d'Amérique: "Pitou Boudreault, violoneux"
11.30 Bonjour, comment mangez-vous?
11.55 La vie secrète des animaux: "Le retour du faucon"
12.55 Le téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui: Le soprano Marie Trudel, accompagnée au piano par Lise Bergeron. — La copropriété. — Entr. avec Geneviève Delaisi, de Parseval, ethnologue, auteur de "La part du père"
14.30 Cinéma: "Eric Tabarly et les autres" (Français 1976) Reportage réalisé par Yves Hussenot, avec les commentaires d'Eric Tabarly et Yves Hussenot. Les exploits sportifs d'Eric Tabarly et de son équipe au cours de l'année 1976.
16.00 Bobino
16.30 Pop Citrouille Chansons, mini-comédies
17.00 Frédéric Téléroman écrit par Michel Faure et Claude Fournier
17.30 Daniel Bertolino, l'exploration et vous. Série documentaire animée et réalisée par Daniel Bertolino. "Tahiti"
18.00 Ce soir
18.15 Nouvelles du sport
18.25 Sun Baratom: Court métrage
18.30 Le petit bourricot brun. Dessins animés
19.00 Jamais deux sans toi Téléroman écrit par Guy Fournier. Avec Jean Besré et Angèle Coutu.
19.30 Boogie Woogie 48 Téléroman écrit par Claude Jasmin.
20.00 Les grands films: "Une famille (Japonais) Drame réalisé par Takeshi Matsuo, avec Chocho Miyako, Daisuke Wakamiya et Tomiyuki Kunihiro.
22.00 Je m'appelle Léo Variété.
22.30 Le téléjournal
23.00 Bonne Année Roger: En vedette: Michel Desrochers, Normand Chouinard, Pauline Partin, Véronique Le Flaguais, France Castel, Marc Messier, Serge Thériault, Patrice Arbour, Ghislain Tremblay, Michèle Deslauriers, Yves Jacques, Claude Meunier, Robert Paquette, Claude Mailhot, Yoland Guérard et Jean Guilda.
0.05 La belle époque des Beatles: Documentaire réalisé par Rodan Films. Les images les plus rares sélectionnées sur les Beatles de 1961 à 1968.
1.30 Fin des émissions.

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonhommes
7.30 Première heure: "La météo", "La ronde de nuit", "Le monde des affaires", "Les nouvelles artistiques", "La revue des éditoriaux", "La constitution".
9.00 Votre amie Suzanne: "Un décor à vivre", "Un amour de livre". Inv.: Pierre Bélanger. "Ambiance". "En souplesse".
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-Quiz: "La grande Nouba" (Français 1973) Comédie réalisée par Christian Caza, avec Jacques Dufilho, Sim, Rosy Varte et Marion Game.
14.30 Janette veut savoir: Sujet: "Les médecins de famille"
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronigo et Cie
16.30 Adèle
17.00 L'artishow Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu. L'artichef: Françoise Lemieux
18.00 Le dix vous informe
18.30 Drôle de dames
19.30 Ciné-jeudi: "La femme-cadeau" (Américain 1974). Comédie réalisée par Aaron Spelling et Leonard Goldberg, avec Karen Valentine, Richard Long, Louise Sorel et Reta Shaw.
21.00 Michel Jasmin (Spécial "Bonne Année") Co-animateur: Paul Buissonneau. Inv.: Jean-Pierre Ferland, Yvon Deschamps, Toulouse, Johnny Farago, Marie-Michèle Desrosiers, Paul Houde et André Gagnon, l'imitateur.
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Les sports
23.00 La couleur du temps
23.15 Ciné-Comédie: "Y'a un os dans la moulinette" (Français 1974). Comédie policière réalisée par Raoul André, avec Michel Galabru, Daniel Prévost, Paul Préboist, Marion Game et Darry Cowl.

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-Partout
18.30 Astérix et Cléopâtre Produit en 1968, un dessin animé du réalisateur français François Eddy Lateste.
20.00 Destins du siècle: "L'essor du nazisme".
21.00 Les émigrés. Une pièce de théâtre de Slawomir Mrozek mettant en vedette Jean Gason et Guy Lécuyer.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Coup double Émission-jeu. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
10.00 Croque-vacances: —Bricolage: la fabrication d'un Kaleidoscope. — Reportage: le flamant rose.
10.30 Les mains d'or: "Le compagnonnage". Documentaire
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame: "Histoire de la maternité: la contraception". Avec le concours de: Yvonne Knibiehler, auteur; Joëlle Brunerie, gynécologue; Dorita Saglier du Planning famiial et Roger-Henri Guerrant, historien.
12.30 Au bonheur des enfants Conte musical avec Chantal Goya. Participent à l'émission: Jean-Jacques Debout, Thierry Le Luron, Jean-Marc Thibeault.
13.30 Fenêtre sur...: "La fête du vent à Ahmadabad". Dans la province du Gujarat, dans le nord de l'Inde, a lieu chaque année, le 14 janvier la fête du vent. C'est à Ahmandabad que cette fête est la plus importante.
14.00 L'invitée du jeudi: Mireille Au cours de l'émission, nous suivons Mireille, à travers Paris, au Petit Conservatoire et chez elle, à la campagne.
15.30 Passez donc me voir: Inv.: Jacques Gorisse, Jean Noël, Jean-Michel Ribes et Bernard Soustrot.
16.00 Actualités régionales
17.00 Coup double Émission-jeu. Quatre épreuves variées faisant appel à des connaissances historiques, géographiques et littéraires.
17.30 Croque-vacances: — Bricolage. — Reportage: "Le crocodile".
18.00 Les mains d'or: "La lutherie". Documentaire
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame: "La maternité: la condition maternelle aujourd'hui". L'émission traite des difficultés rencontrées par les femmes qui ont des enfants. Avec: Le Dr. Françoise Dolto, Laurence Pernoud et Yvonne Knobiehler.
20.00 C'est du spectacle. Au programme: Serge Lama, Isabelle Mayereau, Jean Falissard, Philippe Chatel et Jane Rhodes.
22.00 Minuit sur la vie Film réalisé par Gonzague Saint Bris et Hugues Burin des Roziers.
23.00 Fenêtre sur...: Montmartre reste un lieu privilégié pour des artistes comme: Michel Terrasse, Robert Delval, Josette Bardoux, Gilbert Peyre, Jacques Debronckart et bien d'autres encore.
23.30 Actualités régionales
24.00 Collaroshow Pour une soirée de réveillon, Stéphane Collaro et son équipe ont composé un spectacle grâce aux décors du Crazy Horse, à de grands orchestres, à un conte de Noël sadico-féroce et des invités tels que: Coluche, Kate Bush et Renaud.

6 CBMT

9.26 A Thought for Today
9.30 CBC Good Morning
9.45 The Friendly Giant
10.00 Childen's cinema
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Midday News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.30 Today Front... Halifax
13.56 Program Highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 What's New
16.29 News Watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 The City at Six
19.00 Margie Gillis special
19.30 The Wizard of OZ (Comédeie musicale 1936). Avec Judy Garland, Ray Bolger, Bert Lahr, Jack Haley, Billie Burke et Margaret Hamilton.
21.30 Staying on: Based on Paul Scott's acclaimed novel and filmed entirely in India. With Trevor Howard and Lelia Johnson.
23.00 National News
23.15 The City Tonight
23.30 New Year's Eve program.
0.30 Station Closing.

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Community
11.00 Definition
11.30 Looking Good
12.00 Children's special programming: "The selfish giant" (Dessins animés)
12.30 Super Pay Cards
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's Make a Deal
16.30 The Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 The Littlest Hobo
20.00 Magnum P.I.
22.00 CTV special: "The Guinness book of records"
23.00 CTV Nation News
23.21 Pulse
23.30 Special: "Dick Clark's rockin' new year's Eve"
1.00 The Twelve Midnight Movie: "Knights of the roundtable" (Drame 1954) avec Robert Taylor, Ava Gardner et Mel Ferrer.
3.15 The Waltons
4.15 Sign Off

VENDREDI

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Contes des prés et des bois
9.30 À tire d'aile
9.45 Tape-Tambour
10.00 Passe-Partout
10.30 Magazine Express: "Initiation à la botanique", avec René Houle, du Service d'information nature de la Mauricie. — "Histoire des femmes", avec Jeanne Maranda, de l'Institut Simone de Beauvoir.
11.00 Le jongleur de Notre-Dame Spectacle de marionnettes réalisé par Lonati et Bettiol.
11.30 La rose et l'anneau Film d'animation en silhouettes, d'après un conte fantaisiste écrit il y a cent ans par W.M. Thackeray.
11.55 Un pays, un goût, une manière Documentaire réalisé par Michel Lessard et François Brault. "Les pays de granges du Québec".
12.25 Des rêves bleus Montagne de scènes de la nature prenant comme thème l'eau.
12.30 Allo Bou Bou
13.30 Le jeune meunier et les chantons D'après un conte de Grimm.
14.30 Cinéma: "Le retour du grand blond" (Français 1974). Comédie réalisée par Yves Robert, avec PVerre Richard, Mireille Darc et Jean Rochefort.
16.00 Bobino
16.30 Don Quichotte Adaptation libre du célèbre roman de Cervantes.
17.00 Histoire d'hier et d'aujourd'hui
18.00 Ce soir
18.05 Voeux fédéraux Voeux du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau et du gouverneur général, M. Edward Schreyer.
18.30 Le géant égoïste D'après Oscar Wilde.
19.00 Une vie de château pour les Pierrafeu
20.00 Laprade, pop, pop et pop Émission de variétés animée par Serge Laprade, avec l'orchestre Montréal Pop, sous la direction de Marc Fortier.
20.30 Bonne année Roger Reprise de l'émission de la veille.
21.30 Si vous saviez Bilan de l'Année internationale des personnes handicapées. Présentation d'un vidéogramme intitulé "On sort ensemble". Il sera également question des thèmes suivants: l'hébergement et le maintien au domicile, l'intégration au travail, la socialisation de la personne handicapée.
22.30 Téléjournal
22.50 Cinéma: "Les jeunes années" (Américain). Drame réalisé par Boris Sagal, avec Glenn Ford, Julie Harris et Harris Yulin.
1.00 Ciné-nuit: "La Veillée des veillées" (Canadien 1975). Récital réalisé par Bernard Gosselin, avec André Gladu, Jean Carignan, Catherine Perrier et Yves Verrette.
2.40 Fin des émissions

10 CFTM

8.55 Horaire
9.00 Votre amie Suzanne: "Paroles". Inv.: Pierre Chouinard. "Cuisine". Inv.: Antoinette Robidoux. "La cuisine rapide".
10.45 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Présentation spéciale: "Magie 77" et "Magie 78". De la scène de l'Olympia de Paris, un spectacle qui met en vedette des magisiens de toutes nationalités.
14.30 Janette veut savoir: Inv.: Jéhane Benoit.
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronigo et Cie
16.30 Adèle
17.00 L'Artishow: Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu.
18.00 Le 10 vous informe
18.30 Mission impossible
19.30 Soirée canadienne
20.30 Présentation spéciale: Les danseurs Georgiens.
21.30 Michel Jasmin: Co-animateur: Paul Buissonneau. Inv.: Henri Gazon -(astrologue/ prédictions 1982), Charlie Landry (v ioloniste), Véronique Béliveau (chanteuse), le duo Breton-Cyr, Jean-Charles de Fontbrune.
22.30 Les nouvelles TVA
22.50 Sports
23.00 La couleur du temps
23.15 Ciné week-end: "Mon séducteur de père" (Américain 1961). Comédie de moeurs réalisée par George Seaton, avec Fred Astaire, Lili Palmer et Debbie Reynolds.
1.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-partout
18.30 La ballade des Dalton. De France, un dessin animé réalisé en 1978 par Goscinny et Morris.
20.00 Au jour le jour: Sous forme de téléroman, la vie quotidienne de quelques personnages, avec son lot de joies, de contre temps et de petits problèmes.
20.30 Cinéastes à l'écran: Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Cette semaine, une rencontre avec Diane Létourneau qui nous présente le film "Le plus beau jour de ma vie" suivi de "Voir la radio", un court métrage de Michèle Mercure.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Laser: "Avoir 20 ans à Belfast". Paul et Michael, ont respectivement 18 et 20 ans. Depuis qu'ils ont quitté l'école à 16 ans, ils sont en chômage.
10.00 Cuisine sans cuisson
10.15 Croque-vacances: —Bricolage. — Infos-magazine: Sylvester Klaus. Le 13 janvier en Suisse, est célébré la Saint-Sylvestre, la nouvelle année.
10.30 Les mains d'or: "Vitrailliste". Documentaire.
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame: "Le secret professionnel". Que représente aujourd'hui la notion de secret professionnel pour les personnes qui exercent une activité les contraignant à une obligation de réserve? Le secret professionnel est-il toujours respecté?
12.30 Au théâtre ce soir: "La coquine". Pièce d'André Roussin, de l'Académie Française, d'après "La Bugiarda" de Diego Fabbi. Avec Marion Game, Henri Courseaux et Bernard Dheran.
14.30 Peintres enchanteurs de France et d'ailleurs: "Trois femmes". Cette émission nous permet de découvrir trois femmes", peintre du rêve: Jacqueline Benoît, Anne Mandeville et Anne Vernon.
15.30 Passez donc me voir: Inv.: Réginald Coppin, Jacqueline Bigeargeal, Isabelle Anargypos et Jairo.
16.00 Actualités régionales
17.00 Laser: —Lycéens-chômeurs. — L'argent du rock.
17.30 Cuisine sans cuisson
18.00 Les mains d'or: "Les émaux de Limoges". Documentaire.
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame: — Consommation de Noël. — Mode masculine pour les grands froids. — Cuisine pour les fêtes. — Contraception. — Picasso aurait cent ans. — Chants grégoriens.
20.00 Au théâtre ce soir: "Le gros oiseau". Pièce de Jean Bouchaud. Avec Jean Bouchaud, Patrick Chesnais et Danièle Girard.
22.00 Peintres enchanteurs de France et d'ailleurs: "La Grèce revisitée par les bonhommes de Yanis Gaïtis". Yanis Gaïtis, né à Athens en 1923, a fait partie, pendant une quinzaine d'année de l'École de Paris.
22.30 Aimez-vous Aimé? Aimé Barelli nous reçoit dans sa maison en compagnie de: Henri Astric, Marcel Bianchi, guitariste, André Levasseur, L'harmonie de la Jeunesse niçoise, Le grand orchestre de jazz de Marseille, Ben Tumba et son ensemble.
23.00 Passez donc me voir: Inv.: Marie Myriam, Mireille Tardif et Thierry Léger.
23.30 Actualités régionales
0.00 Collaroshow: Émission de variétés. Inv.: Coluche, Kate Bush et Renaud.

6 CBMT

9.45 The Friendly Giant
10.00 Mr. Dressup
10.30 Sesame street
11.30 Rose Bowl Parade Spectacle of bands, marchers, equestrians and floral wonders.
14.00 Cotton bowl game Match between the University of Texas Longhorns at the Crimson Tide from the University of Alabama.
17.00 Prime Minister Trudeau and Governor General Schreyer's new year's message
17.15 Ice flight
18.30 Holly Larocque: It's about time
19.00 First winter
19.30 Facts of life
20.00 The Tommy Hunter show With Carroll Baker, Razzy Bailey and Bruce Dewar.
21.00 Dallas
22.00 SCTV network
23.00 National News
23.30 The City Tonight
23.30 Barney Miller
0.00 Golden Oldies: "Forty-Second street" (Comédie musicale 1933). Avec Ruby Keeler, Dick Powell et Ginger Rogers... ■
2.00 Station closing

12 CFCF

9.00 A most joyful mystery
9.30 A measure is a measure
11.00 Rose Bowl Parade From Pasadena, California.
13.30 Super Pay Cards
14.00 The Alan Thickle Show
15.00 Family Feud
15.30 The Price is Right
16.30 CTV sports special: "Rose Bowl game". The 68th edition of the Rose Bowl game matches the University of Iowa Hawkeyes and the University of Washington Huskies.
20.00 CTV sports special: "Orange Bowl Game". The Tigers of Clemson University vs. the Big-8 champion Nebraska Cornhuskers.
22.58 Loto Quebec
23.00 National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: "The Odessa file" (Drame 1974). Avec Jon Voight, Maximilian Schell et Maria Schell.
2.30 Second Feature: "Save the tiger" (Drame 1972). Avec Jack Lemmon, Jack Gilfrod et Laurie Heineman.
4.00 The Six Million Dollar Man
5.00 The Waltons

SAMEDI

2 CBFT

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Passe-Partout
9.00 Les contes de la forêt verte
9.30 Candy Dessins animés
10.00 Les héros du samedi: "Gymnastique rythmique moderne"
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Bof et compagnie Numéros de danse, d'acrobatie, de magie, de jonglerie, etc.
12.00 D'hier à demain. "Y'a du bois dans ma cour". Documentaire réalisé par Luc Albert et Jacques Beaulieu. Bien qu'il soit couvert d'immenses forêts, le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick voit sa population diminuer de decennie en decennie. Il y a à cette situation de nombreuses raisons écologiques, économiques et politiques.
13.00 Football américain. Demi-finale
16.00 Bagatelle
17.00 La course autour du monde Des représentants de quatre pays de la Communauté des Télévisions francophones, dont deux Canadiens, participent à cette course de jeunes reporters-cinéastes à travers les cinq continents.
18.00 Le téléjournal
18.05 Science-réalité "Les animaux de la science". D'où viennent les animaux qui peuplent les laboratoires de recherches biologiques?. — "Le traitement des violeurs". Trois méthodes de traitement. — "Sommes-nous en sécurité dans nos automobiles? "Les normes et contrôles gouvernementaux, les vérifications sur le terrain et les statistiques.
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 La soirée du hockey Les Canucks de Vancouver rencontrent les Canadiens au Forum de Montréal.
22.30 Le téléjournal
22.50 Nouvelles du sport
23.05 La politique fédérale.
23.15 Cinéma: "Virages" (Américain 1969) Drame réalisé par James Goldstone, avec Paul Newman et Joanne Woodward.
1.25 Ciné-nuit: "Jane Eyre" (Britannique 1971) Comédie dramatique réalisée par Delbert Mann, avec George C. Scott, Susannah York, Ian Bannen et Rachel Kempson.
3.15 Fin des émissions

10 CFTM

8.55 Horaire
9.00 Agent sans secret
9.30 Goldorak
10.00 Capitaine Flam
10.30 Scooby-Doo
11.00 Allons au cirque: "Le cirque russe"
12.00 Samedi midi: "Les récits du capitaine" — "Les automobiles" — "La cuisine de Pof Martin" — "Les sports" — "Les rêves" — "Les animaux".
14.00 Votre amie Suzanne: "Les confidents à pattes"; "À portée d'enfants"; "Mailles, mailles c'est facile"; "Ici et ailleurs"
15.30 Janette veut savoir Sujet: "Clinique du couple" (7ième volet)
16.30 Justice pour tous Sujet: "changement de nom"
17.00 Que sera sera
17.30 Les p'tits bonshommes
17.50 Le dix vous informe
18.00 La bataille des planètes
18.30 Jeunesse express
19.30 Les grand spectacles "Vendetta pour le Saint" (Britannique 1968) Film d'aventures avec Roger Moore, Ian Hendry, Rosemary Dexter et aimi MacDonald
21.30 Science et technologie Sujet: "La cellulite"
22.00 Sur la sellette
22.29 La quotidienne
22.30 Les nouvelles TVA / LA météo
22.50 Les sports
23.00 Ciné week-end: "Le dernier baiser" (Franco-Belge 1977) Comédie dramatique réalisée par Dolores Grassian, avec Annie Girardot, Marie Pacôme, Bernard Fresson et Dagmar Meuniel
0.30 Ciné week-end: "Le protecteur" (Franco-Espagnol 1973) Drame policier réalisé par Roger Hanin, avec Georges Géret, Bruno Cremer, Roger Coggio et Juliet Berto
2.00 Fermeture

17 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-partout
18.30 Sirius Des réalisateurs tchécoslovaques Frantisek Vlacil, Michal Vavrusa et Jana Hlvackova, un film dont le sujet se situe durant la Deuxième guerre mondiale.
19.30 Justice pour tous: "Droit de travail". Une série qui renseigne les citoyens sur les mécanismes souvent complexes de notre système juridique.
20.00 Visage: "Roland Jomphe"
21.00 Journal de voyage: "Saint-Soleil en Haïti". Série prestigieuse dédiée à l'art et conçue autour de la personnalité d'André Malraux. Aujourd'hui, l'art luxuriant d'Haïti.
22.00 Robert Garry raconte: "L'homme, les lacs et les canaux". Afin de surmonter les difficultés que présente la navigation en certaines régions du monde, l'homme s'est efforcé de creuser des canaux et d'améliorer les voies d'eau naturelles.
23.30 Image par image: "Molière" (deuxième partie). Film français écrit et réalisé en 1978 par Ariane Mnouchkine, avec Philippe Caubère, Joséphine Derenne et Brigitte Catillon.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Quatre saisons Magazine des loisirs: — Visite au musée du cinéma. — Apprendre la claquette. — Les secrets du potager. — Le créateur de Pierrots.
10.30 Cuisine légère.
10.45 Le monde de l'accordéon. Inv.: Armand Lassagne et Georgette Lemaire.
11.00 Télé-Foot.
12.00 Auto Moto.
12.30 Soirée culturelle: "Les dossiers de l'écran": "Sous une pluie d'or apprendre à être riche". Ce reportage effectué auprès de six gros gagants de loterie, permet d'aller voir de près ce qui se passe dans la tête et dans la vie des gens lorsque, tout d'un coup, ils ont été comme foudroyés par la chance. Cette enquête est suivie d'un débat ayant pour thème: apprendre à être riche.
15.30 The Dansant Variétés rétro. Inv.: Charles Level, Robert Bauvais, Jacques Martin et Bob Quibel.
16.00 Actualités régionales
17.00 Quatre saisons Magazine des loisirs
18.00 Cuisine légère.
18.15 Le monde de l'accordéon Inv.: André Blot, Georges Jouvin et Joss Baselli.
18.30 Télé-Foot: Du Parc des Princes, nous assistons aux principaux moments de la rencontre France-Chypre.
19.30 Auto Moto: — Le rallye du Var. — Les pilotes de demain
20.00 Soirée culturelle: "Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux?". Cette émission aborde le sujet de la vie à deux sous deux formes: De courtes histoires interprétées par des comédiens illustrent des situations précises, l'adultère, la rupture...et cinq témoignages authentiques.
21.30 Soirée culturelle: L'invité de FR3: Viviane Romance." Sous les voûtes sonores de son château de la Gaude, Viviane Romance parle aujourd'hui de sa carrière, de l'image de "sex-symbol" qu'elle a été pour toute une génération mais surtout de sa vie actuelle.
22.30 Soirée culturelle: "Fenêtre sur... Peintures simulacres". Christian Crudel peint pour enregistrer le temps. Il analyse devant nous les raisons qui le poussent à peindre.
23.10 The Dansant Variétés rétro. Inv.: Charles Level, Robert Bauvais, Jacques Martin et Bob Quibel.
23.30 Actualités régionales

6 CBMT

8.41 Thought for Today
8.45 CBC-Good Morning
9.00 Sesame Street
10.00 From now on
10.58 Entertainement calendar
11.00 Howie Meekers
11.30 Mutual of Omaha wild kindgom
11.58 Weather Report
12.00 The Glitterball
13.00 Feature film: "The browning version". (Drame 1951). Avec Jean Kent, Michael Redgrave et Nigel Patrick... ■
14.30 Wok with Yan
15.00 NFL football
18.00 Saturday evening news
18.30 Tales of the unexpected
19.00 Happy Days
19.30 Archie Bunker's place
10.00 NHL Hockey Night: Les Canucks de Vancouver rencontrent les Canadiens au Forum de Montréal.
23.00 The National news
23.15 The City Tonight
23.37 Ciné-six: "Murder by natural causes". (Drame 1979). Avec Hal Holbrook, Katharine Ross et Barry Bostwick.
1.15 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Circle Square
7.00 100 Huntley Street
8.30 Storytime
9.00 Let's on
9.30 Untamed World
10.00 The Starlost
11.00 Superstars of wrestling
12.00 Bugs Bunny / Roadrunner hour
13.00 NFL Football: "AFC divisional playoff".
16.00 Wide world of sports
18.00 Pulse
18.30 Hockey magazine
19.00 Benson
19.30 Circus
20.00 Fantasy Island
21.00 Academy performance: "Murder is easy" avec Bill Bixby, Lesley-Anne Down et Helen Hayes.
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: "Operation daybreak". (Drame 1976). Avec Timothy Bottoms, Karel Curda et Joss Ackland.
2.20 Second feature: "Don't look now" (Drame 1974). Avec Julie Christie, Donald Sutherland et Hilary Mason.
4.00 The Six Million Dollar Man
5.00 The Waltons

sur scène

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Deux femmes un fantôme" de René de Obaldia. Avec Monique Chabot, Élizabeth Chouvalidzé, Jean-Louis Millette. Lun. à jeu. 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Jusqu'au 23 jan.

CAFÉ-MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — Mosus de mosus de mosus" de Denise Guénette, interprété par Jacqueline Payette. Mar. à dim.: 20 h 30. Jusqu'au 3 janv. "Les extravagantes et voluptueuses aventures du baron de Crac" réalisé et interprété par Réjean Wagner. Mar. à dim.: 20 h 30. Du 5 au 31 jan.

CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-3161) — "Blood relations" de Sharon Pollock. Avec Dana Ivey, Terry Tweed, Griffith Brewer, Lillian Carlson, Rodney Lefebvre, Walter Massey, Judith Orban, Donald Saunders. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinées sam.: 14 h 00. Du 7 au 31 jan.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — Pour enfants: "Il était une fois" spectacle de marionnettes. Sam. dim.: 14 h 00. Jusqu'au 28 fév. "Chansons et musique de notre enfance" initiation musicale pour enfants. Sam. dim.: 11 h 00. Jusqu'au 10 jan. "Est partie comme un p'tit poulet" avec Jean-Raymond Châles, jeu. à lun.: 20 h 15. Relâche le 5 janv. (jusqu'au 11 jan.) "Eric Satie ou le buveur d'absence" collage de Michel Forgues. Sam. dim. et mer.: 24 h 00. Volet variétés: Bazou, auteur-compositeur, du 6 au 11 jan. 22 h 15.

ESPACE LIBRE, 1945 Fullum, angle Ontario. Le nouveau Théâtre Expérimental présente "Vie et mort du roi boîteux" de Jean-Pierre Ronfard. Les 4e et 5e pièces: "La Jeunesse" mar. jeu. sam.: 20 h 30, et "Les Voyages" Mer. ven. dim.: 20 h 30. Du 5 au 23 jan. Inf.: 526-9372.

LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Alain Lefèvre, piano; Gilles Lefèvre, violon. Sam. dim. lun.: 21 h 00. Programme: Vitali, Beethoven, Chopin, Rachmaninov, Brahms.

LE SOLEIL LEVANT, 1252 ouest St-Antoine (875-6227) — Buddy Guy et le Stephen Barry blues band, san. dim.: 21 h 00.

L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier, Vieux Montréal (878-9397) — "Les Lapierre, jusqu'à dimanche. Dim. et Mar. à jeu.: 22 h 00, 24 h 00. Ven. Sam.: 22 h 30, 24 h 00, 1 h 30.

LES CLOCHARDS CÉLESTES, 97 est, Ste-Catherine — Le groupe Stardust, samedi et dimanche.

PLANÉTARIUM, 1000 Saint-Jacques (872-4530) — "L'étoile des Mages" jusqu'au 31 jan. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15.

SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets Canadiens présente "Casse-noisette" Sam. dim.: 14 h 30, 20 h 30. Ginette Reno, mer. à ven.: 20 h 30.

STUDIO ANNEXE de l'École Nationale de Théâtre, 360 est Laurier — Pour enfants: Le Théâtre de Quartier présente "Un vrai conte de fées" texte de Louis-Dominique Lavigne. Les 2 et 3 jan.: 14 h 00. (4 ans et plus).

SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Relâche jusqu'au 11 jan.

THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — Salle Fred Barry "Les trapézistes" d'après une idée originale de Lorraine Desmarais et Alice Ronfard. Avec Ginette Bellavance, Daniel Boudreau, Lorraine Desmarais, Alice Ronfard. Du 7 jan. au 8 fév.

THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (843-2112) — Le Théâtre national pour enfants Les Pissenlits présente "Bonjour, monsieur Lafontaine". Sam.: 14 h 00. Dim.: 13 h 30, 16 h 00. "C'est tout seul qu'on est l'plus nombreux" spectacle d'Yvon Deschamps, Mar. à ven.: 20 h 30. Jusqu'au 24 jan.

THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts — "Bonne fête maman" d'Élizabeth Bourget, avec Béatrice Picard, Denise Morelle, Aubert Pallascio, Louison Danis. Mar. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun. du 5 jan. au 6 fév.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest Ste-Catherine (861-0563) — "Amphytryon" de Molière. Mise en scène: Jean Gascon. Avec Pierre Thériault, Nathalie Gascon, Luc Durand, François Tassé, Louise Marleau, Lénie Scoffié, Léo Ilial, Claude Marquis, Charles Mignault, André Lemieux, Jean-Guy Bouchard. Mar. à ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Du 8 jan. au 6 fév.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Follies des années folles" avec Louise Bombardier, Denis Brassard, Danielle Hotte, Francine Laflèche, Yvan Leclerc. Mise en scène: Lorraine Beaudry. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Mar. à ven.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00 jusqu'au 23 jan.

THÉÂTRE SAINT-DENIS, 1594 St-Denis (849-4211) — "L'heure du lunch", comédie de Jean Kerr. Avec Dominique Michel, Jean Besré, Louise Laparé, Guy Boucher et Gaëtan Labrèche. Du 7 au 27 jan. à 20 h 30. Relâche lun.

THÉÂTRE DE L'ÎLE, La Maison du Citoyen, 25 Laurier, Hull (771-6669) — "Un bon petit diable" de Raphael Albani d'après la Comtesse de Ségur. Mise en scène: Brigitte Haentjens. En soirées à 19 h 30. Matinées sam. dim.: 15 h 00. Jusqu'au 10 jan.

QUÉBEC

GRAND THÉÂTRE, 269 est Saint-Cyrille (418 - 643-4975) — Relâche jusqu'au 0 jan.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa — (613 - 237-4400) — Opéra — Relâche jusqu'au 8 jan.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre. — Pour enfants: La compagnie National Tap Dance du Canada présente "Bouton est une poule mouillée". Mar. jeu.: 19 h 30 (version anglaise) et Mer. ven.: 19 h 30 (version française).

expositions

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN, Cité du Havre (873-2878) — Hervé Fischer: "Qui penses-tu être", Qui voudrait-tu être", "La photographie depuis 1940". Françoise Sullivan. Rétrospective. Jusqu'au 3 janv. "Fer blanc et fil de fer" de l'Atelier des enfants du Centre Georges Pompidou, jusqu'au 10 janv. "Livres d'artistes" du 8 jan. au 28 fév.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL, 3400 avenue du Musée (285-1600) — "Toile des Indes" (au fil des collections) jusqu'au 17 jan. "Image de Charlevoix 1784-1950". "Le projet de la Baie James". Jusqu'au 3 janv. Guido Molinari: oeuvres sur papier, jusqu'au 10 janv.

MUSÉE DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE, (861-6738) — Ouvert toujours de 19 h à 17 h. Sauf lundi: Expositions permanentes sur l'histoire coloniale canadienne.

MUSÉE DU QUÉBEC, Parc des Champs de Bataille (418) 643-2150 — Rétrospective de Jean-Paul Riopelle, jusqu'au 24 janv.

MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT, 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Jouets (poupées, animaux) de Claude Bouchard. Jusqu'au 10 janv. Mar. à ven. et dim.: de 11 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE DE L'ORATOIRE, 3800 Reine-Marie (733-8211) — Exposition de Noël; "Les anges dans nos campagnes", oeuvres récentes d'artistes d'ici et soixante crèches de différents pays. Jusqu'au 2 fév. Tous les jours de 10 h 00 à 17 h 00.

MUSÉE McCORD, 690 ouest, Sherbrooke (392-4478) — "Le portrait de James McGill" par Louis Dulongpré, jusqu'au 3 janv. Exposition permanente d'art Amérindien et Inuit. "Les somptueuses fantaisies de la mode, une facette de la collection des costumes de l'Université McGill". Jusqu'au 18 avril. "La photo imprimée". Jusqu'au 7 fév. Une exposition de 23 portrait originaux par George Nakash 1892-1976, jusqu'au 28 fév.

MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI, 35 ouest, Saint-Germain (724-2272) — Pauline Veilleux: batik, Serge Damphousse; dessins à l'encre, techniques mistes et croquis. Jusqu'au 17 janv. Fermé jusqu'au 4 jan.

MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES, 431 boul. Roche, Vaudreuil (455-2092) — "Grand-père en son temps". Horloges et cadrans d'autrefois. Jusqu'en mars 1982. Fermé jusqu'au 19 jan.

MUSÉE D'ART DE JOLIETTE, 145 Wilfrid Corbeil (756-0311) — "Les poupées: un monde de rêves. Jusqu'au 10 janv. "Le monde éphémère" de Miyuki Tanobé. Jusqu'au 10 jan. Fermé samedi.

ATELIER GALERIE SERGE LACROIX, 4593 Rivard (843-4535) — Gravures originales de Jordi Bonet, Christiane Roy, Paul Livernois, Jean-Paul Riopelle. Jusqu'au 31 jan.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, 1700 St-Denis — "Les activités hivernales des Montréalais d'autrefois: sports et carnavals". Jusqu'au 9 fév. Marc. à ven.: 9 h 00 à 21 h 00. Sam.: 9 h 00 à 17 h 00.

CHÂTEAU DUFRESENE, Musée des arts décoratifs coin Pie IX et Sherbrooke 259-2575 — Ouvert le jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 12 h 00 à 17 h 00. Collection permanente: pièces meublées pour créer l'atmosphère d'une grande maison bourgeoise du début du siècle. Objets d'art québécois de la collection Jean-Marie Gauvreau. "La panoplie du fumeur" objets d'art et d'artisanat reliés à l'habitude du fumeur, chiquer ou priser du tabac. Jusqu'au 31 janv.

CENTRE D'ART DU MONT ROYAL, 1260 chemin Remembrance — Exposition de groupe: peintures, sculptures, gravures, jusqu'au 3 janv. Ouvert tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00.

CHÂTEAU RAMESAY, 280 est, Notre-Dame (861-7182) — Ouvert du mardi au dimanche de 10 h 00 à 16 h 30. Fermé lundi.

GALERIE NATIONALE, Angie Elgin et Slater, Ottawa (613)992-4636 — Shangaï 1949: Photographies de Sam Tata jusqu'au 10 janv. "David Heath: dialogue avec la solitude" et "Chants de l'innocence", jusqu'au 17 janv. "C'est un rempart que notre Dieu: estampes, dessins, et livres du temps de Luther. Jusqu'au 31 janv.

GALERIE ARS NOVA, 304 est, Notre-Dame (861-5315) — Peintures récentes de Gaspésie de Pierre Heymans. Jusqu'au 10 janv.

GALERIE CRESCENT, 2142 Crescent (843-8589) — Oeuvres récentes de Rousseau, Gilles Gosselin, A Soly, Cocolicchio, Jérémie, Hanafi, Contant, Madhy. Tibor K. Thomas, Goodbridge, Roberts, -osgrove, Dallaire, Duguay.

GALERIE D'ART STEWART HALL, 176 Bord du Lac, Pointe-Claire (695-3312) — Paul Beau: objets usuels ornementaux en cuivre, en laiton et en fer forgé. Du 9 jan. au 7 fév.

GALERIE DESIGN, 175 President Kennedy — "Le Werkbund allemand, entre l'art et l'industrie" Jusqu'au 24 jan.

GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS, 1455 ouest de Maisonneuve — (879-5917) — fermé jusqu'au 12 jan.

GALERIE D'ART L'AIRE DOUCE, 7867 St-Denis (271-1611) — Artistes de la galerie: Pagé, Lapointe, Bachand, Auclair. Jusqu'au 30 jan.

GALERIE ÉCHO, 6287 St-Hubert (271-1595) Sérigraphies de Stanley Cosgrove, Michel Dupont, Fermand Leduc, Jean Lemieu. Jusqu'au 26 jan.

GALERIE FRANÇOIS LEMAI, 1427 Stanley (842-3778) — Tamayo, Hoshi, Avati. Jusqu'au 1er fév.

GALERIE GILLES SAINT-PIERRE, 5283 Avenue du Parc, suite 2 (279-1919) — Artistes de la Galerie: oeuvres sur papier, du 5 au 21 jan.

GALERIE JOLLIET, 279 ouest, Sherbrooke (842-8883) — Les tableaux oubliés de Jean McEwen. Jusqu'au 16 janv.

GALERIE JOLLIET, 24 ouest St-Cyrille, Québec — Tableaux récents de Jean McEwen. Du 6 au 30 janv.

GALERIE LIPPEL, 1324 ouest Sherbrooke (842-6369) — L'Art Inuit en pierre verte. Sculptures de moyenne taille.

GALERIE L'AQUATINTE, 4933 de GrandPré (849-6527) — "D'hier à aujourd'hui" estampes et dessins" 1971-1981 des artistes de la galerie. Juaqu'au 17 janv.

GALERIE LIBRE, 2100 Crescent (288-6025) — "Les artistes de la galerie", jusqu'au 30 janv.

GALERIE LE GROUPE SOMMERVILLE, C.P. 8 Succ. Victoria. Westmount (486-9790) — Joyce Blair, Richard Buchanan, Donal Irwin, jusqu'au 8 janv.

GALERIE OPTICA, 1029 Côte Beaver Hall, 5ième (866-5178) — Présentation de vidéos de Pierre Falardeau et Julien Poulin "Pea Soup". Rodney Werden: "Baby dolls", "I bet you ain't seen noth'n like this before", "Paulischell". Samedi le 9 janv. 19 h 30.

GALERIE PHOTOGRAMME, 2043 Saint-Denis — Pierre Perreault, photographies. Jusqu'au 8 janv.

GALERIE ROLLAND, 2350 Guy (932-9739) — "Showell, J. Harrison, H. Champagne, Ayotte, Pfeiffer, C. Tinning, Oscar de Lall, Norwell et autres.

GALEIRE SARAH McCUTCHEON, Vieille Poste, 1304 Ave. Greene (933-2678) — Les Lannes: gravures et sculptures. Jusqu'au 12 janv.

GALERIE YAJIMA, 307 ouest Ste-Catherine (842-2676) — Dorothea Rockburne, Agnes Martin, Greg Curnoe, Sylvain P. Cousineau, Serge Tousignant, Man Ray, Charles Gagon Gagnon, Guido Molinari. Épreuves anciennes du XIXième siècle. Du 8 au 30 janv.

GUILDE GRAPHIQUE, 9 ouest, Saint-Paul (844-3438) — Nouvelles gravures de Jean-François Chavan, Michel Dupont, Jean Lemieux, Yan Le Gwen, Roland Pichet, Tobie Steinhouse, Wendy Simon.

LES ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, Pavillon Casault, Université Laval — "Des oiseaux" du peintre animalier Jean-Luc Grondin, jusqu'au 17 janv.

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014351-816. ELF HYDROCARBURES DU QUEBEC LTEE, demanderesse -vs- PIERRE THERRIEN défendeur et LUCIA THERRIEN, opposante. Le 13 janvier 1982, à 13 heures de l'après-midi au lieu d'entreposage de l'opposante au No 776 rue Montée Gravel en la cité Ste-Dorothée, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de l'opposante saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon tissus beige, fauteuil basculant, rideaux de velour or, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD huissier, 288-6317. Montréal' 31 décembre 1981.

Canada, Province de, Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE' no. 500-02-025199-80-8, LAKESHORE SCHOOL BOARD, partie demanderesse, M.K. GIBBS, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 10:00 heures de l'avant-midi au 164, rue Main COMO district de Motnréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M.K. GIBBS saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1972 no série 2D37H21110408 de marque Pontiac Le Mans. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-033716-81-7, BLANCHISSEURS ET NETTOYEURS REINE, partie demanderesse, CENTRE DE PHYSIOTHÉRAPIE ST. LAURENT, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 11:00 heures de l'avant-midi au 7040, rue St-Hubert Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CENTRE DE PHYSIOTHÉRAPIE ST. LAURENT saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque IBM, 10 tables de relaxation, 1 bain hydro massage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-041690-80-6, CORP. DU GAZ DE LA CITÉ LTÉE, partie demanderesse, PIETRO RUSCITO, partie défenderesse. Le 07/01/82 à 12:00 heures de l'avant-midi au 15, rue Dubé Pointe aux Trembles district de Montréal seront vendus par autorité de justice' les biens et effets de PIETRO RUSCITO saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque Baycrest, 1 laveuse-sécheuse de marque Speed Queen, 1 set de cuisine de 7 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-041091-81-5, ASSURANCES GERARD DESHAIES INC., partie demanderesse, JOSE MORAN, partie défenderesse. Le 14/01/82 à 11:00 heures de l'avant-midi au 2481, rue Charland Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JOSE MORAN saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couelur portative de marque Hitachi, 1 set de salon 2 morceaux, 1 laveuse de marque Frigidaire. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no. 500-27-009540-81-8, LA REINE, partie demanderesse, MICHEL DIONNE, partie défenderesse. Le 14/01/82 à 11:20 heures de l'avant-midi au 1237 rue Anjou Mascouche district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL DIONNE saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 radio amplificateur de marque Sansui, 1 berçante. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GAGNE, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-016872-80-1, MONIQUE GIRONNAY, partie demanderesse, JACQUELINE WANNER, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 10:00 heures de l'avant-midi au 347 rue St-Elizabeth Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUELINE WANNER saisis en cette cause, consistant en: 1 set de cuisine 5 morceaux, 1 système de son de marque Ameon, 1 table tournante de marque Elac. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER HAINAULT, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, Cour Provinciale, no. 500-02-016266-81-4, ENTREPOTS A BEC INC., partie demanderesse, A. MONGEAU ET FILS LTÉE, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 11:00 heures de l'avant-midi au 281, rue Prince Albert Otteburn Park district de Richelieu seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de A. MONGEAU ET FILS LTEE saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en métal, 1 calculatrice de marque Osliner, 1 étagère. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER HAINAULT, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE, no 755-02-000823-81-0, POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC INC., partie demanderesse, CLAUDE CAILHIER, partie défenderesse. Le 15/03/82 à 11:00 heures de l'avant-midi au 284, rue Guérin St-Michel district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CLAUDE CAILHIER saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque RCA, 1 système de son de marque Electrophonic, 2 hauts-parleur de marque Quadra-Linear. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. ROBERT GIASSON, huissier. Inf. 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no 500-02-021190-81-9, VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse, ANTOINE PIERRE DELSON, Partie défenderesse. Le 12/01/82 à 10:00 heures au 7662, rue François Chartrand, Duvernay, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ANTOINE PIERRE DELSON saisis en cette cause consistant en: 1 vaisselier en bois, 1 set de salon 3 morceaux, 1 lampe de coin. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no 500-02-018583-81-0, VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse, VIOLA BEAUDOIN, Partie défenderesse. Le 12/01/82 à 12:00 heures au 5270 boul. des Milles Iles St-François, Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de VIOLA BEAUDOIN saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque ZENITH, 1 set de salon 2 morceaux, 1 radio AM-FM de marque LLOYD'S. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-012124-796, ROLLAND SHERRER, demandeur -vsPHILEMON VEILLEUX, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 27 boul. Richelieu en la cité de St-Basile-le-Grand, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: T.V. couleur portative Panasonic, orgue, meuble de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE huissier, 845-2804. Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-047589-812, MESSIER, BOURGEOIS & CIE, demanderesse -vs- ALOUETTE NETTOYEUR INC., défenderesse. Le 13 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires, de la défenderesse au No 5661, rue Laurendeau, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à facture, 1 presse à vapeur & acc., équipement de nettoyeur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-014464-802, OBAR LEASING LTD, demanderesse -vs- GARDERIE AU PETIT CAROUSSEL INC., défenderesse -et- NICOLE PEPIN NESZVECSKO, défenderesse en garantie. Le 14 janvier 1982, à 15 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse en garantie au No 130, rue De la Barre, #726 en la cité Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse en garantie, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante BSR, 2 boîte de son, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-009767-802, LES INDUSTRIES WEDCO LTEE, demanderesse -vs- A. BOERIO, défendeur. Le 15 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5840, rue De Seigne en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV portative couleur Admiral, 1 laveuse à vaisselle G.E. Gold, effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET huissier, 845-7286. Montréal' le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, COUR SUPÉRIEURE, No 705-05-001316-770, GHISLAINE SIMARD, partie demanderesse -vs- ROGER SIMARD, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 10:30 heures de l'avant-midi au domicile de la partie défenderesse au No 1337 rue Dumont en la cité Lachenaie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford Thunderbird 1980. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier. Joliette, 24 décembre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, GREFFE DE LA PAIX, No 705-27-001389-813, GREFFE DE LA PAIX, partie demanderesse -vs- YVAN RICARD, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la partie défenderesse au No 209 rue Bolduc en la cité Lachenaie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion G.M.C. 5000 vert. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier. Joliette, 24 décembre 1981.

Province de Québec, District de Trois-Rivières, GREFFE DE LA PAIX, No 400-27-001255-81, GREFFE DE LA PAIX, partie demanderesse -vs- LUCIE CAUCHON, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 2594 rue Toulouse, en la cité Mascouche, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Hitachi 19 pouces et base, 1 radio stéréo Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN AYOTTE, huissier. Joliette, 24 décembre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-000636-811, NELSON TESSIER, partie demanderesse -vs- MURIELLE BOMBARDIER ET JACQUES COOKE, partie défenderesse. Le 15 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la partie défenderesse au No 461 rang du Golf, l'Assomption, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salle à manger en chêne, 4 chaises tissus fleuri, 2 chaises capitaine, 1 vaisselier 4 portes, 1 meuble à desservir et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DELCOURT, huissier. Joliette, 24 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-002212-814, MILTON BRADLEY & ASS. LTEE, demanderesse -vs- LOUIS BARRINGTON, DAME LOUIS BARRINGTON, défenderesses. Le 13 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 5285 rue Walkley, app. 302, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs Louis Barrington et Dame Louis Barrington saisis en cette cause, consistant en: mobilier de salon, 2 tables de salon et table à café, T.V. couleur modèle meuble, radio de table, 1 table tournante, 1 amplificateur Kenwood, tapis fond rouge, 75 microsillons, 1 monitor realistic, 2 haut-parleurs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER huissier, 849-6659. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-040112-810, LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON (QUEBEC) LIMITEE, demanderesse -vs- PETER DIMITROPOULOS, défendeur. Le 15 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8520 rue Bloomfield, app. 3, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur PETER DIMITROPOULOS saisis en cette cause, consistant en: mobilier de salon 2 morceaux, table à café, T.V. couleur modèle meuble, 1 lampe, 1 tape recorder, 1 table radio. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER huissier, 849-6659. Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-029884-819, L.H. GRISE INC., Partie demanderesse —vs— MALLON WERNER, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures au 1719 Cambrai, à St-Bruno, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MALLON WERNER saisis en cette cause, consistant en: 2 bibliothèques en bois couleur naturel et fond noir, 1 téléviseur portatif Baycrest noir et blanc, 1 système de son Pioneer 4 mcx, 1 aquarium et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-004207-81-5, CORP. CADILLAC FAIRVIEW LTÉE, Partie demanderesse,-vs-, FORMATION ROUTIÈRE TRAFIC INC. & ALS, Partie défenderesse. Le 14 janvier 1982 à 10:00 heures. Au 3019 Sherbrooke est, suite 210-222 Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Formation Routière Trafic Inc. & Als saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice de marque MIIDA, 1 dactylo électrique de marque Olivetti, 1 machine Paymaster. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-038027-81-4, OVERNIGHT INSTANT PRESS LTD., Partie demanderesse, -vs-, COURRIER SUPREME INC., Partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 11:00 heures. au 1522, rue Laurier est Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Courrier Suprême Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois, 5 bureaux en métal, 1 lot de papeterie. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-031336-81-6, BEAVER DIVERSIFIED CORP., Partie demanderesse, -vs-, DISCO BAR LA BICYCLETTE & AL. Partie défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 11:00 heures. Au 15, rue Evergreen cr. Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Disco Bar La Bicyclette & Al saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque Sony, 1 table de billard de marque Approx, 1 système de son de marque Superior. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 1262. VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, Partie demanderesse —vs— ENSEIGNES L.D.G. INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures au 153, boul. Laurier #3, à St-Basile le Grand, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ENSEIGNES L.D.G. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois de couleur brun, 1 fauteuil en cuirette or, 1 chaise droite en cuirette noire, 1 chaise sur roulettes en cuirette noire, 1 table à dessin, 1 dactylo Royal Mercury portative, 1 paymaster, 1 filière en métal beige Commodore 2 tiroirs, 1 lot d'accessoires de bureau, 1 lampe de bureau en métal. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-011425-814. CENTRE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, Partie demanderesse —vs— JACQUES DURAND, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 11:00 heures au 2171 Ste-Catherine est, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES DURAND saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Chrysler modèle Newport 1975, 4 portes, de couleur blanc avec toit de vinyl, imm. 552L858. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LEFEBVRE, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-020296-815. LA COMPAGNIE CANADIENNE D'OXYGÈNE LTÉE, Partie demanderesse —vs— LES INDUSTRIES ANDRÉ BOULAY INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:30 heures au 600, boul. Montréal-Toronto, à Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES INDUSTRIES ANDRÉ BOULAY INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 appareil Punch Press, 3 soudeuses automatiques Canox avec cable et acc., 1 compresseur rouge Devilbiss, 1 lot de boites de cartons, 2 leviers mécaniques hydrauliques sur roues, 1 bureau 3 tiroirs, 1 calculatrice Texas, 3 chaises droites noires. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois, COUR SUPÉRIEURE, No.: 760-12-002093-78. BARBARA CHAMBERLAIN, Partie demanderesse —vs— CHARLES SIMON, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:00 heures au 289 Davignon rd., à Dollard des Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CHARLES SIMON saisis en cette cause, consistant en: 1 tapis carré fleuri, 1 appareil pour café, 1 grille-pain, 1 four rotiseur Sears, 1 vaissellier en bois pale, 1 bar sur roues, 1 réchaud sur roues, 1 table de cuisine, 4 chaises chromées et tissus rayé brun, 2 fauteuils rayés pales 1 table à café en bois, 2 tables de coin, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-023156-818, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- JEAN-MARC MARTIN, défendeur. Le 18 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 852, rue Bois de Boulogne, app. 7 en la cité Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Buick Estate, 1978, station wagon, immatriculé 908-L-273. Conditions: ARGENT COMPTANT. ERIC ECCLES huissier, 48, rue De Martigny O., suite 200-A, St-Jérôme, P.Q., 432-4331. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-033029-815, GUY DUCKETT, demandeur -vs- STE-THERESE AVIATION INC.' défenderesse. Le 15 janvier 1982, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 115, rue Marie-Josée, en la cité St-Louis de Terrebonne district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 avion Cessna 150, immatriculé CG-AZT de couleur, rouge, bleu et blanc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ERIC ECCLES huissier, 48, rue de Martigny O., suite 200-A, St-Jérôme, P.Q., 432-4331. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE, No 705-02-001495-795, CAISSE POPULAIRE DE ST-NORBERT, demanderesse -vs- MICHEL RICARD, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 953 rue Bayonne Sud, en la cité Berthier, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 aspirateur Electrolux & acc., 1 lift rouge sur roulettes, 1 gros coffre d'outils rouge 2 mcx & acc., équipements variés etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-048733-807, SIMPSONS SEARS LTEE, demanderesse -vs- ANDRE BELANGER, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 14 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 7775 rue Trahan #104A, en la cité Brossard district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Hitachi & acc., 1 système de son Winthrop & acc., 1 radio Candle, effets mobiliers etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District deBeauharnois, COUR PROVINCIALE, No 760-02-000737-81, CAISSE D'ECONOMIE SALABERRY, demanderesse -vs- MICHEL NOEL ET NOELLA NOEL, défendeurs. Le 18 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 280 rue Trudeau, en la cité Valleyfield district Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse blanche GE, 1 sécheuse Inglis blanche, 1 téléviseur couleur portatif Solid State, effets mobiliers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-041545,810, SIMPSONS SEARS LTEE, demanderesse -vs- RAYMOND RONDEAU, défendeur. Le 13 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 9335 rue Pie IX #10, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Admiral, 1 TV Candle, 1 T.V. Rca Victor, 1 radio Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-23344-810, YVON DESCOTEAUX, demandeur -vs- NORMAND VINCENT, défendeur. Le 13 janvier 1982, 10:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 11447 rue London en la cité Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur RCA XL 100 et acc., 1 appareil à cassettes Holiday & acc., 1 stéréo Fleetwood, 1 automobile de marque Chevrolet gris lic. Qué. 81/611M296 & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-054549-808, LE CIRCUIT MERCURY (1977) LTEE, demanderesse -vs- ROBERT SULLIVAN, défendeur. Le 15 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4151 rue Des Muguets en la cité Val-Morin (Lac Théodore), district Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur de marque Fleetwood, 1 piano de marque Henry Herbert, 1 motoneige Skydoo, effets mobiliers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. OMER LANGLOIS huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-014338-813, CAISSE POPULAIRE STE-CECILE DE MONTREAL, demanderesse -vs- ENZO CRISPINO ET IMMEUBLES GENTILE INC., défendeur et tiers saisis. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du tiers-saisi au No 11525 4ième Ave. en la cité Rivière-des-Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-saisi saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Olivetti, 1 appareil Pay-Master, 1 additionneuse Lloyd's, équipements variés, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE PELLETIER huissier, 879-1007. Montréal, 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-036420-813, VILLE DE LAVAL, demanderesse -vs- CEEKAY CONSTRUCTION CO. LTEE, défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au No 2880, Boul. Le Corbusier, en la cité de Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles et accessoires de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. ERIC ECCLES huissier, 48, rue De Martigny Ouest, suite 200-A, St-Jérôme, P.Q., 432-4331. Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No 500-27-004227-791. LA REINE, partie demanderesse -vs- LES VENTES TRIPLE E. LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 10:00 heures au 1625 Chabanel ouest #400, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES VENTES TRIPLE E. LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 section d'étagères 6 tablettes grises, 6 sections d'étagères 4 tablettes vertes, 3 armoires 2 portes beige, 1 armoire 2 portes, 1 chariot sur roues, 1 diable vert, 1 table de travail verte, 1 table de travail beige, 1 machine Soabar 320. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, Huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE. No 750-02-000892-81. LES DISTRIBUTIONS ÉLECTRIQUES DE LA RIVE-SUD, partie demanderesse -vs- RICHARD ROBERT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures au 186 Champlain, à St-Jean, district d'Iberville, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RICHARD ROBERT saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 5 lampes avec abat-jour en forme de soucoupe, 1 mobilier de cuisine dessus vitré et 4 chaises en bois et matériel, 1 mobilier de salon, 1 lot de 20 sacs à main en cuir fait à la main, 1 récepteur AM-FM stéréo Craig avec 2 enceintes, 1 bibliothèque en bois, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO 500-02-043332-811. BOIS EXPANSION INC., partie demanderesse -vs- LES ARMOIRES DE CUISINE R.F. INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 15:00 heures au 1499 Principale, à Ste-Julie, district de Richelieu, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES ARMOIRES DE CUISINE R.F. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion K. Van de marque Chevrolet 1978 de couleur blanc, imm. F475-743 Qué. 81. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL GRENIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (Tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

CANADA, Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No 000521706. VILLE D'OUTREMONT, partie demanderesse —vs— BARS ENRG., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 12:00 heures au 20 Bates #500, à Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BARS ENRG., saisis en cette cause, consistant en: 1 agrandisseur photo de marque Lietz, 1 agrandisseur photos Omega, 1 "audible repeating timer" Omega. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, No 500-27-002580-811. LA REINE, partie demanderesse —vs— GÉRARD GAREAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:30 heures au 8575 Nevers, à St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GÉRARD GAREAU saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Admiral, 1 divan en tissus, 1 sofa et 1 causeuse en tissus. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JACQUES FORTIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. GREFFE DE LA PAIX. No 500-27-006771-812. LA REINE, partie demanderesse —vs— SANDRA FISHMAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:30 heures au 1405 Fraser, à Chomedey, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SANDRA FISHMAN saisis en cette cause, consistant en: 3 sofas en velours bleu marin, 1 système de son, 1 amplificateur, 1 téléviseur de marque Granada 20" portatif, 1 set de chambre pour enfants 8 morceaux, 2 télévisions portatives couleur 20" Quasar, 1 set de salle à dîner (1 table, 6 chaises, et 1 bahut vitré), 1 set de salon style Louis XV, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier, de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, Greffe de la Paix, District de Montréal. NO: 500-27-014559-80-3. LA REINE, Partie demanderesse -vs- RODRIGUE DERVIL, Partie défenderesse. Le 13 janvier 82 à 10:00 heures au 11958, rue Matte, app. 6. Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RODRIGUE DERVIL saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Electrohome, 1 set de salon 3 morceaux, 1 bibliothèque en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Potevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Montréal. NO: 500-02-022742-81-6. VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse -vs- HANS JUNIOR, Partie défenderesse. Le 13 janvier 82 à 13:00 heures, au 547 boul. Samson Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de HANS JUNIOR saisis en cette cause, consistant en: 1 sclice de marque BERKEL, 1 balance de marque ESI, 1 caisse enregistreuse de marque TCA. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE. District de Montréal. NO: 500-02-023428-81-1. VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse -vs- LOCATION EXPO INC. Partie défenderesse. Le 13 janvier 82 à 12:00 heures, au 553 boul. Samson Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Location Expo Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 perceuse de marque Wolf, 4 jack hydraulique jet, 1 chaine block. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. NO: 500-05-009762-79-8. CLAUDETTE LAROSE, Partie demanderesse -vs- JACQUES BEAUDIN, Partie défenderesse. Le 12 janvier 82 à 15:00 heures, au 8135 boul. Langelier, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Jacques Beaudin saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 1977 no série F15YKC53119 de marque Ford, 1 radio AM-FM cassette 4 pistes, 2 haut-parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. NO: 500-05-008524-81-9. LES PLACEMENTS FREDERIC INC. Partie demanderesse, -vs- FRITZ SICLAIT, Partie défenderesse. Le 13 janvier 82 à 10:00 heures, au 589-591, rue Laurie, Greenfield Park, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les effets de Fritz Siclait, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Electrohome, 1 lave-vaisselle de marque Inglis, 1 réfrigérateur de marque Danby. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décdmbre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. NO: 500-05-011716-80-8. RAY MONAHAN HOLDING INC. Partie demanderesse -vs- PRIMEROSE & ALS. Partie défenderesse. Le 13 janvier 82 à 10:00 heures, au 589-591, rue Laurie Greenfield Park, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Primerose & Als saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Electrohome, 1 réfrigérateur de marque Danby, 1 lave-vaisselle de marque Inglis. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier. Linteau, VilleneuVe, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

LA MÉTÉO

Une dépression en provenance des Grands Lacs apporte des nuages et de la neige sur l'ouest Québécois. Le reste de la province sous l'influence d'un anticyclone demeurera généralement ensoleillé.

MONTRÉAL

Ennuagement graduel suivi de neige en soirée. Vents devenant modérés aujourd'hui. Maximum aujourd'hui près de −5.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 35
COUCHER: 16 h 21

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac, Gatineau, Lièvre: nuageux, neige (5 à 10 cm) et vent modéré, minimum moins 18, maximum moins 6. Aperçu pour vendredi: neige.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement graduel suivi de neige en fin de journée, vent modéré, minimum moins 20, maximum moin 8. Aperçu pour vendredi: neige.

Laurentides: ennuagement graduel suivi de neige en soirée, vent modéré, minimum moins 18, maximum moins 6. Aperçu pour vendredi: neige.

Outaouais, Montréal: ennuagement graduel suivi de neige en soirée, vent modéré, minimum moins 15, maximum moins 5. Aperçu pour vendredi: neige.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement et vent modéré en fin de journée, minimum moins 18, maximum 8. Aperçu pour vendredi: neigeux et venteux.

Estrie et Beauce: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement et vent modéré en fin de journée, minimum moins 18, maximum moins 6. Aperçu pour vendredi: neige.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux, ennuagement et vent modéré en soirée, minimum moins 22, maximum moins 10. Aperçu pour vendredi: neigeux et venteux.

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré, minimum moins 16, maximum moins 6. Aperçu pour vendredi: neigeux et venteux.

Baie-Comeau, Sept-Iles: ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré, minimum moins 20, maximum moins 10. Aperçu pour vendredi: neigeux et venteux.

Basse-Côte-Nord, Anticosti (à l'ouest de Natashquan): ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré, minimum moins 20, maximum moins 8. Aperçu pour vendredil ennuagement suivi de neige.

Secteur à l'est de Natashquan: nuageux avec faible neige passagère et vent modéré, minimum moins 16, maximum moins 6. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	neige	−2	3
Victoria	neige	0	4
Edmonton	dégagement	−28	−23
Calgary	faible neige	−28	−20
Whitehorse	clair	−42	−35
Regina	ennuagement	−32	−23
Winnipeg	clair	−30	−20
Toronto	neige	−9	−2
Ottawa	ennuagement	−16	−5
Québec	ennuagement	−18	−8
Halifax	ensoleillé	−9	−4
Fredericton	ensoleillé	−12	−7
Charlottetown	nuageux	−10	−7
St-John	neige	−3	−3

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Part. nuageux	10	34
Atlanta	Pluie	36	43
Atlantic City	Venteux	24	43
Boston	Part. nuageux	25	39
Buffalo	Pluie	23	41
Burlington	Part. nuageux	5	32
Charleston WV	Pluie	—	—
Chicago	—	—	—
Cleveland	Pluie	20	41
Dallas	Part. nuageux	38	55
Denver	Nuageux	13	32
Detroit	—	—	—
Hartford	Part. nuageux	16	34
Honolulu	Ensoleillé	—	—
Houston	Nuageux	44	67
Kansas City	Nuageux	44	67
Kansas City	—	—	—
Las Vegas	Nuageux	43	58
Los Angeles	—	—	—
Miami Beach	Part. nuageux	72	81
Minn, St. Paul	Neige	7	24
New Orleans	—	—	—
New York	Nuageux	28	39
Norfolk Va	Pluie	27	53
Oklahoma City	Part. nuageux	32	47
Orlando	Averses	61	77
Philadelphie	Venteux	20	41
Phoenix	Part. nuageux	43	65
Pittsburgh	—	—	—
Portland Me	Part. nuageux	13	34
Portland Or	Averses	31	39
Reno	Averses	32	45
Tampa	Averses	62	76
Salt Lake City	Averses de neige	23	35
San Diego	—	—	—
San Francisco	Nuageux	50	57
Seattle	Neige	32	38
Spokane	Neige	8	25
Syracuse	Pluie	20	40
Tulsa	Part. nuageux	32	44

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	—	DONNÉES NON	
Barbades	—	DISPONIBLES	
Curacao	—	HIER SOIR	
Freeport	—	—	—
Guadelajara	—	—	—
Guadeloupe	—	—	—
La Havane	—	—	—
Kingston	—	—	—
Montego Bay	—	—	—
Mexico	—	—	—
Monterrey	—	—	—
Nassau	—	—	—
San Juan	—	—	—
San Juan	—	—	—
Trinidad	—	—	—

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	nuageux	5	13 h
Amsterdam	nuageux	6	13 h
Ankara	nuageux	3	15 h
Athènes	part. nuageux	18	14 h
Auckland	nuageux	20	minuit
Beyrouth	part. nuageux	18	14 h
Berlin	part. nuageux	3	13 h
Bonn	nuageux	7	13 h
Bruxelle	part. nuageux	9	13 h
Le Caire	clainageux	−119	14 h
Casablanca	—	—	midi
Copenhague	part. nuageux	2	13 h
Dublin	pluie	5	13 h
Genève	pluie	2	13 h
Jérusalem	nuageux	12	14 h
Lisbonne	pluie	14	midi
Londres	nuageux	9	13 h
Madrid	nuageux	13	13 h
Malte	part. nuageux	21	13 h
Moscou	nuageux	−3	15 h
New Delhi	clair	20	17 h
Nice	pluie	7	13 h
Oslo	neige	−1	13 h
Paris	nuageux	9	13 h
Rome	part. nuageux	16	13 h
Sofia	part. nuageux	6	14 h
Stockholm	neige	−1	13 h
Tokyo	nuageux	8	21 h
Tunis	part. nuageux	21	13 h
Vienne	brumeux	2	13 h
Varsovie	nuageux	3	13 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
À 18 h hier	−18	—
Normale	−14	−4
Records	−26 (1944)	6 (1965)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0	0
Ce mois-ci	1	56
Normale de ce mois	32	57
Cette année*	835	81
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	25
Ce mois-ci	628
Normale pour ce mois	765
Cette saison	1560
Normale à la fin de ce mois	1638

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

Canada, Province de Québec, District de de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-032254-81-0, VILLE DE LAVAL, Partie demanderesse, -vs-, GÉRARD ROBITAILLE, Partie défenderesse. Le 14 janvier 1982 à 11:00 heures. Au 379, rue Elaine, app. 3 Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Gérard Robitaille saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur cabinet de marque Hitachi, 1 laveuse-sécheuse de marque Kenmore, 1 machine à coudre avec cabinet de marque Singer. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-006154-81-7, ALBERT ROUSSEAU, Partie demanderesse, -vs-, ANITA RHÉAUME GAGNON, Partie défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 12:00 heures. Au 436, rue Prévost Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Anita Rhéaume Gagnon saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile immatriculée 777H761 de marque Chrysler, 1 laveuse-sécheuse de marque Inglis, 1 t.v. couleur portative de marque Quasar. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-045932-81-6, LA PRESSE LIMITÉE, Partie demanderesse, -vs-, M. RAYMOND DIOTTE, Partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 10:00 heures. au 5624, rue Orléans Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. Raymond Diotte saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Sanyo, 1 table de centre. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL GRATTON, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-025491-78-6, INST. ÉLECTRIQUES C. LEVEILLE INC., Partie demanderesse, -vs-, RENÉ BUREAU, Partie défenderesse. Le 11 janvier 1982 à 11:00 heures. Au 6435, rue Louis Dupire St-Léonard district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de René Bureau saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son en bois, 1 set de salon 2 morceaux, 1 rouet. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, Greffe de la paix, District de Montréal, No: 500-27-005049-81-4, COMITÉ PARITAIRE VÊTEMENT DAMES, Partie demanderesse, -vs-, CONFECTION DOLORES ENRG., Partie défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 10:00 heures. Au 1993, rue St-Alexandre Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Confection Dolores Enrg. saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre de marque Singer, 1 machine à coudre de marque New Welliams, 1 machine à over lock de marque Mauserr special. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-037605-81-8, CLUB DE GOLF DE BELOEIL, Partie demanderesse, -vs-, M. ROBERT CAWTHORN, Partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 11:00 heures. Au 951, rue Poirier Mc Masterville district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M. Robert Cawthorn saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. console couleur de marque Panasonic, 1 set de salon 2 morceaux, 1 radio de marque Sanyo. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-043332-811. BOIS EXPANSION INC., Partie demanderesse —vs— LES ARMOIRES DE CUISINE R.F. INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 14:00 heures au 194 Carpentier, à St-Mathieu de Beloeil, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES ARMOIRES DE CUISINE R.F. INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 sableuse Black & Decker, 1 sableuse industrielle, 1 machine à cramper les meubles avec boyau à air, 1 scie circulaire industrielle, 1 scie à découper Rockweell, 1 ventilateur cylindrique (genre séchoir) avec moteur électrique, 1 sableuse à air, 1 fusil à souder, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043130-81-0, POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC INC., Partie demanderesse, -vs-, J.J. ABRAN, Partie défenderesse. Le 15 janvier 1982 à 12:00 heures. au 11223, rue Bellerois Montréal-Nord district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de J.J. Abran saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur portative de marque Électrohome, 1 t.v. couleur portative de marque Admiral, 1 set de salon 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE. District de Montréal. NO: 500-02-042682-81-0. PRODUITS DE CAFÉ UNION INC. Partie demanderesse -vsRESTAURANT LE MANNEKEN PIS INC. Partie défenderesse. Le 12 janvier 82 à 13:00 heures, au 321 Place Jacques Cartier, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Restaurant Le Manneken Pis Inc. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Casio, 1 piano, 1 machine à glace de marque Cook Draft. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, COUR MUNICIPALE, no. 105673013 038893061 402928503, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, LES PLACEMENTS VI DA LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 224 Pierre Larivé, à Boucherville, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES PLACEMENTS VI DA LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chrysler New Yorker 1979, de couleur bleu, toit de vinyl, # de plaque: 214L519 Qué. 81. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens. MICHEL GRENIER, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-053618-794 500-02-053619-792, VILLE DE LAVAL, partie demanderesse, FOVAD LAHIB (NAKHNOUKH F. LAHIB), partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 10:30 heures de l'avant-midi au 1285 Bousquet # 14, à Chomedey, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de FOUAD LAHIB (NAKHNOUKH F. LAHIB) saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Cutlass Oldsmobile 1977 bleue, imm. 163L985 Qué. 81, 1 téléviseur couleur Philips 20" portative, 1 système de son (table tournante, boites de son Lloyds), 1 laveuse Maytag blanche, 1 sécheuse Baycrest beige, 1 balayeuse de marque Compact orange. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens. CHARLES PAQUETTE, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-003164-819, BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, LUCIEN DUMONT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:30 heures de l'avant-midi au 6068 Sherbrooke est, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUCIEN DUMONT saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Delta 88 Royale 1977, 1 camion de marque Chevrolet modèle 50 année 1968 et compresseur, 2 roues de tracteur environ 7' de haut, 1 bicyclette d'exercice, 1 balayeuse Electrolux, 1 téléviseur couleur 20" Panasonic et convertisseur, 1 machine distributrice d'eau. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. LAURENT SOLARI, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR SUPÉRIEURE, no. 460-05-000014-816, LYSING INC., partie demanderesse, G. DEMERS AUTO DEMOLITION INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 11:00 heures de l'avant-midi au 580 Louvain est #1, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY DEMERS saisis en cette cause, consistant en: 1 set de chambre en bois, 1 humidificateur Electrohome, 1 sofa 3 places en tissus orange, 1 table à café en bois, 1 table de bout en bois, 1 télécouleur Bradford, 1 télécouleur RCA, 1 enregistreuse à cassettes, 1 machine à coudre avec meuble en bois, 1 bureau 6 tiroirs en bois, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. DANIEL LEFEBVRE, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE, no. 755-02-000742-812, BOUDRIAS & CHOQUETTE LTÉE, partie demanderesse, SERGE BRAIS & AL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1982 à 10:00 heures au 124 Mercier, à St-Jean, district d'Iberville seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SERGE & PAULINE BRAIS saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur en stainless 4 portes, 1 four micro-ondes Litton, 1 machine distributrice à liqueurs douces, 1 friteuse MKE, 1 réfrigérateur comptoir en stainless, 1 poêle plaque chauffante, 1 toit de système de ventilation, 1 système de prévention d'incendie, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens. NORMAND POISSANT, HUISSIER. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-029644-79-1. ROGER LAVERDURE INC., partie demanderesse -vs- LA PÂTISSERIE NATURELLE NIZARD LTÉE, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 13 heures, au 4499 boul. Westpark Pierrefonds, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LA PÂTISSERIE NATURELLE NIZARD LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 3 réfrigérateurs de marque MÉTROPOLITAINE, 1 balance de marque Hobart, 1 coupeuse à viande de marque Toledo. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-012241-811. CAISSE POPULAIRE ST-MAXIME DE CHOMEDEY, demanderesse — vs— HUGO VALENZUELA, défendeur —et— GARAGE STE-SOPHIE INC., tierce-saisie. Le 14 janvier, 1982 à 10:00 heures à la place d'affaires de la tierse-saisie, au 315 rue Masson, à Ste-Sophie, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie; GARAGE STE-SOPHIE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Dodge - licence: F-144-840, 1 automobile Ford Elite, licence 124-L-847. Conditions: ARGENT COMPTANT. OMER LANGLOIS, huissier, tél.: 842-5291. Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-043975-817. LOISELLE PETROLEUM LTÉE, demanderesse —vs— FRANCO PIERPOLI, défendeur. Le 19 janvier 1982 à 11:30 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au 2420 rue Harrigan, à Ville LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur; FRANCO PIERPOLI, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Fleetwood portatif avec base, meubles de ménage et articles d'usage... Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ, huissier, 842-5291. Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05010834-818. PIERRE BARBEAU & LOUISE COUSINEAU, demandeurs —vs— SEA GLIDERS INC., défenderesse. Le 14 janvier 1982 à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse, au 561 Croissant Champlain, à Ville de Laval (Fabreville), district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse y nommée saisis en cette cause, consistant en: 1 rabotteuse 24" Oliver No 299, 1 scie à ruban Wilson 36" série 73166, 1 sableur Calm Back, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier, tél.: 842-5291. Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 200-02-006996-815. SIMPSONS SEARS LIMITÉE, demanderesse, -vs- JEANNINE WARREN, défenderesse. Le 14 janvier 1982, à 13 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 1535, rue Notre-Dame, en la cité Repentigny district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur Admiral blanc, 1 téléviseur couleur Hitachi portatif et support, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. NO 500-05-011631-817. CONSTANT LARRIVÉE, demandeur, —vs— VALDEV CORPORATION LTÉE, ET LES TERRASSES FABREVILLE INC., défenderesses. Le 15 janvier 1982, à 12:00 heures, à la place d'affaires de la défenderesse LES TERRASSES FABREVILLE INC., au 444 rue Boul. Labelle, en la cité Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse Les Terrasses Fabreville, Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 filière 4 tiroirs vert, 1 moteur pour piscine avec pompe et acc, effets variés, etc., Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-053171-802. DERO ENTERPRISES LTÉE, demanderesse —vs— WORLDTHREAD LTÉE, défenderesse. Le 15 janvier 1982, à 11:00 heures, à la place d'affaires de la défenderesse, au 9770 rue Clark, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en métal beige dessus brun, 1 bureau secrétaire métal noir, équipements de bureau et effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-GUY LACHANCE, huissier, 845-7286. Montréal, 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, COUR PROVINCIALE, District de Trois-Rivières, NO: 400-02-000644-81-3, INSTALLATIONS ELECTRIQUES P.P. INC, partie demanderesse -vs- GAETAN MORISSETTE, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 12:00 heures Au 419 Ste-Hélène, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GAÉTAN MORISSETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre de marque Singer, 1 machine rotative de marque Landis, 1 machine à clouer les talons de marque Landis. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-032144-813 CHARLES DESJARDINS & CIE LTÉE., demanderesse, -vs- DOLORES FONTAINE, défenderesse. Le 14 janvier 1982, à 12 heures au domicile de la défenderesse au No 6688 rue Hurteau, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 manteau de fourrure, 2 téléviseurs, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLE, huissier, 288-8988, Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-005755-819 IMPRIMERIE QUALITÉ COPIE LTÉE, demanderesse -vs- MANAGEMENT CONSULTANTS LTD., défenderesse. Le 14 janvier 1982, à 13 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2302 rue Bourgouin, en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo, 1 photocopieuse, mobilier et équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLE, huissier, 288-8988, Montréal, ce 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-004473-810. PIERRE PAUL FISET, demandeur, —vs— MARC COUSINEAU, défendeur. Le 13 janvier 1982, à 11:00 heures au domicile du défendeur, au 165, 41ième Avenue, en la cité Pointe Calumet district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Custom 1975, 1 TV couleur meuble, effets variés, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-037190-811. MARIO DOLCE ET FRANCINE ST-JEAN, demandeurs —vs— CENTRE MONDIAL DES AMEUBLEMENTS INC., défenderesse. Le 14 janvier à 13'00 heures, au domicile de la défenderesse, au 940 rue Mont-Royal Est, en la cité de Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Juliette, 2 fauteuils droits, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-028-037-815. ANASTASIOS TSIOLIS, demandeur —vs— IANNIS TRAMBAS, défendeur. L e 15 janvier 1982, à 11:30 heures, au domicile du défendeur au 6206 rue Northcrest, appt. 9 en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause consistant en: 1 téléviseur couleur Phillips 26", 1 système de son York et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 31 décembre 1981.

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02028037-815. ANASTASIOS TSIOLIS, demandeur• —vs— JOHN PANTAZIS, défendeur. Le 15 janvier 1982 à 14:00 heures au domicile du défendeur, au 7515 rue Wiseman, app. 2 en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Impala 2 portes rouge 1981 no série 2GIAL47J3B1152064 license 1981: 807L711 et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 31 décembre 1981

Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-017-992-814. GENERAL MOTORS DU CANADA LIMITÉE, demanderesse —vs— ROLAND DULUDE, défendeur. Le 11 janvier 1982, à 10:00 heures au domicile du défendeur au 82 rue Grégoire en la cité St-Jean sur Richelieu, district Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Philipps 26", 1 laveuse, 1 sécheuse Kenmore Gold et meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2483. Montréal, 31 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-022190-81-8, VILLE DE LAVAL, partie demanderesse -vs- LUCIEN GENEREUX, partie défenderesse. Le 12/01/82 à 14:00 heures Au 1455 Arthur Sauvé Laval ouest, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LUCIEN GENEREUX saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à boule de marque Harlem, 1 t.v. couleur portative de marque Westinghouse, 1 orgue demarque Fender. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-007380-81-7, CONST. INDUSTRIELLE NATIONALE INC., partie demanderesse -vsGLORIA GENE CASEY ET AL., partie défenderesse. Le 11/01/82 à 11:00 heures Au 27 McKinley Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GLORIA GENE CASEY ET DOUGLAS CASEY saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1976 no série 1B6809Y276746 de marque Chevette, 1 stéréo meuble de marque Baycrest. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL HENAULT huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-016714-81-3, BEAVER DIVERSIFIED CORP., partie demanderesse -vs- NOFAL ARNITA, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 10:00 heures Au 2065 Cote Vertu, app. 208 St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NOFAL ARNITA saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1973 no série 1K69A31153850 de marque Chevrolet Belair, 1 t.v. couleur de marque Panasonic, 1 stéréo meuble en bois. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE VILLENEUVE huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-014110-80-1, TELE-METROPOLE INC., partie demanderesse -vs- LES CINEMAS QUEBECOIS INC., partie défenderesse. Le 14/01/82 à 11:30 heures Au 8135 boul. St-Michel Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES CINEMAS QUEBECOIS INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion immatriculé 2091.649 de marque Dodge, 1 enregistreuse de marque Lloyd's, 1 amplificateur de marque Sound Master Royal. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-028587-819. ÉQUIPEMENT LOURD MONTRÉAL LTÉE., demanderesse -vs- SEBASTIANO DI MARIA, NICOLETTA DE PINTO, défendeurs. Le 15 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile des défendeurs au No 11620 rue Louis Jobin en la cité Rivière des Prairies district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 vaisselier, set de salle à dîner, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037966-814. GROUPEX DISTRIBUTION ICN., demanderesse -vs- VILLA CORNELLI INC., défenderesse. Le 11 janvier 1982 à 14 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1610-E- rue Provencher en la cité Brossard district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Paimaster, malaxeur, balance, Slicer, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERBIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-015705-812. THOMAS A IVEY & SONS LTD., demanderesse -vs- PAUL PEREIRA DA SILVA, défendeur. Le 12 janvier 1982 à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 1878 rue St-Martin en la cité Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: caisse enregistreuse, tables en marbre, 2 lampes en porcelaine, vases en porcelaine. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-020239-815. ELM SERVICE STATION LTD., demanderesse -vs- M. TRSIC, défendeur. Le 11 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 142 rue Evergreene en la cité Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de Justice' les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 carpet blanche, système de son Panasonic, cassettes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal' le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-045241-812. ACCORD BUSINESS CREDIT INC., demanderesse -vs- INTERJEANS INC., défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 300 rue Boul. Sicard en la cité Plaza Ste-Thérèse à Ste-Thérèse seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 59 paires de pantalons corderoy, 59 paires de jeans, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No 500-02-040550-803. AMERICAN EXPRESS CANADA INC., demanderesse -vs- GILLES PAQUETTE, défendeur. Le 11 janvier 1982 à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 2525 — A Havre des Iles # 204 en la cité Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice' les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: set de salon, tv couleur 20'' Hitachi' plusieurs meubles de ménage. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-038348-814. MONTCALM MEATS INC., demanderesse -vs- 1843-6204 QUEBEC INC., défenderesse. Le 14 janvier 1982, à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 100 rue 4e Ave. en la cité Richelieu' seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: four micro ondes Magic Chief 650, tables, chaises, caisse enregistreuse Metro, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-039753-814. RENOMAY CLOTHING LTD., demanderesse -vs- GESTION DURIMA INC., défenderesse. Le 14 janvier 1982 à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 217 rue Des Laurentides en la cité Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justiee, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 236 paires de jeans ass., jackets, pantalons, blouses, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-023445-815. LES INDUSTRIES PROVINCIALES LTÉE., demanderesse -vs- BOULANGERIE BYBLOS INC.' défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3750 rue Richelieu (Parc Industriel) en la cité St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 convoyeur 5 sections, 1 frigidaire Gibson' etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037959-819. DÉBOSSELAGE WINDSOR LTÉE., demanderesse -vs- COLORVISION SHOP ON WHEELS LTD., défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 13 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 351 rue Devon Ave. en la cité Ville Mont Royal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 heatkit utum model 1ms228, 1 soudeuse, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Richelieu, COUR GREFFE DE LA PAIX ET DE LA COURONNE, No 765-27-000986-81, SA MAJESTE LA REINE, demanderesse, -vs- PAUL-ÉMILE PETIT, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 10 heures au domicile du défendeur au No 7802 rue Avrille, en la cité d'Anjou, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Hitachi, et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLE, huissier 288-8988, Montréal, ce 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-041474-81-3. SERVACO INC., partie demanderesse -vs- C. SARRAZIN & AL, partie défenderesse. Le 11 janvier 1982 à 12 heures, au 7480, rue Châteaubriand, app. 2 Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de C. SARRAZIN & AL saisis en cette cause, consistant en : 1 T.V. couleur portative de marque Viking, 1 set de salon 2 morceaux, 1 câblosélecteur. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-022137-81-9. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse -vs- MAURICE GRAVEL, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 13 heures, au 1835, 29e avenue Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MAURICE GRAVEL saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette immatriculée F123-990 de marque Dodge Fourgonnette, 1 souffleuse à neige de marque Red. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-032484-81-3. MURPHY, VINS, LEBLANC, CALLES INC., partie demanderesse -vs- NICOLO PERRONE, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 13 heures, au 5150 MacDonald, suite 1501 Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NICOLO PERRONE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque ESTINGHOUSE, 1 système de son de marque Technics, 1 table tournante de marque Lenco. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE TARDY, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE, NO: 460-02-000609-76-0. MARCEL CROTEAU, partie demanderesse -vs- JACQUES BRODEUR, partie défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 13 heures, au 595, 81e avenue, app. 1 Chomedey, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES BRODEUR saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1972 no série 3N39H2E42983 de marque Oldsmobile Delta Royale, 1 tente trailer immatriculée R355-624 de marque Bellon. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAETAN HOULE, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-014438-814. FLOWER TRADING CORP.' demanderesse -vs- NOUVEAUTEX, défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3600 rue Barclay, suite 345 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Telex CNCP, 1 réfrigérateur Domestique Admiral, 1 étagère en bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, Huissier, 842-9192. Montréal' le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE' No 500-02-016208-816. NAP MALENFANT LTÉE., demanderesse -vs- LES CAFÉS ET NOIX INC., défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4705 avenue Van Horne en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Sweda & Acc., 3 réfrigérateurs pour légumes, 2 balances, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037374-811. ELECTRONIC SYSTEMS PERSONNEL (QUÉBEC) LTÉE., demanderesse, -vsHIGHLAND KNITTING MILLS INC., défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 5425 rue Casgrain, suite 401 et sous-sol en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Minolta, 4 machines à tricot Jumberca, 1 machine à coupe de tissu Kuris, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal' le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal' COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-012328-819. BIENVILLE LEASEHOLDS INC., demanderesse -vs- SERVICES AU TRAITEMENT D'ENSEIGNEMENT D'EXÉCUTION DE TEXTES T.E.X.T.E. INC. (anciennement LES PLACEMENTS N.B.R.S. INC.), défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 625 rue Président Kennedy, suite 809 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défendressse saisis en cette cause, consistant en: 2 Micon 2001 Philips Screen' 1 imprimerie, 1 imprimerie No. 100-003-2315, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier' 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-046949-816. OMNIPLAST INC., demanderesse -vs- 98995 CANADA LTD. (LIVRES ECONO/ECONO BOOKS), défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 12 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 50 rue St-Charles, Magasin No. 15 en la cité de Beaconsfield et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse TEC' 1 lot de livres de seconde mains assorties, etc., 1 machine Clamco électrique, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE' No 500-02-035197-818. REDDY MEMORIAL HOSPITAL, demanderesse -vs- DIMITRIOS GEORGAKOPOULOS, défendeur. Le 11 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 8590 rue St-Urbain en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-020156-811. JACK NAHON IMPORT CORP., demanderesse -vs- CHAZ IMPORTATIONS INC., défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4200 boul. St-Laurent, suite 902 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de sacs assorties, 2 filières en métal, 1 bureau en métal' etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-MARC LACHANCE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-024781-812. MED-O-GEN INC., demanderesse -vs- ANTONIO SICARI (ITALO MEDIC), défendeur. Le 11 janvier 1982' à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 5252 rue Bélanger est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet, imm. F425-954 1981, 1 automobile Chevrolet imm. 236-674 1981, 1 dactylo Royal, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, No 200-02-009715-808. SIMPSONS SEARS LIMITÉE, demanderesse, -vs- CLAUDE WEINSTEIN, défendeur. Le 15 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au No 963, rue Chatelaine' en la cité Chomedey district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux beige, 2 lampes de table, effets mobiliers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL OUIMET, huissier, 845-7286. Montréal, le 29 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-001669-81-3, LA REINE, partie demanderesse -vs- DAVIS DIAS, partie défenderesse. Le 12/01/82 à 12:00 heures, Au 115 St-Paul est Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DAVIS DIAS saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Tec, 20 tables en bois, 1 calculatrice de marque Texas. Conditions: ARGENT COMPTANT. RONALD BORRIS huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-038830-803. LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- RAYMOND LESSARD, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 1 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no 4000 boul. de Maisonneuve ouest, app. 3101 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 amplificateur Pioneer et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-033568-812. LES ENTREPRISES F.D.W. LTÉE., demanderesse -vs- TONY OTTONI, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 12 heures au domicile du défendeur au No 8 rue Fenwick en la cité de Montréal-Ouest et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-038174-813. WESTON PRINCE ET AL., demandeurs -vs- LANCE LESTON (CLUB MANCINI), défendeur. Le 14 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 1086A rue Mackay en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 2 caisses enregistreuses National, 2 amplificateurs, 1 machine à glace Scotsman, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No 500-02-024056-819. JOINT HOSPITAL CREDIT UNION, demanderesse -vs- ADRIEN MOHAMMED, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1115 rue O'Brien en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Sharp et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-037349-805. 95499 CANADA LTÉE., demanderesse -vs- RICHARD OBIDNIAK, défendeur et MARCAN PLURALIS INC., Tierce-saisie. Le 14 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 1225 rue Tellier, St-Vincent de Paul en la cité de Laval et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo IBM 1 copieuse Bond, 1 compresseur DeVilbiss, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-013096-81-8. LES PRODUITS PÉTROLIERS CHAMPLAIN, partie demanderesse -vs- HUGUETTE FORGET CLOUTIER, partie défenderesse. Le 11 janvier 1982 à 10 heures, au 1850, rue Tessier Laval district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de HUGUETTE FORGET CLOUTIER saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur de marque Lington, 1 set de cuisine 5 morceaux, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-019315-81-6. CÔTÉ, MILLER, SIMARD, TALBOT & ASS., partie demanderesse -vs- GUY DEMERS & AL, partie défenderesse. Le 14 janvier 1982, à 10 heures, au 580, rue Louvain est Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GUY DEMERS & AL saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1976 no série WL41G6A204145 de marque Dodge Coronet. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-040258-81-1. JOURNAL DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MICHEL BROUILLETTE, partie défenderesse. Le 13 janvier 1982 à 10:30 heures, au 170, rue Normandie McMasterville district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MICHEL BROUILLETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 bahut 4 portes, 1 set de cuisine 5 morceaux, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROBERT HAINAULT, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-051252-80-2. SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- BILLY MONASTERIOS, partie défenderesse. Le 12 janvier 1982 à 12 heures, au 1510 rue St-Charles Longueuil district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BILLY MONASTERIOS saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur de marque Indesit, 18 pots en terre cuite, 10 chandeliers antiques. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL DUCHARME, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-016913-80-3. CERUNDOLO ELIO & NIVOIX REGIS, partie demanderesse, —vs— DAME CHIARA DELLA FORESTA, partie défenderesse. Le 15-01-82 à 10:00 heures au 1105 Croissant Louis Joliette, Duvernay, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DAME CHIARA DELLA FORESTA saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1976 no série PH41K6D139384 de marque Plymouth Custom Fury, 1 set de salon 2 morceaux, 1 piano avec banc. Conditions: ARGENT COMPTANT. SYLVAIN GAGNÉ, huissier, 288-0211. Information: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-010783-81-7. MÉTROPOLE GARAGE INC., partie demanderesse —vs— VÊTEMENTS LACORDAIRE INC. & AL., partie défenderesse. Le 11-01-82 à 10:00 heures au 1850, rue Tessier, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de VÊTEMENTS LACORDAIRE INC. & AL., saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo meuble avec TV de marque RCA, 1 set de cuisine 8 morceaux, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-05-010783-81-7. MÉTROPOLE GARAGE INC., partie demanderesse, VÊTEMENTS LACORDAIRE INC. & AL., partie défenderesse. Le 11-01-82 à 10:00 heures, au 4690 Ste-Catherine, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de VÊTEMENTS LACORDAIRE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque 3M, 1 calculatrice de marque Unitrex, 1 réfrigérateur de marque Kelvinator. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: SYLVAIN GRAVEL, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO 500-02-016727-81-5. SALONS FUNÉRAIRES GIROUX & FILS INC., partie demanderesse —vs— JOSEPH FRITZ & JOSEPH REYNOLD, partie défenderesse. Le 15-01-82 à 11:00 heures au 4710A Colombey St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JOSEPH REYNOLD saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative de marque Philco, 1 système de son marque Kenwood, 1 table tournante de marque Philips. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-016727-81-5. SALONS FUNÉRAIRES GIROUX & FILS INC. partie demanderesse —vs— JOSEPH FRITZ ET JOSEPH REYNOLD, partie défenderesse. Le 15-01-82, à 10:00 heures, au 8281 Haut d'Anjou, app. 1 Anjou, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JOSEPH FRITZ saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur meuble de marque Electrohome, 1 système de son marque Soundesign, 1 set de salon 2 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-036037-81-5. CLAUDE NOISEUX, partie demanderesse -vs- C.M.A. INC., partie défenderesse. Le 13/01/82 à 13:00 heures Au 940, rue Mont Royal est Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de C.M.A. INC saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à manger 5 morceaux, 1 calculatrice de marque EPC 121, 1 set de salon 3 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, No 725-02-000093-813, LAURENTIAN SCHOOL BOARD, demanderesse -vs- GEORGE MAC KAROUS, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1380 rue Parent, Duvernay en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 table ping-pong et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-040603-800, KLAUS SCHARAFINSKI, demandeur -vs- J. CHAPUT, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 156 6e avenue en la cité de Verdun et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Sears avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-016331-819, METROPOLE REFUSE DISPOSAL LTD., demanderesse -vs- LOUIS THERIEN (LOUIS THERIEN ENRG.), défendeur. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 3757 rue Monselet, en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Hitachi et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-030517-804, LES HUILES RICHELIEU INC., demanderesse -vs- EDOUARD BENTON, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 5425 rue Irving, en la cité de St-Hubert et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur meuble Philco, 1 piano Quidoz avec banc, 1 automobile Ford Montego Deluxe 1972, imm. 549-M-396 1972, No. de série: F2H115866886F, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. NO 500-02-037123-80-4. RÉAL DOYON, partie demanderesse —vs— ADAM LIBEROPOULOS, partie défenderesse. Le 14-01-82 à 12:00 heures au 416, 61e avenue Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ADAM LIBEROPOULOS saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 morceaux, 1 automobile no série 396L968 de marque Pontiac Parisienne, 1 TV couleur, portative de marque Quasar. Conditions. ARGENT COMPTANT. Inf.: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Richelieu. COUR PROVINCIALE. No 765-02-000550-80-0. CAISSE POP. RIVIERA, partie demanderesse —vs— RICHARD VIAU, partie défenderesse. Le 08-01-82, à 10:00 heures au 224, rue Pierre Héroux, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RICHARD VIAU saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse-sécheuse de marque Inglis, 1 automobile 1977 immatriculée 484M925 de marque Chevelle, 1 lave-vaisselle de marque Kitchen-Aid. Conditions ARGENT COMPTANT. Inf.: ANDRÉ ROY, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 28ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. NO T6202-81. AFFAIRE LOI IMPÔT REVENU, partie demanderesse, —vs— MANUFACTURE HABITS ROI VÊTEMENT INC., partie défenderesse. Le 14-01-82 à 10:00 heures au 750 Beaubien est, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MANUFACTURE HABITS ROI VÊTEMENT INC., saisis en cette cause, consistant en: un lot d'habits, pantalons, paletots, souliers, mercerie pour homme, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: MAURICE ARCHAMBAULT, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-022341-80-9. LES HUILES A ROY PETROLEUM INC., partie demanderesse —vs— JOHANNE BOERIO & ARVENTINO BOERIO, partie défenderesse. Le 15-01-82 à 10:30 heures au 5840, rue De Seigne St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Johanne BOERIO & ARVENTINO BOERIO saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur portative de marque Admiral, 1 lave-vaisselle de marque Bélanger, 1 réfrigérateur de marque Whirlpool RCA. Conditions. ARGENT COMPTANT. Inf.: ROGER JOBIN, huissier (288-0211). Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Canada, province de Québec, district de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-032626-81-9 BOUCHARD EXCAVATION LTÉE, partie demandresse —vs— GILLES BARETTE, partie défenderesse. Le 14-01-82 à 12:00 heures, au 122, 67e avenue Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de GILLES BARETTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse-sécheuse de marque Westinghouse, 1 TV cabinet de marque Hitachi, 1 radio-cassette de marque Magnavox. Conditions: ARGENT COMPTANT. Inf.: ROBERT CHARLES LORTIE, huissier 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère Montréal, ce 29ème jour de décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-004743-819. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse -vs- LES PÉTROLES PAUL BARRETTE INC. ET AL, défendeurs -et- JEAN-PAUL BOURGON, Mis-en-cause. Le 21 janvier 1982, à 10:00 heures, au lieu d'entreposage du gardien au No 280 rue Monsignor Langlois, en la cité de Valleyfield et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Citerna International 1976 No. 71477 Fleet Star 20, Imm. F296-707 Qué. 80, No. de Série: D1225FGB20886, 1 camion Citerna International 1976 No. 71466 Cargo 1950, Imm. F297-446 Qué. 80, No. de série: D1045FCA22988, 1 camion Citerna GMC 427-5500 No. 71467, Imm. F296-708, No. de série: TTE-67-TV611486, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-037162-810. C.M. rosa garage (1979) REG. ET AL, demandeurs -vs- EUGANAE SBAN COEUR, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 2:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 3200 rue Monselet, en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Volkswagen Rabbit Diessel, 4 portes No. de série: 1793188266, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-007695-81-2, LA REINE, partie demanderesse -vs- C.G.A. INDUSTRIES LTEE, partie défenderesse. Le 14/01/82 à 11:00 heures Au 6418, rue St-Laurent Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de C.G.A. INDUSTRIES LTEE saisis en cette cause, consistant en: 14 machines à coudre industrielles de marque Juki, 1 machine à coudre pour bouton de marque Singer, 1 réfrigérateur de marque Frost Omatic. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL JOBIN huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-043576-813, INDALEX, division of Indal Limited, demanderesse -vs- DESIGNED AIR EQUIPMENT LTD., défenderesse. Le 13 janvier 1982, à 12:00 midi, à la place d'affaires de la défenderesse au No 2094 rue Chartier en la cité de Dorval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse Sharp Fax, 2 calculatrices Olivetti, 1 machine à écrire IBM, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-049804-805, LA CITE DE VERDUN, demanderesse -vs- LES SYSTEMES D'ALARMES LOGIC INC., défenderesse. Le 13 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3734 rue Wellington, en la cité de Verdun et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice Sharp, 1 scie ronde, 14 boites d'alarmes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN MARC LACHANCE huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-051910-805, CLOUTURE BEL AIR LTEE:, demanderesse -vs- GUY CADIEUX, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 695 rue de Sasseville, en la ville de St-Louis de Terrebonne et district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur Zenith avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-044435-811, MONAS & CO. LTD., demanderesse -vs- 1256 CANADA LTEE, défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 2 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 181 ave Victoria, en la cité de Valleyfield et district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 caisse enregistreuses, Omega & Victor, 2 congélateurs Melbourne & Gibson, 1 dactylo Olympia, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-044540-818, ALUMINIUM ORLANDO INC., demanderesse -vs- FRANCESCO ABBRUZZO, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 12 heures midi au domicile du défendeur au No 12,195 rue Allard, en la cité de Montréal-Nord et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur console Zenith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-004719-819, DAME PEARL EMO, demanderesse -vs- CHARLES ENGLAND, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 12 heures midi au domicile du défendeur au No 153 rue Radisson, en la cité de Pointe Claire et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LESSARD huissier, 842-9192. Montréal, le 31 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-033719-81-1, PUBLI ST-LEONARD INC., partie demanderesse -vs- AUX GALERIES DU VETEMENT ENRG., partie défenderesse. Le 11/01/82 à 10:00 heures Au 4690 est, rue Ste-Catherine Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de AUX GALERIES DU VETEMENT ENRG., saisis en cette cause, consistant en: 65 paletots d'hiver, 191 pantalons, 287 habits. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, NO: 700-02-002669-81-1, BANQUE D'EPARGNE, partie demanderesse -vs- SHEILA LALONDE, partie défenderesse. Le 12/01/82 à 11:00 heures Au 1915 Magnan Deux-Montagnes, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SHEILA LALONDE saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur portative de marque Viki, 1 laveuse-sécheuse de marque Kenmore, 1 set de salon 4 morceaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAETAN HOULE huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-018553-81-3, VILLE DE LAVAL, partie demanderesse -vs- CLAUDE BELANGER, partie défenderesse. Le 13/01/82 à 13:00 heures Au 260 ouest, Ste-Charles Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CLAUDE BELANGER saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Zenith, 1 récepteur AM-FM cassette de marque Juliette, 1 amplificateur de marque Sonax. Conditions: ARGENT COMPTANT. GAETAN HOULE huissier. Information: 288-0211. Montréal, ce 29ième jour de décembre 1981. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-005986-813, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC, partie demanderesse, ROGER MASSON, B.B.Q. MASSON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:00 heures de l'avant-midi au 8059 St-Michel, a) Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROGER MASSON "B.B.Q. MASSON" saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Coca-Cola, 1 vestiaire 2 portes (brun), 1 radiateur électrique, 3 ensembles de rideaux, draperies et tentures. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignement: HENRI DESCOTEAUX, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-032533-817, ALICE HOLMAN, partie demanderesse, SUCCESSION JEANNETTE, RICHARD MAJOR, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 10:00 heures de l'avant-midi au 3800 Linton (sous-sol), à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de SUCCESSION JEANNETTE & RICHARD MAJOR saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo cabinet avec table tournante Dumont et cassettes' 1 set de salle à diner (1 table, 4 chaises), 1 mobilier de salon 2 mcx, 1 mobilier de chambre complet (bureaux, tables de chevet, sommier et matelas). Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & Ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-037820-813, LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse, STEVE KORBIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 10:00 heures de l'avant-midi au 219 Mont-Royal ouest, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STEVE KORBIS saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse manuelle sans marque, 1 friteuse de marque Wells, 1 plaque chauffante M.K.E., 1 plaque grillage pour grillade 1 comptoir en stainless steel, 1 machine à café, 1 réfrigérateur à liqueurs douces, 1 comptoir en stainless steel, tables de billard, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007), Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-054816-793, HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse, ERNEST DEVALIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 5005 Cornwall, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ERNEST DEVALIS saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Chevrolet Nova 1976, 8 cylindres, de couleur orange 2 portes, imm. 542P313 Qué. 81. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-043444-814 COMMUNICATIONS DUO DU CANADA LTÉE, partie demanderesse -vs- LES ENTREPRISES BONCHEMIN LTÉE, partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. Prenez avis que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures au 6390 St-Laurent, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES ENTREPRISES BON-CHEMIN LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 filière beige 4 tiroirs, 1 bureau plat en bois 5 tiroirs (bureau double), 1 chaise en bois et cuirette jaune, 1 chaise droite en métal et cuirette jaune, 1 comptoir en stainless steel environ 20', 15 bases de table en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007), Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, no. 750-02-000720-81, COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ, partie demanderesse, DENIS BLANCHARD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 31 Ozias Leduc, à St-Hilaire, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de DENIS BLANCHARD saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Datsun 280 ZX 1980, 6 cylindres, de couleur bleu, imm. 756H821 Qué. 81, 1 chien mélanger Berger Allemand et St-Bernard nommé Horace, de couleur noir, brun-beige, âgé d'environ 5 ans. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no 500-02-040395-811, SPÉCIALITÉ TRACTION LTÉE, partie demanderesse, LES PNEUS LOUIS HUDON INC. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 8310 De Châteaubriand, à Montréal, dit district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES PNEUS LOUIS HUDON INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford 1978 modèle F-150 de couleur noir imm. F297-784 Qué. 81, ayant comme équipement un compresseur type 1000, avec réservoir à air, 1 fusil à air et acc., 1 drive, 1 cric à air. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE, no. 755-02-000379-80, CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROUVILLE, partie demanderesse, YVON DOIRON JOHANNE MAGNON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 11:00 heures de l'avant-midi au 4025 Chemin #4, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON DOIRON saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Dodge de couleur rouge 2 portes, modèle Dart 1969, 8 cylindres, imm. 989L130 Qué. 81. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-013722-816, PAQUETTE, LANDRY & ASS. INC., partie demanderesse, ALAIN DULUDE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 526, 74e avenue, à Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ALAIN DULUDE saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule moteur camion de marque Kenwood 1977 de couleur vert, imm. L34278 Qué. 81, 1 laveuse de marque Westinghouse, 1 sécheuse de marque Westinghouse, 1 télévision couleur de marque Panasonic 26'' meuble, 1 chaise berçante en bois noire et brune, 1 lit double (matelas) et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 0008-3914-5. VILLE D'OUTREMONT, partie demanderesse -vs- OLYMPIC RADIONIC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 11 heures, au 5658 Park, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de OLYMPIC RADIONIC saisis en cette cause, consistant en: 11 casques stéréo modèles assortis, 1 amplificateur Standard Sound, 25 microphones modèles et marques assorties. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissier. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: EV114/81. CITÉ DE LASALLE, partie demanderesse -vs- LES IMMEUBLES DESA INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 janvier 1982 à 11 heures, au 10519 Bellevue, à Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES IMMEUBLES DESA INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau exécutif, 1 chaise pivotante, 1 classeur 2 tiroirs rouge, 1 classeur 2 tiroirs en bois, 2 étagères, 1 calculatrice Olivett 600. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal. le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 105107553. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- VIAU AUTO LOCATION LTD., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 12 heures, au 214 Marier, à Dorion, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de VIAU AUTO LOCATION LTD. saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford LTD 1980 gris, imm. Z-97755 Qué. 81. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la Paix, NO: 500-27-012534-808. LA REINE, partie demanderesse -vs- BASIL TSEKOS, partie défenderesse PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 10 heures, au 6415 Albani, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BASIL TSEKOS saisis en cette cause, consistant en: 1 table ronde, 4 chaises en cuirette, 1 horloge avec balancier, 1 set de salle à diner comprenant 1 vaissellier, 1 bahut, 1 table et 6 chaises, 1 sofa 3 places, 1 sofa 2 places, 1 fauteuil, 1 table de coin 2 étages, 2 tables de coin, 1 table à café, 3 tableaux, 2 plantes avec pots. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR MUNICIPALE, NO: 12782-81. LA VILLE DE QUÉBEC, partie demanderesse -vs- F.R. LACOSTE & ASS. LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 11 heures, au 7400 Lajeunesse, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de F.R. LACOSTE & ASS. LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 armoire beige 2 portes, 1 bahut 5 tiroirs 2 portes, 1 bureau plat 5 tiroirs, 1 table de travail. Conditions: PAIEMENT CCMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la paix, NO: 500-27-005211-810. LA REINE, partie demanderesse -vs- WILLIAM WEILAND, partir défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 11 heures, au 1538 Sherbrooke ouest #909, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de WILLIAM WEILAND saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur, 1 photocopieur 3M, 1 table bureau 1 tiroir en bois, 1 chaise fauteuil pivotant en matériel gris et cuirette, 1 machine à additionner, 1 air conditionné Emerson, 1 moteur électrique Red Weig, 1 meuble étagère 3 tablettes en métal, 1 éventail électrique, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. YVES LEFEBVRE, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la Paix, NO: 500-27-000857-807. LA REINE, partie demanderesse -vs- PAUL SYLVESTRE, SYLTEX INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 13 heures, au 3125 Cap A L'Aigle, à Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de PAUL SYLVESTRE "SYLTEX INC." saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Panasonic, 5 modules de divan, 2 poufs, 1 table vitrée, 1 laveuse et 1 sécheuse de marque Inglis de couleur blanche. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. JACQUES FORTIER, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la paix, NO: 500-27-006766-812. LA REINE, partie demanderesse -vs- YVES COSSETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 13 heures, au 1078 Wolfe, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVES COSSETTE saisis en cette cause, consistant en: 1 secrétaire en bois, 2 chaises, 1 sofa 2 places verts, 2 petites tables, 2 lampes, 1 bibliothèque, 1 horloge grand-père, 2 tables de coin, 1 peau blanche, 1 tapis 6' x 9', 1 ensemble de tentures, 2 statues avec pied, 2 bureaux avec portes, 1 sofa 3 places, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, no. 500-05-016121-814, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, CHEZ D. CORNELI PIZZA & SPAGHETTI INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1982 à 10:00 heures de l'avant-midi au 8746 Notre-Dame est, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CHEZ D. CORNELI PIZZA & SPAGHETTI INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 évier en acier inoxydable, 1 réfrigérateur 4 portes, 1 four à pizza, 1 poêle à gaz Garland 6 ronds avec réchaud, 1 lot d'environ 600 pièces de vaisselle, 1 lot d'environ 800 ustensiles, 1 balayeuse industrielle, 1 machine à cigarette, 1 caisse enregistreuse Victor, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR MUNICIPALE, no. 32913, LA VILLE DE GRANBY, partie demanderesse, RHÉAL OSTIGUY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 14:00 heures de l'après-midi au 575, 23e avenue #5, à Lachine, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RHÉAL OSTIGUY saisis en cette cause, consistant en: 1 congélateur horizontal, 1 étagère en bois, 1 lot de volumes assortis, 2 chaises berçantes coloniales, 1 radio portatif de table, 1 table à café, 1 t.v. couleur de table, 1 table rectangulaire de fantaisie, 1 fauteuil de slaon, rideaux, tentures et poles, 1 miroir mural et 2 chandelliers. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. YVES LEFEBVRE, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Mpntréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-035765-804, MAISONNEUVE BROADCASTING CORP. LTD (CKGM), partie demanderesse, RESTAURANT VILLA CORNELI INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 11:30 heures de l'avant-midi au 3705 Taschereau, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RESTAURANT VILLA CORNELLI INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 four à pizza en acier inoxydable, 1 petit réfrigérateur à pâtisserie, 1 réfrigérateur en acier stainless pour pâtes alimentaires et pizza 5 portes, 1 coffre-fort Sargent, 1 système de réfrigérateur et climatisation pour réfrigérateur au gaz, 1 four au gaz Garland 8 ronds pour cuisson, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. JEAN-MARC GRENIER, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, no. 500-27-007258-819 500-27-002359-810 500-27-005639-812 500-27-007256-813, LA REINE, partie demanderesse, JEAN-JACQUES RAYMOND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 10:30 heures au 2430, 20e rue, à Laval ouest, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-JACQUES RAYMOND saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son 6 mcx, 1 téléviseur couleur 26'' Viking, 1 caméra de poche Keystone, 1 chaise de repos électrique Niagara, 1 laveuse Inglis (blanche), 1 sécheuse Kenmore blanche, 1 photocopieur Dennison, 1 dactylo Olivetti, 2 aquariums, 5 tables de salon, 1 calculatrice électrique Olivetti, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. CHARLES PAQUETTE, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la paix, NO: 500-27-009580-806. LA REINE, partie demanderesse -vs- JEAN-PAUL BEAUCHEMIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 10 heures, au 8302 St-Denis, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-PAUL BEAUCHEMIN saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 2 mcx, 2 fauteuils berçants, 1 pouf. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Greffe de la Paix, NO: 500-27-006091-815. LA REINE, partie demanderesse -vs- ATELIER DE RÉPARATION, AUTOMOBILE BIJOU INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 10 heures, au 4270 Frontenac, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ATELIER DE RÉPARATION AUTOMOBILE BIJOU INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 levier hydraulique manuel, 2 coffres d'outils à 7 tiroirs chaque, 4 bouteilles d'oxygène, 2 extincteurs, 1 balayeuse, 1 chargeur à batteries, 1 perçeuse verticale, 1 machine pour les pneus, 1 machine à balancer les pneus, 1 grinder de table, 1 machine à café, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier, 284-1007. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, no. 500-02-041851-812, SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, OSTATE CORP. partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 88 Hymus, à Pointe-Claire, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de OSTATE CORP. saisis en cette cause, consistant en: 1 camion GMC 1976 imm. F150-201 Qué. 81, 1 calculatrice Canon, 1 machine à écrire Olivetti, 1 machine à écrire Smith Corona, 1 bureau exécutif en bois, 3 petits bureaux en métal dessus simili bois, 1 cochage pour faire les plaques photographiques, 1 lampe pour faire les plaques, 1 presse Harris Offset, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. ALAIN BOISVERT, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-014469-819. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— BUDD PRODUCTS INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 14:00 heures au 4535 Hôtel de Ville, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BUDD PRODUCTS INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 répondeur téléphonique, 1 calculatrice Sharp, 1 photocopieuse A.B.Dick, 1 paymaster, 2 climatisateurs, 2 diables en métal, 1 machine pour embouteiller le savon, 1 balance Toledo, 1 extincteur, 1 lot d'environ 135 gallons de produits tout usage. Et autre biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, No.: 700-05-001427-818. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— LES ENTREPRISES PERREAULT ET VAUDRY INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 11:00 heures au 51 Chemin Grande Cote, à Bois briand, district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES ENTREPRISES PERREAULT & VAUDRY INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à freins Barrett, 1 meule avec moteur, 1 lot de phares d'autos, 1 compresseur Webster, 1 lot d'outils électroniques, 1 caisse enregistreuse Olivetti, 5 batteries d'autos, 1 calculatrice Sharps, 1 lot d'amortisseurs, 1 sableuse Black n Decker, 1 perçeuse Black n Decker, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-012489-819. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— MARCEL ST-GERMAIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 11:00 heures au 242 Des Érables, à St-Pierre, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MARCEL ST-GERMAIN saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. RCA XL-100 couleur, 1 radio AM FM Baycrest, 1 machine à écrire Underwood, 1 table en métal pour machine à écrire, 1 filière 1 tiroir, 1 automobile Buick modèle Riviera 1977 imm. 140L273, 1 t.v. couleur Admiral, 1 porte-journaux en bois, 1 bibliothèque avec tablettes et 1 lot de volumes, 1 table de bout, 1 chaise fauteuil. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-021555-805. KEUFFEL & EUSSER CANADA LTD., Partie demanderesse —vs— LEONARD LAROCQUE, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 13:00 heures au 21 Parc Gendron, à Léry, district de Beauharnois seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LEONARD LARCOQUE "LIBRAIRIE FRANÇOISE" saisis en cette cause, consistant en: 1 chaise berçante en bois avec coussin, 1 chaise de bureau en vinyl noire, 1 téléviseur Admiral meuble noir et blanc, 1 table en bois, 1 chaise de bureau en vinyl orange sur roulettes, 2 porte-documents en plastique, 1 petit classeur portatif 2 tiroirs, 1 poubelle en métal grise. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Provinoe de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-012489-819. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— MARCEL ST-GERMAIN, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 11:00 heures au 238 Des Érables, à St-Pierre, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de MARCEL ST-GERMAIN saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse, 1 comptoir en bois, 1 horloge murale en bois, 1 écran 60'' avec support, 15 filtres pour caméra, 1 écran projecteur, 1 lot d'appareils photos de différentes marques, 1 lot de cadres, 1 support pour photos en métal, 3 petits comptoirs vitrés avec tablettes, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 1272 VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, partie demanderesse -vs- SEVER BOGDAN, partie défenderesse. Prenez avis que le 15 janvier 1982 à 12:00 heures au 605 Rabastalière, à St-Bruno, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SEVER BOGDAN saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Oldsmobile modèle Toronado 1973, 8 cylindres, de couleur noire, plaque 527M644 Qué. 79. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél.: 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-039448-811, HUILE RICHELIEU INC., partie demanderesse -vs- LUCIEN LEMIEUX partie défenderesse. Prenez avis que le 14 janvier 1982 à 11:30 heures au 928, 21e avenue, à Fabreville, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUCIEN LEMIEUX saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford 1968 de couleur bleue. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (Tél.: 284-1007), Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE, No: 500-02-037070-815. FREINS BERNIER INC., Partie demanderesse -vs- M.C. MONTRÉAL-EST EXCAVATION LTEE, Partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1981 à 11:00 heures au 179 Rang Presqu'Île, à Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de M.G.nMontréal Est Excavations Ltée saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois 4 tiroirs, 5 chaises de bureau, 1 humidificateur Electrohome, 1 bureau en bois 7 tiroirs, 1 filière en métal grise 3 portes, 1 filière en métal beige 4 tiroirs, 1 bureau en bois 7 tiroirs, 1 radio portatif, 1 calculatrice, 4 chaises de bureau, 1 machine à écrire Brothers, 1 pelle (seulement) pour excavation de couleur jaune, 1 gratte neige de couleur jaune. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier. DE L'ÉTUDE: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR PROVINCIALE, NO: 755-02-000619-812 GARAGE H. SOULIÈRE & FILS INC., partie demanderesse -vs- NORMAND SOULIÈRE, partie défenderesse -vs- LUCIEN CHENAIL tierce saisie. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 13:00 heures au 2531 Chemin de l'Église, à Ste-Clothilde, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUCIEN CHENAIL saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau 3 tirroirs, 1 congélateur beige General Freezerr, 1 set de torches à oxygène avec bonbonnes et charriot. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: NORMAND POISSANT, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, tion, Grenier & ass., huissiers. (Tél.: 284-1007). Montréal, le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE, no. 700-02-001077-818, LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, partie demanderesse, LES PISCINES FIBRE DE VERRE SOLLAC INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 15 janvier 1982 à 13:00 heures de l'après-midi au 1260 Labelle, à Blainville, district de Terrebonne seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LES PISCINES FIBRE DE VERRE SOLLAC INC. saisis en cette cause, consistant en: 2 piscines différentes de couleur orange de grandeurs différentes. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. PAUL RENAUD, huissier. Rens. de l'Étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél. 284-1007). Montréal le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR SUPÉRIEURE, No.: 750-05-000241-81. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— HÔTEL ST-JEAN BAPTISTE INC., Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 11:00 heures au 3139 Principale, à St-Jean Baptiste, district de St-Hyacinthe seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de HÔTEL ST-JEAN BAPTISTE INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse Tokyo Electric, 1 four micro-onde Sanyo, 1 lave-vaisselle Westinghouse, 1 réfrigérateur Westinghouse brun, 1 cafetière Royal et acc., 1 coffre-fort gris, 1 bureau en bois vert à 6 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-043108-815. ALLIED WELDING INC., Partie demanderesse —vs— I. CHARLES, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 13 janvier 1982 à 10:30 heures au 4951 St-Barnabas, à Pierrefonds, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de I. CHARLES saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon 5 mcx en velour, 2 tables de coin cubiques dessus miroir, 1 table à café chromée dessus vitrée, 3 sections d'étagères en bois et portes vitrées, 1 grand miroir rectangulaire, 1 table salle à diner, 4 chaises pivotantes en cuir brun. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-024682-812. OMNIPROSE LTD., Partie demanderesse —vs— F. ABBRUZZO, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 11 janvier 1982 à 11:00 heures au 12195 Allard, à Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de F. ABBRUZZO saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur console Zénith, 1 set de salon modulaire 5 mcx, 2 tables vitrées, 2 cendriers sur pattes, 1 lampe. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JACQUES FORTIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No.: 500-05-012989-818. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse —vs— JEAN-YVES REID, Partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 14 janvier 1982 à 15:00 heures au 1350 Sherbrooke ouest #1420, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JEAN-YVES REID saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau plat avec tiroirs et table à gauche, 1 bahut avec portes coulissantes, 1 filière en métal horizontale 4 tiroirs, 1 fauteuil bleu avec dossier haut rotatif, 2 fauteuils avec bras rembourrés, 1 radio AM FM-cadran de table, 1 machine à additionner électrique, 1 plastique pour chaise de bureau, 1 porte-documents de table, 1 lampe de bureau. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVES LEFEBVRE huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-024471-802 SERVICE DE TRACTION DIESEL STD LTÉE, partie demanderesse -vs- SYLVAIN NOEL, partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 13:00 heures au 151 De La Station, à Vimont, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SYLVAIN NOEL saisis en cette cause consistant en: 1 cabriolet rouge de marque Buick Le Sabre 1974 portant le numéro de série 4P67-J-44167429. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. (Tél.: 284-1007). Montréal, le 23 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-036256-811 NORMANDIE CANADA (1979) LTÉE, partie demanderesse -vs- NORMAND CABANA partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 13:00 heures au 242 De l'Église, à St-Amable, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAND CABANA saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 sofas de couleur brun et noir à mobile oval, 1 système de son, radio AM FM Pioneer, 1 table tournante, 2 haut-parleurs, 1 téléviseur couleur 20'' Fleetwood, 1 table à café vitrée, 1 table de coin vitrée, 2 lampes chromées 2 lumières chaque, 1 support pour téléviseur. CONDITIONS: Paiement comptant. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-05-011195-805 GHISLAINE POULIN, partie demanderesse, -vs- TRUXTON J. CHALMERS, partie défenderesse. Prenez avis que le 14 janvier 1982 à 14:00 heures au: 518 A, Cherrier, à Ile Bizard, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRUXTON J. CHAIMERS saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Cadillac Seville 1976 noir, toit de vinyl noir, plaque 683L756 Qué. 81, millage: 70,979 milles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: ALAIN BOISVERT, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-029342-818 LOCATION D'AUTOS GIBEAULT INC., partie demanderesse -vs HENRI BAIZANA, partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 11:30 heures au 1478 Rosevelt, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HENRI BAIZANA saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Oldsmobile Omega 1974 de couleur brune-or, immatriculée F321-238. Conditions: Paiement comptant RENSEIGNEMENTS: JEAN-MARC GRENIER, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-030619-790, LOUISETTE BRUNEAU, PIERRE LABELLE, parties demanderesses -vs- FRANCINE LARIVÉE, partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 14:00 heures. Au 4132 Mentana, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FRANCINE LARIVÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette de marque Ford beige, imm. 155P769 Qué. 81, 1 récepteur AM FM Viking, 1 table tournante Technics, 1 téléviseur portatif Panasonic. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: HENRI DESCOTEAUX, huissiers de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003787-783 PIERRE MONDOR, partie demanderesse -vs- JEAN-GUY PLANTE, partie défenderesse. Prenez avis que le 12 janvier 1982 à 11:00 heures au 129 Alain, à Rawdon, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERRE MONDOR saisis en cette cause, consistant en: 1 radio de table Symphonic, 1 téléviseur console couleur RCA, 1 divan de salon 3 places beige et brun, 1 chaise berçante, 1 fauteuil, 1 lave-vaisselle Admiral. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier de l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers (tél: 284-1007). Montréal le 24 décembre 1981.

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No 5023. CITÉ DE MONTRÉAL-NORD, demanderesse -vs- NICOLE PAJEAU, défenderesse. Le 13 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au No 4490 rue Ontario est en la cité de Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford 1979 E190 beige et brun # série E11GHCJ7955 lic. Qué. 81/F223-197. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-009538-807. ERNEST RICHARD, demandeur -vs- JEAN-RENÉ LANGLOIS, défendeur. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1160 rue Carleton en la cité St-Bruno district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur Sylvania & acc., 1 tv portative Sylvania, 1 table tournante Lloyds, effets mobiliers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ PELLETIER, huissier, 879-1007. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-039464-818. SIMPSONS SEARS LTÉE, demanderesse -vs- NANCY HÉBERT, défenderesse. Le 11 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 8602 rue Brown en la cité LaSalle district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Viking meuble 26", 1 table tournante, 1 sélecteur Jerrold' effets mobiliers, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 879-1007. Montréal, le 29 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-051548-803. JEAN CAROUZET, demandeur -vs- DUPUIS MALKA & ASSOCIÉS INC., défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 13.30 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 1943 rue Bailé en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau de secrétaire en L, filières, machine à additionner, table à dessin, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-024859-816. KOLIAS JOHN, demandeur -vs- LEMAY ROBERT, défendeur. Le 13 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 7195 rue Fontevreault apt. 4 en la cité Ville d'Anjou district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause' consistant en: 1 véhicule Mazda Brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No 500-04-001013-814. MICHÈLE LABRECQUE, demanderesse -vs- FRANÇOIS BEGIN, défendeur. Le 14 janvier 1982, à 13 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5300 rue Garland Place apt. 505 en la cité Montréal district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Yamaha, amplificateur Yamaha, haut parleur, tv couleur Toshiba, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR PROVINCIALE. No 700-02-002950-807. 98521 CANADA LTÉE, demanderesse -vs- M. JULIE ESTERSON, défenderesse. Le 15 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 19 rue des Érables en la cité Prévost district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: tv couleur Zenith, 1 piano Willis, armoire vitrée, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. OMER LANGLOIS, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-041524-815. LES PRODUITS DE FINITION MOHAWK (CANADA) LTÉE, demanderesse -vs- ATELIER DU BOIS D'OEUVRE DE MONTRÉAL INC., défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 13.30 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 265 rue St-Antoine ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 scie ronde avec table et acc., 1 jet électrique, bench, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-035364-814. WALKER ATLANTIC GLASS LTD., demanderesse -vs- CANDEX FURNITURE MANUFACTURING INC.' défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6969 Trans-Canada Hwy. suite 98 en la cité St-Laurent district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: ameublement et équipement de bureau, calculatrice, dactylo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No 500-02-005775-817. D.A. COLLINS INC., demanderesse -vs- DREW GRANT & BROCK PYTEL, défendeurs. Le 11 janvier 1982, à 11 heures de l'avant-midi au No 168 rue Kipling en la cité Beaconsfield district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 piano Haddon Hall avec banc, chaise de velour, 1 chariot de service, dactylo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 31 décembre 1981.

Province de Québec, District de Labelle. COUR SUPÉRIEURE. No 560-05-000116-808. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- SUZANNE G. MELANÇON, défenderesse. Le 12 janvier 1982, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 7606 rue Jodelle en la cité Laval ouest, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: mobilier salon français, système de son et acc., étagère, lampes, tapis, souffleuse à neige, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier. Montréal, le 29 décembre 1981.

PRENEZ AVIS QUE le requérant, Gilles David (TRANSPORT G.R. ENR.), s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à agir comme voiturier remorqueur, pour tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de Dick Weller Inc., détentrice du permis M-304801, laquelle à titre de roulier demande un permis de courtier réciproque.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.
1ère publication: le 29 décembre 1981
2ème publication: le 30 décembre 1981
3ème publication: le 31 décembre 1981
Paquette, Perreault, Rivet & Associés
Par: Me Adrien R. Paquette, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05-005641-814
RODOLPHE LEGAULT
Requérant
vs
P. TRIASSI ET GIUSEPPE IPPOLITO
P. TRIASSI & G. IPPOLITO LANDSCAPE REG'D
et
JOSEPH WAS
Intimés
et
JEAN BOUCHER
et
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LA DIVISION DE MONTREAL
Mis en cause
NOUVEL AVIS DE PRESENTATION
A: Monsieur P. Triassi, adresse inconnue
Monsieur Giuseppe Ippolito, adresse inconnue
Monsieur Joseph Was, adresse inconnue
Me Jean Boucher, 16 Place de la Bretagne, Candiac
Registrateur bureau d'enregistrement de Montréal.
PRENEZ AVIS que la requête pour radiation d'un enregistrement d'hypothèque judiciaire présentable le 29 avril 1981 sera présentée de nouveau pour adjudication sur icelle, devant cette Honorable Cour, le 11 février 1982 à 9:30 heures de l'avant midi en la salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal.
ET veuillez agir en conséquence.
MONTREAL, le 15 décembre 1981
Procureurs du requérant

AVIS DE DISSOLUTION
Avis est par les présentes donné que la compagnie LA COMPAGNIE D'ÉNERGIE & DE PAPIER MACLAREN/MACLAREN POWER & PAPER COMPANY demandera au Ministre des Institutions Financières et des Coopératives d'accepter sa dissolution en vertu de l'article 28 de la Loi sur les compagnies du Québec.
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Procureurs de la Compagnie

AVIS DE DISSOLUTION DE STATUT
AVIS est par les présentes donné que BIANCHINI FERIER (CANADA) INC., constituée en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et ayant son siège social en la ville de Montréal, a l'intention de procéder à sa dissolution et qu'elle a obtenu à cette fin un certificat d'intention de dissolution suivant l'Article 204 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes.
POULIOT, MERCURE, LEBEL, DESROCHERS, LEGAULT & DANCOSSE
Procureurs de la compagnie

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE RÉNOVAPRIX (1978) INC.
AVIS est par les présentes donné que la compagnie RÉNOVAPRIX (1978) INC., dont l'existence a été continuée sous l'autorisé de la partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans le district judiciaire de Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières et Coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 29e jour de décembre 1981.
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS & TÉTRAULT
Procureurs de RÉNOVAPRIX (1978) INC.

PRENEZ AVIS que GUILLAUME GEMME, 466, rue Marie Victorin, St-Pierre de Sorel, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT — CITERNES
De Sorel à tous les points situés dans un rayon de 30 milles de Sorel pour le transport de pétrole pour le compte de Gendron & Lamoureux Ltée.
Le requérant demande que la décision devienne en vigueur immédiatement conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut faire opposition a) la présente demande dans les (5) jours qui suivent la troisième parution dans les journaux.
1ière publication: 29 décembre 1981
2ième publication: 30 décembre 1981
3ième publication: 31 décembre 1981
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN
a/s Me Pierre Hogue
276, rue St-Jacques, suite 905
Montréal, QC
H2Y 1N3

Suite à l'acquisition par Monsieur Marc Bérard de toutes les actions de son co-actionnaire, Monsieur Claude Hébert dans la corporation Transport Ber-Clau Ltée, détentrice du permis M-303302, Monsieur Bérard acquière le contrôle de cette dernière.
En conséquence, de ce changement de contrôle, Transport Ber-Clau Ltée s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin que celle-ci statue sur le maintien du permis M-303302 dont elle est détentrice.
Elle invoque au surplus, l'article 2.58.1 afin que la décision devienne en vigueur à la date où celle-ci aura été rendue.
Tout intéressé peut contester cet avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal, dans les 5 jours de la 3ème parution de ce dernier.
1ère publication: 29 décembre 1981
2ème publication: 30 décembre 1981
3ème publication: 31 décembre 1981
PAQUETTE & ASSOCIES
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500-05-018137-818
LE GROUPE COMMERCE, COMPAGNIE D'ASSURANCES,
et
LA CONTINENTALE, COMPAGNIE D'ASSURANCES,
Parties demanderesses,
-c-
RÉAL CROTEAU (PLOMBERIE RÉAL ENRG., PLOMBERIE RÉAL CROTEAU ENRG.),
et
LES IMMEUBLES FARMER LTÉE,
JACQUELINE FARMER,
MAURICE LEMIEUX,
GILLES PROTEAU,
Parties défenderesses.
PAR ORDRE DE LA COUR
A: GILLES PROTEAU, défendeur,
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai d'un (1) mois suivant la présente publication. Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au dossier de la Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 29 décembre 1981.
DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Pépin, Létourneau & Ass.
500 Place d'Armes # 2200
MONTRÉAL (Québec)
Tél.: 284-3553

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No: 500-12-109583-819
MANON LEVERT-LAPIERRE, résidant et domiciliée en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal,
Requérante
-vs-
GERALD LAPIERRE, autrefois résidant et domicilié en les cité et district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GÉRALD LAPIERRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 28 décembre 1981.
RONALD CHASSE
Régistraire-adjoint
Mes LARAMÉE & PALLASCIO
500 boul. St-Jean Baptiste
Suite 202
Pointe-aux-Trembles' P.Q. H1B 3Z7
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-14-004716-817
Denise Pagé,
requérante
-c-
Noël Laterreur
intimé
et
Le Protonotaire de la Cour Supérieure du district de Montréal
et
Le Dépositaire des registres de la paroisse de St-Damasse, district de Montréal
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Noël Laterreur est par la présente requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en déchéance de l'autorité parentale, en changement de nom et en rectification des registres de l'état civil, a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement en déchéance de l'autorité parentale, en changement de nom et en rectification des registres de l'état civil, qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 18 décembre 1981.
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.
St-Hilaire et Lauzé
Avocats de la partie requérante
3931, rue St-Denis
Montréal, (Québec)
H2W 2M4

Prenez avis que la compagnie "Industrie M.S.G. Inc." a l'intention de demander sa dissolution au ministre des Coopératives et Institutions Financières.
MARTINEAU, WALKER,
Procureurs de
"Industrie M.S.G. Inc."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 novembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Motopièce Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 11e jour de décembre 1981, sous le numéro 497698.
Ce 21e jour de décembre 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

RECTIFICATIF

Canada, Province de Québec, NO: T-3783-81. DANS L'AFFAIRE DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET SES AMENDEMENTS, partie demanderesse -vs- ROBERT MAURICE SHERWOOD, partie défenderesse. Le 27 janvier 1982 à 11 heures, à la Banque Royale du Canada, département garde des valeurs Mezanine "A", Place Ville Marie seront vendus par autorité de justice, 11 certificats de 100,000 actions ordinaires chacun de KUKATUSH MINING CORPORATION (1960) LTD., portant les numéros 4216 à 4226. Conditions: ARGENT COMPTANT. PAUL-ÉMILE LINTEAU, huissier, 288-0211. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 17 décembre 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille (divorces)
NO. 500-12-106563-814
FRANK HUGENTOBLER,
Requérant,
-vs-
DAME EVANGELINA HERNANDEZ,
Intimé(e),
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé(e), EVANGELINA HERNANDEZ, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le/la Requérant(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il/elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 18 décembre 1981
(s) ARMAND BEAULIEU, P.A.
REGISTRAIRE
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte des Neiges #405
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-036175-813
CAISSE POPULAIRE ST-ARSENE DE MONTREAL,
Demanderesse
-vs-
MICHEL LAVOIE,
Défendeur
ORDRE DE COUR
Le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur (ART. 119-A C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 10 septembre 1981
P.A.C.S.M.
ST-PIERRE, DRAPEAU & ALARIE
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No: 500-12-111499-814
JOSEPH LAVAU ST-LOUIS,
Partie requérante,
-c-
JACQUELINE FATAL,
Partie intimée.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée JACQUELINE FATAL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours suivant la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 29 décembre 1981.
ARMAND BEAULIEU
PROTONOTAIRE ADJOINT
Mes Fournier & Dauphin
1191, 90e avenue
LASALLE (Québec)
Tél.: 364-1912

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
NO: 500-12-110976-812
PATRICIA GAUTHIER, libraire, résidant et domiciliée à Longueuil, district de Montréal, Requérante
-vs-
JACQUES LACOUR, cuisinier, résidant et domicilié à une adresse inconnue,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, JACQUES LACOUR, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 17 décembre 1981.
(SIGNÉ) RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE-ADJOINT
Bureau:
BENARD LAPIERRE LAMARRE VILLAGGI
1297, Chemin Chambly
Longueuil, Qué.
(Me Richard Lapierre - 81-LV-17070)

VILLE DE SEPT-ÎLES
— AVIS PUBLIC —
PROJET DE PARC NAUTIQUE, BAIE DES SEPT-ÎLES, SEPT-ÎLES, QUÉ.
Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu des dispositions de la section IV A de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., Chapitre Q-2).
Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le 21 décembre 1981 et la mise à la disposition du public pour fins de consultation.
Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2360 Chemin Ste-Foy, Québec, Qué. et 5199 Sherbrooke Est —local 2861, Montréal et au Ministère de l'environnement, 818 boulevard Laure, Sept-Îles, de 8:30 h à 16:30 h, du lundi au vendredi. On peut y obtenir la liste des lots touchés par ce projet.
D'ici le 3 février 1982, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.
DONNÉ à Sept-Îles, le 21 décembre 1981.
Cet avis est publié par la Ville de Sept-Îles, conformément au Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).
Gilberte Fournier
Greffier adjoint
Pour la Ville de Sept-Îles

AVIS DE DISSOLUTION
Avis est par les présentes donné que la compagnie LES VENTES DE PAPIER JOURNAL MACLAREN LIMITÉE/MACLAREN NEWSPRINT SALES LIMITED demandera au Ministre des Institutions Financières et des Coopératives d'accepter sa dissolution en vertu de l'article 28 de la Loi sur les compagnies du Québec.
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Procureurs de la Compagnie

AVIS DE DISSOLUTION
Avis est par les présentes donné que la compagnie BOIS-FRANC DU QUÉBEC INCORPORÉE/QUÉBEC HARDWOODS INCORPORATED demandera au Ministre des Institutions Financières et des Coopératives d'accepter sa dissolution en vertu de l'article 28 de la Loi sur les compagnies du Québec.
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Procureurs de la Compagnie

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 23 novembre 1981 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Albert Latour et Madeleine Nantais faisant affaire sous la raison sociale de "Les Distributions Albert Latour Enr. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de l'Assomption le vingt et unième jour de décembre 1981, sous le numéro 264515.
Ce 22e jour de décembre 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO: 500-12-111531-814
DAME LUCILLE MARQUIS
Partie requérante
-vs-
ROSAIRE DION, d'adresse inconnue
Partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, Rosaire Dion, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 22 décembre 1981.
ARMAND BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJOINT DES DIVORCES
Mes BOISLCAIR, KOZINA & ASSOCIÉS
4906 est, Boul. Gouin est
2e Etage à Montréal-Nord
Me Normand Désy
procureur de la requérante.

PRENEZ AVIS que NORMAND SIMONEAU 7, rue Maurault, Pierreville, s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner le service suivant:
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT — CITERNES
De Sorel à tous points situés dans un rayon de 30 milles de Sorel pour le transport de pétrole pour le compte de Gendron & Lamoureux Ltée.
Le requérant demande que la décision devienne en vigueur immédiatement conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les (5) jours qui suivent la troisième parution dans les journaux.
1ière publication: 29 décembre 1981
2ième publication: 30 décembre 1981
3ième publication: 31 décembre 1981
HOGUE, CHOUINARD, GOUIN
a/s Me Pierre Hogue
276, rue St-Jacques, suite 905
Montréal, QC
H2Y 1N3

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05
SPATHODIA LAND CORPORATION, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 3333, Queen Mary, Bureau 310, dans la cité et district de Montréal,
Demanderesse
-vs-
POU-SHOU LEE, résidant et domiciliée au 601 ouest 110ième rue, App. 9M, New York, N.Y., Etats-Unis,
Défendeur
et
LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHAMBLY,
Mis-en-cause
ORDRE
Par ordre de cette Cour, Le Défendeur, Pou-Shou Lee, est ordonné de comparaître au Palais de Justice à Montréal dans les trente (30) jours de publication de cet avis, copies du Bref d'Assignation, Déclaration et Avis selon l'Art. 119a C.C.P. ont été déposés pour vous au Greffe de cette Cour.
MONTREAL, le 29 décembre 1981.
RONALD CHASSE, P.A.
Procureurs de la demanderesse
SMITH & WENER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille Divorces
NO: 705-12-003460-812
DAME DENISE DESBIENS
partie requérante
-vs-
RAYMOND MOLLEUR, d'adresse inconnue
partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Raymond Molleur est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
JOLIETTE, le 22 décembre 1981.
Mes Dupont & Langlois, avocats
2 Place Yvon Plourde #202
Charlemagne, P.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC
CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
AVIS PUBLIC RELATIVEMENT À UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, suite à l'adoption par résolution numéro 811243 d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 1981, le Conseil de la Cité de Côte Saint-Luc tiendra une assemblée publique de consultation le 18 janvier 1982 à 19h30 dans la Salle du Conseil, située au 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc.
Le règlement proposé est intitulé:
RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 1150 QUI EST LE RÈGLEMENT CONSOLIDÉ DE ZONAGE DE LA CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC, POUR PERMETTRE L'EXPLOITATION D'UNE ZONE COMMERCIALE COMPORTANT DES MACHINES A JEUX ELECTRONIQUES A ECRAN, AINSI QUE DES MACHINES DE HOCKEY À AIR FONCTIONNANT AVEC DES PIÈCES DE MONNAIE, DANS UN CENTRE D'ACHATS CONSIDÉRÉ DE TYPE "FERMÉ" OCCUPANT UNE SUPERFICIE MINIMALE DE 46,450 MÈTRES CARRÉS (500 000 p.c.),
et ayant pour objet de permettre l'exploitation d'une zone commerciale comportant des machines à jeux électroniques à écran, ainsi que des machines de hockey à air fonctionnant avec des pièces de monnaie, dans un centre d'achats de type "fermé", dans la Cité de Côte Saint-Luc.
Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.
DONNÉ à Côte Saint-Luc, ce 29e jour de décembre 1981.
LA GREFFIÈRE
MME J. HABRA

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

GOURD, David. — À Montréal après une longue maladie, le 29 décembre 1981 à l'âge de 96 ans, 10 mois, est décédé David Gourd, époux en première noce de feu Yvonne Fortin et en seconde noce de Georgette Chaput, père de feu Mme Robert C. Fiset (Paquerette). Il laisse également André (époux de Simone Lalonde), Jean-Joffre (époux de Germaine Monette), David-Armand (époux de Anne Beaudry) de Montbeillard, Yolande (épouse de Maurice Murphy) de Tracy, Mme Lili Gourd-Lalonde, Élise (épouse de Jean-Pierre Constantin) de Deux-Montagnes ainsi que 28 petits-enfants et 15 arrière-petits-enfants.
Les funérailles auront lieu le jeudi 31 décembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée & J.R. Deslauriers Ltée, 5650 Côte des Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 2 h 00. Et de là au cimetière Côte des Neiges. Inhumation aura lieu au cimetière de Amos, Abitibi, à une date à être déterminée. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC, J.-Émile. — résidant au 53 boulevard Moussette à Hull est décédé à l'âge de 70 ans à l'Hôpital général d'Ottawa. Il laisse dans le deuil son épouse, Adrienne Moncion, ses enfants Jean-André et Marie et quatre frères qui lui survivent: Stanislas, Léonard, Oscar et Adrien. Il repose dans les salons de la Coopérative funéraire de Hull, (11 rue Ste-Bernadette) depuis mardi 14 hres. Les funérailles auront lieu le lendemain matin (mercredi 9:30 hres) à l'église St-Benoit-Abbé (boul. Moussette).
Une offrande à l'Association missionnaire de Marie-Immaculée (66 rue Stewart, Ottawa) ou une offrande de messe serait appréciée.
L'incinération aura lieu au cimetière Notre-Dame (boul. Fournier à Hull).

DÉCÈS

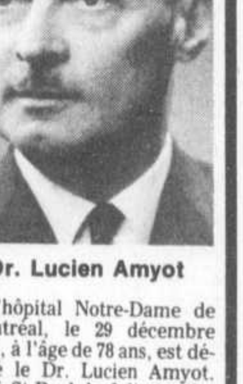

Dr. Lucien Amyot

À l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 29 décembre 1981, à l'âge de 78 ans, est décédé le Dr. Lucien Amyot. Né à St-Paul de Joliette, il a pratiqué la médecine générale pendant 50 ans dans l'est de Montréal et a été un des fondateurs de la Caisse Populaire Maisonneuve.
Il laisse dans le deuil son épouse Julie-Ange Dubois, ses six enfants: Gilles (Monique Gratton), Lise (Yves Roy), Jean (Lisette Soucy), Jacques (Rolande Boire), Pierre (Renée Hétu) et Arthur (Céline Lemieux), ses seize petits-enfants ainsi que ses soeurs et frères: Lucienne, Roger, Soeur Gabrielle (Soeur de la Providence), Étienne, Léo, Alice, Alban, Madeleine, Marcel, Paul et Georges.
La dépouille mortelle sera exposée au salon Urgel Bourgie Ltée, 4240 rue Adam, à compter du mercredi 30 décembre à 19 h 00. Les funérailles auront lieu à l'église Très-Saint-Nom-de-Jésus le samedi 2 janvier à 10 h 00.
Les dons à l'Institut du Cancer de Montréal ou à la Fondation Notre-Dame, 1560 est Sherbrooke seraient appréciés.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 novembre 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Oxidation Alumico Anodizing Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 15ème jour de décembre 1981, sous le numéro 3228785.
Ce 23ème jour de décembre 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

L'Auberge des jeunes travailleurs célèbre son 10e anniversaire

par André Tardif

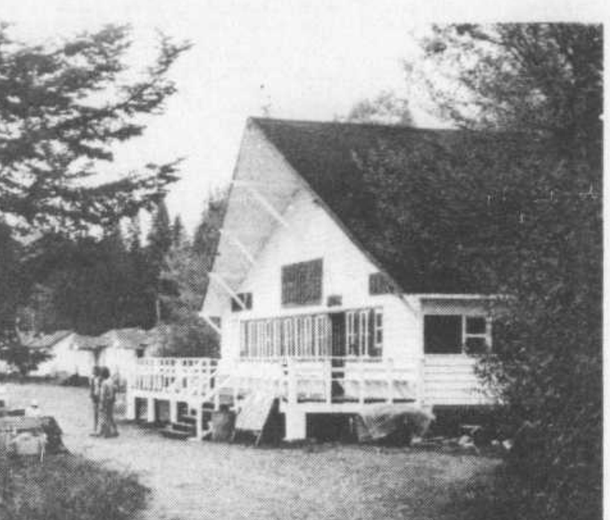

Fort utilisé en été pour y loger des vacanciers, ce bâtiment de l'Auberge des jeunes travailleurs, à Sainte-Lucie, est fermé pour l'hiver. Mais on prévoit le modifier pour une utilisation été-hiver.

Une base de plein air? Bien sûr, comme en atteste son accréditation auprès du ministère du Loisir, Chasse et Pêche (MLCP). Mais l'Auberge des jeunes travailleurs, à Sainte-Lucie-des-Laurentides, c'est beaucoup plus que ça, comme en fait foi une subvention annuelle de Centraide.

«L'auberge, c'est un endroit enchanteur où des travailleurs et travailleuses de 18 à 30 ans, et aussi des jeunes ménages, veulent se récréer ensemble, pas juste comme des consommateurs en quête d'évasion mais aussi comme gestionnaires d'un site où ils apprennent à découvrir la nature», explique Roger Prévost, coordonateur général de l'Association des jeunes travailleurs de Montréal (AJTM), organisme sans but lucratif chargé de gérer l'établissement.

A l'occasion de son 10e anniversaire, l'AJTM veut rendre compte de son mandat et, surtout, parler de son avenir axé sur un plan de développement visant à rendre l'auberge accessible au plus grand nombre de jeunes possible, 12 mois par année.

C'est en 1971 en effet qu'un groupe de travailleurs en loisir et de syndicalistes prenait la relève des mouvements JOC-JEC, forcés par des difficultés administratives à se départir de ce qui n'était alors qu'une simple colonie estivale de vacances, propriété de l'Archevêché de Montréal. Après avoir remboursé une dette de $44,000, l'AJTM est aujourd'hui propriétaire des bâtiments. Elle loue du gouvernement québécois un site presque sauvage de 18 arpents, situé sur une rive du lac Legault face au mont du même nom (aussi appelé Kaaikop).

À force de travail essentiellement bénévole, les membres de l'AJTM ont réussi à hiverniser une partie des bâtiments, ce qui permet d'héberger 50 personnes à la fois en hiver, contre 150 en été auxquels s'ajoutent des campeurs. Le coût de séjour est de $13 par jour, pour pension complète en plus des activités. Un service d'autobus fait la liaison Montréal-Sainte-Lucie sur week-end.

«Les vacanciers ne participent pas forcément aux activités, mais ils ont l'occasion de faire leur apprentissage à une vie collective, par le biais d'un comité qui les intègre à une tâche ou à l'organisation d'une activité. Nous nous préoccupons d'abord des Montréalais et il est étonnant de constater combien peu d'entre eux sont déjà initiés à la forêt. Pour la plupart, c'est une découverte,» explique Roger Prévost.

Les activités ne manquent pas. Il y a d'abord le plein air: 40 kilomètres de sentiers en forêt aménagés pour la randonnée à pied ou en ski, le canot, la raquette et des sports collectifs basés sur la coopération. Mais il y a aussi toute une gamme d'activités socio-culturelles: projection de films, pièces de théâtre, spectacle de musique ou de chansonniers et discussions en groupe.

«Nous refusons cependant de vivre dans un ghetto, et c'est pourquoi nous sommes associés au Mouvement vacances-familles pour réclamer le droit à des vacances à un prix abordable, dans notre cas pour des travailleurs à revenu modeste», ajoute-t-il.

Aussi, l'organisme conteste-t-il le projet gouvernemental de créer un nouveau réseau d'hébergement fort dispendieux, au lieu de développer les équipements déjà existants à des coûts beaucoup moindres.

«Dans le cas de l'Auberge, nous avons l'espace sur un site extraordinaire, notre plan de développement est maintenant au point après un an de travail, et il ne nous reste plus qu'à chiffrer ça et à trouver l'argent nécessaire pour les dépenses d'immobilisation. Car on ne peut faire assumer ces coûts-là par les usagers».

Roger Prévost avoue d'ailleurs la réticence de certains à se retrouver dans un dortoir commun, en l'occurence l'ancienne chapelle maintenant hivernisée. Et il se dit réaliste quant à la source des fonds nécessaires, car «il faut aussi penser à autre chose que l'obtention de subventions gouvernementales».

Mais entre-temps, le MLCP est invité à reconnaître le caractère été-hiver de l'Auberge et à y conditionner sa subvention annuelle. On sollicite aussi sa contribution pour la concrétisation du plan de développement exigé par les circonstances.

En attendant cette manne, les bénévoles de l'AJTM, auxquels vient de se greffer un permanent pour l'administration de l'Auberge, partagent les tâches diverses que nécessitent la réouverture du «camp» pour la période des Fêtes. L'Auberge est maintenant ouverte tous les jours jusqu'au 10 janvier. Par après, elle le sera sur fin de semaine seulement, sauf si des groupes la réservent en semaine. (Renseignements: 524-2948).

Opposition décimée au Gabon

LIBREVILLE (AFP) — Le Mouvement de redressement national (Morena), seul mouvement d'opposition au Gabon, a été décimé avec l'arrestation à Libreville depuis le début de décembre d'une quinzaine de fonctionnaires, note-t-on dans la capitale gabonaise.

Parmi les personnes arrêtées, qui seront jugées avec la «plus grande sévérité» selon le président Omar Bongo, figurent l'ancien recteur de l'Université de Libreville, M. Jean-Pierre Nzoghe Nguema, et plusieurs journalistes dont le rédacteur-en-chef de la radio gabonaise, apprend-on de diverses sources.

Il s'agissait de l'équipe dirigeante du Morena, qui ne s'appuie donc plus que sur une vingtaine de militants, déterminés certes mais dépourvus de moyens, indique-t-on de mêmes sources.

Ces militants, qui prennent contact dans la capitale gabonaise avec des représentants de la presse étrangère, affirment vouloir «recourir à la violence» faute de pouvoir exprimer librement leurs revendications, dont la principale est l'instauration du multipartisme au Gabon.

Dans un tract daté du 19 décembre, ils «exigent la libération immédiate et inconditionnelle» de tous les détenus politiques, la réouverture de l'Université de Libreville (fermée le 14 décembre après une grève) et «l'instauration de la démocratie» au Gabon.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

Numéro 042791, Climatisation de l'air, pièce d'ordinateur, Édifice Sir Leonard Tilley, chemin Heron, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations de la construction d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: mardi, le 19 janvier, 1982
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Johanne Rioux, Greffier de Beaconsfield, qu'à une assemblée régulière tenu le 14 décembre 1981, le Conseil municipal a adopté le Règlement No 527 intitulé "Règlement amendant le Règlement No 400 pour permettre la vente de boissons alcooliques dans la Cité".
Sur motion du Conseiller A. Turner, appuyée par le Conseiller E.F. Malone, il est UNANIMEMENT RÉSOLU comme suit:
Il est ordonné et décrété par le Règlement No 527 étant un Règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement No 400 pour permettre la vente de boissons alcooliques dans la Cité" comme suit:
ATTENDU que le Chapitre C-33, Loi sur la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool (L.R.Q. 1977) gouverne inter alia l'émission de permis pour la vente de boissons alcooliques;
ATTENDU que l'article 49 de cette Loi prévoit que ladite Commission ne peut émettre de permis pour la vente de boissons alcooliques dans une municipalité où un règlement de prohibition adopté en vertu de la Loi de tempérance (Status Refondus 1964, chapitre 45) est en vigueur;
ATTENDU que selon le Règlement No 61 des règlements de la municipalité, la vente de boissons alcooliques et l'émission de licenses dans les limites de la Cité de Beaconsfield sont prohibées;
ATTENDU que les Règlements 103, 344, 400 amendent ledit Règlement No 61 pour permettre la vente de certaines boissons alcooliques dans les limites de la Cité;
ATTENDU que selon l'opinion du Conseil, il est opportun d'amender de nouveau lesdits Règlements Nos 61, 103, 344 et 400 pour permettre à la Commission d'émettre un autre permis de restaurant;
PAR CONSÉQUENT:
ARTICLE 1: La Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec est autorisée à émettre, en plus des licenses référées dans les Règlements 103, 344 et 400 de la Cité de Beaconsfield, un permis de restaurant dans les limites de la Cité de Beaconsfield.
ARTICLE 2: Excepté tel que prévu plus haut et tel que prévu en vertu des termes des Règlements 103, 344 et 400 de la Cité de Beaconsfield, la vente de boissons alcooliques dans les limites de la Cité de Beaconsfield est prohibée.
ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
En conformité avec une autre résolution du Conseil municipal à cette même assemblée du 14 décembre 1981, Avis est par les présentes donné aux Électeurs dont les noms apparaissent sur le rôle d'évaluation de la Cité de Beaconsfiels, qu'un REFERENDUM sur le Règlement No 527 mentionné plus haut sera tenu **le samedi 9 janvier 1982** à l'Hôtel de ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, de 10:00 heures à 17:00 heures, pourvu qu'en aucun temps une demi-heure ne s'écoule depuis le temps que le dernier bulletin de vote a été déposé. Sujet à la même disposition, les bureaux de scrutin demeureront ouverts chaque jour juridique qui suivra, durant les mêmes heures pour une période maximum de treize (13) jours.
Donné à Beaconsfield, ce 15ième jour de décembre 1981.
Johanne Rioux (Madame)
Greffier

CONDITIONS DE SKI

EXPLICATION DES SYMBOLES

A) Qualité de la neige, surface et base.
B) Épaisseur moyenne de la neige damée (cm).
C) Épaisseur de la dernière chute (cm).
D) Date de la dernière chute.
E) Précipitation totale - semaine.
F) Nombre de pistes ouvertes.
G) Remontées, conditions.

POU FON DUR: neige poudreuse sur fond dur.
GRA FON DUR: neige granuleuse sur fond dur.
ART FON DUR: neige artificielle sur fond dur.
ART POU DUR: neige artificielle poudreuse sur fond dur.
ART GRA DUR: neige artificielle granuleuse sur fond dur.
POU DAM: neige poudreuse sur fond damé.
COL FON MOU: neige collante sur fond mou.
GRA FON MOU: neige granuleuse sur fond mou.

QUÉBEC

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Ste-Anne	PO-DAM-F-DUR	10/25	5	29	20	27/27	Bon
Quelques endroits glacés							
Stoneham	DAM-F-DUR	15	5	29	20	11/11	Bon
Mt St-Castin	DAM-F-DUR	25	5	29	20	6/6	Bon
	Fermé le 1er janvier						
Le Relais	DAM-F-DUR	25	5	29	20	9/9	Bon
	Fermé 1er janvier						
Mt Hibou	POU-D-FUR	20	5	29	20	7/9	Bon
Ste Foy	POU-DAM	8	5	29	20	2/2	Exc.
Mt. Orignal	POU-F-DUR	25	5	29	20	7/7	Exc.
Mt Grand Fds	POU-DAM	40	10	29	25	11/11	Exc.
Val d'Irène	POU-DAM	30	25	30	40	10/10	Exc.
Mt Comi	POU-F-DUR	30	20	30	35	13/13	Exc.

Ski du soir: Le Relais: du lundi au vendredi; Mt. St-Castin: du mardi au samedi. À noter que Le Relais et le St-Castin seront fermés aujourd'hui et demain.

Ski de randonnée: Il y a actuellement de 20 à 35 cm de neige poudreuse. Presque tous les sentiers sont ouverts et les conditions de bonnes à excellentes aux endroits suivants: Mt Ste-Anne, 10 sentiers, 40 km exc.; Camp Mercier, 9 sentiers, 40 km T-B; Duchesnay, 5 sentiers, Bon; Mt Tourbillon, 6 sentiers, W20 km Bon/ TB (ski du soir du lundi au samedi); L'Eperon, 2 sentiers, 4 km bon; Mt Orignal, 5 sentiers, bon; Mt Grand Fonds, 12 sentiers, 100 km TB; Multi Air (Frampton), 4 sentiers, 27 km exc.; Val d'Irène, 3 sentiers, 25 km exc.; Lac 3 Saumons, 6 sentiers, 30 km T.B.; Mt Comi, 6 sentiers, rp km exc.

ESTRIE

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Sutton	POU-DAM	—	8	29	15	30/30	Exc.
Mt Orford	POU-DAM	55/80	10	29	15	15/15	Exc.
Owl's Head	POU-DAM	—	10	29	15	19/19	Exc.
Bromont	POU-DAM	45/60	10	29	16	14/14	Exc.
Shefford Vallée	POU-DAM	—	10	29	16	10/10	Exc.
Mt Adstock	POU-DAM	40/65	12	29	17	13-13	Exc.
Mt Glen	POU-DAM	—	10	29	15	9/9	Exc.
St Bruneau	POU-DAM	—	12	29	18	8/8	Exc.
Mt Gleason	POU-DAM	—	8	29	15	7/7	Exc.
Monjoye	POU-DAM	—	10	29	15	13/13	Exc.
Bellevue	POU-DAM	—	8	29	12	7/7	Exc.

Ski du soir: Bromont, St-Bruneau, Monjoye, Vallée du Parc Bellevue, Vallée Pruneau: tous les soirs, sauf le dimanche. Mt Gleason, Mt Adstock: du mardi au jeudi soir inclus. Shefford Vallée: samedi soir.

Ski de randonnée: Les conditions sont excellentes et tous les sentiers sont ouverts aux endroits suivants: Bromont, Parc Orford, Mt Adstock, Vallée du Parc, Shotch-Hill, Club Copains des Neiges et Shefford Vallée.

LAURENTIDES

ALPIN	A	B	C	D	E	F	G
Mt Gabriel	POU-DAM	50	1	29	16	18/18	Exc.
Tremblant	POU-DAM	80	1	29	16	9/27	Exc.
St-Sauveur	POU-DAM	80	1	29	16	15/15	Exc.
Avila	POU-DAM	50	1	29	16	7/7	Exc.
Habitant	POU-DAM	55	1	29	16	6/8	Exc.
Gray Rocks	POU-DAM	75/100	1	29	16	12/15	Exc.
Chantecler	POU-DAM	40	1	29	16	12/16	Exc.
Morin Heights	POU-DAM	50	1	29	16	9/21	Exc.
Olympia	POU-DAM	50	1	29	16	15/21	Exc.
Belle Neige	POU-DAM	40	1	29	16	8/11	TB/Exc.
Côtes 40/80	POU-DAM	30	1	29	16	5/5	Exc.
Vallée Bleue	POU-DAM	40	1	29	16	7/11	Tb/Exc.
Mt Plante	POU-DAM	30	1	29	16	2/2	TB-Exc.
Alta	POU-DAM	50	1	29	16	15/17	Exc.
La Réserve	POU-DAM	30	1	29	16	4/9	Bon/TB.
Sun Valley	POU-DAM	100	1	29	16	10/10	Exc.
Annonciation	POU-DAM	20	1	29	16	2/2	Bon/TB
Mt Castor	POU-DAM	40	1	29	16	5/8	Bon/TB
Mt Garceau	POU-DAM	25/45	1	29	16	9/9	Bon/Exc.
Mt Daniel	POU-DAM	25	1	29	16	5/6	Bon
Vermont	POU-DAM	25	1	29	16	3/6	Bon

Ski en soirée: Valle Neige, Avila, Gray Rocks, Gabriel, Olympia, Morin Heights et Annonciation.

Ski de randonnée: Les conditions sont de bonnes à excellentes avec de 25 à 35 cm de neige poudreuse et presque tous les sentiers sont ouverts aux endroits suivants: L'Esterel, Lac des Sables, Parc Paul-Sauvé, Piedmont, Mt Rolland et Edphy.

Source: Direction des communications, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. (418) 643-2984

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 5, Islanders NY 4
Boston 5, Vancouver 3
Québec 8, Chicago 1
St-Louis 6, Hartford 1
Hier
Montréal 6, Chicago 3
Boston 4, Calgary 2
Hartford 6, Winnipeg 1
Edmonton 7, Philadelphie 5
St-Louis 6, Toronto 4
Rangers NY 6, Islanders NY 4
Pittsburgh 6, Washington 2
Los Angeles au Colorado
Ce soir
Toronto à Detroit
Edmonton à Vancouver
Minnesota à Buffalo

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	45	57	102
P. Stastny, Que	25	43	68
Dionne, LA	26	37	63
Taylor, LA	21	42	63
Bossy, NYI	28	31	59
Smith, Min	22	36	58
Maruk, Wash	27	30	57
Savard, Chi	17	40	57
Trottier, NYI	17	36	52
Ciccarelli, Min	29	22	51

Ligue Majeure du Québec

Mardi
Hull 6, Shawinigan 3
T.-Rivières 7, Chicoutimi 2
Dimanche
Sherbrooke à Chicoutimi
Laval à Granby
Hull à Montréal
Québec à Shawinigan

Championnat mondial Jr

Mardi
Canada 11, RFA 3
URSS 7, États-Unis 0
Tchécoslovaquie 16, Suisse 0
Hier
Suède c. Finlande
Ce soir
États-Unis c. Suède
Finlande c. URSS
RFA c. Tchécoslovaquie
Vendredi
Canada c. Suisse
Samedi
Canada c. Tchécoslovaquie
États-Unis c. Finlande
Suède c. URSS
RFA c. Suisse

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	37	20	8	9	181	110	49
BOSTON	36	22	10	4	150	118	48
BUFFALO	37	19	10	8	144	115	46
QUÉBEC	39	19	15	5	182	168	43
HARTFORD	37	10	18	9	128	159	29

Section Patrick

ISLANDERS NY	37	21	11	5	160	131	47
PHILADELPHIE	36	22	13	1	145	136	45
PITTSBURGH	37	16	15	6	143	142	38
RANGERS NY	37	15	17	5	131	148	35
WASHINGTON	37	10	24	3	139	160	23

Conférence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	36	14	10	12	155	128	40
ST-LOUIS	39	18	17	4	146	153	40
CHICAGO	37	14	14	9	164	161	37
WINNIPEG	39	13	18	8	140	172	34
TORONTO	36	10	17	9	157	170	29
DETROIT	37	10	21	6	125	158	26

Section Smythe

EDMONTON	39	25	8	6	228	149	56
VANCOUVER	38	13	17	8	137	143	34
CALGARY	38	12	18	8	150	176	32
LOS ANGELES	36	13	20	3	152	182	29
COLORADO	37	8	23	6	101	179	22

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	37	27	9	1	200	139	55
TROIS-RIVIÈRES	36	23	13	6	225	149	46
SHAWINIGAN	37	23	14	0	207	14	46
SHERBROOKE	36	22	13	1	201	164	45
MONTRÉAL	35	22	13	0	165	129	44
CHICOUTIMI	36	16	19	1	160	176	33
LAVAL	37	16	21	0	169	205	32
GRANBY	35	6	28	1	137	234	13
QUÉBEC	35	5	30	0	102	221	10

TOURNOI MONDIAL JUNIOR

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CANADA	5	5	0	0	33	10	10
TCHÉCOSLOVAQUIE	5	4	1	0	34	13	8
SUÈDE	4	3	1	0	30	8	6
URSS	5	3	2	0	32	17	6
FINLANDE	4	2	2	0	24	16	4
ÉTATS-UNIS	5	2	3	0	22	22	4
ALL. DE L'OUEST	5	0	5	0	12	44	0
SUISSE	5	0	5	0	9	64	0

Neuf points avec Lafleur et Shutt contre des Hawks dépassés

Keith Acton inspire à nouveau le Canadien

par François Lemenu

Keith Acton ne remportera vraisemblablement jamais le championnat des pointeurs de la Ligue nationale. Peut-être ne sera-t-il jamais choisi au sein des équipes d'étoiles. Mais qu'à cela ne tienne le petit joueur de centre est en train de devenir l'un des meilleurs pivots de la ligue, et son jeu se veut une véritable inspiration pour ses coéquipiers, pour qui il apparaît maintenant comme l'un des leaders.

Encore hier soir, Acton a inscrit un but et a récolté trois aides dans la victoire de 6-3 du Canadien sur les Black Hawks de Chicago. Ce faisant, il a porté son total à 51 points avant même la mi-saison. Il s'agit là d'une production remarquable pour un joueur dont l'unique ambition au camp d'entraînement se limitait à mériter un poste permanent.

«Je ne me suis pas fixé d'objectifs si ce n'était celui de mériter un poste régulier, a indiqué Acton qui fut empêché, rappelons le, au 105e rang. La saison dernière, j'ai été employé occasionnellement, j'ai dû lutter contre cinq autres centres. Pour cette raison, je n'ai jamais songé à des objectifs précis».

Malgré ses succès, Acton garde les pieds sur terre, sachant que les bons moments sont souvent éphémères.

«Je suis bien sûr étonné de ma présente production, dit-il. Jamais je m'attendais à connaître autant de succès. Mais je me rappelle aussi les passages à vide plus tôt en saison. Aussi mon objectif d'ici la fin de l'année est de jouer avec plus de régularité et de constance, et d'éviter ainsi de plonger dans une léthargie».

Acton, designe la première étoile de la rencontre, est actuellement le meilleur pointeur de l'équipe. Mais ses succès rejaillissent aussi sur ses compagnons de ligne, qui profitent de son jeu. Ainsi le trio de Acton-Lafleur-Shutt a récolté neuf points hier soir alors que chaque membre a marqué un but. Lafleur a d'ailleurs mérité la deuxième étoile, et Shutt la troisième.

Pierre Mondou, Dale Hunter et Mark Napier ont également marqué pour le Tricolore, cependant que Dave Hutchison, Doug Crossman et Peter Marsh ont répliqué pour les visiteurs.

Le Canadien a pris les devants 2-0 en première période sur des buts de Mondou et Lafleur. Craig Laughlin a mérité chaque fois des aides, lui qui a maintenant inscrit 15 points en 13 parties depuis son rappel des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une production étonnante compte tenu du talent fort limité de ce Torontois d'origine qui a fait son apprentissage au Clarkson College, aux États-Unis. Il possède un très mauvais coup de patin et son jeu passe souvent inaperçu. Il a néanmoins la grande qualité de se démarquer en zone adverse, ce qui explique ses succès. Il est toutefois difficile de croire qu'il maintiendra ce rythme jusqu'à la fin.

Hutchison a réduit l'écart à un but en deuxième en interceptant une passe que Larry Robinson destinait à Lafleur, qui aurait pu s'échapper depuis sa propre ligne bleue. Richard Sévigny n'eut aucune chance d'arrêter le disque. Acton a porté la marque à 3-1 en déjouant le vétéran Tony Esposito d'un tir inoffensif. Mais les Hawks ont ensuite créé l'égalité avec des buts de Crossman, en avantage numérique, et Marsh. Enfin Hunter et Napier ont répliqué avec deux buts avant la fin de l'engagement, portant la marque à 5-3.

Shutt a inscrit le dernier but du match en troisième.

L'entraîneur Bob Berry a reconnu que son club souffrait d'un manque de motivation à la suite des victoires remportées aux dépens des Nordiques de Québec et des Islanders de New York. Face à des Black Hawks décimés par les blessures, le Canadien aurait dû en effet dominer davantage un adversaire meurtri.

Le Canadien peut néanmoins se féliciter d'avoir presque complètement neutralisé Denis Savard, qui a été limité à une seule passe et deux tirs au but. C'est Doug Wickenheiser qui devait être content (!.).

ÉCHOS — Le gardien Denis Herron, victime d'une légère commotion cérébrale mardi contre les Islanders de New York, ne pourra reprendre l'entraînement avant lundi... Rick Wamsley était l'adjoint de Sévigny... Gaston Gingras, Gilbert Delorme, Doug Wickenheiser et Réjean Houle (blessé) n'étaient pas en uniforme... Les Black Hawks ont aménagé une infirmerie au vétuste Chicago Stadium tellement les blessés sont nombreux. Parmi ceux-ci on note Keith Brown (genou-saison terminée), Bob Murray (genou-saison terminée), Glen Sharpley (oeil-absence indéfinie), Terry Ruskowski (pouce-retour à la mi-janvier), Tom Lysiak (genou-retour possible en janvier), et Darryl Sutter (coude-absence indéfinie)...

Les Rangers de New York seront les prochains adversaires du Canadien, samedi soir au Forum.

Canadien 6, Hawks 3

Première période
1—MONTRÉAL: Mondou (17)
Laughlin, Robinson 7:06
2—MONTRÉAL: Lafleur (17)
Acton, Laughlin 12:00
Pénalités — Shutt Mtl 8:23, Marsh Chi 9:48, Higgins Chi 14:20, Acton Mtl 16:37, Fox Chi 19:33.

Deuxième période
3—CHICAGO: Hutchison (1) 3:16
4—MONTRÉAL: Acton (21)
Shutt, Lafleur 4:03
5—CHICAGO: Crossman (5)
Savard, Higgins 11:29
6—CHICAGO: Marsh (4)
Lubzik, Preston 12:41
7—MONTRÉAL: Hunter (10)
Acton 17:45
8—MONTRÉAL: Napier (16)
Jarvis 19:13
Pénalités — Bulley Chi majeure, Nilan Mtl mineure, majeure 10:55, Savard Chi, 13:53.

Troisième période
9—MONTRÉAL: Shutt (16)
Lafleur' Acton 13:52
Pénalités — Robinson Mtl 11:00, Picard Mtl 19:48.

Tirs au but:

Chicago	6	10	13	—29
Montréal	16	16	3	—35

Gardiens — Esposito, Chicago; Sévigny, Montréal.
A.— 17,364.

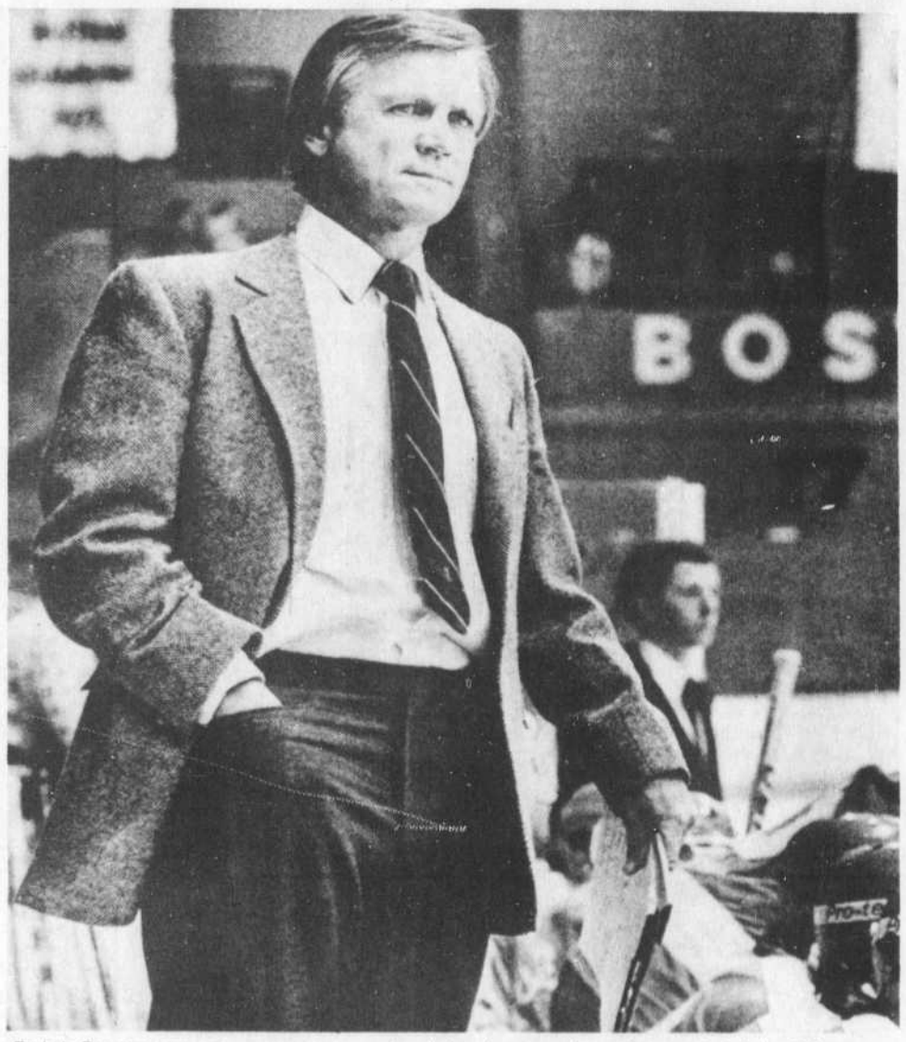

Ralph Backstrom, comme son ex-coéquipier Jacques Lemaire, a choisi de diriger une équipe collégiale américaine cette saison. L'ancien joueur de centre du Canadien connaît d'ailleurs quelques succès puisque ses Pioneers de Denver comptent parmi les meilleures formations aux États-Unis. (Photolaser AP)

Gretzky, 50 buts en 39 parties!

EDMONTON (PC) — Wayne Gretzky a brisé le record de Maurice Richard, record vieux de 36 ans, hier soir quand il a marqué son 50e but de la saison après seulement 39 matches en y allant d'une performance incroyable de cinq buts pour conduire les Oilers d'Edmonton à une victoire de 7-5 contre les Flyers de Philadelphie.

Gretzky a inscrit son 50e but à 19:57 de la troisième période après que les Flyers eurent retiré leur gardien Pete Peeters pour tenter de combler un déficit de 6-5.

en bref...

■ *Un tournoi de $1 million*

PRETORIA (AFP) — Le tournoi de golf de Pretoria en Afrique du sud qui commence aujourd'hui, est doté d'une bourse record de $1 million de rands, soit environ $1 million de dollars. Les Américains Jack Nicklaus, Johnny Miller et Lee Trevino, ainsi que l'Espagnol Severiano Ballesteros prendront part à la compétition dont le vainqueur recevra environ $500,000. Le tournoi se déroulera à Sun City, à une centaine de kilomètres de Pretoria. Le parcours du Sun City, dirigé par le champion sud-africain Gary Player, est considéré par les spécialistes comme le plus beau terrain de golf au sud de l'équateur.

■ *En deux mots*

Le tournoi de tennis de Repentigny, cinquième étape du circuit Labatt Légère, aura lieu les 7, 8 et 9 janvier au Club Delanaudière. **Stéphane Bonneau**, de Québec, et **Harry Fritz**, de Toronto, ont déjà confirmé leur présence... Le neuvième tournoi de **ballon sur glace** dans le cadre du Festival de Québec aura lieu du 9 au 14 février. Ce tournoi réunira 120 équipes masculines et féminines, pour l'obtention de bourses totalisant $6,500... **Trevor Kennerd**, des Blue Bombers de Winnipeg, auteur d'une saison de 185 points, s'est approché à 10 points du record de **Dave Cutler**, des Eskimos d'Edmonton, qui a déjà marqué 195 points en 1977... Les Whalers de Hartford ont rappelé **Dan Bourbonais**, des Wranglers de Calgary.

Entente Manic Usiyan

L'ailier Thompson Usiyan, du Manic de Montréal, a signé hier un nouveau contrat de deux ans avec deux années d'option. La nouvelle a été annoncée par le directeur général Roger Samson, qui s'est dit à la fois fier et heureux de pouvoir compter sur ses services au cours des prochaines années.

«Usiyan a connu une excellente saison à sa première année, il s'agit d'un joueur spécial capable de superbes performances. Il pourra maintenant se concentrer sur ce qu'il fait si bien, jouer au soccer...»

Originaire du Nigéria, Usiyan a marqué 11 buts et récolté sept passes avec le Manic l'été dernier. Au collège, il avait battu tous les records dans la Ligue collégiale américaine, marquant même sept buts lors d'un match du Appalachian State contre Washington State.

À sa première saison professionnelle, Usiyan, que ses coéquipiers surnomment Thomo, a réussi le seul tour du chapeau de l'équipe lors d'un match contre Washington au Stade olympique, le 19 juillet. En éliminatoires, il a obtenu deux buts et une passe.

«Je me sens chez moi, à Montréal, et j'espère y rester longtemps, a dit Usiyan, 25 ans. J'ai l'intention de m'installer à Montréal en permanence.

«Je suis tombé en amour avec la ville et ses partisans de soccer, c'est ici que je veux jouer, a-t-il ajouté. On vient de me donner la sécurité que je recherchais, je ne peux demander mieux.»

Usiyan est rapidement devenu l'un des favoris du public, même s'il a eu certaines difficultés à s'affirmer lors des 10 premiers matches de l'équipe. Son talent s'est surtout manifesté à la mi-saison, devenant le premier et seul joueur du Manic à réussir un tour du chapeau durant la saison.

Le montant de l'entente n'a pas été dévoilé, mais il s'agit d'une somme substantielle, Usiyan laissant entendre qu'il songeait maintenant à s'acheter une maison dès qu'il aura le temps de le faire!

«Je ne sais pas si c'est un cadeau de Noël ou un cadeau du Nouvel An qu'on vient de me faire, a-t-il conclu. Mais c'est un beau cadeau». Usiyan fait partie de la formation d'hiver du Manic dont les matches sont disputés au Forum.

O'Billovich aura la lourde tâche de diriger les Argos

TORONTO (PC) — Bob O'Billovich ne s'attend pas à ce que la philosophie adoptée par son ancien patron lui profite comme pilote des Argos de Toronto, de la Ligue canadienne de football.

O'Billovich, qui a passé les six dernières saisons comme coordonateur défensif sous les ordres de George Brancato avec les Rough Riders d'Ottawa, a signé hier un contrat de plusieurs saisons comme instructeur en chef des Argos.

Évidemment, le nouveau pilote est heureux de son sort, sans quoi il ne l'aurait pas accepté.

Tandis que Brancato semble inspirer ses joueurs et ses instructeurs par une confiance tranquille, O'Billovich n'est pas certain de sa philosophie personnelle.

Il retrouvera un ancien élève en Condredge Holloway, quart qui devait remettre les Argos sur la planète, après ses succès à Ottawa.

Il n'a pas réussi et a passé la saison à se demander ce qu'il faisait à Toronto.

O'Billovich a toutefois gardé sa confiance en son ancien quart-arrière.

Brancato est le premier à souhaiter bonne chance à O'Billovich à Toronto, «car il a travaillé fort pour obtenir cette opportunité».

Le directeur-gérant des Riders, Jake Dunlap, partage cette opinion.

Par ailleurs, les reporters ont profité de la conférence de presse pour demander au président Ralph Sazio, des Argos, ce qui en était de la nouvelle politique du club de tenir des séances d'entraînement excluant les journalistes.

Sazio a promis d'en parler d'abord avec son nouveau pilote afin de ne pas le gêner dans ses actes.

Il considère son choix comme un défi à relever, après les insuccès de ses prédécesseurs au nombre de 14 depuis le dernier championnat des Argos en 1952.

Ftorek contre Gillis et Talafous

MONTRÉAL (PC) — Les Nordiques de Québec auraient échangé leur capitaine Robbie Ftorek aux Rangers de New York en retour de Jere Gillis et Dean Talafous hier.

L'échange serait confirmé aujourd'hui à Québec.

Gillis, qui a évolué chez les juniors avec les Castors de Sherbrooke et qui avait une fiche de 3-9-12 en 26 matches cette saison et Talafous n'ont pas participé aux quatre derniers matches des Rangers.

Pfister élimine Vilas à Melbourne

MELBOURNE, (AFP) — L'Américan Hank Pfister a causé la surprise du troisième tour des internationaux d'Australie de tennis, en battant hier à Kooyong, l'Argentin Guillermo Vilas, double vainqueur de l'épreuve en 1978 et 1979, en trois sets (6/3, 6/4, 6/4).

Hank Pfister, déjà deux fois demi-finaliste à Kooyong, a dominé, grâce à son service et sa volée, Guillermo Vilas, peu à l'aise sur herbe. L'Américain rencontrera l'Australien Kim Warwick en quart de finale.

À l'issue de la rencontre, Vilas a expliqué: «J'étais dans un mauvais jour et je regrette maintenant de ne pas avoir joué à Sydney la semaine dernière. J'ai besoin de plusieurs matches de préparation pour bien jouer sur herbe».

L'Australien Rod Frawley, demi-finaliste à Wimbledon en 1981, est également «tombé» lors du 3e tour, battu par l'Israélien Shlomo Glickstein en trois sets.

Glickstein rencontrera en quart de finale l'Américain Steve Denton, difficile vainqueur de l'Australien John Alexander en cinq sets, dont trois bris d'égalité (6/7, 4/6, 7/6, 7/5, 7/6). Alexander a sauvé cinq balles de match avant que Denton ne l'emporte dans le bris final par 11 points à neuf.

Les deux autres quarts de finale opposeront l'Américain Tim Mayotte au Sud-Africain Johan Kriek et l'Australien Mark Edmondson à son compatriote Peter McNamara.

SOMMAIRES

Oilers 7, Flyers 5

Première période
1—PHILADELPHIE: Linseman (9)
Holmgren, Kerr 4:11
2—EDMONTON: Gretzky (46)
Coffey, Anderson 7:47
3—EDMONTON: Gretzky (47)
Lumley, Semenko 10:12
4—EDMONTON: Coffey (22)
Siltanen, Gretzky 13:49
Pénalités—Hicks Edm 1:15, Propp Pha 5:58, Holmgren Pha, Linseman Pha, Fogolin Edm 12:09.

Deuxième période
5—PHILADELPHIE: Leach (18) 3:44
6—EDMONTON: Gretzky (48)
Lumley 3:54
7—PHILADELPHIE: Flockhart (14)
Wilson 6:11
8—EDMONTON: Messier (26)
Anderson, Hagman 9:01
Pénalités—Hoffmeyer Pha 9:41, Coffey Edm 11:39, Holmgren Pha 17:03.

Whalers 6, Jets 1

Première période
1—HARTFORD: Bourbonnais (1)
Anderson 10:03
2—WINNIPEG: Hawerchuk (20) 11:13
Pénalité—Kotsopoulos Hart 10:54.

Deuxième période
3—HARTFORD: Keon (5)
McClanahan, Stoughton 2:48
4—HARTFORD: Sulliman (16)
Larouche, Bourbonnais 6:53
5—HARTFORD: Larouche (12)
Wesley, Howe 15:53
6—HARTFORD: Sulliman (17)
Bourbonnais, Larouche 19:01
Pénalité—Aucune.

Troisième période
7—HARTFORD: Larouche (13)
Sulliman, Volcan 6:53
Pénalité—Aucune.

Tirs au but

Hartford	10	7	9	—26
Winnipeg	14	11	9	—34

Gardiens—Garrett, Hartford; Soetaert, Winnipeg.
A—12,317

Penguins 6, Capitals 2

Première période
1—PITTSBURGH: Bullard (13)
Baxter 8:58
2—PITTSBURGH: Lee (12)
MacLeish, Sheppard 9:28
3—PITTSBURGH: Simpson (1)
Kehoe, Baxter 16:13
Pénalités: Kehoe Pgh 1:28, Sheppard Pgh 4:28, Veitch Wash 7:25, Garther Wash 9:37, Baxter Pgh 11:11, Boutette Pgh 18:18.

Deuxième période
4—PITTSBURGH: Boutette (12)
Baxter 2:01
5—WASHINGTON: MacKinnon (2)
Robertson, Garther 3:43
6—PITTSBURGH: Boutette (13)
Kehoe, Shedden 13:05
Pénalités: Holt Wash, Chorney Pgh majeures 3:05, Franceschetti Wash 4:59, Chorney Pgh 9:13, Holt Wash mineure, majeure, inconduite, Lee Pgh majeure, inconduite 12:00, MacKinnon Wash 12:42, Bullard Pgh 15:35.

Troisième période
7—WASHINGTON: Gartner (12)
Tookey, Veitch 8:45
8—PITTSBURGH: Simpson (2)
Shedden, Johnson 13:19
Pénalités: Stackhouse Pgh 1:01, Boutette Pgh, Blowgvist Wash 2:49, Duchesne Wash, Robertson Wash 3:05, MacLeish Pgh 3:56, Maruk Wash, Baxter Pgh 7:04, Franceschetti Wash 9:44, Chorney Pgh 17:13, Garther Wash 19:15.

Tirs au but

Washington	7	9	7	—23
Pittsburgh	7	7	11	—30

Gardiens: Parro, Washington; Harrison, Pittsburgh.
A—10,788.

Blues 6, Leafs 4

Première période
1—ST. LOUIS: Crombeen (7)
Patey, Klasseh 13:22
2—TORONTO, Martin (13)
Paiement, Salming 14:39
3—ST. LOUIS: Sutter (18)
Dunlop, Currie 17:43
Pénalités — Melrose Tor 3:27, Sutter St-L 0:18, Salming Tor 16:38.

Deuxième période
4—ST. LOUIS: Wilson (2) 1:24
5—ST. LOUIS: Babych (12)
Sutter, Kea 2:55
6—ST. LOUIS: Zuke (6) 6:40
7—TORONTO: Anderson (22)
Boschman, Benning 14:36
8—TORONTO: Martin (14)
Perlini 15:55
Pénalités — Turnbull St. L majeure 9:38, McGill Tor 17:08, Crombeen St. L 19:50.

Troisième période
9—TORONTO: Martin (15)
Robert, Paiement 1:11
10—ST. LOUIS: Crombeen (8)
Turnbull 19:49
Pénalités — Patey STL 0:44, Zahussi Tor 3:46, Sutter STL majeure, McGill Tor mineure, majeure 5:37.

Tirs au but

St. Louis	12	7	13	—32
Toronto	2	16	10	—28

Gardiens—Liut, St. Louis; Tremblay, Toronto.
A—16,360.

Rangers 6, Islanders 4

Première période
1—ISLANDERS NY: Gillies (12)
Bossy, McEwen 8:31
2—RANGERS NY: Duguay (21)
Don Maloney, Pavelich 14:52
Pénalités — Gillies NYI 6:85, Allison NYR 11:16, Trottier NYI 12:34.

Deuxième période
3—RANGERS NY: Duguay (22)
Vickers, Pavelich 6:16
4—RANGERS NY: Allison (6)
Don Maloney 6:56
5—ISLANDERS NY: Bossy (29)
Trottier, Langevin 10:54
6—RANGERS NY: Bech (2)
Ruotsalainen, Allison 12:38
7—ISLANDERS NY: Bossy (30)
Potvin, Trottier 15:53
Pénalités — Persson NYI, Fotiu NYR 0:29, McEwen NYI 4:46, Melanson NYI (purgée par Gillies), Sutter NYI, Johnstone NYR majeures 12:38, Pavelich NYR 15:08, Nystrom NYI, Allison NYR 19:24.

Troisième période
8—ISLANDERS NY: Gillies (13)
Bossy, Trottier 12:25
9—RANGERS NY: Don Maloney (3)
Silk, Dore 16:46
10—RANGERS NY: Rogers (14)
Hickey, Dore 19:40
Pénalités — Gillies NYI, Hospodar NYR majeures 4:45, Beck NYR 7:25.

Tirs au but

NY Islanders	7	12	9	—28
NY Rangers	7	12	12	—31

Gardiens — Melanson, NY Islanders; Weeks, NY Rangers.
A — 17,443.

cartes d'affaires

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Mont-Laurier, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Îles, Coaticook, Ottawa, Calgary, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

ADVENUES

Suite de la page 13

parler d'autres femmes, «créer des éclats», dit-elle. Elle a réussi.

Des héroïnes, je dirai de toutes qu'elles existent comme autant de chemins vers ce qui sera parce qu'elles ont toutes pris la liberté d'aller à vive allure sans se soucier de jamais arriver, sinon à la plénitude de leur être. Traversée du temps plutôt que conquête de l'espace pour faire advenir au jour tous les «étants» de l'être. Telle est l'aspiration profonde de toutes ces femmes. Et elles sont héroïnes parce qu'elles ont la science de leur désir et le courage de leur réalisation. Louise Michel, bien avant Marie Cardinal qui nous le rappelle et le souligne, avait trouvé les mots pour le dire: «Comme la graine contient l'arbre, toute vie, à son début, contient ce que sera l'être, ce qu'il deviendra malgré tout», s'il en a la détermination et la passion.

Et, en ce sens, selon moi, c'est Françoise Berd qui nous présente en la personne de Marthe Blackburn la figure la plus lumineuse, éblouissante, rencontrée dans ce livre. Elle incarne, assume et magnifie ce que les femmes ont été, sont et seront. À travers son temps propre, elle traverse tout notre temps. Elle dit tout ce qui n'a pas été dit avec une si grande tendresse et une si juste colère qu'elle parvient à briser le cercle enfermant des images qu'on renvoit aux femmes d'elles-mêmes leur donnant à voir leur vraie beauté qui est leur puissance d'amour. Cela se passe depuis la nuit des temps, nous dit-elle, et se rejoue toutes les nuits, selon les exigences des moments. Or, est venu le temps pour les femmes de parler, de se parler et d'y mettre tout le temps. Ensuite, dit-elle aux hommes, on parlera de nous deux, car je sais bien que la transformation du monde sans toi et moi, ensemble, ne saurait être qu'illusoire et réversible.

Mon héroïne est un livre magnifique qui raconte des vies de femmes exceptionnelles simplement parce qu'elles osent aller au bout d'elles-mêmes. Un livre qui nous laisse par conséquent entrevoir la beauté d'un monde peuplé de femmes advenues à elles-mêmes et l'imprégnant de leurs valeurs spécifiques.

Cinéastes

Suite de la page 13

autre côté qui a permis ces grands succès de public qu'ont été *J.A. Martin photographe, Cordélia, L'Affaire Coffin* et, bien sûr, *Les Plouffe*. Et ces succès ont sans doute eux-mêmes renforcé cette tendance du retour au passé.

Il reste que cette démarche peut permettre aux cinéastes et à nous tous de mieux comprendre notre histoire et cela autant dans ses drames individuels que collectifs. En effet plusieurs scénaristes et réalisateurs aiment se tourner vers le passé parce qu'ils ont alors le recul nécessaire pour voir clair.

Pour Claude Godbout, président de l'Institut québécois du cinéma, le retour actuel au passé dans notre cinématographie nationale s'explique peut-être en partie par le fait que plusieurs de nos films dramatiques n'auraient pas pu être produits sans un support quelconque de la télévision, en particulier de Radio-Canada. Or notre télévision canadienne a démontré, depuis sa création et par d'innombrables séries, son intérêt pour l'illustration de notre passé, intérêt qui, selon Godbout, ne peut que conditionner notre production cinématographique.

Plusieurs artisans du milieu pensent aussi que la production d'un long métrage coûtant de plus en plus cher on se rabat sur des valeurs sûres. Ici comme ailleurs ces valeurs sûres sont des oeuvres littéraires qui sont devenues avec le temps des classiques de notre littérature. Or ces classiques nous reportent bien sûr dans le temps, qu'il s'agisse des *Plouffe* ou *Maria Chapdelaine*.

Et ce recours à ces oeuvres est d'autant plus commode que les scénarios originaux de qualité ne pleuvent pas. «Ce ne sont pas les bonnes idées qui manquent, dira la productrice Marcia Couelle, ce qui manque ce sont les scénaristes expérimentés. Il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent écrire un scénario exceptionnel du premier coup comme l'a fait Réjean Ducharme avec *Les Bons Débarras*.»

Par ailleurs, certains cinéastes comme Jean-Claude Labrecque, réalisateur de *L'Affaire Coffin*, voient dans ce retour au passé une façon de faire jaillir des époques précédentes ce qui reste actuel encore aujourd'hui. «Le passé, explique Labrecque, devient alors un détour pour mieux regarder le présent.» Point de vue que partage Gilles Carle d'ailleurs.

Mais il reste que pour toutes sortes de raisons nos cinéastes semblent avoir une difficulté certaine à faire vivre et parler les Québécois d'aujourd'hui, à regarder franchement et directement le présent et intuitionner ainsi l'avenir qu'il nous réserve. Il ne serait peut-être pas faux de penser qu'actuellement une trop grande place est occupée par des scénarios qui illustrent et mettent en images le passé, même s'il s'agit là d'une étape normale dans l'évolution de notre cinématographie. Le réalisateur Jacques Leduc écrivait en juin dernier: «Le Québec est sans reflet cinématographique.» Pour ce qui est du Québec d'aujourd'hui, Leduc, sans avoir complètement raison n'a pas tout à fait tort. Un rédacteur de la nouvelle publication *Format Cinéma* formulait d'ailleurs l'interrogation suivante: «Si l'avenir du cinéma québécois est dans le passé, je me demande où est son présent.» Une boutade? Pas sûr, pas sûr du tout.

D'autre part, il est significatif que ce soit surtout des femmes qui, ces dernières années, ont réalisé des longs métrages axés sur la réalité d'aujourd'hui: Anne-Claire Poirier avec *Mourir à tue-tête*, Louise Carré avec *Ça peut pas être l'hiver on n'a même pas eu d'été*, Micheline Lanctôt avec *L'Homme à tout faire*, Mireille Dansereau avec *L'Arrache-coeur*, Paule Baillargeon et Frédérique Collin avec *La Cuisine rouge*. Il n'y a pas qu'elles, mais elles ont leur large part. Et même si parfois leur démarche n'est pas sans maladresses, elles nous forcent quand même à nous regarder ici et maintenant.

Musique

Suite de la page 13

drier particulièrement chargé, l'OSM et Dutoit ont attiré de grands foules lors d'un mémorable Festival Mozart-Brahms à l'église Notre-Dame sans compter des concerts en périphérie ainsi que des visites au Festival de Lanaudière et à celui d'Orford JMC où il donnait avec le concours du violoniste Henryk Szeryng un concert pour souligner les 30 ans de ce camp musical.

Toujours au cours de l'été, l'OSM et son chef poursuivaient l'enregistrement d'une série de disques pour Decca-London entreprise l'été précédent. Les séances étaient à peine terminées en l'église de Saint-Eustache que les Montréalais apprenaient avec fierté l'accueil enthousiaste que l'Angleterre et la France avaient réservé à ses trois premiers disques, dont *Daphnis et Chloé* en version intégrale.

Pour l'OSM, 1981 restera aussi mémorable par la grande tournée qu'il effectuait en novembre dans neuf villes du Canada et des États-Unis. Placée sous la direction de Dutoit et avec Ida Haendel et Maureen Forrester comme solistes, cette tournée remporta un vif succès et constituait un pas de plus vers la renommée internationale de notre orchestre.

L'OSM s'est également trouvé dans la fosse de la salle Wilfrid-Pelletier pour les productions de l'Opéra de Montréal, au nombre de quatre en 1981, à savoir *Cosi fan tutte, La Traviata, Madama Butterfly* et *L'Elisir d'amore*. Sous la direction artistique de Jean-Paul Jeannotte, le groupe n'en est qu'à sa deuxième saison mais elle peut déjà compter sur l'appui d'un vaste public. Au plan artistique les différentes productions ont affiché dans l'ensemble une belle tenue, même si l'attribution de certains rôles n'a pas toujours fait l'unanimité. Sa dernière production, *L'Elisir d'amore*, a toutefois été une réussite incontestée sous tous les aspects et ce qui augure bien pour ses deux autres production de 1981-82, *Werther* de Massenet et *Il Travatore de Verdi*.

À la Société de musique contemporaine de Québec, on a célébré avec éclat les 15 années d'existence tout en honorant deux des fondateurs à l'occasion de leurs 65 ans. Au premier concert en octobre, Maryvonne Kendergi, la présidente, s'est vu offrir *Portrait en boucle*, une oeuvre collective réalisée par six compositeurs québécois et au deuxième concert, Jean Papineau-Couture, premier président, voyait son *Quatuor no 2* figurer au programme. Peu de temps auparavant, le compositeur se voyait décerner le Prix Denise-Pelletier. Au troisième concert, deux jeunes compositeurs, Claude Caron et Alain Lalonde, effectuaient une entrée remarquée. Toujours dans le domaine de la musique contemporaine, il faut signaler la création d'oeuvres de deux chefs de file de la musique québécoise, *Dzei* de Gilles Tremblay par Gropus 7 en septembre et *Plages* de Serge Garant par l'Orchestre des jeunes du Québec en novembre. Claude Vivier, pour sa part, a vu son oeuvre pour piano *Chiraz* exécutée à deux reprises cette année, au Centre d'arts d'Orford JMC et à la SMCQ, par Louis-Philippe Pelletier.

À Orford, les 30 années d'existence du centre d'arts ont été célébrées avec un éclat particulier. Parmi les maîtres en résidence se trouvaient les membres du Quatuor de Prague qui ont donné une exécution bouleversante du *Quatuor no 2* de Leos Janacek, la violoncelliste française Reine Flachot, le guitariste Alvaro Pierre, le Trio Borodine, le violoniste Jacques Israelievitch, le saxophoniste Jean-Marie Londeix et plusieurs autres. Ces derniers ont tous participé aux manifestations du Festival international. Un autre festival aisément accessible aux Montréalais, celui de Lanaudière, a aussi connu une brillante saison d'été consacrée surtout à la musique romantique.

Dans la métropole, un déclin manifeste a été remarqué dans le domaine du récital de solistes. Beaucoup moins de virtuoses et de chanteurs internationaux nous ont visités et deux sociétés, Pro Musica et le Ladies' Morning Musical Club ont poursuivi avec succès leur politique d'inviter d'éminents solistes et ensembles de musique de chambre comme le Trio Beaux-Arts, le Trio à cordes français, le Trio Dalart, l'Ensemble instrumental du Québec, etc. Les concerts du LMMC se donnent maintenant le dimanche après-midi (90e saison) tout comme ceux de Pro Musica (34e saison). Il s'est aussi donné une foule de récitals gratuits sous les auspices de divers organismes comme la Société Radio-Canada, ainsi que les facultés ou départements de musique de l'université de Montréal, de l'Université du Québec ainsi que de McGill et Concordia sans oublier le Conservatoire de musique de Montréal. Tous ces établissements ont assuré de façon régulière la présentation de nombreux concerts ou exercices publics avec la participation de professeurs ou d'élèves.

Dans le domaine de l'orgue, plusieurs récitals ont eu lieu, notamment la série d'été annuelle à l'Oratoire St-Joseph. En mars, Raymond Daveluy a dirigé la création de son *Concerto pour orgue et orchestre* avec Gaston Arel comme soliste. À la fin de juin, un symposium international, «L'orgue à notre époque» a réuni plusieurs centaines de participants à la salle Redpath de l'université McGill. Marie-Claire Alain, Kenneth Gilbert et John Grew ont inauguré à cette occasion un orgue «français» signé Helmuth Wolff. Gilbert a consacré son récital à des extraits du *Livre d'orgue de Montréal*, imposant manuscrit de quelques 400 pièces d'orgue, la plupart anonymes, apporté de France par Jean Girard dans la première moitié du 18e siècle. L'imposant recueil a été retrouvé dans les voûtes de la fondation Lionel-Groulx par la musicologue Elisabeth Gallet-Morin et une édition en fac-simile en a été publiée. Une exposition de manuscrits et d'éditions rares, «Témoins de la vie musicale en Nouvelle-France», a aussi été présentée à cette occasion.

La musique chorale a été particulièrement florissante au cours de l'année. L'Ensemble vocal Tudor, seul ensemble professionnel, a présenté des auditions suivant sa qualité habituelle à la salle Pollack ou à l'église St-Jean-Baptiste. En octobre, il présentait la *Messe en si mineur* de Bach qui venait à la suite d'une exécution de la même oeuvre à l'Hôtel-Dieu sous la direction de Jean-François Sénart. D'autres chorales actives au cours de l'année furent la Chorale Elgar, le choeur de St-Laurent ainsi que la Chorale Donovan à qui le Conseil des Arts du Canada attribuait en septembre le Prix Healey Willan pour la meilleure chorale d'amateurs au Canada.

L'Orchestre de chambre McGill a inauguré sa 42ième saison à la salle Pollack en présentant le Quatuor Orford comme soliste du *Divertissement* de Pierre Mercure et de la *Fantaisie sur un thème de Tallis* de Vaughan Williams. Il avait terminé sa saison précédente en mai avec le *Requiem* de Mozart à l'église Notre-Dame. Du 15 juin au 5 juillet, l'Orchestre a effectué une grande tournée en Amérique latine sous la direction d'Alexander Brott, se produisant successivement au Mexique, à Panama, en Équateur, en Colombie, au Pérou, en Argentine, au Chili, au Brésil et au Venezuela sous les auspices du ministère des Affaires extérieures du Canada. Au mois d'août, il se faisait entendre au Festival de Bromont, un autre de ces festivals régionaux qui enrichissent la vie artistique du Québec depuis quelques saisons. Dans le même ordre d'idées, un autre festival, le Printemps musical de Sutton a connu une première saison en mars et avril.

En juin, s'est déroulé le 15e Concours international de Montréal consacré à l'art vocal. Trente-quatre chanteuses et chanteurs venant de 7 pays y ont participé en présence d'un jury qui comptait parmi ses membres Bidu Sayao, Rita Streich, Maria Stader et Martial Singher. L'oeuvre imposée était «Il fait nuit lente» d'André Prévost. Si le choix des dix finalistes n'a pas fait l'unanimité dans le public, le choix de Judith Nicosia comme première lauréate n'a pas manqué de rallier tous les suffrages.

Le Studio de musique ancienne de Montréal que dirigent Christopher Jackson et Réjean Poirier a connu lui aussi une saison fort active, de laquelle ressortent particulièrement deux auditions en décembre, l'une du *Messiah* de Handel présentée avec des effectifs et des instruments comme au temps du compositeur et l'autre de l'*Oratorio de Noël* de Heinrich Schütz.

Des concerts mémorables dont le souvenir est encore frais à la mémoire furent ceux de l'Orchestre national de France sous la direction de Lorin Maazel le 2 décembre à la salle Wilfrid-Pelletier ainsi que celui de l'OSM les 15 et 16 décembre alors que l'éminent pianiste chilien Claudio Arrau jouait le *Concerto no 1* de Brahms sous la direction du chef britannique David Atherton.

Ainsi s'achève ce bilan d'une année musicale riche et substantielle mais forcément incomplet compte tenu d'une activité aussi intense qu'ininterrompue. Il faut cependant y ajouter d'autres initiatives de nature un peu différente mais tout aussi importante comme la naissance d'un trimestriel, *Sonances*, réalisé par une équipe de Québec et dont la première livraison paraissait cet automne et sur laquelle nous reviendrons. Sont aussi nées en 1981 les Éditions Québec-Musique dont François Morel est le président et qui se proposent de voir à l'édition de musique sérieuses québécoise. D'autres publications comme *Aria*, consacrée à l'art lyrique, *Le Tic-Toc-Choc*, un journal de musique ancienne, et *Le Musicien Amateur*, journal de CAMMAC, continuent de paraître pour la plus grande joie de lecteurs dont le nombre va toujours grandissant.

Variétés

Suite de la page 13

terdites.

Tandis que les femmes prennent d'assaut la scène et manipulent avec maladresse cette chanson qu'elles n'ont pas encore définie, leurs partenaires masculins persistent en s'accrochant aux valeurs rassurantes du passé. L'inventaire dans leur cas est difficile à faire. Les noms ne manquent pas: Gaston Mandeville, Tom Rivest, Daniel Lavoie, Paul Piché, Pierre Bertrand. Les causes cependant viennent à manquer, les intérêts, les passions et les espoirs semblent de plus en plus difficile à exprimer. Dans une atmosphère de démobilisation généralisée, Ferland et Charlebois reviennent aux sources tandis que Gaston Mandeville répète les slogans éculés du passé. Entre la relève encore bafouillante et les institutions à perpétuité, rares sont ceux qui savent faire évoluer leur essence poétique et musicale sans trop se répéter.

Dans le domaine volatil et éphémère du rock, Michel Pagliaro reste une fois de plus en tête de file. Dans son studio transformé en laboratoire, Pagliaro est finalement le seul styliste du rock québécois, celui qui depuis 20 ans s'acharne à travailler les rythmes percutants et compulsifs et à distiller un rock'n roll à la fois nord-américain et québécois. Entre le rock monolithique d'Offenbach et les mélodies conventionnelles de Corbeau, Pagliaro a su trouver sa profonde originalité. Sa seule cause, sa seule raison d'être c'est le rock'n roll. C'est à la fois sa force et sa limite.

À l'heure où les icônes culturels s'aplatissent et tombent les uns après les autres, la société québécoise cherche encore un visage, un nom, un symbole qui puisse incarner sa flamme collective, sa vitalité culturelle. Charlebois l'a fait pendant un temps, Diane Dufresne aussi. Mais maintenant que reste-t-il?

Les pessimistes diront qu'il ne reste plus personne. Ceux-ci auront manqué le retour de Plume et son passage au Casino Gaspésien il y a quelques semaines. Celui que le Gala de l'ADISQ n'a pas daigné prendre en considération, celui que l'on accuse volontiers de mauvaise conduite, celui qui n'arrive pas à échapper à sa mauvaise réputation, est aussi celui qui a su saisir la vraie poésie urbaine du Québec et lui donner ses lettres d'universalité. Entre Charles Trenet et Metal Hurlant, Plume continue à faire évoluer ses dualités et ses grandes déchirures montréalaises. Bum, pouilleux, chat de gouttière, vagabond, il est aussi poète, philosophe, écrivain, humaniste sensible et chaleureux, jetant un regard lucide et non discriminatoire aussi bien sur le temps qui passe que sur la misère et les ruelles, se moquant aussi bien du jeune inconscient que de l'adulte moribond. À l'heure de la fragmentation des moyens de communications, des écarts sociaux grandissants, des catastrophes planétaire, des propos trop prudents, Plume est peut-être le dernier critique social du Québec, un des rares à donner l'heure juste aux Québécois.

"LES CAISSES DESJARDINS SONT D'AFFAIRES."

Le président,

Raymond Blais

Raymond Blais, c.a.

À l'oeuvre depuis plus de 80 ans, des millions de Québécois ont bâti les caisses populaires et les caisses d'économie: succès continu dont nous, Québécois, avons raison d'être fiers.

Les caisses Desjardins et les institutions qui les complètent sont le reflet des gestes quotidiens de quelque quatre millions de membres qui s'unissent pour bâtir leur avenir et celui de leur famille.

Quelque trente mille Québécois assument leurs responsabilités sociales en participant activement à la saine administration des caisses Desjardins.

Plus de treize milliards de dollars sont gérés avec sûreté et efficacité dans le respect des intérêts des membres et de la collectivité québécoise, grâce à la formule coopérative.

À l'aube de 1982, que les événements et les experts annoncent difficile, il est important de resserrer nos solidarités à l'intérieur desquelles se renforcent et se consolident nos liens, nos moyens, nos projets.

Que cette année soit pour vous et votre famille une période de paix, de progrès et de bonheur.

Une force qui nous appartient

mouvement desjardins